Supplément

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14628 – 6 F

VENDREDI 7 FÉVRIER 1992

BOURSE ★

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Après les affrontements de Batna

Les islamistes algériens durcissent le ton

En Algérie, le Front islamique du salut durcit le ton après les deux jours d'affrontements à Batna entre militants islamistes et forces de l'ordre. Selon le bilan officiel, il y a eu huit morts et une cinquantaine de blessés.

Au lendemain de ces violences, le Front islamique du salut (FIS) a appelé à une *« marche pacifique nationale »* pour le vendredi 14 février, à Alger, après la prière hebdomadaire. Cette manifestation, aussitôt interdite par la préfecture de la capitale, visait à dénoncer *« la piraterie politique du nouveau pouvoir constitué par le Haut Comité d'Etat »*.

Le FIS, qui a durci sa position à l'égard des autorités, vient, d'autre part, de demander aux investisseurs étrangers de boycotter l'Algérie. M. Sid Ahmed Ghozali, le premier ministre, a répliqué qu'il s'agissait là *« d'une invitation on ne peut plus claire faite à l'étranger pour qu'il s'ingère dans nos affaires »*.

La violence au quotidien

AU fil des jours, l'Algérie s'enfonce dans la violence au quotidien, qui, pour n'être pas spectaculaire, n'en est pas moins lourde de menaces. Ainsi, le bilan officiel des affrontements qui ont opposé, mardi 4 et mercredi 5 février, à Batna, des militants intégristes aux forces de l'ordre, s'élève à huit morts et à une cinquantaine de blessés. Préférant étouffer le Front islamique du salut (FIS) plutôt que de le dissoudre purement et simplement, le pouvoir n'est pas au bout de ses peines.

Arrestation de la direction intégriste, condamnation des imams rebelles, reconquête des mosquées, suppression des prêches politiques : le nouveau pouvoir tente de réduire les « barbus » au silence. Il semble y réussir de moins en moins bien tant grandit l'exaspération de la base militante, des jeunes tout particulièrement, qui ne veulent pas entendre raison, et harcèlent ceux qui cherchent à les soumettre.

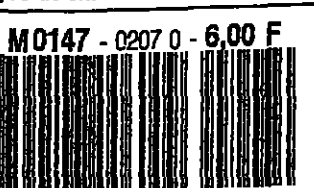
LES dirigeants du FIS encore en liberté, qui n'ignorent rien des impatiences de moins en moins maîtrisables de leurs troupes, multiplient les communiqués et haussent le ton. Ne viennent-ils pas d'appeler à une « marche pacifique nationale », pour le vendredi 14 février à Alger ? Ce « grand affrontement » entre les forces du Bien et du Mal en vue de « mettre fin à la piraterie politique », les autorités locales l'ont aussitôt interdit.

D'une déclaration l'autre, le « parti de Dieu » dit sa « fierté » d'épouser « la religion comme alternative au marxisme et au libéralisme », appelle le peuple à « ne pas capituler face au désespoir et au découragement », invite les partenaires étrangers de l'Algérie à « s'abstenir de signer des contrats et des conventions ». Le pouvoir a beau faire et beau dire : les islamistes continuent à occuper le terrain, même s'ils ont prudemment renoncé à une stratégie d'affrontement direct avec ceux qui ont pris brutalement en charge les destinées du pays.

L'INTERVENTION de l'armée, sous couvert d'un « coup d'Etat légal », a, certes, soulagé une bonne partie de la population qui se résignait mal à l'arrivée des « frérots » aux affaires. Mais, aujourd'hui, l'omniprésence, pour ne pas dire l'omnipotence, des militaires commence à agacer, sinon à inquiéter, ceux-là même auxquels leur retour sur le devant de la scène politique n'avait pas déplu. Il est vrai que la nouvelle équipe au pouvoir donne l'impression de manquer de cohésion, de desseins, et surtout de moyens pour les réaliser. Les islamistes jouent de ces « flottements » pour avancer leurs pions.

D'aucuns avaient cru qu'en annulant le processus électoral l'armée et ceux qui lui faisaient cortège avaient fait le choix de la paix civile. Les jours qui passent montrent que ce n'est peut-être qu'illusion.

M 0147 - 0207 0 - 6,00 F

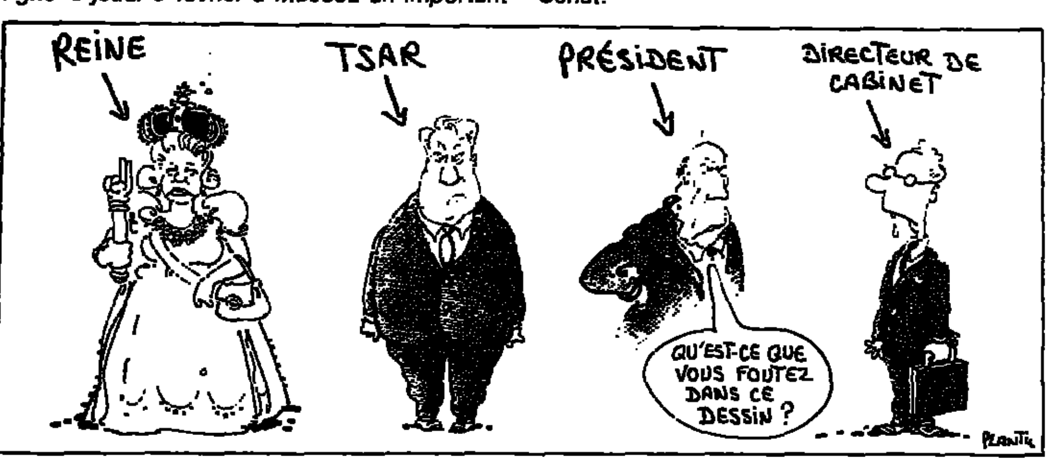


La visite de M. Boris Eltsine à Paris

La France et la Russie négocient le dégel des crédits à l'ex-URSS

Tandis que M. Boris Elstine poursuit sa visite d'Etat à Paris, des négociations sont menées dans la capitale sur le transfert à la Russie des crédits français accordés antérieurement à l'URSS. Par ailleurs, le président d'Elf-Aquitaine, M. Loïk Le Floch-Prigent, a signé le jeudi 6 février à Moscou un important contrat pour l'exploration et l'exploitation de pétrole à Sartov-Volgograd, dans le centre de la Russie.

M. Elstine devait, avant son départ vendredi, être reçu, jeudi, par M. Chirac et par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.



Lire pages 5 et 6 les articles d'ÉRIC FOTTORINO, DOMINIQUE GALLOIS, MICHEL TATU et la chronique de PIERRE GEORGES, page 21

Pologne : l'an III de la réforme

Le gouvernement de Varsovie s'interroge sur les conséquences de la « thérapie de choc » appliquée à l'économie

VARSOVIE

de notre envoyée spéciale

Un secteur privé florissant et des escrocs transférant des valises de billets par hélicoptère. Un accord d'association signé avec la CEE et des paysans tentés par le protectionnisme. Une politique monétaire stricte et un déficit budgétaire grandissant. Un simple aperçu de la situation économique polonaise suffit à comprendre pourquoi le nouveau gouvernement de Varsovie est déchiré, pourquoi le malaise de la population s'accroît, pourquoi les experts internationaux se querellent sur la réponse à la question : a-t-on eu raison d'appliquer une telle « thérapie de choc » en Pologne et peut- on s'en inspirer ? Question d'autant plus actuelle que l'équipe en place à Moscou, M. Egar Gaïdar en tête, ne manque pas une occasion de citer l'exemple polonais. Déjà, M. Marek Dobrowski, proche de l'ancien ministre des finances polonais M. Leszek Balcerowicz, a été nommé conseiller de M. Boris Eltsine. L'équipe de l'économiste américain Jeffrey Sachs multiplie les allers-retours entre Moscou et Varsovie. Des comparaisons sont établies entre l'aide d'urgence accordée à la Pologne en 1989 et celle que l'on apporte aujourd'hui à la Russie...

Il y a deux ans donc, la Pologne se lançait à marche forcée dans l'économie de marché, libéralisant les prix, l'activité économique, rendant convertible le zloty. Expérience pratiquement inédite de conversion économique aussi brutale. Seuls quelques Etats d'Amérique latine avaient connu des démarches un peu similaires. Ailleurs en Europe de l'Est, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie se sont, elles aussi, lancées dans la transition vers le marché, mais à un rythme moins soutenu. Quel jugement donc porter aujourd'hui sur la « thérapie de choc » menée par le ministre des finances de l'époque, M. Leszek Balcerowicz ?

FRANÇOISE LAZARE

Lire la suite page 17

Effets mortels d'une hormone de croissance

Dix cas d'une affection neurologique mortelle ont été diagnostiqués chez les enfants traités avant 1985 par une hormone de croissance extraite de cadavres humains. Mais, selon les spécialistes, les enfants traités par l'hormone de croissance biosynthétique, utilisée en France depuis 1988, ne sont nullement concernés par ce drame.

page 11

Bruxelles limite les pouvoirs de Sir Leon Brittan

La Commission européenne a décidé d'associer étroitement à l'instruction des dossiers sur les projets de fusion ou de concentration d'entreprises tous les commissaires concernés. Une décision qui revient à limiter *de facto* les pouvoirs de Sir Leon Brittan, le commissaire à la concurrence.

page 15

Cinq tués dans un attentat à Madrid

Quatre soldats et un civil ont été tués et sept autres personnes blessées, jeudi matin 6 février, par l'explosion d'une bombe dans une fourgonnette militaire en plein centre de Madrid. L'attentat n'a pas été revendiqué, mais la police soupçonne l'ETA, l'organisation séparatiste basque.

page 22

Le Front national vingt ans après

IV. – La mémoire des repentis

Lire page 8 l'article de DANIEL CARTON



La reine Elizabeth, contre vents et marées

Après quarante ans de règne, la souveraine demeure incontestée mais l'institution monarchique souffre d'une certaine langueur

LONDRES

de notre correspondant

Après quarante ans de magistère royal souriant et incontesté, jeudi 6 février, comment ne pas parler de réussite personnelle, à défaut de plénitude, de la monarchie britannique ? A l'aube du vingt et unième siècle, dans un monde marqué par l'éclatement des empires et où tant de références s'estompent, *« Elisabeth II, par la grâce de Dieu reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de ses autres domaines et territoires, chef du Commonwealth, défenseur de la foi »*, représente toujours, pour le peuple britannique, un repère.

Elle demeure le symbole de l'unité, l'incarnation de la légitimité historique. Pourtant, l'affection un peu lointaine que lui vouent ses sujets, sa présence à la fois discrète et omniprésente, son autorité morale intacte, tout cela ne saurait dissimuler que, depuis quelques années, une certaine dichotomie est apparue entre la reine et l'institution, affaiblie, de la monarchie.

Sa gracieuse Majesté n'est pas en cause. Certains biographes disent même qu'avec tout autre monarque ce climat de moindre révérence envers la famille royale se serait transformé en vraie crise, que l'on assisterait à une poussée des idées républicaines, pour ne pas dire « révolutionnaires ». Qui sait si, dans une telle situation, Tony Benn, le vieux briscard du Parti travailliste, n'aurait pas recueilli une moisson de suffrages lorsque, l'année dernière, il tenta de frayer un chemin à sa proposition de loi tendant à abolir la monarchie ? La tentative échoua, et la royauté, loin d'apparaître, pour la majorité des Britanniques, comme un anachronisme dispendieux, perdure.

LAURENT ZECCHINI

Lire la suite page 4

LIVRES • IDÉES

Le printemps des écrivains-voyageurs

Outre-Manche et outre-Atlantique, voilà bien longtemps que le *travel writing*, cette littérature du partir et des grands espaces qu'ont illustrée Stevenson, Conrad ou, plus près de nous, Bruce Chatwin, a conquis ses lettres de noblesse. La France succomberait-elle à son tour aux séductions des récits de voyage ? Des collections se créent ou s'épanouissent, des librairies suivent, le public va se multipliant. Bertrand Le Gendre a fait le tour de ce monde-là.

■ Généalogie de l'absolu : un essai de Jean-Marie Schaeffer sur l'esthétique et la philosophie de l'art ■ Hector Bianciotti, la liberté et la forme, par Octavio Paz ■ Le feuilleton de Michel Braudeau : Julien Gracq ■ D'autres mondes, par Nicole Zand.

pages 23 à 30

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

L'agonie yougoslave

II. – Le circuit infernal

*Après avoir analysé les origines du conflit entre la Serbie et la Croatie (*le Monde *du 6 février), Edgar Morin poursuit ses réflexions sur la crise yougoslave.*

LE 25 juin 1991 commence en Yougoslavie un circuit infernal où, comme en 1914 pour la première guerre mondiale, il est vain de chercher un responsable unique et unilatéral de la mise à feu.

Seule une causalité circulaire permet de concevoir l'engrenage tragique des événements. Certes, c'est la tentative du Serbe Milosevic de dominer le parti yougoslave qui a déclenché la sécession du Parti communiste slovène, devenant alors nationaliste. C'est la Constitution de Serbie qui, en 1989, rétablit son autorité sur le Kosovo et la Voïvodine, ouvrant une politique de répression contre les aspirations de sa population albanaise. Mais ce sont les deux politiques arrogantes du Serbe Milosevic et du Croate Tudjman qui se justifient chacune par l'intransigeance de l'autre. La radicalisation serbisante de Milosevic, qui frappe les Albanais du Kosovo, nourrit la radicalisation croatisante, qui menace puis frappe les minorités serbes.

Les premières mesures et exactions antiserbes en Croatie suscitent des milices et formations paramilitaires serbes, qui suscitent le développement des milices et formations paramilitaires croates. Les Serbes de Croatie menacés craignent le retour des massacres de l'État croate de Pavlevic, et le souvenir de ces massacres, conservés chez tous ceux qui ont plus de cinquante ans aujourd'hui, est largement exprimé par les témoins du martyre serbe sur les écrans de la télévision de Belgrade, ce qui réactualise pour tous les adultes et les jeunes un passé vieux de quarante-cinq ans. Avec le déclenchement des hostilités, ce passé dévorera le présent dans les esprits, et les autorités de Belgrade, comme les Serbes de Croatie parleront des Croates comme s'ils étaient oustachis, fascistes ou encore instruments de l'hégémonisme allemand. La voix officielle des Croates, elle, préfère oublier le passé oustachi, mais se souvenir du passé tchetnik, identifie l'armée fédérale à un parti communiste qui serait toujours vivant, et dénonce la menace d'une Grande Serbie qui annexerait le plus gros de l'ancienne Yougoslavie.

Les affrontements ethniques entre Serbes et Croates ont commencé en Slavonie et en Krajina de façon sporadique dès mars 1991. Ils deviennent très violents à partir de la déclaration d'indépendance du 25 juin.

Les atrocités se multiplient de part et d'autre, chez les irréguliers, tandis que l'armée fédérale écrase brutalement les cités de Vukovar et d'Osijek. Les cadavres horriblement mutilés s'accumulent sur les écrans des télévisions serbes et croates, ainsi que dans les brochures de propagande généreusement diffusées dans le monde par les uns et les autres. La radicalisation du conflit favorise de part et d'autre le développement des courants les plus rétrogrades. Mais, dans ce conflit, le plus fort militairement devient le plus faible politiquement. La politique de force serbo-fédérale va provoquer l'affaiblissement de la Serbie. Le non-respect des cessez-le-feu, l'écrasement de Vukovar et Osijek non seulement n'empêchent nullement la proclamation d'indépendance de la Macédoine, mais aggravent le fossé serbo-croate et isolent la Serbie. Elles amplifient les réactions pro-croates du Vatican et de l'Allemagne fédérale. La CEE admet le juste principe de la reconnaissance sous conditions de la Slovénie et de la Croatie, mais l'Allemagne reconnaît sans condition, de façon précipitée et unilatérale, ces deux nations.

Cependant, la reconnaissance d'une Croatie à n'importe quel prix ne règle rien, de même que n'aurait rien réglé le maintien d'une Yougoslavie à n'importe quel prix (1). Avicenne disait justement qu'il faut soigner non les symptômes de la maladie mais ses causes ; il ajoutait que, lorsque le malade est dans l'état le plus grave, il faut d'abord soigner les symptômes, en l'occurrence, faire tomber la fièvre. D'où la nécessité première et absolue d'arrêt des combats. Il a fallu une menace américaine discrète, mais claire, pour que les serbo-fédéraux respectent le cessez-le-feu de l'ONU. La destruction d'un hélicoptère de la Communauté européenne, opérée par un clan belliciste de l'armée fédérale, a affaibli ce clan provocateur, comme cela arrive heureusement parfois.

Et nous voici dans un no man's land politico-militaro-ethnique où tout est provisoirement et localement immobilisé dans une situation impossible que les uns et les autres refusent de reconnaître telle quelle, mais qu'il faut maintenir telle quelle le temps de faire décroître l'hystérie réciproque de dénonciation d'atrocités, de fascisme, de communisme.

La montée des périls

Pour en sortir, il faut être bien conscient des périls qui menacent non seulement l'aire yougoslave mais l'ensemble européen.

Le péril immédiat serait la reprise d'une guerre pour la « Grande Serbie » ou la « petite Yougoslavie », avec le déplacement et l'amplification du conflit en Bosnie-Herzégovine, où l'helvétisation actuelle se transformerait rapidement en libanisation. Même sans reprise de la guerre, la dislocation de l'ancienne Yougoslavie entraînerait deux périls majeurs. Le premier serait la reconstitution d'un nouveau mur retrouvant la vieille frontière Occident-Orient en rejetant hors de « notre bonne Europe » (occidentale, catholique, germanique, confortable, « développée ») les Balkaniques, sous-développés, Slaves, Orientaux. L'établissement de ce *limes* occidental serait un crime contre l'Europe aux conséquences morales et politiques incalculables. Le second péril peut être exprimé ainsi : tout ce qui tend à disloquer la Yougoslavie tend à disloquer l'Europe, non seulement à l'est, mais aussi à l'ouest, et contribue à aggraver la situation en Méditerranée.

A l'est, nous voyons déjà que l'éventualité d'une indépendance de la Macédoine pose, outre le problème de sa minorité islamique/albanaise, celui des frontières avec la Grèce et la Bulgarie, ce qui rallumerait un foyer de conflits balkaniques qui, virulent de 1912 à 1923, s'était depuis plus ou moins assoupi. Tout cela concourrait à déseuropéaniser la Turquie, laquelle se trouve à une nouvelle croisée des chemins, avec le réveil des peuples turcs de l'ex-URSS.

Au sud, la concrétisation d'une nation musulmane en Bosnie se ferait, dans le cas conflictuel, avec le réveil de l'antagonisme chrétien/islamique, et le nationalisme musulman se développerait de plus en plus sur une base fondamentaliste et non plus laïque, ce qui aggraverait une situation elle-même conflictuelle en Méditerranée.

A l'ouest, nous avons vu apparaître la première disjonction politique entre Allemagne et France. L'Allemagne a cessé d'être un nain politique en reconnaissant unilatéralement et sans conditions la Croatie, et cet éveil politique va avoir des conséquences considérables, pour l'union ou la désunion, selon la direction que prendra l'Europe future. Un bloc sous hégémonie économique et culturelle de l'Allemagne est en train de reformer une Mitteleuropa. Tout cela reste normal si un processus d'intégration économique et confédéral des pays d'Europe de l'Est se poursuit et se développe vers la « grande confédération » souhaitée par la France.

Mais si se propagent les forces de désintégration à l'œuvre en Yougoslavie, alors les failles entre la France et l'Allemagne, puis entre les nations européennes, deviendraient des fractures, et, là encore, le jeu des forces centrifuges nous entraînerait vers de nouveaux désastres.

Si, comme nous l'avons répété depuis 1990, le destin des années à venir se joue dans la lutte entre les forces de dislocation, disjonction, rupture, conflit et les forces d'association, union, confédérations, fédérations, alors le destin futur de l'Europe se joue en Yougoslavie, puisque le destin de la Yougoslavie se joue entre association et dissociation.

Ainsi, la question n'est pas seulement de reconnaître purement et simplement une Croatie indépendante, en laissant inconsidérément au nationalisme croate et à la sous-démocratie croate le soin de respecter les droits des minorités et les droits de l'homme. Il y a certes le droit des petites nations, mais il y a aussi le droit des toutes petites nations enfermées dans ces petites nations, comme nous le voyons par ailleurs pour les Ossètes et les Gagaouzes.

La question yougoslave n'est pas uniquement celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et donc d'accéder à la souveraineté nationale. C'est aussi celui des minorités à disposer de leurs droits culturels et politiques ; minorités serbes notamment en Croatie et en Bosnie ; minorités croates en Bosnie ; minorité islamique, majoritaire en Bosnie, qui, du fait même des événements, est devenue une nation musulmane, bien que serbe à l'origine ; minorité albanaise majoritaire au Kosovo (les Albanais sont aussi nombreux en Yougoslavie qu'en Albanie, ce qui pose le problème d'une intégration de l'Albanie dans une nouvelle configuration).

Il y a aussi les droits du bon sens, qui est l'une des choses au monde les moins partagées. La Serbie ne peut demander pour ses minorités hors Serbie ce qu'elle refuse à la minorité albanaise du Kosovo. Les Croates ne peuvent reconnaître pour le Kosovo l'indépendance qu'ils refusent aux Serbes de Croatie. La Bosnie-Herzégovine ne saurait être dominée par l'une de ses trois composantes nationales.

Il nous faut voir le problème-clé, c'est-à-dire la contradiction entre l'Etat-nation et la réalité bigarrée, mélangée, d'ethnies, religions, nations issues de deux empires qui n'ont pu se transformer en confédérations. L'Etat-nation, de modèle français, qui suppose une unité forte issue d'une communauté séculaire de destin, laquelle a intégré une très grande diversité ethnique, est totalement inadéquate aux peuples qui se sont imbriqués les uns dans les autres durant cinq siècles. De plus, les grands Etats-nations d'Europe de l'Ouest sont en train de se rassembler dans une communauté qui les dépasse.

Il y a un quadruple impératif : droit des peuples, droit des minorités, droit des individus, droit de l'Europe. Le quadruple impératif ne peut être respecté que par des formules à la fois démocratiques et associatives entre nations, qui s'entre-garantissent le respect de leurs minorités, et l'intégration de ces formules associatives dans des associations plus amples.

Des associations de nations

Il ne s'agit pas de restaurer l'ancienne Yougoslavie. Il s'agit de refonder une nouvelle union et de situer la nouvelle association possible dans le destin associatif de l'Europe elle-même.

Il s'agit de refonder, à Sarajevo, ville symbole à la fois de l'autodestruction de l'Europe et de la coexistence pacifique des religions antagonistes, l'idée d'une nouvelle Yougoslavie.

Chacune des nations pourrait s'associer avec d'autres, selon des formules à géométrie variable. On verrait ainsi une association danubienne allant de la Roumanie à l'Allemagne du Sud, une association balkanique avec Albanie, Grèce, Bulgarie, Turquie, concernant particulièrement Serbie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine, et une intégration future dans le Marché commun et dans la nécessaire confédération européenne.

La révolution transnationale européenne, née à l'Ouest après la deuxième guerre mondiale, consiste à lier les reconnaissances d'autonomie et les reconnaissances d'interdépendances croissantes. Ce processus d'Ouest va aujourd'hui à la rencontre d'un processus contraire venu de l'Est, et les deux processus se heurtent en Yougoslavie. Malheureusement, Maastricht est une réponse très insuffisante aux nécessités de l'Ouest et aux besoins de l'Est, le processus de gestation est très lent, encore embryonnaire, et la crise yougoslave risque de le stopper, voire de le briser.

La compréhension de la complexité yougoslave requiert d'abandonner non seulement tout manichéisme, mais toute causalité linéaire, et de comprendre les processus en boucle où les dérèglements s'entre-suscitent et s'entre-multiplient, jusqu'à arriver à la température d'allumage puis à la mise à feu. La compréhension et la solution du problème yougoslave ne peuvent se faire que dans le contexte européen, et la solution du problème européen passe par la solution du problème yougoslave. Ces solutions ne sont pas acquises, elles ne sont même pas probables. Le pire est possible. Nous sommes à l'heure incertaine de l'agonie yougoslave. Mais l'agonie n'annonce pas nécessairement la mort, elle peut aussi préparer une nouvelle naissance.

EDGAR MORIN

(1) Au départ, le président Tudjman déclarait ne pas vouloir la fin de l'idée yougoslave, mais celle d'une Yougoslavie à n'importe quel prix.

FIN

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

REVUES FRÉDÉRIC GAUSSEN

Les petites choses de la vie

N'ayant plus accès à leurs « terrains » traditionnels, les ethnologues s'intéressent maintenant aux sociétés développées. De leur côté, des intellectuels créent des comités sur le malaise des banlieues. Pour les uns et les autres, la compréhension de la société contemporaine passe d'abord par l'étude du quotidien.

LES ethnologues, on le sait, ont été les victimes de la décolonisation. En accédant à l'indépendance, les peuples dominés ont envoyé promener ces observateurs indiscrets, qui les examinaient comme des insectes ou des cailloux. Pour éviter le chômage – et sauver leur discipline – les ethnologues se sont donc repliés sur leurs propres territoires, en commençant par étudier les populations les plus proches de celles auxquelles ils étaient habitués : immigrés, marginaux, paysans encore ancrés dans leurs traditions, tsiganes... Puis, s'enhardissant peu à peu, ils se sont dit qu'ils pouvaient quitter la périphérie pour le centre : la politique, l'entreprise ou la haute administration relevaient, elles aussi d'un « regard » d'ethnologue.

Dans un numéro intitulé « Anthologie du proche », la revue *l'Homme* fait le point sur ce mouvement de recentrage, commun aux chercheurs européens et américains. Marc Abélès, le coordinateur de ce travail, observe que la conjoncture était particulièrement favorable à cette évolution. En devenant plus complexe, plus instable, plus ouverte, la société contemporaine échappe aux grandes grilles d'analyse idéologique, sociologique ou économique. Le besoin se fait sentir d'un instrument de travail plus souple, plus attentif aux détails, aux symboles, à l'affectif. C'est précisément ce qu'apportent les ethnologues, qui s'intéressent aux rituels, au langage, aux apparences, aux relations familiales et de pouvoir. Ces éléments apparemment anecdotiques sont en réalité vécus comme fondamentaux par les individus. En politique, comme le montre David Kertzer, qui va chercher ses exemples aux Etats-Unis et en Italie, les commémorations, les cérémonies, les « gestes » destinés à frapper l'imaginaire collectif, le choix des mots, des insignes, des couleurs... contribuent à confirmer la légitimité. Et Denis Guigo, qui a étudié une mairie en Argentine et une entreprise française d'automobile, explique comment, dans les grandes organisations, les réseaux souterrains relationnels, la façon de s'approprier l'espace, de s'habiller, de se comporter avec ses collègues ou d'adhérer à l'idéologie maison, sont autant d'éléments qui conditionnent la cohésion du groupe et donc sa réussite et son échec.

L'envers des mots et du décor

L'ethnologue a sur la réalité qu'il observe un regard à la fois distant et biaisé. Il s'intéresse au petit côté des choses, au non-dit, à l'envers des mots et du décor. Il s'attache plus aux petites différences qu'aux grandes tendances. C'est ainsi par exemple, qu'observant la France, l'Américaine Susan Carol Rogers s'incrit en faux contre la thèse habituelle selon laquelle les sociétés modernes seraient de plus en plus homogènes. Pour elle, malgré le centralisme jacobin et le nivellement de la société de consommation, les particularités régionales se perpétuent et même se renforcent. Plus la société s'uniformise, plus se développe, à l'échelon local, un système D chargé de bien marquer les différences.

Si les ethnologues tiennent à marquer leurs distances par rapport à l'objet qu'ils étudient, les « intellectuels » – sociologues, philosophes, enseignants, animateurs sociaux... – présentés dans le numéro des *Temps modernes* consacré aux banlieues se veulent, eux, entièrement « immergés ». Le Comité Lyon-Fraternité-Justice, qu'ils ont constitué en juin 1990 à l'occasion de la campagne de Le Pen à Villeurbanne et qui a suivi de près les événements de Vaulx-en-Velin, s'est fixé pour tâche de réfléchir et d'informer sur les problèmes d'exclusion et de racisme, mais aussi d'intervenir sur le terrain et d'aider les victimes à se faire entendre. Ce comité s'inspire directement de la pensée et de l'action de Michel Foucault, lorsqu'il avait créé le Groupe Information-Prison, pour aider les prisonniers à s'exprimer et pour dévoiler la réalité de l'univers carcéral.

Les intellectuels et les chercheurs qui s'engagent dans cette voie se veulent des analystes et des révélateurs. Leur propos n'est pas seulement de théoriser sur les causes économiques du chômage et de l'exclusion ou sur les politiques urbaines à l'origine des grands ensembles, mais d'abord de permettre aux populations concernées d'exprimer leur malaise et leurs revendications, de sortir de leur passivité, de donner un sens à leur révolte. Cette *« responsabilité de proximité »*, comme l'appelle Jeannette Colombel est, en fait, la contribution des intellectuels à la vie démocratique. En révélant les injustices qui sont au cœur des sociétés développées, elle permet à la démocratie d'être autre chose qu'un consensus mou, occultant tout ce qui dérange.

L'ennui des banlieues

Car, pour être « vivante », la démocratie ne peut se contenter de s'appuyer sur les grands principes (les droits de l'homme ou l'égalité républicaine). Il faut aussi qu'elle signifie quelque chose dans la vie des gens, dans la façon dont ils sont accueillis, considérés, traités par leurs employeurs ou les représentants de l'ordre. Or c'est évidemment là que le bât blesse pour les jeunes Maghrébins des banlieues, sans formation et sans travail, qui traînent au pied de leurs immeubles et ont le sentiment d'être constamment soupçonnés par la police. L'ennui, le mépris, la solitude, l'isolement... tels sont les problèmes immédiats des banlieues, que sont impuissantes à régler les kyrielles de décisions administratives bien intentionnées, en matière d'écoles, de transports, d'urbanisme ou d'assistance sociale. Azouz Begag, sociologue et écrivain, auteur du *Gone de Chaaba* et bel exemple de beur qui « s'en est sorti », observe que, lorsqu'on a interrogé les habitants de Vaulx-en-Velin sur l'amélioration des transports urbains, on a obtenu peu de réponses. Car, *« en réalité, ce genre de préoccupations classiques ne correspond pas à ce dont les habitants veulent parler. Ce qui les intéresse, c'est le contexte de leur vie en général, la manière dont ils vivent leur immigration; leurs relations de voisinage, leur quartier, les problèmes de leurs enfants. » « Quand on fait cet exercice de terrain,* poursuit Zazouz Begag, *on est contraint d'écouter la parole de chacun, et de la replacer dans son contexte particulier pour retrouver de l'émotion, de l'affect et surtout un désir de parler et d'être écouté. En somme les valeurs élémentaires de l'humanité. »*

On retrouve là les préoccupations des ethnologues pour les mots, les interstices, ce qui fait la chair de la vie sociale. *« C'est d'une façon générale apprendre à connaître* les petites choses du quotidien *dont notre société a besoin »*, écrit Azouz Begag. Les petites choses enfouies qui font la vie, mais qui passent à travers les mailles épaisses des politiques et des technocrates.

► ***L'Homme*, n° 121, 90 F, Navarin.**

► ***Les Temps modernes*, n° 545-546, décembre 1991-janvier 1992, 75 F.**

Israël : un entretien avec le président Herzog

« Avec la France, nous sommes et resterons des amis »

Le chef de l'Etat d'Israël, M. Haïm Herzog, s'est adressé, mercredi 5 février à Strasbourg, à l'assemblée du Conseil de l'Europe – au sein de laquelle les députés de la Knesset ont un statut d'observateurs – et a manifesté son « scepticisme quant aux facultés des dirigeants occidentaux à évaluer la situation » *au Proche-Orient. Au cours d'un entretien qu'il nous a accordé, M. Herzog a notamment déclaré qu'en dépit de l'*« affaire Habache » *la France et Israël demeuraient* « amis ».

STRASBOURG

de notre correspondant

« L' « affaire Habache » a suscité des propos plutôt modérés de la part de M. Itzhak Shamir. Quelle est votre propre appréciation ?

– C'est avant tout une affaire intérieure française. Je ne tiens donc pas à me prononcer sur ce point précis, pas plus d'ailleurs que sur l'opportunité de demander l'extradition du terroriste palestinien vers Israël. C'eût été de la seule responsabilité du gouvernement de mon pays. Cela dit, je tiens à rappeler que donner une stature internationale à Yasser Arafat, qui est le patron de Georges Habache, c'est légitimer le terrorisme alors qu'il n'y a pas de compromis possible avec les organisateurs et auteurs d'attentats.

– Pensez-vous qu'il faille redouter des conséquences néfastes et durables sur les relations franco-israéliennes ?

– La France et Israël ont déjà eu des crises dans le passé. Sur le plan des principes, nous sommes et resterons des amis. J'ai déjà été l'hôte de M. François Mitterrand et j'espère que je le serai encore.

– La France pourrait-elle jouer un rôle un peu plus actif dans le processus de paix au Proche-Orient ?

– Les négociations actuellement en cours ne sont pas le problème de la France, ni de l'Europe d'ailleurs. Le débat concerne les pays arabes, les Palestiniens et Israël. Les conférences de Madrid, de Washington et de Moscou ont ouvert la voie de la paix. Nous sommes à un tournant historique même si le processus engagé demandera du temps pour aboutir. Certainement des mois, des années.

– Cela signifie-t-il que vous êtes optimiste quant à la recherche d'une solution pour les territoires occupés ?

– Pour l'instant, il n'y a pas de discussions à ce sujet. Nous avons des propositions qui nous paraissent raisonnables. Notre projet d'autonomie de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, pour une période transitoire de cinq ans, est un bonne chose. Pendant ce temps, nous apprendrons à nous connaître et à vivre ensemble.

– Reste la question des implantations de colons juifs, qui créent de sérieuses difficultés dans les relations entre le gouvernement israélien et l'administration américaine.

– Cette affaire de nouvelles implantations relève du débat politique interne à mon pays et il ne m'appartient pas d'en débattre en ma qualité de chef d'Etat. Je n'ai pas l'impression toutefois que les relations avec Washington se sont dégradées depuis l'arrivée de l'administration Bush. Les discussions en cours n'empêchent pas que les relations israélo-américaines demeurent excellentes.

– En attendant vous n'avez toujours pas de réponse positive sur les garanties bancaires que vous avez sollicitées auprès des autorités américaines, alors que l'immigration en provenance de l'ex-URSS est en baisse sensible...

– Les crédits demandés nous sont nécessaires pour réussir l'insertion des réfugiés de la CEI. En deux ans, nous avons accueilli quatre cent mille personnes, soit quasiment 10 % de la population israélienne. La question du logement a été réglée. Reste la création des emplois qui demandent des investissements autrement plus importants. Quant au nombre des réfugiés, s'il est vrai que le rythme est moins élevé en ce début de 1992 qu'au cours des deux années précédentes, il n'en reste pas moins que nous devons accueillir de six mille à huit mille personnes chaque mois, et croyez-moi, c'est beaucoup pour un pays comme le mien. D'ailleurs, nous tablons sur un million de réfugiés au total, venant de l'ex-URSS.

– La nouvelle crise gouvernementale n'accrédite-t-elle pas la thèse selon laquelle Israël aurait besoin d'une réforme de son mode de scrutin ?

– Le système électoral dans mon pays n'est pas bon parce qu'il fait la part trop belle aux petits partis, dont le rôle d'arbitre est trop grand. Le scrutin de liste à la proportionnelle intégrale fait que les députés ne sont pas les élus du peuple mais de la direction des partis. Je suis farouchement partisan, avec d'autres responsables israéliens, d'une vraie réforme. Plusieurs systèmes sont à l'étude, inspirés notamment des modèles français et allemand, mais jusqu'à présent nous avons seulement réussi à relever le seuil au-dessous duquel un parti ne peut être représenté. »

Propos recueillis par
MARCEL SCOTTO

EGYPTE

Deux Israéliens arrêtés pour espionnage

LE CAIRE

de notre correspondant

Deux ressortissants israéliens d'origine arabe, M. Farès Sobhi Misrati et sa fille Faïqa, ont été placés, mercredi 5 février, en détention provisoire à la prison de Tora, au sud du Caire. Ils sont accusés par le parquet *« d'espionnage et de rassemblement d'informations concernant des objectifs militaires et stratégiques ainsi que des personnalités publiques en Egypte »*.

Selon la presse officieuse qui cite des sources des services de sécurité, M. Misrati (quarante et un ans), sa fille et un ressortissant égyptien ont été arrêtés lundi 3 février dans la banlieue d'Héliopolis, au nord-est du Caire. M. Misrati aurait tenté de fuir en sautant par la fenêtre et se serait fracturé une jambe, indique la presse, qui précise que l'Égyptien a été relâché faute de preuves. Les journaux ajoutent que les services de sécurité ont trouvé dans le meublé où habitaient les Israéliens des cartes d'identité égyptiennes falsifiées que les accusés se proposaient d'utiliser pour obtenir des passeports ainsi que des *« documents importants »*.

D'après des sources policières, les accusés sont déjà venus à plusieurs reprises en Egypte sous couvert de tourisme et ont noué de nombreux contacts avec des ressortissants égyptiens auxquels ils se présentaient comme citoyens arabes. L'ambassade d'Israël au Caire a déclaré ne pas avoir été informée de l'affaire.

C'est la première fois depuis le traité de paix (1978) que des ressortissants israéliens sont arrêtés pour espionnage en Egypte. La dernière affaire d'espionnage au profit d'Israël date d'octobre 1989 et impliquait un Israélien, en fuite, et un Palestinien. En mars 1990, ils étaient condamnés à quinze années de prison, l'Israélien par contumace.

ALEXANDRE BUCCIANTI

REPÈRES

COTE-D'IVOIRE

Manifestation contre M. Houphouët-Boigny

Environ cinq mille étudiants et lycéens ont manifesté, mercredi 5 février, à Abidjan, à l'appel de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte-d'Ivoire (FESCI), officiellement dissoute, pour protester contre le refus du président Félix Houphouët-Boigny de sanctionner le général Robert Guei, chef d'état-major de l'armée, après les exactions commises en mai 1991, par des militaires, dans une cité universitaire.

Agitant des branches d'arbre, les jeunes gens ont traversé le quartier du Plateau, siège des ministères, des ambassades et des grandes sociétés, et se sont rassemblés devant la présidence. Ils criaient notamment *« Houphouët est fou ! »*, *« Nous allons faire partir Houphouët ! »*. Sur des banderoles, il était inscrit : *« Houphouët vieux gaga, cynique et dictateur »* et *« Sanctions contre les criminels »*.

La Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO) a condamné, dans un communiqué, le refus du chef de l'Etat de *« réprimer les coupables »* des violences à l'université. – *(AFP.)*

CUBA

Deux personnes accusées du meurtre de policiers ont été condamnées à mort

Le tribunal de La Havane a condamné à mort, mercredi 5 février, deux Cubains – MM. Luis Miguel Almeida et René Salmeron – accusés d'avoir tué, le 9 janvier dernier, trois policiers et blessé grièvement un quatrième, lors d'une tentative de fuite vers la Floride. Ces condamnations devront être confirmées par la Cour suprême puis par le Conseil d'Etat, présidé par M. Fidel Castro, qui peut décider d'accorder sa grâce. Sept autres personnes se sont vu infliger des peines de quatre à quarante ans de prison. A la mi-janvier, trois émigrés cubains, accusés de s'être infiltrés dans l'île pour y effectuer des sabotages, avaient été déjà condamnés à mort. L'un d'entre eux, Eduardo Diaz Betancourt, a été fusillé. – *(AFP, Reuter.)*

VENEZUELA

Plus de mille militaires rebelles ont été arrêtés

Le ministre vénézuélien de la défense, le général Fernando Ochoa Antich, a indiqué, mardi soir 4 février, à Caracas, que 1 089 militaires, dont 133 officiers, jeunes pour la plupart, avaient été arrêtés à la suite de la tentative ratée de coup d'Etat de la veille, qui a fait 19 morts et une soixantaine de blessés. Le général Ochoa a estimé qu'un grand nombre des soldats interpellés avaient été *« trompés »* en rejoignant le mouvement nationaliste *« anachronique »* lancé par les rebelles. Le gouvernement n'envisage pas de lancer une chasse aux sorcières ni de restructurer les forces armées, a-t-il précisé.

« Nous serons sévères avec ceux qui ont abusé de la dignité de l'armée, mais nous ne commettrons aucune injustice », a pour sa part déclaré le président Carlos Andres Perez, dont la popularité est au plus bas. Selon un sondage publié avant le putsch manqué, 81 % des Vénézuéliens déclaraient faire peu ou pas confiance à son gouvernement social-démocrate. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

A Jérusalem-Est

Manifestation de colère après la mort d'un Palestinien en prison

Une manifestation a eu lieu, mercredi 5 février à Jérusalem-Est, pour protester contre la mort d'un Palestinien en prison (nos dernières éditions). D'autre part, un garçon de douze ans a été tué et deux autres jeunes Palestiniens ont été blessés lors d'affrontements avec les forces de l'ordre, près de Naplouse, en Cisjordanie.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« Assassins ! Tortionnaires ! ». Gilet pare-balles et pistolet-mitrailleur au poing, les jeunes policiers israéliens s'avancent calmement vers le groupe de femmes en colère. Ou ils ne comprennent pas l'arabe, ou on leur a appris à ignorer les insultes. L'œil attentif et le geste lent, ils avancent. Et le groupe recule. En même temps, les cris et les injures redoublent : *« Meurtriers ! Vous avez tué Moustapha, notre frère ! »* On craint le geste malheureux, le moment d'affolement qui mettra le feu aux poudres. Dans la jeep qui bloque la rue, à quelques mètres de là, un jeune policier, resté en faction dans le véhicule pour couvrir les autres, joue avec le cran de sécurité de son arme. Il ne vise personne, ne regarde personne. Il sourit. En professionnel, sûr de sa force. Toutes les femmes sont maintenant rentrées dans le hall du National Palace Hotel. Scène de maintien de l'ordre, séance d'intimidation tranquille, comme il s'en produit à toutes les heures du jour et de la nuit dans la partie arabe de Jérusalem...

Chaque fois qu'un événement important affecte la vie de sa communauté, l'élite politique et universitaire palestinienne se réunit à côté, dans un ancien théâtre, ou ici, au National Palace. Les personnalités envoyées à Madrid, à Washington, puis à Moscou pour essayer de négocier l'avenir palestinien ont tenu moult conseils et conférences de presse dans cet hôtel qui n'a de palace que le nom. L'occasion, cette fois, est la mort en détention de Moustapha Akaoui, un militant jusque-là obscur du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) (*le Monde* du 5 février). Selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui a publié mercredi un sévère communiqué fustigeant les autorités israéliennes pour le non-respect des conventions internationales concernant les personnes détenues sans procès, Moustapha Akaoui serait, depuis 1989, le cinquième détenu à trouver ainsi la mort *« dans les sections d'interrogatoire »* dirigées par les hommes du Shin Bet, le service de sécurité intérieure du pays.

La multiplication des implantations juives dans les territoires arabes occupés, les confiscations de terres jadis communales, les coups de filet opérés par la police de l'armée dans les milieux nationalistes, bref, la frustration populaire qui monte dangereusement face à ce qui est perçu par presque tous les Palestiniens comme une absence totale de progrès dans les négociations avec l'Etat hébreu, c'est tout un contexte politique de plus en plus tendu qui explique l'importance donnée à la mort de Moustapha Akaoui.

Grève générale de protestation

Le FPLP qui est opposé, depuis le début, aux pourparlers de paix tels qu'ils ont été organisés par Washington, et qui a bénéficié, avec l'« affaire Habache » (du nom de son chef historique) d'un formidable coup de projecteur international *« accroît de jour en jour*, nous dit-on, *son influence dans les territoires »*.

Pour protester contre la mort de son militant, l'organisation a donné l'ordre de la grève générale. Les commerçants de Jérusalem-Est, qui ont de plus en plus tendance à ignorer ce genre de mot d'ordre ces derniers mois, ont tous, cette fois, tiré leur rideau plus tôt que d'ordinaire. Dans la grande salle du Palace, pleine de journalistes, de diplomates et de militants, M. Fayçal Husseini lui-même, principal dirigeant local, partisan décidé des négociations de paix, et à ce titre de plus en plus contesté par la « base », a cru devoir prendre la parole. Il demande *« une protection internationale efficace pour les Palestiniens »*. Il lance des appels tous azimuts, aux Etats-Unis, à la CEE, aux Nations unies, pour qu'ils interviennent, pour qu'ils demandent des comptes, pour que soient punis les coupables ou plutôt « le » coupable, à savoir le gouvernement d'Israël. Celui-ci permet, depuis 1987, à ses services de sécurité d'appliquer sur les prisonniers palestiniens récalcitrants *« une pression physique modérée »*.

« Cela n'existe pas ! » s'écriera un avocat israélien, membre du Comité national contre la torture. *« La pression modérée, c'est la porte ouverte à la torture, ni plus ni moins »*. Les ennemis de la paix dans la région peuvent se réjouir, les autorités israéliennes ont livré, mardi 4 février, à la Palestine un nouveau « martyr ».

PATRICE CLAUDE

Aux Nations unies

Le Conseil de sécurité décide de maintenir les sanctions contre l'Irak

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

Au cours d'une réunion à huis clos, mercredi 5 février, les quinze membres du Conseil de sécurité ont décidé de maintenir les sanctions économiques contre l'Irak. Le président du conseil pour le mois de février, l'ambassadeur américain Thomas Pickering, a noté que de grands progrès ont été accomplis, mais que des *« preuves solides »* montrent que l'Irak n'a pas respecté ses obligations concernant la destruction de ses armes et le rapatriement des citoyens et des biens koweïtiens.

Bagdad refuse aussi de vendre du pétrole, comme l'exige la résolution 712 adoptée en août dernier, afin de permettre l'achat de vivres pour le peuple irakien. Les pourparlers au sujet de la vente de ce pétrole ont été entamés en janvier dernier à Vienne entre le représentant de l'ONU, M. Kofi Anan, et M. El Anbari, l'ambassadeur irakien à l'ONU. Ces discussions devaient reprendre au début de cette semaine à Vienne, mais l'Irak a refusé d'y prendre part. Dans un entretien téléphonique, M. El Anbari nous a déclaré que *« la tutelle de l'ONU sur la vente du pétrole irakien était inacceptable, surtout qu'on ne sait pas combien d'années elle peut durer »*. Pour l'ambassadeur, les résolutions du Conseil de sécurité sont rédigées *« pour obliger le gouvernement de Bagdad à les refuser (...). C'est une astuce de la part de quelques membres permanents du Conseil de sécurité »*. Il a ajouté : *« En fait, ils ne cherchent pas notre coopération ; tout ce qu'ils veulent, c'est nous humilier, affamer notre peuple. »*

Les diplomates membres du Conseil de sécurité, estimant que la décision irakienne de rompre les discussions avec l'ONU est une décision *« prise au plus haut niveau politique à Bagdad »*, se disent *« très surpris »* de voir le président Saddam Hussein « provoquer » de nouveau les Occidentaux. Selon un diplomate occidental, le durcissement de l'Irak peut s'expliquer par celui des Etats-Unis. Dans son discours au sommet de l'ONU, le 31 janvier, le président Bush avait annoncé qu'aucune stabilité en Irak ne serait possible tant que Saddam Hussein resterait au pouvoir. Par ailleurs, le département d'Etat a annoncé mercredi que l'Irak était toujours en possession de *« centaines de missiles Scud »*.

AFSANÉ BASSIR POUR

EUROPE

GRANDE-BRETAGNE : chef de file des démocrates-libéraux

M. Paddy Ashdown confesse une « aventure féminine »

LONDRES

de notre correspondant

La rumeur courait depuis quelques jours. Certains journaux multipliaient les allusions, sans oser incriminer nommément l'intéressé. C'est finalement *The Scotsman*, une publication écossaise non couverte par la procédure judiciaire imposant le silence aux journaux anglais, qui a vendu la mèche : l'homme politique éminent que l'on savait impliqué dans un « *scandale de caractère sexuel* » n'était autre que le chef de file, depuis 1988, des démocrates-libéraux, le troisième parti politique de Grande-Bretagne, M. Paddy Ashdown. « Mr. Clean », comme on le surnomme, a eu, pendant cinq mois, avant les élections de 1987, une aventure extraconjugale avec son ancienne secrétaire...

Cette affaire n'avait aucune raison d'apparaître au grand jour, Mme Tricia Howard, qui avait divorcé peu avant son aventure avec M. Ashdown, n'ayant tenté aucun chantage à l'égard de son ancien patron. M. Ashdown avait cependant pris des précautions, qui allaient se révéler malheureuses : il avait rédigé une « confession » qu'il avait confiée à ses avocats, le cabinet Bates, Wells & Braithwaite. Or, durant le week-end du 10 au 12 janvier, tous les coffres-forts de ce cabinet ont été fracturés et le précieux document subtilisé fut ensuite proposé, moyennant 30 000 livres (environ 300 000 francs), au journal *News of the World*.

Emu, mais en possession de tous ses moyens et manifestement résolu à ne pas se laisser abattre par les révélations qu'il était désormais contraint de confirmer officiellement, le président des démocrates-libéraux a déclaré au cours d'une conférence de presse, mercredi, aux Communes : « *Il est maintenant clair pour moi que, dans cette atmosphère préélectorale, moi-même, ma famille, mes amis, mes collègues du parti, ne seront pas épargnés. J'ai donc décidé de faire cette déclaration personnelle. Cela a été une expérience douloureuse, dans laquelle nous avons tous été impliqués, tout spécialement ma femme Jane, et que ma famille et moi-même avons affrontée ensemble* ».

Cette confession rapide et l'image d'honnêteté dont jouit le leader des démocrates-libéraux ont, semble-t-il, coupé court à toute exploitation politique. Le premier ministre, M. John Major, ainsi que le chef du Parti travailliste, M. Neil Kinnock, ont immédiatement manifesté leur sympathie personnelle à M. Ashdown, affirmant que cette affaire strictement personnelle ne devait pas avoir d'influence sur le débat politique. Les démocrates-libéraux ont vingt-deux députés à la Chambre des communes et leur audience dans les sondages (environ 14 % d'intentions de vote) est loin d'égaler la cote de popularité personnelle très élevée de leur chef.

L. Z.

La reine Elizabeth contre vents et marées

Suite de la première page

Dans l'inconscient collectif de son peuple, la reine conserve sa place, au milieu d'une foule de petites choses inutiles, un peu poussiéreuses mais essentielles, qui font de la Grande-Bretagne, aux yeux de tant de peuples, la vestale du culte des souvenirs. Quant aux « Anglais », comme on dit en France, ils adorent cette idée un peu surannée qu'ils ont d'eux-mêmes et surtout que l'on se fait d'eux. D'ailleurs la reine n'est-elle pas incontournable? Des sondages ont révélé que la moitié des Britanniques rêvent de la souveraine, la moitié de ces rêves étant associés à une tasse de thé partagée avec le monarque.

« *Le Roi est mort, vive le Roi!* » Le 6 février 1952, conformément à la tradition, à la mort de George VI, la princesse Elisabeth Alexandra Mary Windsor, qui se trouvait avec le prince Philip au Kenya, devient reine. Les années 50, 60, 70, 80 et, enfin, 90 se sont égrenées, avec leurs bouleversements politiques, leurs modes et leurs mœurs chamboulées, et cette modernisation, plus inéluctable encore que la royauté, et qui paraît éloigner un peu plus du « pays réel ». « *Honni soit qui mal y pense* », l'institution monarchique. Quarante années de « discours du trône », de visites officielles à l'étranger et, à travers le royaume, de rubans coupés, d'œuvres charitables parrainées, de discours prononcés...

Quarante années, et toujours ce certain sourire un peu figé, ce grand professionnalisme, cette étiquette intangible, ces premiers ministres qui se sont succédé dans les châteaux royaux pour un invariable thé et des conversations sans importance. En 1969 pourtant, la royauté semble empreinte d'une sorte de langueur. La reine, alors, de concert avec cette autre institution, la BBC, tente d'apparaître « *proche des gens* », au cours d'une émission télévisée de cent dix minutes : une « petite dame toute simple » fait irruption dans les foyers britanniques, à la tête d'une famille unie, qui n'hésite pas, par un bel après-midi d'été, à organiser un barbecue, dans le parc. La recette fait miracle : la royauté, requinquée, semble plus jeune que jamais.

Les années passent. Aujourd'hui, la BBC est de nouveau sollicitée : le documentaire présenté jeudi 6 février est destiné, vingt-trois ans après le premier, à redonner un « *lifting* » à la monarchie. Certes, apparemment, rien n'a changé : la vie des Britanniques est toujours immuablement régie par les manifestations de l'autorité de la Couronne. Leur armée demeure celle de Sa Majesté, leur monnaie est toujours frappée au nom de la reine, leurs lettres sont délivrées par la poste royale et leurs prisonniers détenus selon le « *bon plaisir* » de la souveraine. Le malaise est ailleurs : il tient à l'image de marque de quelques membres de la famille royale qui ont parfois perdu un peu de ce mystère et de cette distance qui font les bonnes royautés.

Rumeur

En vivant « dans le monde », Charles, Diana, Anne, Mark, Andrew, « Fergie » et les autres, semblent s'y perdre. Cette « démocratisation » de la royauté a profité à l'industrie du papier-journal, qui a connu un « boom » sans précédent : les journaux populaires ont traqué les moindres incartades à l'étiquette. Ils brodent, souvent à partir de « petits riens », bénéficiant de la totale impunité que permet le mutisme du palais, lequel accrédite la thèse d'une autorité fléchissante de la reine sur sa propre famille. Passent encore les divorces de fait des princesses Margaret et Anne, mais « on » dit aussi que la reine a du intervenir entre Charles et Diana, puis entre Andrew et « Fergie ».

S'agissant de cette dernière, la rumeur a pris les proportions d'un petit scandale : l'opinion britannique est convaincue que la duchesse d'York a eu – comment dire? – un béguin, pour M. Steve Wyatt, le fils d'un milliardaire texan. Des centaines d'articles ont été consacrés à cette princesse atypique, que la presse accuse d'accepter une rémunération pour une interview ou une séance de photos. La monarchie, bien sûr, vit sur les relations publiques, mais elle doit alors être exemplaire sur le plan de la moralité et, peu à peu, l'idée s'est ancrée qu'elle ne l'est pas toujours. La télévision britannique se serait-elle permise, il y a vingt ans, de brocarder aussi crûment la Reine et la famille royale, comme elle le fait dans l'émission télévisée « Spitting Image »?

Affection

Tout cela ne contribue pas au renforcement de l'institution royale. D'autant que la reine est de nouveau interrogée sur ses richesses et critiquée pour continuer à bénéficier de l'exemption d'impôts. La presse parvient à des conclusions qui donnent le vertige à une opinion publique sensibilisée par une récession économique persistante. La liste civile de la famille royale s'élève à 9,79 millions de livres (1) pour 1992, somme à laquelle il faut ajouter l'entretien des palais, train, bateau, avion et les voyages royaux... La fortune personnelle de la souveraine est, elle, difficilement estimable, certains « experts » avançant le chiffre d'environ 1 milliard de livres.

La monarchie coûte donc au total environ 57 millions de livres chaque année à la Grande-Bretagne. Est-ce peu, comparé aux « services » rendus – la promotion du tourisme, par exemple, – est-ce beaucoup? Si quatre Britanniques sur cinq sont partisans du maintien de la royauté, 59 % des moins de vingt-cinq ans déclarent avoir peu ou pas d'affection pour la famille royale.

Comment ces nouvelles générations vont-elles évoluer? Avec l'ouverture de la Grande-Bretagne sur l'Europe, la nécessité de réformes constitutionnelles se fera-t-elle davantage sentir ? L'institution paraît, aujourd'hui, moins forte que ne l'est l'image personnelle de la souveraine. Est-ce pour cette raison que la reine, à Noël dernier, a annoncé qu'elle n'avait aucunement l'intention d'abdiquer, comme pour se donner le temps de remettre de l'ordre dans la maison royale? En même temps, il lui faut trouver la recette d'une sorte de « néo-monarchie » pour le siècle à venir, une alchimie qui associerait modernité et tradition. Dans une nouvelle décennie, la reine fêtera son jubilé d'or et ses soixante-quinze ans. D'ici là, sans aucun doute, *God save the Queen*!

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling = environ 10 francs français.

IRLANDE DU NORD

Cinq catholiques tués par les « loyalistes »

LONDRES

de notre correspondant

Belfast a connu un nouveau carnage, mercredi 5 février, avec la fusillade organisée par l'UFF (Ulster Freedom Fighters), un groupe paramilitaire loyaliste (protestant), dans le quartier catholique de la capitale de la province de l'Irlande du Nord. Deux hommes masqués, armés d'une mitrailleuse, ont fait irruption en début d'après-midi dans la boutique tenue par un bookmaker catholique et ont ouvert le feu sur les nombreux clients présents. En quelques minutes, rapporte l'un des survivants de la tuerie, « *ce fut comme l'échoppe d'un boucher, il y avait du sang partout. Les lieux étaient littéralement criblés de balles. Les gens plongeaient au sol pour se protéger, mais ils ne pouvaient s'échapper* ». Cinq personnes seront mortellement atteintes par les tirs et neuf autres blessées.

Ce massacre qui, comme d'habitude, a declenché une vague de protestations de la part des responsables catholiques et protestants, était, d'une certaine façon, « attendu ». Selon la logique des groupes paramilitaires qui s'affrontent en Ulster, la mort de huit ouvriers protestants, le 17 janvier, tués par l'IRA au cours d'une embuscade dans le comté de Tyrone, n'avait pas été « vengée ». L'UFF, qui est l'aile militaire de l'UDA (Ulster Defence Association), au même titre que, du côté catholique, l'IRA est considérée comme la branche armée du Sinn Fein, a revendiqué cette action. Après avoir tué un chauffeur de taxi catholique à Belfast, il y a trois jours (ce meurtre précédant l'assassinat d'un boulanger protestant), l'UFF avait indiqué que toute personne soutenant le « mouvement républicain » serait considérée comme une cible potentielle. La tuerie de Belfast porte à vingt-six le nombre des personnes tuées en Irlande du Nord depuis le début de l'année.

L. Z.

□ **POLOGNE : deux généraux vont être inculpés pour le meurtre du père Popieluszko.** – Le ministère polonais de la justice a annoncé, mercredi 5 février, que deux généraux de la police secrète polonaise allaient être prochainement inculpés pour l'enlèvement et le meurtre du père Jerzy Popieluszko. Ce dernier, célèbre pour ses sermons anti-communistes, avait été enlevé, torturé et assassiné en octobre 1984. – (*Reuter.*)

□ **TURQUIE : assassinat d'un magistrat.** – Le premier procureur de la Cour de sûreté de l'Etat, Yasai Gunaydin, son garde du corps et son chauffeur ont été assassinés, jeudi matin 6 février, à Istanbul. L'attentat n'a pas été revendiqué, mais les enquêteurs soupçonnent les militants du mouvement d'extrême gauche Dev-Sol (Gauche révolutionnaire). Les assaillants ont ouvert le feu sur la voiture du magistrat qui se rendait à son bureau dans le quartier de Kumkapi. – (*Reuter.*)

RUSSIE : un mois après la libération des prix

Un nouveau revenu minimum ... « de survie »

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Un mois après la libération des prix, le vertueux gouvernement anti-inflationniste de M. Gaïdar a dû céder sur les bas salaires. Le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Alexandre Chokhine, a annoncé, mercredi 5 février, que le revenu minimum a été relevé. Mais si peu, que M. Chokhine, de façon fort adéquate et honnête, l'a qualifié de « *revenu physiologique* » ou « *de survie* ».

En prévision de la libération des prix, le gouvernement avait prévu un revenu minimum de 200 roubles, soit 10 F au taux de change pratiqué actuellement. Le Parlement est immédiatement intervenu pour le porter à 342 roubles. Mais c'était encore insuffisant : fin janvier, les prix avaient plus que triplé, et non doublé comme les autorités le prévoyaient. Le comité d'Etat aux statistiques a calculé que le revenu minimum correspondant devait être de 1 500 roubles.

Cela revenait à classer 90 % de la population au-dessous du « *seuil de pauvreté* ». M. Chokhine, expliquant avec logique qu'aucune économie ne peut « *assister* » plus de 25 à 30 % de sa population, a donc été obligé de modifier les critères du comité d'Etat aux statistiques : le calcul du revenu minimum ne se fera plus à partir des quelque trois cents postes de consommation habituels mais à partir de dix, strictement alimentaires. De plus, les prix retenus sont souvent sous-évalués : 60 roubles le kilo par exemple pour la viande, c'est-à-dire le prix auquel est vendue la viande de l'aide humanitaire de la CEE dans quelques magasins seulement de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Ailleurs, dans ces deux villes, la viande est vendue au moins 120 roubles le kilo. Résultat, le nouveau revenu minimum « *physiologique* » de M. Chokhine est fixé à 550 roubles, soit 208 de plus qu'en janvier.

Les retraités moscovites ont donc le droit de continuer à tenter de survivre mais pas de se soigner (le recours aux hôpitaux d'Etat a été vivement déconseillé par le corps médical lui-même, en grève cette semaine à Moscou), ni d'utiliser les transports en commun (dont les tarifs cessent d'être symboliques), ni d'ailleurs d'acheter un des journaux qui tentent de défendre la politique gouvernementale. Les journaux « *démocrates* » (mot utilisé de plus en plus souvent sur le ton de la dérision si ce n'est de l'insulte) sont, en effet, beaucoup plus chers que les journaux ex-communistes qui ont, en général, tourné au national-bolchevisme.

Mais le salarié, l'étudiant ou le retraité qui touchera son nouveau revenu de survie fin février aura quand même une raison de s'estimer heureux : il ne fera pas partie de ceux qui n'auront strictement rien en raison des retards de paiement dus à la pénurie de roubles (la planche à billets n'arrive pas à suivre l'inflation malgré la mise en circulation de nouveaux billets de 500 roubles dans ce pays où les carnets de chèques sont encore inconnus).

Avec ou sans revenu « *physiologique* », la Russie, en tout cas, dépérit comme en période de guerre : la dernière pénurie en date annoncée à Moscou est celle... des enfants. L'an dernier déjà, c'est-à-dire avant le « grand choc », le nombre des décès a dépassé celui des naissances dans 30 % de ses régions. Mais, selon certains analystes géopolitiques, la Russie reste une des Républiques de l'ex-URSS qui aurait « *les meilleures chances de s'en sortir* ».

SOPHIE SHIHAB

Le chancelier Kohl à Budapest

L'Allemagne renforce sa présence en Hongrie

Le chancelier Helmut Kohl se rend pour la première fois, jeudi 6 et vendredi 7 février, dans la Hongrie « post-socialiste », pour signer un traité de coopération et d'amitié avec Budapest. Bonn a déjà conclu un traité similaire avec la Pologne et M. Kohl s'apprête à en signer un autre avec la Tchécoslovaquie, fin février, à Prague.

BUDAPEST

de notre correspondant

L'ancien Centre culturel de la RDA, en plein cœur de Budapest, est désormais occupé par... Porsche-Hongrie qui exhibe en vitrine des voitures de luxe clinquantes. Cette reconversion symbolique illustre le renforcement de la présence économique allemande dans ce pays.

Après la généralisation des paiements en dollars pour les transactions entre anciens « pays frères socialistes » au début de 1991 et la disparition du COMECON, l'Allemagne réunifiée a succédé à l'URSS, l'année dernière, pour devenir le premier partenaire commercial de la Hongrie. Les échanges entre Bonn et Budapest (9 milliards de deutschemarks en 1991) ont connu une formidable percée depuis un an : les exportations hongroises vers la RFA ont augmenté de 33 % et les importations en provenance de l'Allemagne ont progressé de 25 %.

Pour les investissements, les Allemands sont en deuxième position, derrière les Américains, mais arrivent en tête pour le nombre de sociétés mixtes avec une participation dans quelque deux mille *joint ventures* sur les onze mille recensées dans le pays. Toutefois, l'implantation allemande est sûrement plus élevée en raison des nombreux contrats conclus par les filiales autrichiennes des entreprises d'outre-Rhin.

« Dettes morales »

Cette vitalité des rapports économiques se reflète aussi au niveau politique. Les deux pays n'ont cessé de se rapprocher depuis l'investiture, au printemps 1990, du gouvernement conservateur de M. Jozsef Antall. Tout comme le chancelier Kohl, le premier ministre hongrois se réclame de la mouvance chrétienne-démocrate. La CDU a ouvertement soutenu le Forum démocratique (MDF), le parti de M. Antall, lors des dernières élections législatives et, pour illustrer cette complicité politique mais aussi culturelle, des représentants de la CDU assistaient souvent aux meetings électoraux et s'adressaient directement à la foule en allemand sans que leurs propos aient besoin d'être traduits.

A la différence de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, les relations entre Hongrie et Allemagne ne souffrent pas de contentieux historique pesant. La question de la frontière germano-polonaise a envenimé les rapports entre Bonn et Varsovie et le problème de l'expulsion des Allemands des Sudètes, au lendemain de la dernière guerre, a considérablement compliqué les contacts avec Prague. « *Il n'y a pas le moindre litige entre la Hongrie et l'Allemagne* », estime un diplomate occidental qui précise que « *l'approche généreuse* » des autorités de Budapest concernant l'indemnisation des membres de la minorité allemande de Hongrie victimes des campagnes d'épuration après la guerre a largement facilité le dialogue.

Tout comme les deux autres pays d'Europe centrale, la Hongrie n'a jamais caché son désir de rejoindre, au plus vite, le giron de la CEE. « *L'Allemagne,* » insiste un responsable hongrois du ministère des affaires étrangères, *est plus attentive à nos demandes* ». M. Antall ne s'y est pas trompé : il a fait son premier voyage officiel à l'étranger à Bonn, en juin 1990, avant de se rendre, dans la foulée, à Paris. Un mois plus tôt, l'Allemagne avait été l'un des premiers pays occidentaux à supprimer les visas avec la Hongrie. Aujourd'hui, c'est en RFA que les Magyars ont déployé leurs plus importantes représentations diplomatiques. Outre une ambassade à Bonn, la Hongrie dispose de deux consulats et compte en ouvrir trois autres.

Les Hongrois ne manquent jamais de rappeler les « *dettes morales* » que les Allemands ont à leur égard. L'ancien gouvernement socialiste de Budapest a porté un coup fatal au régime communiste d'Erich Honecker en autorisant, à l'automne 1989, le transit des réfugiés de RDA pour se rendre en Autriche. « *Nous n'oublierons jamais que la Hongrie a enlevé la première pierre du mur de Berlin* », a sciemment souligné le chancelier Kohl dans une interview, mercredi, au quotidien *Népszabadsag*.

Vues de Budapest, les menaces souvent proférées d'« *Anschluss économique* » et d'hégémonie allemande en Europe centrale suscitent avant tout des réactions agacées. « *L'influence de l'Allemagne est à la hauteur de ses engagements* », répond un diplomate hongrois avant d'ajouter, non sans ironie, que « *nous serions très heureux si d'autres pays en faisaient autant que les Allemands* ».

YVES-MICHEL RIOLS

YOUGOSLAVIE

Nouvelle mission de lord Carrington pour tenter de sortir de l'impasse

Le président de la conférence pour la paix en Yougoslavie, lord Carrington, est arrivé, mercredi 5 février, à Belgrade où il a rencontré le président serbe Slobodan Milocevic ainsi que les dirigeants de l'armée fédérale. Lors de sa visite de trois jours, il doit également se rendre à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), à Titograd (Monténégro) et à Zagreb (Croatie) pour évaluer les possibilités d'une reprise des travaux de la conférence, interrompus le 5 novembre.

BELGRADE

de notre correspondante

La CEE et l'ONU s'inquiètent des difficultés auxquelles se heurte le processus de paix en Yougoslavie. D'une part, la Serbie a rejeté toutes les versions du plan européen et reste, aujourd'hui, défavorable à la médiation européenne, estimant que les Douze manquent d'impartialité et soutiennent les Républiques sécessionnistes. Elle aimerait voir toutes les négociations se poursuivre sous l'égide des Nations unies.

D'autre part, le plan de l'ONU qui prévoit l'intervention de Casques bleus dans les zones de conflit est remis en cause non seulement par le refus des leaders serbes de la Krajina (enclave serbe du sud-ouest de la Croatie), mais aussi par la Croatie, « *qui est revenue sur son approbation sans conditions* », comme l'a affirmé l'émissaire des Nations unies, M. Cyrus Vance. En raison de ces obstacles, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a exclu dans l'immédiat le déploiement de Casques bleus.

A l'occasion de sa nouvelle mission, lord Carrington se fera donc le porte-parole des inquiétudes des uns et des autres, et sa tâche consistera, avant tout, à mettre en garde les protagonistes de la crise contre les effets que pourrait avoir un blocage du processus de paix.

Le plan de paix des Nations unies achoppe sur la question de l'autorité dans les zones de crise où devront être déployés les Casques bleus. Zagreb estime que les territoires croates actuellement contrôlés par l'armée yougoslave et les autorités autonomistes serbes – près d'un tiers de la Croatie – doivent, après l'arrivée des forces de paix de l'ONU, revenir sous la juridiction croate. La Serbie considère, au contraire, que les territoires croates occupés, où vit une grande partie des quelque 600 000 Serbes de Croatie, devront lui revenir après le départ des forces de l'ONU. M. Borisav Jovic, représentant de la Serbie au sein de la présidence serbo-yougoslave, qui affirme ouvertement que les troupes de l'ONU viennent « *défendre le peuple serbe* », explique ainsi que l' « *unique obstacle au plan de Cyrus Vance est la prétention de la Croatie à exercer de nouveau son autorité sur le territoire serbe, ce qui est bien entendu impossible* ».

FLORENCE HARTMANN

DIPLOMATIE

La visite d'Etat du président russe

La première journée d'entretiens de M. Eltsine à Paris a été centrée sur les questions de sécurité

Accueilli, mercredi 5 février à Paris, le président russe, M. Eltsine, en visite d'Etat pour trois jours en France, s'est entretenu jeudi matin avec le chef de la diplomatie française, M. Dumas. La veille, il avait eu un premier tête-à-tête avec M. Mitterrand. Après une réception à l'Hôtel de Ville et un déjeuner au Quai d'Orsay offert en son honneur par le premier ministre, Mme Cresson, le président Eltsine devait être reçu, jeudi, par le président de l'Assemblée nationale, puis par celui du Sénat. Dès le premier jour de la visite, les questions de désarmement ont été au premier plan.

A son départ de Moscou, M. Eltsine semblait vouloir un peu fâcher les autorités françaises. Le président russe avait formulé l'espoir que ses entretiens permettraient d'obtenir une *« réduction »* de l'arsenal nucléaire français. Mais dès son arrivée, mercredi à 16 heures précises à Orly, débarquant d'un Illyouchine aux couleurs de la Fédération de Russie, M. Eltsine, qui avait été mal reçu lors de sa précédente visite «privée et parlementaire» d'avril dernier, a eu du baume au cœur.

M. Mitterrand, venu l'accueillir à l'aéroport comme le veut le protocole pour les visites d'Etat, a d'entrée rendu hommage au courage du président russe lors du putsch manqué d'août dernier. *«Nous avons pu communiquer difficilement mais utilement aux moments les plus difficiles, qui, grâce à votre courage et à votre autorité, ont permis de voir la liberté s'affirmer au moment où elle était le plus menacée à Moscou»*, a dit le président français lors de son discours de bienvenue dans le pavillon d'honneur de l'aéroport.

M. Eltsine, rappelant qu'il avait été invité par M. Mitterrand pendant le coup d'Etat raté, a souligné dans sa brève réponse qu'il se trouvait pour la première fois en France *«en tant que premier président élu de la Russie indépendante et démocratique»*. M. Eltsine, qui n'est *«pas rancunier»*, comme il l'a précisé à TF1 avant son arrivée, a rendu hommage à l'attitude de M. Mitterrand lors des journées d'août.

Les deux présidents ont ensuite quitté en hélicoptère Orly pour une courte cérémonie aux Invalides, avant de se rendre dans la même voiture, escortée par la Garde républicaine au petit trot, au palais de l'Elysée pour un premier entretien. Lors de cette conversation d'une heure et demie, le président russe n'a pas demandé la réduction du programme nucléaire français ni des armes nucléaires en service, a indiqué M. Pierre Morel, conseiller diplomatique à l'Elysée.

M. Mitterrand a cependant réaffirmé au président russe la position française : Paris réduira son arsenal nucléaire quand celui des grandes puissances sera comparable au sien. En visite d'« information » à Washington, le ministre français de la défense, M. Pierre Joxe, a enfoncé le clou : la France n'a pas *« participé à la course aux armements »* et n'a donc pas *« à participer à la course au désarmement »*, a-t-il dit.

Cette délicate question étant réglée, le conseiller diplomatique de la présidence a fait état d'une *« grande convergence »* entre MM. Mitterrand et Eltsine sur la nécessité d'une dissuasion nucléaire *«minimale»*, après avoir détaillé les récentes propositions russes de désarmement. Puisque les autorités françaises ne souhaitent pas séparer la coopération en matière de sécurité de la coopération économique, il a été aussi question d'aide.

M. Eltsine, qui a ensuite rejoint sa résidence du Grand Trianon de Versailles pour un dîner d'Etat, a demandé des crédits pour acheter des céréales, a déclaré M. Roland Dumas dans la cour de l'Elysée. Le président russe a fait une bonne impression. Les conseillers de François Mitterrand ont rapporté qu'il *«était précis, citait des chiffres, parlait sans notes et était parfaitement à l'aise»*. Lors d'une interview accordée à TF1 avant son départ pour Paris, il était apparu sûr de lui-même, déclarant qu'il n'avait *«jamais eu de problème cardiaque»* et que parmi tous les problèmes c'était celui de sa santé qui l'inquiétait *«le moins»*. Même s'il a admis qu'il se laissait *«parfois aller vers la dépression»*.

La Maison de Russie s'implante à Paris

«Réfléchissez, vous n'aiderez pas la Russie avec des crédits, de l'argent, car cela servira uniquement à acheter des produits alimentaires. Il faut s'adresser sérieusement aux hommes d'affaires qui existent dans notre pays et mettre fin à la méfiance qui existe entre nous depuis soixante-dix ans». Cet appel à l'investissement a été lancé, mardi 4 février, par M. Vladimir Riachentsev, venu annoncer à des industriels et des financiers français l'installation de la Maison de Russie à Paris.

Ce proche de M. Boris Eltsine, âgé de quarante-deux ans, ancien membre du KGB, dans les affaires depuis cinq ans, dirige la Maison de Russie, qui est la première société par actions inscrite dans l'inventaire des firmes de la Fédération. Créée en août 1990, elle a pour vocation d'organiser, en collaboration avec le gouvernement russe, des échanges économiques et commerciaux. Dès la première année, elle a constitué un réseau de quatre-vingts filiales d'intermédiation sur tout le territoire. Employant six mille personnes, elle réalise un chiffre d'affaires dans le commerce international de 120 millions de dollars (660 millions de francs). La firme a établi son premier centre international à Budapest l'an dernier. Aujourd'hui, elle aborde l'Europe de l'Ouest en installant une filiale à Paris.

Société anonyme, la Maison de Russie ouvrira son capital aux entreprises et collectivités locales françaises. Outre une activité de courtage commercial – en particulier dans le secteur agroalimentaire – et de montages financiers, elle offrira aux entreprises tous les renseignements tant sur les possibilités d'implantation que sur la recherche de partenaires commerciaux solvables. *«Les hommes d'affaires russes et français doivent échanger plus d'informations»*, affirme le vice-président de cet organisme, M. Sergeï Brouskov, espérant par ce biais mettre un terme aux réticences actuelles.

Des réticences dues essentiellement à la fragilité des éventuels partenaires. *«Il faut travailler avec les nouveaux propriétaires et entrepreneurs de Russie, mais uniquement avec ceux ayant des garanties dans des banques reconnues»*, souligne M. Riachentsev. La nouvelle génération entend bien faire du profit. Et de citer le secteur agricole, qui compte désormais cinquante six mille fermiers indépendants, la finance, avec de nouvelles banques comme la Business Bank of Russia et ses quatre mille actionnaires, et les futures privatisations que la Maison de Russie sera chargée d'organiser. *«Chez nous, il existe un principe selon lequel l'argent détruit l'argent. Aidez-nous à adopter le vôtre selon lequel l'argent produit l'argent.»*

DOMINIQUE GALLOIS

Les ors de la République pour le «tsar Boris»

Un homme rayonnant, ravi de découvrir les fastes d'une vieille République déployés pour sa *«jeune démocratie»*. Tout au long du dîner offert en son honneur au Trianon, mardi soir, Boris Eltsine a bien davantage montré son sourire bon enfant que le visage buté qu'on lui voit souvent dans sa «Maison Blanche» de Moscou. Une mine réjouie qui contrastait avec les traits tirés de son hôte, un François Mitterrand arrivé passablement en retard, mais satisfait tout de même de se reposer des «affaires».

Le cadre était tout indiqué pour ces grandes retrouvailles franco-russes : c'est à Versailles, devait rappeler le président français, que Pierre le Grand fit la connaissance, en 1717, du roi Louis XV, alors âgé de sept ans ; c'est dans le «cabinet du Couchant» du grand Trianon, là où se pressaient les invités, que sont conservés les plus précieuses malachites apportées par le tsar Alexandre III lors de sa visite de 1891. Pourtant, les descendants parisiens des Russes de l'époque (Marina Vlady, Macha Méryl, Robert Hossein) étaient encore peu nombreux ce premier soir : ils se donnaient rendez-vous pour vendredi, rue de Grenelle, où le « tsar Boris » et sa femme devaient les rassembler pour une réception là encore sans précédent (*«une meilleure manière de passer le temps que les anciens maîtres du Kremlin accordaient à Georges Marchais»*, notait un diplomate).

C'était donc d'abord le Tout-Paris officiel que l'on retrouvait autour des vingt tables : Mme Cresson et une cohorte de ministres, un très fort contingent de PDG et d'hommes d'affaires, Mgr Lustiger et d'autres représentants des cultes, enfin un important groupe d'universitaires conduits par tous les as de l'ex-soviétologie, d'Hélène Carrère d'Encausse à Alain Besançon. Quelques mauvais esprits s'enquéraient de la présence éventuelle de Jean-Pierre Cot, l'homme qui avait «montré la porte» du Parlement européen à Boris Eltsine l'an dernier. Non, il n'était pas là, confirmait M. Mitterrand dans un aparté avec les journalistes : soit que ses fonctions à Strasbourg ne le qualifiaient pas pour participer à la cérémonie, soit, tout simplement, qu'on *«n'y avait pas pensé»* ... Tout aussi serein, Boris Eltsine répondait avec son large sourire : *«Je ne suis pas rancunier.»*

MICHEL TATU

Les discours au Trianon

M. Mitterrand : «La Russie s'est affranchie d'un passé lourd de cris et de douleurs»

Saluant son hôte au dîner offert mercredi soir 5 février au Trianon, M. Mitterrand a dit notamment :

«J'accueille ici le chef d'un vieux et grand pays et d'une jeune démocratie à l'aube d'une renaissance si longtemps attendue (...). Je n'oublie pas l'échange que nous avons eu au moment le plus dramatique, alors qu'il fallait montrer ce que pouvait faire l'exemple du courage et de la décision à Moscou. Voilà quelques raisons de vous remercier pour cette nouvelle présence.

» La Russie s'est affranchie d'un passé lourd de cris et de douleurs, puisque, au-delà de l'empire soviétique, c'est toute forme d'oppression qu'elle récuse désormais.

» Le retour de la Russie en tant que telle modifie profondément le paysage européen. Cette Europe où nous nous rencontrerons sera une Europe dans laquelle tous les pays seront unis par une solidarité nouvelle entre les peuples (...). Il est impératif de prévenir l'apparition des conflits liés à la nostalgie des affirmations nationales exclusives. Nous y parviendrons en multipliant les occasions et les moyens de renforcer notre solidarité.

» Il y a l'Europe des Douze, qui a à présent amorcé une nouvelle étape importante. Cette Europe se porte garante de la sécurité et de la paix. Il y a aussi la CSCE, qui regroupe tous les pays européens. Il y a en plus le Conseil de l'Europe. L'idée française d'une confédération européenne aura à jouer un rôle important dans l'intégration européenne.»

M. Eltsine : «L'Union soviétique n'existe plus mais ses problèmes demeurent»

«Pour la première fois depuis des décennies, des peuples séparés par des mythes idéologiques et des doctrines politiques ont non seulement rejeté les stéréotypes de la confrontation, mais aussi entamé un travail difficile pour organiser le monde sur de véritables principes humains.

»Un affrontement épuisant a pris fin. Il n'a fait de bien à personne, ni n'a rendu aucun peuple heureux. Au XXe siècle, les forces du mal ont pu déployer leur puissance. (...) Ces forces sont capables de tout, sauf de création.

»Il est très important pour nous que la démocratie française, qui a passé l'épreuve du temps, et la jeune démocratie russe confirment leur attachement aux idéaux du pouvoir populaire et aux principes de liberté, de justice et de solidarité.

»L'Union soviétique n'existe plus, mais ses problèmes demeurent. Nous sommes réalistes et nous nous rendons bien compte qu'il est impossible de résoudre à la fois tous ces problèmes qui se sont accumulés pendant des années. L'objet principal de notre attention en cette période est d'assurer un contrôle unique des armes nucléaires. Nous faisons tout notre possible dans ce domaine sensible pour exclure tout recours non sanctionné aux armes nucléaires, pour ne pas permettre leur prolifération et obtenir leur réduction considérable.

»Malgré la psychologie anti-marché et la mentalité d'assistés qui se sont développées pendant des décennies, nous nous sommes fermement engagés sur la voie de réformes radicales et nous ne nous en écarterons pas.

»Nous nous sommes entendus en principe sur le transfert à la Russie de la majorité des crédits français accordés auparavant à l'URSS. Nous apprécions beaucoup le soutien de la France pour l'adhésion de la Russie aux organisations économiques et financières internationales (...) ainsi que le rôle positif de la France dans le cadre de la coopération des Sept» [pays industrialisés].

Les porteurs de titres russes manifestent

Profitant de la visite en France de M. Boris Eltsine, président de la Fédération de Russie, le Groupement national des porteurs de titres russes (GNDPTR) a décidé de tenir un «rassemblement» jeudi 6 février entre 15 heures et 17 heures devant le Palais-Bourbon.

Au même moment, M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, recevra M. Eltsine à l'hôtel de Lassay. L'objectif poursuivi par M. Edouard Champenois, président du GNDPTR, est d'éviter que cette affaire ne tombe dans l'oubli.

Selon les dernières estimations, il resterait en France entre 250 000 et 300 000 porteurs capables d'exiger le remboursement de quelque 7 milliards de franc-or (140 milliards de francs 1992), sans compter les intérêts.

L'Association a déposé une requête auprès du ministère des finances, s'appuyant sur un accord conclu en 1990 entre la France et l'ex-URSS, dans lequel, selon Me Vergès, son nouvel avocat, les Soviétiques acceptaient le principe de remboursement de toutes les dettes, tsaristes y compris.

Le gouvernement a quatre mois pour répondre. *«Au-delà, nous entamerons une procédure judiciaire»*, a ajouté Me Vergès.

□ **Appel pour l'abolition de la loi interdisant la propagation du communisme en Tchécoslovaquie.** – Une vingtaine de personnalités européennes ont adressé, mercredi 5 février, une «lettre ouverte» au président Vaclav Havel, lui demandant *«d'user de toute son autorité pour obtenir l'abolition»* de l'amendement au code pénal tchécoslovaque interdisant la propagation du communisme en Tchécoslovaquie.

Les signataires de cette lettre, parmi lesquels figurent Mme Madeleine Rebérioux, Mgr Gaillot, MM. Daniel Jacoby, Carlos Saura, Gilles Perrault, ainsi que plusieurs personnalités du SPD allemand et du parti Ecolo belge, qualifient de *«liberticide»* cet amendement, qui *«autoriserait à condamner des individus non pour des actes avérés mais pour leurs idées»*. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La visite d'Etat du président russe

Accord de principe sur la réaffectation de la plus grande partie des crédits français

Depuis son lit d'hôpital moscovite où il est soigné pour une pneumonie, l'économiste russe Stanislas Chataline, ex-conseiller de M. Gorbatchev, téléphonait mercredi 5 février aux *Izvestia* pour lancer un cri d'alarme : « *Le problème d'une explosion sociale demeure, le sous-estimer est criminel. Je crois qu'il se prépare une contre-révolution dans le pays.* » Le même jour, à Paris, le président russe M. Boris Eltsine, indiquait à sa descente d'avion que « *les mois de février, mars et avril seront très difficiles pour la population* », en raison « *du manque de nourriture* », estimant toutefois « *pas très élevée* » la probabilité de voir s'installer un régime autoritaire à Moscou. De l'URSS à la CEI, les sigles changent, mais les signes d'inquiétude comme les besoins demeurent. Du pain et de l'argent, voilà ce que M. Eltsine est venu demander au nom de l'amitié, alors que la France, mêlant générosité et prudence, s'attache à préserver l'idée que seuls les bons comptes font les bons amis.

Effort budgétaire

Dans son toast prononcé lors d'un dîner offert par le président Mitterrand au Grand Trianon de Versailles, M. Eltsine a affirmé qu'il existait « *un arrangement de principe pour réaffecter à la Russie la plus grande partie des crédits français offerts autrefois à l'Union soviétique* », ajoutant même qu'il appréciait « *beaucoup la contribution que la France va accorder à l'économie de* [son] *pays* ». Jeudi matin, rue de Bercy, on admettait dans l'entourage du ministre de l'économie et des finances, M. Pierre Bérégovoy, l'existence d'un tel accord de principe, tout en jugeant prématurée l'annonce des conditions réelles de crédit faites à la Russie. Les modalités devaient être discutées pendant la journée du 6 février, dans le sens d'un relatif durcissement des garanties exigées de Moscou.

Globalement, Paris apparaît déjà comme l'un des premiers créanciers de l'ex-URSS. Le 4 janvier, les nouveaux États de la CEI ont obtenu un allégement de leurs créances de 3,2 milliards de dollars (17,3 milliards de francs), la France consentant un effort budgétaire de 3,1 milliards de francs. Ensuite, Paris occupe le deuxième rang des pays supportant l'aide communautaire (alimentaire et technique) en faveur des pays de l'ex-URSS, juste derrière l'Allemagne. Depuis octobre 1990, le soutien tricolore a de surcroît porté sur 9,9 milliards de francs de crédits commerciaux garantis, dont 7,45 milliards pour les produits alimentaires – 4 milliards n'ont pas été tirés – 1,45 milliard pour les produits sidérurgiques et chimiques, 1 milliard pour les produits industriels.

Plusieurs projets

A ces subsides s'ajoutent 1,95 milliard de francs consacré au refinancement d'arriérés sur crédits commerciaux, un don de 100 millions de francs de viande bovine et un autre de 20 millions de francs de médicaments. Enfin, une assistance technique est prévue pour aider les Républiques de la CEI à mettre en place leur politique de réformes. La Rue de Bercy devrait ainsi réserver 120 millions de francs de dotations budgétaires au financement d'opérations de restructuration industrielle, en particulier pour la reconversion d'unités militaires qui employaient quelque dix millions de personnes.

La visite à Paris de M. Eltsine pourrait aussi permettre l'avancée, voire la conclusion de plusieurs projets franco-russes, dans le domaine énergétique principalement. S'agissant du pétrole, Elf et Total sont sur le point de signer des contrats d'exploitation, la Russie ayant amorcé une privatisation en profondeur de ce secteur. A terme, les investisseurs étrangers pourront détenir jusqu'à 50 % des intérêts pétroliers russes, exploration et production confondues. Un contrat est aussi sur le point d'être signé par un consortium européen conduit par Sofregaz, filiale de Gaz de France, pour l'exploitation d'un gisement de gaz naturel sibérien. Parmi les autres dossiers bien engagés figure le contrat que la firme française d'ameublement Séribo doit signer pour la création d'une société mixte dans l'Oural. Le groupe de distribution Intermarché va, de son côté, ouvrir quatre supermarchés en Russie pendant l'année en cours, et exploiter des usines de transformation agroalimentaire avec la société russe Citron. Une banque alimentaire, créée à Saint-Pétersbourg sur une initiative française, commencera à fonctionner dès la semaine prochaine, avec des légumes et de la viande en conserve expédiés depuis Paris.

ERIC FOTTORINO

ASIE

Intégrisme contre pragmatisme au Pakistan

Au « Pays des purs », le gouvernement et les milieux d'affaires s'opposent aux partisans de la charia

ISLAMABAD

de notre envoyé spécial

Chaque vendredi, les autorités autorisent la tenue de « marchés sauvages » au bord d'une des grandes avenues de cette capitale érigée, il y a trente ans, par la volonté du général Ayub Khan. Le Jumma Bazaar est la seule occasion de voir des hommes et des femmes dont le teint, les manières, la tenue évoquent le pays profond. Tout le reste – palais, ambassades, banques, grands hôtels et... 300 000 habitants – paraît comme posé à la surface des choses, silencieux, propre, inodore.

Il suffit, comme le font soir et matin des dizaines de milliers de petits fonctionnaires, employés, gens de maison, d'emprunter les vingt-cinq kilomètres de route reliant Islamabad à Rawalpindi pour recevoir le choc du sous-continent indien. « *Pindi* », comme on l'appelle ici, avec son million d'habitants, est un fatras d'édifices, un bric-à-brac d'échoppes aux enseignes agressives, un vertigineux entremêlement de piétons innombrables et de véhicules disparates, rickshaws, tongas, bicyclettes, autos japonaises, autobus peinturlurés.

Ici coexistent, à la fois séparés mais inextricablement mêlés, deux Pakistan : l'un ouvert à tous les vents et l'autre, qui s'enracine dans la glèbe du Pendjab et du Sind, ou plus précairement basé dans la province de la frontière nord-ouest, ou luttant pour sa subsistance dans l'immense Baloutchistan aride ou les hautes montagnes septentrionales, profondément musulman, comme il se doit au « Pays des purs », sans pour autant céder facilement aux tentations du fondamentalisme.

« *A moins d'être emmené directement de l'avion dans un des hideux bidonvilles de Karachi, il n'est aucun étranger débarquant ici qui ne subisse ce que j'appelle le choc pakistanais*, prévient ce diplomate. *Ce pays a une si médiocre image que l'on y va nécessairement de bonne surprise en bonne surprise.* »

Le poids des forces armées

Voici donc une population de 115 millions d'habitants, fort industrieuse comme en témoigne une progression record de son PIB (près de 6 % l'an dernier), dans l'ensemble nourrie à sa faim et, de surcroît, rarement xénophobe.

Le Pakistan ne s'en débat pas moins au milieu de problèmes impressionnants. Le plus vital est qu'il se sent incertain de son avenir. A trois reprises, en effet, il a dû soutenir une guerre contre son puissant voisin, l'Inde, sept fois plus peuplé, dont il est né lors de la partition de 1947, et dont les intentions l'inquiètent.

Ce sentiment permanent d'insécurité explique qu'Islamabad consacre officiellement 38 % de son budget aux dépenses militaires.

PANCHO

La non-résolution depuis quarante-trois ans du problème du Cachemire, relancé à la fin des années 80, entretient ici une posture martiale, justifiant, aux yeux de certains, le poids des forces armées dans la vie politique.

Si le Pakistan est ainsi bizarrement inquiet de son avenir, c'est aussi que les bases du « vouloir vivre ensemble » ne paraissent pas davantage assurées. Autour de sa capitale Lahore, le Pendjab, province la plus peuplée avec ses soixante millions d'habitants, est le noyau dur du pays, à qui il fournit l'essentiel de son administration, de son armée, de ses ressources aussi.

Les trois autres provinces ont constamment donné de graves signes d'impatience devant cette tutelle. Dans les années 70, la cause autonomiste a soulevé Baloutches et Pathans de la frontière nord-ouest. Depuis près de sept ans, le Sind vit en perpétuelle ébullition, état qui confine désormais, dans les campagnes au moins, à la plus totale anarchie. Bien entendu, l'Inde est fortement soupçonnée de prêter la main à cette agitation nationaliste sindhie.

Pour l'ancien premier ministre Benazir Bhutto, dont le Sind est le fief, et qui nous a reçu dans la maison de son père à Karachi, « *le complet effondrement de la loi et de l'ordre* » que connaît la province s'expliquerait surtout par la volonté des dirigeants conservateurs d'Islamabad d'écraser son Parti du peuple (PPP). Elle n'a pas de mots assez durs pour le ministre en chef de la province, M. Jam Sadiq Ali, chargé de cette besogne : « *Son gouvernement s'est mis hors la loi* », observe le jeune chef de l'opposition.

Le Pakistan doit vivre avec un autre handicap : la multiplication des pouvoirs centraux retarde ou dilue bien des décisions. Les journaux parlent de « *troïka* » pour désigner le président de la République, le premier ministre et le chef d'état-major des armées. Ce terme irrite M. Nawaz Sharif, qu'impatiente visiblement une presse d'autant plus combative qu'elle fut muselée durant des lustres de loi martiale.

Un président autoritaire

Le chef de l'Etat, M. Ghulam Ishaq Khan, soixante-dix-sept ans, élu peu après la mort mystérieuse du général Zia en 1988, est un homme silencieux, mais fort présent. La Constitution lui donne de vastes pouvoirs dont il est notoirement jaloux. Technocrate ayant servi tous les régimes, bien admis par les forces armées, il est l'axe de la balance, irremplaçable, même si son crédit est aujourd'hui fort entamé.

M. Nawaz Sharif est chargé de définir la politique du gouvernement. Ce jeune politicien de quarante-deux ans, d'une riche famille d'industriels du Pendjab, a voulu frapper un grand coup en lançant dès son arrivée au pouvoir, au début de 1991, une politique de déréglementation, de privatisation et de levée du contrôle des changes. Pas de doute : il a la haute main sur l'économie. Mais d'autres domaines entrent plus difficilement, au Pakistan, dans l'escarcelle d'un premier ministre : les affaires étrangères et, plus encore, la défense, où le poids des militaires et du président sont décisifs.

M. Sharif est à la tête d'une coalition disparate. Au Parlement, où elle dispose de deux tiers des sièges l'Alliance démocratique islamique (IJI) comprend, outre le parti du premier ministre, la Ligue musulmane (PML), trois mouvements nationalistes provinciaux, de modestes formations laïques et le parti fondamentaliste Jamaat-e-Islami.

Ce dernier, avec moins de 5 % des voix, fait pourtant beaucoup de bruit sur la place publique et dans les médias : il se considère comme le gardien de la charia (loi coranique) face à des alliés qui, selon lui, n'ont de musulman que l'étiquette. Ainsi, M. Sharif, qui avait promis de « *consacrer davantage d'énergie à l'économie qu'à la politique* », n'en a-t-il pas moins dédié beaucoup de temps à négocier avec ses partenaires, et ce d'autant que, d'avis général, il leur concède assez peu sur le fond.

Vers un rapprochement Bhutto-Sharif ?

Les forces armées, enfin, demeurent un facteur central. Elles ont occupé le pouvoir directement ou par des subterfuges pendant près d'un quart de siècle en quarante-cinq ans d'indépendance. Depuis 1988, elles sont retirées dans leurs casernes. Leur avis n'en a pas moins pesé dans la destitution en 1990 de Mme Bhutto. M. Sharif, lui, est parvenu à établir un relatif ascendant du pouvoir civil. Contre l'avis du chef d'état-major de l'époque, il avait obtenu la participation du Pakistan à la guerre du Golfe aux côtés des Etats-Unis. Puis, en douceur, il a négocié, en avril 1991, un changement de cap dans l'affaire afghane (*le Monde* du 22 janvier).

Le nouveau chef d'état-major, le général Asif Nawaz, a promis la neutralité des forces armées dans le jeu politique, ce dont Mme Bhutto lui donne acte. Il passe pour connaître sur le bout des doigts son échiquier pakistanais. On le dit aussi un nationaliste moins fiévreux que son prédécesseur.

Comme s'il n'était pas assez de tous ces centres de pouvoir, on a vu croître la puissance d'une institution créée en 1980 par le général Zia, le Tribunal fédéral de la charia (FSC). Cette instance, chargée de réviser toute la législation du pays afin de vérifier quels pans en sont éventuellement « *inacceptables pour l'islam* », a travaillé d'arrache-pied. C'est ainsi qu'elle a enjoint au gouvernement de proposer au Parlement de nouvelles lois islamiques (relatives au système bancaire, aux assurances, aux coopératives, à la procédure civile....) ayant toutes pour particularité d'entériner la pratique de la *riba* (c'est-à-dire des intérêts jugés usuraires par l'islam).

Selon la FSC, le gouvernement a jusqu'au 30 juin pour s'exécuter. Le secrétaire d'Etat à l'économie nous confirme avec un sourire malicieux ne voir là qu'un problème d'« *ingénierie financière* ». Il n'en demeure pas moins que le bouleversement d'une législation bancaire, en particulier, peut difficilement être opéré en si peu de mois. Appel a donc été interjeté devant la section de la charia de la Cour suprême.

Le gouvernement n'a pas osé en prendre l'initiative, en raison d'injonctions de ses alliés fondamentalistes. Il a donc poussé la Banque mulsulmane de crédit, récemment privatisée, à le faire pour son compte. L'épisode a peu ému la communauté financière, persuadée que des formules satisfaisantes seront trouvées. Il a, en revanche, alerté l'intelligentsia et le PPP. N'indique-il pas qu'un pouvoir religieux supérieur à la loi est en train de s'affirmer dans un Pakistan jusque là fort réservé sur ce sujet ?

Peut-être est-ce en effet la principale interrogation pour l'avenir du pays : persuadées que la meilleure façon de tenir en lisière leur intégrisme est de leur accorder de menues satisfactions, les forces musulmanes modernistes, dont le PML de M. Sharif, ne jouent-elles pas les apprentis sorciers ?

Une autre incertitude plane encore sur le pays : les chefs de la majorité et de l'opposition trouveront-ils les moyens de nouer des rapports « à la britannique » permettant d'éviter la montée d'une agitation dont les forces armées tireraient profit pour revenir sur le devant de la scène ? Profondément séparés par leur culture, leurs origines, leur équation personnelle, aucun des protagonistes n'en a manifesté le désir, trouvant sans doute commode, pour mobiliser l'opinion, de manifester un antagonisme clair et net..

Mais l'aggravation de la répression contre le PPP dans le Sind a conduit Mme Bhutto à élever la voix. Au Parlement, le 19 décembre, son groupe est parvenu, une demi-heure durant, à empêcher le chef de l'Etat de prononcer son allocution aux cris de « *fasciste* » et de « *fiche le camp, pépé* ». Parce qu'elle risquait d'alarmer l'armée, une telle escalade n'a pas, cette fois, laissé M. Sharif indifférent : il y va, en effet, à terme de son propre pouvoir. Aussi les spéculations vont-elles bon train sur l'éventuelle amorce d'un dialogue entre les deux jeunes ennemis, en dépit des réserves extrêmes du vieux président.

JEAN-PIERRE CLERC

TIMOR-ORIENTAL :

L'Indonésie s'engage à sanctionner les auteurs du massacre de Dili

« Des mesures seront prises contre tous ceux qui ont violé la loi, y compris des militaires », et Djakarta *« reverra complètement sa politique à Timor-Oriental »*, a déclaré à Londres, mercredi 5 février, le ministre indonésien des affaires étrangères, cité par le Foreign Office. M. Ali Alatas se trouvait à Londres pour tenter de redresser la crédibilité de son pays après le massacre de civils par l'armée indonésienne le 12 novembre dernier à Dili. Le ministre indonésien de la défense et ministre des affaires étrangères par intérim, le général Benny Moerdani, a d'autre part indiqué que l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies sur Timor, le Kényan Amos Wako, serait le bienvenu, à condition qu'il n'effectue aucune enquête et se limite à s'entretenir avec des officiels, car *« l'incident de Dili est une affaire intérieure indonésienne »*. – *(AFP, UPI, Reuter.)*

La convocation du Parlement en session extraordinaire

M. Giscard d'Estaing croit à une accélération des échéances

Le bureau politique de l'UDF s'est prononcé, mercredi 5 février, pour l'« autodissolution » de l'Assemblée nationale, afin de contraindre le pouvoir aux élections législatives anticipées réclamées, le 2 février, par M. Valéry Giscard d'Estaing. L'ancien chef de l'Etat estime que l'actuelle crise de langueur politique va obliger M. Mitterrand à précipiter les échéances institutionnelles.

L'un des hommes les mieux avertis des choses de l'opposition s'appelle... François Mitterrand. Il en connaît toutes les faiblesses et sait les exploiter. Ainsi l'avait-on vu réconforter M. Chirac quand M. Barre était au mieux de sa forme; requinquer M. Giscard d'Estaing quand MM. Chirac et Barre monopolisaient la droite. Depuis un bon moment, il encourage M. Barre à ne pas mollir devant MM. Chirac et Giscard d'Estaing. Sans parler du temps de la cohabitation où il n'eut point son pareil pour semer la zizanie dans l'équipe de M. Chirac.

Au cours de son intervention du 4 février, le président de la République n'a pas dérogé à cette habitude, qui engendre toujours chez lui un réel plaisir. Comme s'il se lassait d'avoir à toujours jouer sur cet échiquier de la droite avec les mêmes trois cavaliers, M. Mitterrand a innové en faisant avancer d'une case la tour Balladur. Pourtant peu enclin, ce soir-là, aux compliments, le chef de l'Etat a loué le *« bon esprit »* de l'ancien ministre d'Etat de M. Chirac. Il est vrai qu'à ses yeux M. Balladur avait eu le mérite de proposer le premier, et de la façon la plus républicaine qui soit, que les conclusions de l'affaire Habache soient tirées devant le Parlement. M. Mitterrand a donné le sentiment d'exaucer son vœu en acceptant une déclaration du gouvernement, oubliant simplement – nuance importante – que M. Balladur, comme M. Chirac après lui, avait demandé un engagement de responsabilité de la part de Mme Cresson.

Sans doute la forme imposait-elle quelques détours. Car il est probable que M. Balladur n'a pas été insensible à l'hommage rendu, qui confortera un peu plus son image d'homme responsable, raisonné et raisonnable. M. Balladur est, de toute évidence, l'homme qui monte dans l'opposition, parvenant astucieusement à combiner l'expérience pompidolienne, le bon sens barriste et la nouveauté. Au RPR, on redoute qu'il ne veuille plus longtemps se contenter d'être le fondé de pouvoir de M. Chirac. A l'UDF, les giscardiens redoutent tout simplement d'être plagiés.

M. Mitterrand sait tout cela. Comme si ce n'était pas suffisant, il ne pouvait plus faire plus mal à M. Giscard d'Estaing qu'en disant tout haut ce que, dans l'opposition, tout le monde pense maintenant tout bas. Evoquant l'empressement de son prédécesseur à réclamer des élections législatives anticipées, M. Mitterrand a, en quelque sorte, enlevé les mots de la bouche de M. Chirac. *« C'est fou*, s'est-il faussement étonné, *ce que M. Giscard d'Estaing redoute les primaires à droite! C'est la seule façon pour lui d'y échapper : il voit cela comme une guillotine, ces primaires, et il voudrait bien que je l'aide. »* M. Giscard d'Estaing a dénoncé le lendemain *« ces raisonnements complètement politiciens »*, mais le mal est fait. L'ancien chef de l'Etat risque aujourd'hui d'apparaître comme un *« agité »*, mot qu'il réservait jadis, dédaigneusement, à M. Chirac.

Tout se passe comme si l'ancien président de la République avait décidé dejouer le tout pour le tout. Dimanche dernier à Bordeaux, il réclamait la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale. Mercredi, il a été le premier à se saisir de la proposition d'autodissolution de M. Barrot, qualifiée d'ailleurs de *« comique »* dans certains rangs de l'UDF. Est-ce la conviction que M. Chirac a pris dans les sondages un avantage irrattrapable, la certitude qu'en temps de crise il sera le mieux à même de relever le gant ?

Il est patent, en tout cas, que M. Giscard d'Estaing a décidé de jouer la carte de l'UDF et, donc, sa carte personnelle. En dépit de ses thèses récentes contre la cohabitation, Matignon intéresse l'ancien président de la République. Il est également persuadé, comme il le disait encore dimanche à Bordeaux, qu'*« il y a une sorte d'appel du destin pour sa famille de pensée »*. Enfin, il sait qu'avec ses quarante et une présidences de conseil général et ses douze présidences de région l'UDF peut apparaître aux prochaines échéances comme la force de l'opposition la plus mobilisatrice, *a fortiori* si ces élections sont extrêmement politisées. Crise morale, crise politique, banqueroute du socialisme : M. Giscard d'Estaing n'hésite plus à comparer la situation à celle de mai 1968, quand il pressait lui-même le général de Gaulle de *« choisir entre l'ordre et le désordre »*.

DANIEL CARTON

Le Parti socialiste s'aligne sur la position présidentielle

La réunion du bureau exécutif du PS, mercredi 5 février, a été l'occasion pour les dirigeants socialistes d'affirmer à leur tour, après M. François Mitterrand, que *l'« affaire Habache est maintenant terminée »*, selon les propos de M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole, et de se remettre en ordre avant la session extraordinaire du Parlement du 7 février voulue par le chef de l'Etat.

Il faut *« serrer les rangs »* et *« affirmer le soutien au président de la République et au gouvernement »*, a expliqué M. Queyranne après la réunion du bureau exécutif, mercredi, en soulignant que *« cette cohésion a été réaffirmée par tous les courants »* au cours de la réunion et que le PS va montrer *« une attitude combative vis-à-vis de la droite, à laquelle on ne manquera pas de rappeler quelques affaires : Abou Daoud, Bokassa, etc. »*.

« C'est clair : on se calme », avait déclaré, dès le matin du 4 février, M. Laurent Fabius, donnant ainsi le signal de la fin de l'agitation provoquée par cette affaire chez les socialistes. Le premier secrétaire du PS avait lui-même jugé, le 1er février, devant le comité directeur du PS, qu'il s'agissait d'une *« faute grave »*, avant que M. Michel Rocard, invité de « Sept sur sept », le lendemain, sur TF 1, ne la déclare *« gravissime »*. M. Mitterrand ayant affirmé, mardi soir, que cette affaire *« n'est pas grave »*, les socialistes, sans se déjuger, sont contraints de s'aligner, au moins formellement, sur la position présidentielle. Au bureau exécutif, M. Gérard Le Gall, s'exprimant au nom des jospinistes, a fait valoir que ceux-ci avaient eu un comportement *« responsable »* et a regretté les propos, intempestifs à leurs yeux, des *« membres du bureau exécutif »* qui avaient réclamé des mesures allant au-delà des sanctions administratives décidées par M. Mitterrand et Mme Edith Cresson.

Ce propos visait M. Claude Bartolone, proche de M. Fabius, qui avait émis le souhait d'un changement de gouvernement, M. Jean Le Garrec, proche de M. Pierre Mauroy, pour qui des *« décisions politiques »* étaient nécessaires, M. Alain Richard, rocardien, qui avait évoqué une accélération des échéances institutionnelles.

M. Rocard n'étant pas lui-même membre du bureau exécutif, il échappe à la critique des jospinistes, mais ceux-ci ont à cœur de montrer que, dans une passe difficile, les meilleurs soutiens du président ne sont pas forcément du côté de ceux dont l'accord avait rendu possible le changement de premier secrétaire, le mois dernier, autrement dit les fabiusiens et les rocardiens.

« Une image de cohésion »

Néanmoins, M. Gérard Lindeperg, coordonnateur du courant de M. Rocard et numéro deux du PS, a affirmé que ce dernier doit *« donner une image de cohésion derrière M. Mitterrand »*. *« Il n'y aura pas de censure votée par les socialistes en général et certainement pas par les rocardiens. Ce n'est pas une turbulence, même forte, qui doit déboucher sur une vraie crise politique »*, a affirmé un autre rocardien, M. Bernard Poignant, député du Finistère et maire de Quimper.

Au bureau exécutif, M. Mauroy a affirmé que les militants socialistes sont en colère devant l'exploitation de cette affaire et *« bien décidés à ne pas s'en laisser montrer »*. Le nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Henri Emmanuelli, a invité les socialistes à suivre l'exemple donné par M. Mitterrand et à faire preuve de *« combativité »*. M. Daniel Percheron, premier secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais, a souligné, lui aussi, *« le besoin d'unité du PS dans ces circonstances »*.

M. Fabius, qui s'exprimera au nom du PS à la tribune de l'Assemblée, a expliqué qu'il faut, désormais, *« affirmer clairement le soutien au gouvernement et se préoccuper des problèmes concrets »*, car *« l'affaire Habache n'est pas l'essentiel problème des Français »*. Afin de s'assurer que tel est bien l'état d'esprit des socialistes, Mme Cresson a reçu, mercredi, des députés menés par M. Jean Auroux, fabiusien, président du goupe socialiste, et représentant tous les courants du PS, auxquels s'était joint M. Claude Estier, président du groupe du Sénat.

Le premier ministre, dont une partie de l'entourage avait envisagé qu'elle pose elle-même la *« question de confiance »* à l'Assemblée, plutôt que de laisser à l'opposition la charge de déposer une motion de censure, n'a pas retenu ce moyen de consolider son assise parlementaire. Du moins est-elle assurée de ne pas réunir contre elle une majorité de députés.

P. J.

M. Chirac affirme que « M. Rocard et les siens sont ramenés à la botte de Mme Cresson »

BERGERAC

de notre correspondant

M. Jacques Chirac, qui visitait la Dordogne, mercredi 5 février, a évoqué l'affaire Habache et la réunion du Parlement. *« Le gouvernement a voulu jouer au plus fin en attendant que l'opposition dépose une motion de censure*, a-t-il dit. *Ce n'est pas convenable, car un gouvernement doit pouvoir démontrer qu'il a une majorité qui le soutient. »*

Pour le président du RPR, *« la réalité, c'est que le gouvernement va montrer que M. Rocard et les siens sont ramenés à sa botte... la botte de Mme Cresson ! » « Une fois de plus*, a-t-il ajouté, *ce gouvernement va tenir par la volonté des communistes. C'est, moralement, tout à fait inconvenant, mais je ne pense pas que la morale soit la préoccupation de ceux qui nous gouvernent encore. »*

D. R.

□ **M. Rocard dénonce l'« irresponsabilité » de la droite.** – M. Michel Rocard, qui participait mercredi 5 février à un meeting à Pontault-Combault (Seine-et-Marne), a reproché à la droite le *« déferlement d'immigrés organisé dans les années 60 et 70 »*. *« MM. Giscard d'Estaing et Chirac participaient à ces gouvernements*, a-t-il dit, *et ce sont ces gens-là qui viennent, ensuite, nous parler du droit du sang, d'invasion, d'odeur, avec cynisme, en oubliant à la fois la honte qu'ils font à l'image de notre pays, l'irresponsabilité qu'ils prennent par rapport à la solution du problème actuel et leur écrasante responsabilité quant à la naissance même de ce problème. »*

L'UDF souhaite une autodissolution de l'Assemblée nationale

L'UDF a décidé, au cours de la réunion de son bureau politique, mercredi 5 février, de proposer au RPR le dépôt d'une *« proposition de loi mettant fin au mandat de l'Assemblée nationale »*, afin de *« rendre la parole aux Français »*. *« Seule une dissolution de l'Assemblée nationale et l'organisation de nouvelles élections pourraient permettre aux Français de s'exprimer et de retrouver confiance »*, a indiqué M. François Bayrou, secrétaire général de l'UDF.

Cette proposition ne remettra pas en cause le principe d'une motion de censure qui devrait être déposée par les groupes RPR, UDF et UDC à l'Assemblée nationale, vendredi 7 février, à l'issue de la déclaration de politique générale du gouvernement.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, a expliqué, mercredi 5 février, que cette proposition avait pour objectif de convaincre les Français de la nécessité d'élections législatives anticipées. *« Il y a une Assemblée, à l'heure actuelle, qui n'est pas représentative. C'est même le dernier endroit en France où le Parti socialiste a la majorité »*, a-t-il indiqué sur FR 3. *« L'Assemblée peut proposer de mettre un terme à son mandat »*, a ajouté M. Giscard d'Estaing. *« Nous doutons bien »* que le président de la République ne dissoudra pas l'Assemblée *« spontanément »*.

« Il faut prendre la mesure de la crise actuelle, c'est une crise sérieuse, le pays est inquiet, il ne sait pas où il va et il voudrait une solution simple et nationale pour en sortir », a conclu le président de l'UDF.

Juridiquement douteux

L'autodissolution de l'Assemblée nationale, proposée par l'UDF, est-elle juridiquement possible? Rien n'est moins sûr. La Constitution, en son article 12, accorde au président de la République le droit de dissoudre l'Assemblée, mais n'évoque aucune autre possibilité de réduction du mandat des députés. Certes, la durée des pouvoirs de chacune des Chambres du Parlement n'est fixée que par une loi organique, qui peut donc être modifiée par un vote des parlementaires, mais une telle décision s'appliquerait-elle à l'Assemblée en place?

Ce ne serait pas une première, c'est vrai. Lorsque l'Assemblée de la IVe République avait inventé, en mai 1951, le scrutin par apparentements, elle avait, aussi, raccourci de quatre mois son mandat en fixant au 4 juillet la fin de son pouvoir qui, normalement, n'aurait dû cesser que le 10 novembre 1951. Le Parlement était totalement souverain, alors que, depuis 1958, le Conseil constitutionnel veille à ce que les lois ne soient pas contraires à la Constitution ni aux grands principes républicains. Or il est généralement admis que ceux-ci ne permettent pas, sauf circonstances exceptionnelles, la modification de la durée d'un mandat confié par les électeurs.

Chacun admet, ainsi, que si la Constitution était révisée pour réduire de sept à cinq ans le mandat du président de la République, juridiquement, cela ne s'imposerait pas à M. François Mitterrand, mais seulement à son successeur.

Techniquement, en tout état de cause, l'affaire est bien délicate à mettre en œuvre. Pour aboutir au résultat souhaité par M. Giscard d'Estaing, il faudrait qu'une loi fût votée avant le mois de mars, ce qui impose une session extraordinaire du Parlement. Or cela n'est possible qu'à *« la demande du premier ministre, ou de la majorité des membres composant l'Assemblée nationale »* (article 29 de la Constitution). Faute de l'accord de Mme Cresson, il faudrait donc que 289 députés l'exigent, or ils ne sont que 264 à suivre les consignes du RPR, de l'UDF et de l'UDC.

Politiquement la droite a une autre possibilité plus brutale : la démission individuelle de chacun de ses députés. Alors, M. Mitterrand, pour éviter plus de 250 élections partielles concomitantes, ne pourrait que dissoudre l'Assemblée nationale.

Th. B.

Le PCF dénonce la « manipulation de l'opinion » par la télévision

–Le Parti communiste a dénoncé, mercredi 5 janvier, dans une déclaration de son bureau politique, l'utilisation de la télévision comme *« un moyen de manipulation de l'opinion »*. Mettant en cause *« les chaînes publiques et privées »*, le PC a déploré que *« ceux qui contestent la politique aujourd'hui menée (...) soient privés de leur droit légitime d'expression, par la censure pure et simple ou par l'attribution de temps d'antenne dérisoires »*.

Selon la Place du Colonel-Fabien, *« l'orchestration des petites phrases, des invectives échangées entre Le Pen et Tapie »* répond à *« une véritable stratégie, élaborée et mise en œuvre par l'Elysée »*, visant à *« utiliser le repoussoir Le Pen afin de tenter de "rattraper" des électeurs qui rejettent la politique et les pratiques du parti au pouvoir »*.

Estimant que *« le seuil de l'intolérable est franchi »*, le PC prend l'initiative d'une *« forte manifestation populaire »* devant le siège de TF 1, le 27 février, date prévue par la chaîne pour la diffusion d'un face à face entre M. Bernard Tapie et M. Jean-Marie Le Pen.

En outre, M. Georges Marchais secrétaire général du PCF, a décliné l'invitation qui lui avait été transmise par Antenne 2 de participer à l'émission « l'Heure de vérité », le 23 février. Dans une lettre adressée à M. François-Henri de Virieu, producteur de l'émission, que *l'Humanité* publie dans son édition du 6 février, M. Marchais propose que soit invité à sa place M. Guy Hermier, tête de liste du PCF dans les Bouches-du-Rhône pour les élections régionales, précisant qu'il restera lui-même *« disponible »* après le scrutin du 22 mars.

□ **M. Brard (PCF) appelle au rassemblement contre le Front national.** – M. Jean-Pierre Brard, député communiste « refondateur » de Seine-Saint-Denis, maire de Montreuil, a lancé, mardi 4 février, un appel au rassemblement contre *« le danger d'extrême droite »* aux prochaines cantonales. *« Il faut tout faire*, a-t-il notamment déclaré, *pour qu'un candidat rejetant fermement le Front national soit présent au second tour. Cela suppose d'écarter de la compétition électorale les hommes politiques impliqués dans des scandales et que, partout où le sortant est un conseiller général de gauche (socialiste, communiste, radical de gauche) ou écologiste, il soit, dès le premier tour, le candidat unique de rassemblement pour s'opposer efficacement à l'extrême droite lors du second tour. »*

A la fin du conseil

Le premier ministre rappelle au gouvernement les « principes de responsabilité personnelle et politique »

A la fin de la réunion du conseil des ministres, mercredi 5 février, Mme Edith Cresson a adressé, selon M. Jack Lang, porte-parole du gouvernement, une *« sorte de rappel aux ministres des principes de responsabilité personnelle et des principes de responsabilité politique »*. Le chef du gouvernement a déclaré, selon M. Lang, que *« le fonctionnement de l'Etat nécessite l'attribution de délégations plus ou moins larges, qui fixent les responsabilités de chacun »*. *« Il est normal que ceux qui reçoivent et exercent des responsabilités les assument*, a continué M. Lang. *S'ils font des erreurs, il faut en tirer les conséquences. Dans le cas précis où des sanctions ont été prises à l'égard des hauts responsables, les personnes sanctionnées ont quitté leurs fonctions et retrouvent naturellement leur place dans l'administration, dans leur corps d'origine et en fonction de leur grade. »*

Quant à la responsabilité politique, Mme Cresson a expliqué, toujours d'après le porte-parole du gouvernement, que *« les autorités politiques ont, évidemment, une responsabilité globale sur ce qui se passe dans les domaines placés sous leur autorité et doivent, en particulier, s'assurer du bon fonctionnement du système dont elles ont la responsabilité ; s'assurer, notamment, que les pouvoirs sont bien répartis »*. *« C'est aux ministres de vérifier ce système et, au besoin, de l'améliorer »*, a ajouté M. Lang, avant de conclure en expliquant qu'il faut que les membres du gouvernement soient *« plus vigilants que jamais sur le bon fonctionnement de leur administration »*.

LE FRONT NATIONAL VINGT ANS APRÈS

IV. – La mémoire des repentis

Ils ont fui M. Le Pen après l'avoir servi. Leurs témoignages accablent le chef de file de l'extrême droite

Après avoir rappelé les racines idéologiques du Front national (*le Monde* du 4 février), expliqué comment sont organisés ses réseaux (*le Monde* du 5 février) et exposé les idées de M. Le Pen en matière culturelle (*le Monde* du 6 février), le quatrième volet de notre enquête rapporte les témoignages de ceux qui, ayant un temps appartenu au mouvement d'extrême droite, ont pu en observer le fonctionnement « de l'intérieur ».

Pour les lepénistes, ce ne sont que des renégats, manœuvrés par quelques *« lobbies »* mystérieux. Ils ont pourtant connu le Front national de l'intérieur. Ils ont approché Jean-Marie Le Pen, et fait, pour certains, partie de son entourage. Mais parce qu'il est pénible de confesser ses erreurs, d'admettre – à défaut d'expliquer – par quel emballement ils ont pu ainsi se fourvoyer, et aussi par crainte, les repentis du Front national préfèrent souvent le refuge d'un silence meurtri.

Il n'existe pas d'associations d'anciens combattants du lepénisme. La plupart ne se sont jamais revus. Certains ont même délaissé le combat politique. La concordance des témoignages n'en prend que plus de force. Leur mémoire ne se livre qu'après beaucoup d'insistance, car ce qu'ils ont à déclarer échappe souvent aux critères habituels de la science politique. Et s'ils finissent par accepter de se souvenir de leurs années troubles, c'est qu'ils mesurent mieux que d'autres le péril que M. Le Pen représente pour le pays.

« Jean-Marie Le Pen est le plus grand mystificateur que j'ai connu. Toujours un peu de vérité, mais des tombereaux de mensonges » : la cinquantaine avenante, épouse d'un gros industriel, Mme Françoise Bernard n'a jamais fait parler d'elle, mais elle a aujourd'hui beaucoup à dire. Attachée parlementaire d'un député RPR, elle fut pendant deux ans secrétaire générale adjointe du groupe FN à l'Assemblée nationale. Au bout de cette expérience *« effroyable »*, elle s'en est retournée sur la pointe des pieds vers le parti qu'elle n'aurait jamais voulu quitter, le CNI. *« Bien peu travaillaient, ce n'était dans ce groupe,* se souvient-elle, *que règlements de comptes, querelles d'argent, histoires sous la ceinture ; pour un parti qui se veut moraliste, je n'ai jamais vu cela. C'était aussi en permanence des plaisanteries autour des juifs, des Noirs et des Arabes ; quelqu'un a même tenu, crayon à la main, à me démontrer qu'il était mathématiquement impossible que les nazis aient pu exterminer six millions de juifs pendant la dernière guerre... »* Quand elle se décida à quitter le navire, ce furent pendant des mois lettres anonymes de menaces et d'injures, plus un petit colis recommandé contenant un petit cercueil bleu, orné de la photo du défunt Jean-Pierre Stirbois.

« Une conversion électoraliste »

Mme Bernard ne fut pourtant pas la première à déserter. En mai 1984, l'hagiographe du président du Front national, le journaliste Jean Marcilly, auteur du livre *Le Pen sans bandeau*, partit s'installer dans le Sud-Ouest avec la première épouse de M. Le Pen, Pierrette. L'affaire fit du bruit, le choc de certaines photos se mêlant au poids des gros mots. M. Marcilly est aujourd'hui en quête d'un éditeur pour publier sur le même sujet un autre ouvrage dont le titre serait *Le Pen revu et corrigé*. Car son sentiment sur le président du Front national a radicalement changé. *« Le Pen,* juge-t-il aujourd'hui, *n'a qu'un seul don : celui de se mettre en avant. Il a la certitude d'être le premier en France. »* M. Marcilly affirme également que M. Le Pen est aujourd'hui à la tête d'une véritable PME familiale. Mais ce qui le rend *« encore plus malade »*, c'est la façon dont le président du Front national s'est « converti » à Jeanne d'Arc et à ses œuvres pour se présenter aujourd'hui comme l'un des piliers majeurs de l'Église. *« C'est moi le responsable,* raconte-t-il. *Mais je veux aujourd'hui qu'on sache que cette conversion de Le Pen est purement électoraliste. C'est moi qui, au printemps de 1984, ai convaincu Le Pen de faire revenir le nom de Dieu dans le discours politique. J'avais été frappé, au cours des manifestations de l'époque pour la défense de l'école libre, de voir les évêques ne jamais invoquer le nom de Dieu. Un soir, en présence de Jean-Pierre Stirbois, j'ai tenté de convaincre Le Pen d'en parler dans ses discours. Quelques jours plus tard et à ma grande surprise, au cours de son premier discours à la Mutualité pour sa campagne européenne, il prononçait les huit lignes que je lui avais à tout hasard préparées. Ce fut l'ovation. C'était gagné. Mais, trop, c'est trop ! »*

JE QUITTE LE NAVIRE.

PESSIN

Bien qu'il se soit fait traiter par M. Le Pen de *« Judas majoratif »*, M. Bruno Chauvierre n'a guère, lui, eu le loisir de fréquenter les églises avec le président du Front national. Transfuge du RPR, ancien adversaire de M. Pierre Mauroy à la mairie de Lille, il fut le premier député à quitter, dès mai 1986, le groupe d'extrême droite, après le refus de ce groupe d'accorder son vote de confiance au gouvernement Chirac. En neuf mois, il avait tout compris. *« J'ai tout de suite saisi que le seul projet de Le Pen était alors de casser du gaulliste et qu'il n'avait en revanche aucun projet politique. Il n'y a chez lui qu'une jouissance de l'instant. Dès qu'il y a sept ou huit personnes autour de lui, il a besoin de briller. La seule chose dont il ne voudra jamais se priver, c'est de l'admiration de ses militants. »*

Mais ces neuf mois auront été politiquement fatals pour M. Chauvierre, retourné aujourd'hui dans le privé. *« Pour le FN,* concède-t-il, *je suis un salaud. Pour les socialistes, un fasciste et pour le RPR, je suis le diable. » « Je sais,* ajoute-t-il, *que je n'aurais jamais dû y aller, mais je préfère ne plus faire de politique plutôt que d'en faire avec ce type. »* M. Chauvierre voudrait tout oublier, mais les perpétuelles menaces contre sa famille l'empêchent encore, six ans après, de trouver le parfait repos.

Deux mois après lui, M. Yvon Briant, qui n'était qu'apparenté au groupe du FN, se réfugiait à son tour sur les bancs des non-inscrits du Palais Bourbon. *« Le Pen,* se souvient un de ses proches, *ne voulait pas l'exclure. Mêmes origines populaires, même goût pour l'armée : il voyait en lui le fils qu'il n'avait pas eu. »* Le jeune président du CNI ne le dément pas. Peu d'états d'âme chez lui : *« Moi j'étais sincère,* observe-t-il. *Je pensais vraiment que l'alliance des droites nationale et libérale pouvait utilement servir d'aiguillon. Mais j'ai bien été obligé de constater que la logique du Front national et de Le Pen, c'est : vous êtes avec moi ou contre moi et si vous êtes contre moi, je ne vous reconnais pas le droit d'exister. Quand on a trois sous de jugeote, on ne peut s'y soumettre. »*

D'autres se seront soumis à cette logique plus longtemps. MM. François Bachelot, Pascal Arrighi, Mme Yann Piat sont de ceux-là. Tous trois sont partis après le jeu de mots de M. Le Pen, *« Durafour crématoire. »* Député du Front national pendant deux ans, chargé avec M. Bruno Mégret de la direction de la campagne présidentielle de M. Le Pen en 1988, promoteur d'une campagne politique contre le sida, le docteur François Bachelot, aujourd'hui chef de clinique à La Garenne-Colombes, a été longtemps au cœur du dispositif de l'extrême droite.

« Ce jeu de mots fut pour moi la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, juge-t-il maintenant. *Sur l'histoire du détail, j'avais considéré que Le Pen s'était fait piéger comme un étudiant. Mais j'ai compris ensuite qu'il n'y avait plus dans ce parti de sujets tabous, que la thèse du révisionnisme était un sujet permanent de discussions. J'en ai eu la dernière confirmation quand, convoqué devant un conseil de discipline pour mon exclusion, Jean-Marie Le Pen m'a rappelé que le Front national était là pour prendre une revanche contre l'anti-France, les juifs et les francs-maçons. Je ne comprenais plus rien, moi qui, avec mon collègue Pierre Descaves, avais discrètement été chargé en juin 1987 d'une mission de confiance auprès de la Knesset, pour préparer une visite de Le Pen à Jérusalem. Comme pour Jeanne d'Arc, je me suis aperçu que cela faisait aussi partie d'une stratégie électorale bien élaborée. En réalité, Le Pen et ses amis veulent faire payer aux juifs leur mise à l'écart de la scène politique française depuis 1945. »*

« Après l'élection présidentielle de 1988, explique encore M. Bachelot, *j'étais de ceux qui ont tenté de persuader Le Pen de changer de ton, de montrer ses capacités à gouverner.* « Au contraire, *nous rétorquait-il,* il faut être de plus en plus dur et taper de plus en plus fort sur les immigrés ! » *Ainsi il m'a fallu plus de deux ans pour comprendre la grande astuce, la grande escroquerie de Le Pen qui consiste à gonfler le plus possible ses troupes sans jamais dire où il veut les emmener. »*

Dans sa retraite de Toulon, M. Pascal Arrighi voudrait bien *aussi tirer un trait*. Mais pour cet ancien résistant, ce conseiller d'État, cet ancien député UNR du début de la Ve République, les plaies sont encore trop à vif. Comme son ami Olivier d'Ormesson, M. Arrighi pense que le président du Front national s'est enfermé délibérément *« dans une stratégie du bunker » : « Il hurle que personne ne veut s'entendre avec lui, mais il fait tout pour réunir toutes les conditions pour que personne ne puisse s'entendre avec lui. »*

Quand M. Arrighi commençait à avoir quelque succès sur Marseille, M. Le Pen ne l'a plus supporté : *« Son seul souci est de ne jamais s'entourer de types qui peuvent lui faire de l'ombre. »* De toute façon, le discours de M. Le Pen et des siens lui était devenu insupportable. *« Juste après l'affaire du détail, Charles Pasqua, qui était alors ministre de l'intérieur,* se souvient-il, *m'avait approché afin que je tâte le groupe pour le vote d'un texte condamnant tous ceux défendant les thèses révisionnistes. Le Pen et Stirbois ne m'ont jamais donné un début de réponse. »* Son grand tort, comme il dit, est d'avoir cru que Jean-Marie Le Pen pouvait changer.

« La France sera contrainte... »

Mme Yann Piat, elle, l'a-t-elle cru ? Elle le connaissait trop bien. A moins que ce ne soit elle qui ait changé. Député FN du Var, exclue en octobre 1988, ayant rejoint depuis le Parti républicain, elle a les mots les plus durs pour stigmatiser le comportement de M. Le Pen : *« Sa vie n'a été faite que de revanche,* explique-t-elle. *Le Pen ne sera jamais respectable. »*

« Une personne de qualité ne peut pas rester », approuve l'ancien député FN du Bas-Rhin, M. Robert Spieler. A la tête aujourd'hui de l'association Alsace d'abord, M. Spieler a quitté les lepénistes en septembre 1989, avec une grande partie de sa fédération, pour des motifs peu politiques : M. Le Pen tentait en effet à chaque élection d'imposer la même personne, Mme Marie-France Daulard. *« Il adore,* dit M. Spieler, *vivre dans la zizanie, les complots, et tenir ses proches dans la plus grande soumission. Il ne juge les autres qu'en fonction de la vénération qu'ils lui portent. Personne n'ose le contredire, d'autant moins qu'il tient tout le monde par l'argent. »*

Devenus les spectateurs d'une histoire qu'ils auront peu ou prou contribué à monter, tous ces repentis, naturellement, s'interrogent sur demain. Comme pour mieux se faire pardonner, ils voudraient se rassurer. M. Arrighi se dit convaincu que M. Le Pen ne parviendra pas, cette fois, à regrouper les cinq cents signatures d'élus nécessaires pour la présentation de sa candidature à la prochaine élection présidentielle.

Mais il est bien le seul à se risquer à un tel pari. Le docteur Bachelot croit à un autre remède : *« Nous sommes dans la même situation qu'avec le programme commun : la France sera contrainte de passer par l'expérimentation des thèses folles du Front national pour qu'elles soient à tout jamais rejetées dans les poubelles de l'histoire. »*

Leurs anciens amis préfèrent ne pas songer au spectacle qu'offrirait un retour du Front national au Palais Bourbon . Changer le mode de scrutin pour les prochaines législatives serait, selon eux, la pire des erreurs. *« Le risque est trop grand, »* soutient Mme Piat. Un groupe à l'Assemblée nationale, entend-on encore, c'est la garantie pour M. Le Pen d'une tribune officielle à la télévision pour la prochaine campagne présidentielle et des subventions d'État au prorata du nombre de ses députés. Mme Bernard, elle, n'a pas de réponse : *« Plus le temps passe,* dit-elle simplement, *plus le danger est grand ! Mais je me demande encore si les Français, à la dernière minute, iront jusqu'au bout... »*

D. C.

Un entretien avec M. Olivier d'Ormesson

« J'ai eu la révélation que, pour Le Pen, le pardon à Hitler était nécessaire »

nous déclare l'ancien député européen

Maire d'Ormesson (Val-de-Marne) depuis 1947, ancien député CNIP de Seine-et-Oise (1958-1962), parlementaire européen pendant dix ans (1979-1989) – élu d'abord sur la liste de Mme Veil puis sur celle du Front national, – M. Olivier d'Ormesson a rejoint le mouvement lepéniste en 1984.

Chargé par M. Le Pen de présider la commission des affaires internationales de ce parti, présenté à l'époque comme l'un des principaux chefs de file des « modérés » du Front national, représentant le courant des chrétiens traditionalistes, M. d'Ormesson a quitté le bureau politique du parti et renoncé à la présidence du comité national de soutien à la candidature présidentielle de M. Le Pen le 26 octobre 1987, un mois après l'affaire du « détail ». Dans un entretien accordé au Monde *(28 octobre 1987), il avait alors reproché à M. Le Pen de n'avoir pas voulu reconnaître publiquement « son* erreur ».

Plus de quatre ans après, M. d'Ormesson nous explique la véritable raison de son départ.

« Lorsque, au « Grand Jury RTL-Le Monde » du 13 septembre 1987, M. Le Pen explique que l'existence des chambres à gaz n'est qu'une simple « question de détail », dès le lendemain le Front national reprochera à la presse de faire les gros titres sur ce qui n'était à l'entendre qu'un petit dérapage verbal. Beaucoup dans ce parti soutiennent encore que ce n'était qu'une bavure. Vous-même, vous avez justifié alors votre départ par le refus « d'une radicalisation d'une politique qui comporte un risque pour le destin de la France ». Que vouliez-vous dire ?

– En mon âme et conscience, j'affirme que ce n'était pas une bavure. Il est vrai que ses amis ont expliqué alors que, s'étant senti provoqué, Jean-Marie Le Pen n'avait fait que répondre par une autre provocation. Mais, pour moi, le fond des choses est de savoir si on accepte la théorie du « révisionnisme » ou si on la refuse. Personnellement, je l'ai toujours rejetée parce que je crois, hélas ! que les chambres à gaz ont existé et qu'elles entachent d'une façon indélébile l'histoire de l'Allemagne nazie. Par conséquent, j'ai estimé que je ne pouvais pas rester dans un mouvement où cette thèse était acceptée.

« Chassez le naturel... »

– Vous avez donc eu l'occasion de vérifier par vous-même que Jean-Marie Le Pen ne contestait pas les thèses révisionnistes ?

– Je suis affirmatif. Il me l'a dit, au cours d'une explication que nous avons eue, le lendemain même de cette « affaire du détail », dans son bureau de président de groupe au Parlement de Strasbourg. Certes, il était soucieux alors de savoir comment apaiser l'émotion qu'il avait soulevée dans le pays. Mais il m'a tout de suite affirmé qu'il n'était pas question qu'il demande pardon. J'ai compris surtout que le moment était venu pour lui de tourner une page, pour faire front à une seule menace, celle de l'Union soviétique. J'ai eu la révélation brutale que, pour lui, les chambres à gaz n'avaient jamais existé et que le pardon à Hitler était nécessaire. Ce fut pour moi un choc d'autant plus cruel que j'avais pour l'homme une très grande considération et beaucoup d'amitié. Mais, ayant vécu la guerre dans mon coin de banlieue rouge, appartenant à une école de pensée, dans ma propre conscience, je n'ai jamais voulu, ni de près ni de loin, avoir affaire, c'était clair, avec tout ce qui touche au nazisme.

– Cette négation de l'existence des chambres à gaz par M. Le Pen était un refus argumenté ou une affirmation nette et donc indiscutable ?

– Nous étions alors en 1987 avec toutes nos interrogations sur l'avenir des relations avec le monde communiste. Nous étions de ceux qui soutenaient la thèse que l'Union soviétique avait plus de cinquante millions de cadavres sur les bras et que par conséquent il n'y avait pas de cadeaux à lui faire. Se répandait alors au Front national le sentiment que la boue, les horreurs, les crimes de la dernière guerre devaient être effacés. Mais parce qu'on lutte contre le communisme sous tous ses aspects, faut-il pour autant pardonner aux nazis ? C'est cela le fond du problème : peut-on refaire une histoire où l'on mette Staline d'un côté et Hitler de l'autre, en disant : Eh bien ! Hitler, c'était tout de même mieux ? C'est cela le problème de Jean-Marie Le Pen et c'est cela le problème de son entourage.

– Comment expliquez-vous qu'il vous ait fallu plus de deux ans pour ouvrir les yeux sur cette réalité ?

– Nous n'en parlions pas. Mes positions étaient connues. Lorsque j'ai retrouvé Jean-Marie Le Pen, je lui ai dit : Tu sais, j'ai appartenu au Front national avant toi (1). Ma femme et moi avions été sollicités d'y adhérer dès la fin de 1942. Nous étions dans un département entièrement communiste où il n'y avait pas d'autres mouvements de résistance que celui-là. Jean-Marie Le Pen n'y a jamais vu d'objection. Au contraire, il m'a expliqué à l'époque qu'il s'était inspiré de la flamme de cette carte de résistant pour celle de son parti... Les choses se sont révélées à moi peu à peu. Quand je suis arrivé, Jean-Marie Le Pen cherchait de toute évidence à se confectionner une autre image. Avec Pascal Arrighi, Michel de Camaret, nous contribuions, en quelque sorte, à le désenclaver. Je pense qu'il envisageait alors une autre démarche. Mais l'« affaire du détail » confirma que « Chassez le naturel, il revient au galop ».

– Le président du Front national faisait-il souvent référence à l'histoire nazie ?

– Mon sentiment est que M. Le Pen a une attirance pour la manière dont Hitler a subjugué les foules pour arriver au pouvoir. Ses meetings, d'ailleurs, sont toujours très orientés vers le culte du chef. Leur mise en scène est très proche des meetings nationaux-socialistes. Il sait emballer les foules. Il sait trouver les mots qui touchent le cœur des gens. C'est indéniable. Jean-Marie Le Pen est un homme qui aime se doper avec le succès que lui apporte une foule qui l'acclame. Un trait de caractère m'a profondément frappé chez lui : lorsqu'il a décidé de se présenter à la présidence de la République en 1988, du jour où il a fait sa déclaration publique à La Trinité, ce fut un autre homme, totalement isolé. J'ai alors parfaitement compris qu'il n'écouterait plus personne.

« Une attirance pour les pouvoirs totalitaires »

– Sa démarche, l'année dernière, auprès de Saddam Hussein aussi bien que son soutien au FIS algérien vous paraissent-ils cohérents ?

– Un régime fort en Irak, un régime fort en Algérie, je vois dans ces positions de Jean-Marie Le Pen, qui vont tout à fait à l'encontre des miennes, la confirmation d'une attirance chez lui pour tous les pouvoirs totalitaires, pour des régimes arabes forts, défendant leur patrie, lui permettant ainsi de justifier ici son propre discours, quitte à aboutir à un choc irréparable des civilisations. Ce soutien à Saddam Hussein s'expliquait également par le fait que l'Irak faisait peser une menace directe sur Israël. On ne peut d'ailleurs qu'être frappé de voir aujourd'hui le Front national mettre en doute la volonté israélienne d'aboutir à la paix et défendre la cause palestinienne. C'est une évolution très marquée des positions du Front, qui avaient été jusqu'alors très anti-OLP.

– Comment jugez-vous l'attitude actuelle de l'opposition à l'égard du Front national ?

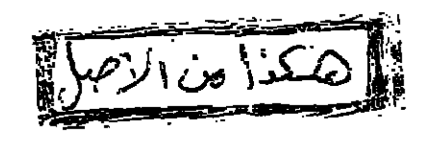
– Je lui reproche de n'avoir jamais cherché à approfondir les choses. Quand j'ai démissionné, ses responsables ont estimé que j'avais fait une lourde erreur et qu'il était normal que j'en paye les pots cassés. Ils ne sont pas allés plus loin. Savent-ils aujourd'hui qu'il existe dans l'entourage de Jean-Marie Le Pen une véritable école nazie et que c'est pour cela que le Front national est dangereux ? Qui, parmi ses responsables, a jamais demandé à Jean-Marie Le Pen s'il était partisan ou non des thèses « révisionnistes » ? Cette question ne mériterait-elle pourtant pas d'être posée à un leader politique avant qu'il n'occupe des charges plus importantes ? Je ne suis pas sûr qu'il oserait renier tout en bloc.

» Quant à moi, je n'ai jamais regretté d'être parti. Jean-Marie Le Pen m'avait pourtant tout promis, y compris le Quai d'Orsay ! Mais j'aime mieux être maire de la commune qui porte le nom de ma famille et finir convenablement. »

Propos recueillis par
DANIEL CARTON

(1) Créé en 1941 en zone nord, le mouvement de résistance Front national, inspiré par le Parti communiste français, rallia autour de lui des résistants issus de milieux sociaux, professionnels et politiques très divers.

Prochain article :
Les auxiliaires du révérend Moon



POLITIQUE

Maire de Rezé et député (PS) de Loire-Atlantique

M. Jacques Floch, premier élu inculpé dans l'« affaire Trager »

M. Jacques Floch, maire de Rezé et député (PS) de Loire-Atlantique, a été inculpé, mercredi 5 février, de complicité d'abus de confiance par le juge Ivan Auriel, chargé d'instruire l'« affaire Trager », touchant au financement du Parti socialiste dans l'Ouest. Maire de Rezé depuis 1978 et député depuis 1981, M. Floch, âgé de cinquante-quatre ans, est le premier élu inculpé dans cette affaire qui agite depuis près d'un an les milieux socialistes de la région. Il a été laissé en liberté.

L'affaire instruite par le juge Auriel débute en 1988. A l'époque, Rezé-Renaissance, un projet de résidence-services pour personnes âgées lancé par M. Floch, connaît des difficultés. Le maire décide alors de faire appel à un promoteur du Mans, M. Serge de Sinety. Pour le montage financier, les deux hommes font appel à une filiale de la Caisse des dépôts et consignations, CLF-Immo, dont le président est Raymond Douyère, député (PS) de la Sarthe.

En juillet 1989, la SCI-Rezé-Renaissance (composée de Serge de Sinety, du CLF-Immo et du Crédit industriel de l'Ouest) est mise sur pied. A la fin de la même année, *CLF-Immo lui accorde une ligne* de crédit de 10 millions de francs, destinée en principe à la réalisation de la résidence. Or, une partie importante de cette somme va disparaître *mystérieusement* après avoir transité par le compte d'une société que contrôle M. René Trager, un industriel nantais dont les liens personnels et d'affaires avec M. Floch sont notoires. M. Trager, qui se trouve mêlé à une autre affaire politico-financière, est incarcéré à Nantes depuis mars 1991.

Dans l'« affaire SCI-Renaissance », il ne faudra pas attendre bien longtemps après l'octroi du crédit CLF-Immo pour que les choses prennent une curieuse tournure. Selon le promoteur Serge de Sinety, M. Trager fait bientôt son apparition et se pose en intermédiaire obligé de tout ce qui touche au chantier de Rezé. Il commence par réclamer une commission de 300 000 F pour les frais de permis de construire et, toujours selon M. de Sinety, obtient que ce dernier verse 2,1 millions de francs *sur le compte d'Ingésim*, une société de gestion immobilière domiciliée à Montigny-lès-Metz (Moselle), et dont le gérant n'est autre que... M. Marcel Trager, le *frère de l'industriel nantais.*

Cette somme, qui semble avoir ensuite emprunté des circuits mystérieux et compliqués, en France et à l'étranger, ne serait pas la seule *détournée dans cette affaire. Des* sources proches de l'instruction laissent entendre que, sur les 10 millions de francs mis à la disposition de M. de Sinety par le *CLF-Immo pour la réalisation de* la résidence-services de Rezé, plus de 6 millions auraient été utilisés à des fins n'ayant rien à voir avec ce chantier. En avril 1990, ces détournements finissent par attirer l'attention du CLF-Immo qui, après enquête, dépose une plainte contre X... M. Jacques Floch fait de même en sa qualité de président de la Société d'économie mixte (SEM) de Rezé. Quant à M. de Sinety, il sera bientot contraint au dépôt de bilan.

Système de défense

Où sont allées les sommes disparues ? A qui ont-elles profité ? A MM. Trager et de Sinety, tous deux inculpés d'escroquerie et d'abus de confiance dans ce dossier ? A d'autres ? Ou, comme on l'a beaucoup laissé entendre – et notamment M. Trager, depuis sa cellule, – à des caisses noires utilisées par des personnalités du Parti socialiste ? M. Floch a toujours protesté de son innocence, faisant notamment valoir qu'il s'était rapidement porté partie civile. Mais ses liens étroits avec M. René Trager, ainsi que le rôle joué par ce dernier, non seulement dans le scandale de la SCI-Renaissance mais aussi dans l'autre affaire politico-financière où il tient la vedette, mettaient depuis longtemps le député-maire dans une position délicate.

C'est d'abord M. de Sinety qui se confesse au juge Auriel, en juillet 1991. Il charge ses partenaires, MM. Trager et Floch, et politise l'affaire. C'est à la demande de la SEM de Rezé, dont M. Floch est le président, que le chèque aurait été viré à Ingésim, affirme le promoteur. Selon lui, M. Trager jouait le rôle de trésorier occulte pour M. Floch dans l'affaire de Rezé. Bref, les deux hommes seraient complices. M. de Sinety affirme également que les protagonistes de *l'« affaire SCI-Rezé-Renaissance »*, dont il fait évidemment partie, avaient envisagé, à l'initiative de M. Trager, de développer en France, dans certaines municipali*tés socialistes, un véritable réseau* de résidences-services du troisième âge.

L'idée avait fait son chemin. D'une part, des contacts avaient été pris en Suisse avec des investisseurs potentiels par MM. de Sinety et Trager ; d'autre part, elle aurait donné lieu en France à une concertation suivie entre MM. Trager, *Floch et Michel Maurice, directeur* du cabinet de Mme Georgina Dufoix quand elle était ministre des affaires sociales. Le chèque qui est au cœur de l'affaire aurait été *utilisé dans ce contexte pour mettre* sur pied une société financière au Luxembourg. Un mois plus tard, en août 1991, c'est M. Trager qui se confie au juge Auriel. Et qui *implique nombre* de socialistes de la région. Il ne s'agit pas directement de l'affaire de Rezé, mais de l'exposé d'un système de financement occulte, commissions et *fausses factures*, dans lequel il aurait joué le rôle d'intermédiaire.

Authentiques révélations ou système de défense ? En septembre 1991, le juge Auriel décidait d'inculper M. Maurice, ex-bras droit de Georgina Dufoix, pour recel et abus de confiance. Peu après, le 13 septembre, l'imbroglio politico-financier tournait à la tragédie. Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire, Yves Laurent, également suppléant de M. Floch, et chargé de mission au cabinet du ministre de la ville, M. Michel Delebarre, se donnait la mort. Le nom du jeune maire avait été avancé, après la « confession-accusation » de l'homme d'affaires nantais, comme l'un des bénéficiaires des largesses de M. Trager.

En octobre, la justice laissait entendre que M. Floch, placé dans une position difficile par les accusations de *M.* de Sinety, pourrait bien être le prochain inculpé. Le maire de Rezé, très touché par le suicide d'Yves Laurent, faisait alors front. Il démentait avoir mandaté Trager dans l'« affaire de la SCI-Renaissance », affirmant que toute l'affaire se résumait à une escroquerie immobilière et qu'elle n'avait aucun prolongement politique. En décembre dernier, M. Floch était d'ailleurs sorti apparemment « blanchi » du bureau du juge d'instruction à l'issue d'une confrontation marathon avec MM. de Sinety et Trager. Il déclarait alors : *« Le juge a tout fait pour m'inculper. Les événements ne l'ont pas permis. »*

Depuis hier, les événements n'ont pas donné raison au maire de Rezé. Le conseil de M. Floch, Me Jean-Pierre Mignard, avocat au barreau de Paris, s'étonne de la décision du juge : *« Il n'existe aujourd'hui dans ce dossier aucun élément susceptible de constituer une quelconque complicité de Jacques Floch. »* Il s'élève, par ailleurs, contre *« la violation systématique du secret de l'instruction, jamais respecté ni sauvegardé par quiconque dans cette affaire ». « L'opinion publique a été prise à témoin de manière partielle ou partiale*, ajoute Me Mignard. *Il importe de l'informer complètement en lui fournissant à l'avenir tous les éléments du dossier. »* Un dossier qui, à l'évidence, n'a pas fini de parler.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

La préparation des élections régionales

La Réunion : M. Auguste Legros veut conduire sa propre liste

SAINT-DENIS-DE-LA RÉUNION

de notre correspondant

M. Auguste Legros, député non-inscrit, ancien maire *RPR* de Saint-Denis et ancien président du conseil général, conduira sa propre liste aux prochaines élections régionales. Au terme de plusieurs semaines de dis*cussions vives avec* les autres principaux dirigeants de l'opposition à la Réunion, il a refusé de rejoindre la liste d'union de la droite qui sera vraisemblablement conduite par M. Pierre Lagourgue (barriste, président sortant du conseil régional) et appuyée notamment par MM. Jean-Paul Virapoulé (député et maire UDC de Saint-André), André Thien Ah Koon (député non-inscrit, maire du Tampon) et M. Eric Boyer (divers droite, président du conseil général).

En échange de son soutien total à cette liste, M. Legros revendiquait une meilleure place pour son suppléant relégué en vingt-sixième position.

Au cours d'une conférence de presse au début de cette semaine, l'ancien maire de Saint-Denis a dénoncé *« les magouilles »* qui auraient marqué, selon lui, la constitution de la liste d'union de la droite. *« Il faut moraliser la vie politique, les magouilles ne doivent plus être banalisées »*, a indiqué M. Legros. Le député de Saint-Denis a violemment critiqué M. Lagourgue, qu'il a accusé d'avoir imposé son *« diktat »* à l'ensemble de la droite locale. Il s'en est également pris à MM. Virapoulé et Thien-Ah-Koon, coupables à ses yeux d'avoir *« trafiqué »* avec la gauche, notamment après leur refus de voter la censure contre le gouvernement de M. Michel Rocard.

La tentative de M. Legros de prendre à contre-pied la liste d'union de la droite trouve toutefois *ses limites dans l'audience même* du député de Saint-Denis à l'échelon départemental. S'il conserve une image plutôt positive dans le chef-lieu, en revanche M. Legros n'a pas réussi à *rallier* à sa cause les *maires* « départementalistes » qui font bloc derrière la liste d'union de la droite. A la Réunion, le poids des maires dans les batailles électorales est *déterminant.*

ALIX DIJOUX

EN BREF

□ **Selon la SOFRES, les listes socialistes seraient largement distancées aux régionales.** – Selon un sondage de la SOFRES publié dans *le Nouvel Observateur* du 6 février, les listes du Parti socialiste aux élections régionales recueilleraient 20 % des voix et seraient largement distancées par celles du RPR et de l'UDF qui totaliseraient 35 % des suffrages. Toujours selon ce sondage, effectué avant l'affaire Habache, du 21 au 23 janvier, auprès de 1 000 personnes réparties dans 78 départements métropolitains, les listes du Front national recueilleraient 14 % des voix. Les deux listes écologistes (les Verts et Génération écologie) totaliseraient 16 % des voix (9 % pour les amis de M. Antoine Waechter et 7 % pour le mouvement de M. Brice Lalonde), alors que le PCF obtiendrait 7 % des suffrages.

□ **M. Estrosi (RPR) porte plainte contre M. Tapie et M. Schwartzenberg.** – M. Christian Estrosi, député (RPR) des Alpes-Maritimes, candidat aux élections régionales sur la liste de l'UPF, a annoncé, mardi 4 février, qu'il déposait une plainte contre M. Bernard Tapie, chef de file de la majorité présidentielle, et Léon Schwartzenberg, tête de liste dans les Alpes-maritimes, en raison de la publication, dans le quotidien *Nice-Matin* du 30 janvier, d'un encart publicitaire annonçant un meeting animé par M. Tapie et M. Schwartzenberg, le même jour, au théâtre de verdure de Nice, alors que la loi du 15 janvier 1990 prohibe l'*« affichage »* et la *« publicité commerciale* (...) *pendant les trois mois précédant le premier jour du mois d'une élection jusqu'à la date du jour du scrutin où celle-ci est acquise »*. – *(Corresp.)*

□ **M. Yamgnane : non à la dissolution du Front national.** – M. Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à l'intégration, a notamment déclaré, mardi 4 février, à Grenoble, où il participait à un déjeuner-débat : *« Nous sommes dans un Etat de droit. En démocratie, personne n'est au-dessus des lois. Le Front national n'a pas inscrit dans ses statuts qu'il était raciste, donc c'est un parti politique. En tout cas sur le papier, on ne peut pas le dissoudre, on n'en a pas le droit. Je dis qu'il faut combattre le Front national sur son propre terrain en expliquant, notamment, que les cinquante mesures qu'il a proposées pour lutter contre l'immigration sont toutes des mesures antifrançaises. »*

□ **Une salle refusée au Front national dans le Doubs.** – La municipalité de Bart, près de Montbéliard (Doubs), a décidé de ne pas louer sa salle communale au Front national, qui voulait y organiser, mercredi 12 février, une réunion publique animée par M. Bruno Mégret. Le maire, M. Jean Rocfort (divers d.), a justifié la décision de son conseil municipal en expliquant qu'une telle réunion risquait d'entraîner des troubles de l'ordre public. Le Front national a exprimé l'intention de saisir le tribunal administratif. *« L'attitude de la municipalité de Bart est une atteinte grave aux droits de réunion et d'expression »*, a déclaré M. André Jacquot, responsable départemental du Front national.

Nouveau conflit social en Polynésie

Le port de Papeete paralysé par des grévistes

PAPEETE

de notre correspondant

La Polynésie française subit un nouveau conflit social : le port de Papeete est paralysé, depuis le lundi 3 février, par les marins et *autres gens de mer qui se sont* emparés d'une dizaine d'embarcations et les ont amarrées les unes aux autres pour bloquer la rade et empêcher la circulation maritime civile et militaire.

Cette manifestation de mécontentement marque le durcissement d'un mouvement de grève déclenché le 2 décembre par le personnel navigant et les agents du port autonome qui réclament notamment aux armateurs un nouveau statut, une extension de la durée cumulée de leurs congés et une réévaluation de leurs primes de panier. Il n'entre plus aucun bateau, à l'exception des embarcations de pêche les plus légères.

Ce regain de tension survient au moment où le nouveau haut-commissaire de la République, M. Michel Jau, ancien conseiller technique à la présidence de la République, vient d'arriver à Tahiti pour prendre ses fonctions et où son prédécesseur, M. Jean Montpezat, vient de quitter le territoire après avoir tenu, sur RFO, des propos très critiques à l'encontre des élus locaux. Selon celui-ci, en effet, *« ce que les gens mettent en cause »*, en Polynésie, *« c'est le fonctionnement de l'autonomie interne » : « Aux élus de s'interroger*, a-t-il souligné, *s'occupent-ils vraiment de la population ? Il est préoccupant qu'il ne se passe pas une semaine sans que l'on ait besoin de recourir à l'arbitrage du haut-commissaire ou des tribunaux. »*

Une situation aberrante

La situation politique locale, en effet, est devenue aberrante. L'assemblée territoriale élue en mars 1991 ne fonctionne plus à cause des dissensions qui oppose son président, M. Emile Vernaudon, député non inscrit, à son ancien allié, M. Gaston Flosse, président du gouvernement local, lequel a reçu le renfort objectif du maire de Papeete, M. Jean Juventin, qui faisait partie de ses adversaires aux dernières élections mais cherche maintenant à évincer M. Vernaudon.

Isolé, M. Vernaudon a multiplié les artifices à la procédure pour faire entrave au fonctionnement de l'assemblée qu'il se refuse à convoquer. En désespoir de cause, M. Montpezat avait pris un arrêté convoquant d'autorité l'assemblée, mais M. Vernaudon a alors saisi le tribunal administratif et suspendu une énième fois la séance prévue le 24 janvier.

Exaspérés, les élus de l'opposition, conduits par M. Juventin, se sont réunis séparément pour approuver le budget élaboré par le gouvernement polynésien mais l'imbroglio reste total et cette situation ne fait qu'ajouter au discrédit qui affecte tous les élus ou presque.

MICHEL YENGKOW

□ **M. Gentile est nommé directeur du cabinet de M. Emmanuelli.** – M. Jean-Louis Gentile a été nommé, lundi 3 février, directeur du cabinet de *M. Henri* Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale.

[Né le 28 septembre 1938 à Cognac (Charente), M. Gentile, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et docteur en histoire, a été administrateur à l'Assemblée nationale à partir de 1966, puis conseiller technique au cabinet de M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale de janvier 1985 à avril 1986. Directeur du cabinet du ministre chargé des relations avec le Parlement, M. Jean Poperen, de mai 1988 à décembre 1990, M. Gentile était, depuis mai 1991, chargé de mission auprès du ministre des affaires sociales et de l'intégration, M. Jean-Louis Bianco.]

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 5 février, au palais de l'Elysée, sour la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations le communiqué suivant a été diffusé.

• Thomson CEA Industrie

– Le premier ministre a présenté *au conseil des ministres un décret* modifiant le décret du 21 décembre 1983 relatif à la société des participations du Commissariat à l'énergie atomique.

La création du groupe Thomson CEA Industrie », grand pôle technologique civil constitué à partir de Thomson et de CEA Industrie, a été approuvée par le conseil des ministres du 18 décembre 1991.

Il est nécessaire à cette fin de supprimer le cumul des fonctions d'administrateur général du Com*missariat à l'énergie atomique* et de président du conseil d'administration de CEA industrie. Le président du conseil d'administration de CEA industrie sera nommé selon le *droit commun des entreprises* publiques.

(Lire également page 16.)

• Prévention des licenciements et aide au reclassement

(Lire page 16.)

• Commerce extérieur

(Le Monde *du 25 janvier.)*

∴

– Sur proposition du ministre de l'intérieur, le conseil des ministres a *prononcé la dissolution* des conseils municipaux des communes de Ranspach-le-Haut (Haut-Rhin) et Sauzelles (Indre).

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres a décidé, mercredi 5 février, sur proposition de M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, le mouvement préfectoral suivant :

HAUTE-GARONNE : M. Yvon Ollivier

M. Yvon Ollivier, préfet des Alpes-Maritimes, est nommé préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, en remplacement de M. Jean-Marie Coussirou, *nommé le 22 janvier directeur de* l'ENA.

[Né le 26 août 1943, à Brest, administrateur civil au ministère de l'économie et des finances, affecté à la direction générale des impôts (ENA, 1968), M. Yvon Ollivier avait été nommé, en 1980, sous-directeur au ministère de l'économie et des finances, puis en 1981, conseiller technique auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Avant de devenir trésorier-payeur général du Doubs, il était préfet, commissaire de la République de la Haute-Loire et depuis le 21 décembre 1988, préfet des Alpes-Maritimes.]

CORSE : M. Roger Gros

M. Roger Gros, préfet des Côtes-d'Armor, est nommé préfet de la région Corse, préfet de la Corse-du-Sud en remplacement de M. Alain Bidou, nommé directeur de cabinet de M. Marchand.

[Né le 13 février 1933 à Saint-Martin-de-la-Porte (Savoie), M. Roger Gros *occupe successivement les fonctions de* chef de cabinet auprès des préfets de l'Allier, du Puy-de-Dôme, des Basses-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne avant de devenir, en 1967, sous-préfet de Montdidier et, de 1970 à 1974, secrétaire général de la Nièvre. Il est ensuite directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, secrétaire général du Var, sous-préfet de Thionville, préfet de la Corrèze. Nommé commissaire de la Républi*que de l'Aube, en mars 1985, puis préfet* des Pyrénées-Orientales en septembre 1987, il était préfet des Côtes-d'Armor depuis le 19 juin 1990.]

∴

M. Bernard Hagelstein, préfet, secrétaire de la zone de défense de Paris, est nommé préfet hors cadre pour exercer les fonctions de « coordonnateur de la mise en œuvre des accords de Schengen. ». Il est remplacé, dans les fonctions de secrétaire général de la zone de défense de Paris, par M. Patrice Bergougnoux, démis, le 31 janvier, à la demande de l'Hôtel Matignon, de son poste de conseiller technique au cabinet du ministre de l'intérieur (*le Monde* daté 2-3 février).



SOCIÉTÉ

JUSTICE

A la cour d'assises du Gard

La famille Tangorre serre les rangs

L'avocat général, Pierre Cazenave, a annoncé, mercredi 5 février, qu'il demanderait *« peut-être »* vingt ans de réclusion criminelle contre Luc Tangorre. Celui-ci comparaît depuis le lundi 3 février devant la cour d'assises du Gard pour répondre du viol de deux jeunes Américaines, commis, à proximité de Nîmes, le 23 mai 1988. Une telle annonce, avant le réquisitoire, est particulièrement rare.

NIMES

de notre envoyé spécial

Depuis trois jours, Joseph Tangorre, soixante-cinq ans, arpente les couloirs du palais de justice de Nîmes au bras de son épouse. Petit homme rond aux cheveux blancs, il est enfin à la barre, face à son fils. D'emblée, avec l'accent de Raimu, il se lance dans une plaidoirie où il raconte par le menu ses contacts avec le juge d'instruction et avec les gendarmes. Il est formel lorsqu'il assène d'une voix forte : *« Le soir des viols, Luc a dormi à la maison ! Je vous jure que c'est vrai ! Il n'a pas bougé de la maison. »* M. Tangorre a la rage de convaincre et répète inlassablement : *« Je ne sais pas mentir. »*

Sa conviction n'a pas entamé les remarques du président qui lui rappelle les lourdes charges pesant contre son fils, les descriptions précises de la voiture et de l'agresseur faites par les deux jeunes Américaines. *« Cela m'a paru bizarre de voir tant de précisions »*, répond M. Tangorre, qui s'emporte. *« Je suis contre le viol, avec force. Mais je suis contre l'erreur judiciaire. »* Il doute de la réalité des faits ou, à tout le moins, il affirme : *« Ces filles n'ont pas été violées par mon fils. »*

Enfin, le président livre le témoin au représentant de l'accusation. Était-il indispensable que l'avocat général interroge aussi longuement M. Joseph Tangorre ? *« Je ne m'acharne pas sur le témoin,* croit utile de préciser le magistrat. *J'ai compris l'attachement viscéral de ce père pour son fils. Mais je veux seulement qu'un certain nombre de choses soient dites. »* Et, pour discréditer ce témoignage, l'avocat général se sert d'une déposition du père, recueillie dans le procès de mai 1983 devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, qui avait condamné Tangorre à quinze ans de réclusion criminelle pour une série de viols commis dans la région de Marseille.

« Pourquoi cet acharnement ? »

Depuis plus de deux heures, cet homme en pardessus se bat pour son fils, et maintenant il sanglote : *« Luc est innocent. L'avenir le prouvera ! »* Il va s'asseoir pour écouter son épouse. Une déposition brève, claire et catégorique : *« Je viens vous dire que mon fils ne pouvait pas être à Nîmes puisqu'il était avec nous, à Marseille. »* Sur les charges que le président lui énumère, Marie Tangorre n'a pas d'explication et n'en cherche pas. *« Je ne sais pas. Je ne comprends pas. Ce n'est pas possible »*, murmure la mère. Et après un silence, elle crie : *« Pourquoi on le garde, mon fils ? »*

Gabrielle, l'amie fidèle, a téléphoné à Luc. Quand ? Elle n'en est plus très sûre. Ce n'était pas le dimanche, ni le mardi, ni le mercredi, car Tangorre n'était pas chez lui. Ça ne peut donc être que le lundi 23 mai 1988, jour des viols. Gabrielle est certaine. Elle a téléphoné. Cette jeune femme fluette s'exprime calmement et, avec une douceur étonnante, elle glisse au président, séduit par tant de sérénité : *« Si je puis me permettre, avec tout le respect que je vous dois, la justice est mal faite. Pourquoi cet acharnement sur Luc Tangorre, s'il vous plaît ? »*

Une fois de plus le magistrat fait le tableau des éléments à charge et lui demande son avis. *« Je ne peux pas le croire,* dit-elle. *Il a l'étiquette du violeur. Mais, lorsque vous connaissez Luc comme je l'ai connu, on ne le voit pas de la même façon. »* Le président admet l'objection et lui désigne donc les deux jeunes Américaines assises derrière elle. Et Gabrielle entame un dialogue avec les victimes qui se poursuivra après la suspension de l'audience. L'interprète traduit mais, au-delà de la langue, les trois femmes semblent se comprendre.

Au cours de ce témoignage, le visage de Tangorre a changé. Pour la première fois, l'accusé est sorti de son dossier, de sa procédure, de sa rigidité, l'espace d'un instant, pour laisser apparaître un homme aux accents affectueux. S'agit-il d'un autre Tangorre que celui reconnu par les victimes ? La défense elle-même s'est posé la question et Me Vidal-Naquet a demandé à la cour qu'elle ordonne un complément d'information avec la désignation d'un expert-psychiatre de *« renommée internationale »*, qui serait chargé de dire si, *« dans l'état actuel de la science »*, un dédoublement de la personnalité est possible. Et l'avocat soulignait : *« Il est absolument nécessaire de savoir qui est Luc Tangorre. »*

MAURICE PEYROT

Visant un haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur

La plainte de la famille de M. Diouri sera instruite à Paris

Le 23 juin 1991, alors que M. Abdelmoumene Diouri, l'opposant marocain expulsé en urgence absolue le 20 juin, était encore au Gabon, sa femme et ses enfants avaient déposé une plainte avec constitution de partie civile contre le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'intérieur, M. Jean-Marc Sauvé et *« tous autres »*. Cette plainte, qui vise l'attentat à la liberté individuelle, l'attentat à la Constitution commis par un fonctionnaire public, l'arrestation illégale et la séquestration arbitraire, a trouvé un premier aboutissement mercredi 5 février : la chambre criminelle de la Cour de cassation, saisie par le procureur de la République, puisque M. Sauvé, qui est *« susceptible d'être inculpé »*, est maître des requêtes au Conseil d'Etat, a désigné la juridiction d'instruction de la plainte et transmis le dossier au doyen des juges d'instruction de Paris, qui le transmettra lui-même à l'un des magistrats instructeurs parisiens.

Rappelant les circonstances de l'expulsion de l'opposant marocain, la plainte de la famille de M. Diouri dénonce *« des actes arbitraires et attentatoires à la liberté individuelle de M. Diouri et à la Constitution »*. *« Ces faits* [l'expulsion] *ont été perpétrés par des agents et préposés du gouvernement ayant manifestement méconnu les limites des pouvoirs dont ils étaient titulaires »*, précise le texte.

D'après son dossier médical, publié par « l'Express »

M. Georges Habache a été victime d'un accident vasculaire cérébral

Dans son édition du 6 février, l'hebdomadaire *l'Express* publie le fac-similé du rapport médical de M. Georges Habache, établi le 29 janvier 1992 par le professeur A. Ben Hamida, cardiologue à la clinique Taoufik de Tunis. Etabli au nom d'Oussama Ennakib, ce document confirme que le leader palestinien est malade. Déjà victime en 1972 d'un infarctus du myocarde, M. Habache avait eu, en 1981, une hémorragie cérébrale temporale gauche, qui avait nécessité une intervention chirurgicale en urgence. Les suites de cette intervention furent marquées par l'apparition d'une hémiplégie droite avec aphasie.

Au cours des dix années qui ont suivi, ce tableau clinique s'est amélioré, jusqu'à ce que M. Habache soit de nouveau hospitalisé en urgence, le 27 janvier 1992, à la clinique Taoufik, *« dans un état d'obnubilation avec coma stade 1, poussée tensionnelle à 25/12, avec déficit neurologique net à droite »*. La mise sous traitement hypotenseur a permis de ramener la tension artérielle à 12/8. Un scanner a montré des anomalies sans doute en rapport avec la lésion cérébrale ancienne.

« Devant l'absence d'amélioration rapide, écrivait le 29 janvier le professeur Ben Hamida, *et pour ne pas passer à côté d'une lésion pouvant relever d'un acte chirurgical, le recours à des examens plus spécialisés tels que la RMN (résonance magnétique nucléaire) nous a poussés à demander le transfert en urgence à l'étranger, dans un centre spécialisé et dans un avion sanitaire, pour parer à toute éventualité. »*

Même s'il est permis de s'interroger sur l'opportunité de son transfert en urgence à Paris, M. Habache – du moins si l'on s'en tient à ce qui figure dans son dossier médical – était donc bien malade. On remarquera également – au vu des images le montrant descendre seul la passerelle de l'avion – qu'il a, somme toute, vite récupéré après ce qui était vraisemblablement un accident vasculaire cérébral.

F. N.

Selon l'enquête d'un journaliste anglais

Paris aurait traité avec Abou Nidal pour empêcher son groupe terroriste d'agir en France

Un livre consacré à la carrière du terroriste palestinien Abou Nidal soutient que, d'une part, la France a passé avec lui, il y a plusieurs années, un marché dans l'espoir de s'épargner des attentats et que, d'autre part, Israël aurait secrètement « manipulé » son groupe dans la lutte acharnée menée par celui-ci contre l'OLP de M. Yasser Arafat.

Le livre écrit par le journaliste anglais Patrick Seale, *Abu Nidal : A Gun for Hire* (une arme à louer) – publié lundi 3 février aux Etats-Unis (Random House) et mardi en Grande-Bretagne (Hutchinson), – est essentiellement fondé sur des entretiens avec des dissidents du Fatah-Conseil révolutionnaire (CR) qui ont rejoint le mouvement de Yasser Arafat à la fin des années 80.

Un chantage de 50 millions de dollars

Patrick Seale avance que la France a entretenu un dialogue secret avec Abou Nidal en 1984 et 1985. Il écrit : *« Les autorités françaises ont donné à l'occasion des visas à des membres du Fatah-CR, les ont soignés dans des hôpitaux français, leur ont donné des bourses universitaires en France, lui* [Nidal] *ont permis de monter des affaires commerciales, et lui ont fait don d'ambulances et de voitures Peugeot au Liban. »*

Citant d'anciens membres haut placés du Fatah-CR ayant participé à ces discussions, Patrick Seale indique qu'en échange *« Abou Nidal a promis de ne pas introduire d'armes en France, de n'y monter aucune attaque, et de ne pas utiliser le territoire français comme tremplin pour des opérations ailleurs »* (1). Il évoque également le cas de la Belgique, qui aurait libéré de prison un membre du CR et aurait payé 6,6 millions de dollars *« déguisés en aide pour des Palestiniens nécessiteux »*, afin d'obtenir la mise en liberté de huit otages pris sur le yacht *Silco*, au large de la côte libanaise, en 1986.

Le journaliste anglais précise que le chantage auprès de l'Arabie saoudite et d'autres pays du Golfe a rapporté 50 millions de dollars à Abou Nidal entre 1976 et 1988. Il décrit le terroriste palestinien comme étant *« obsédé par l'argent »*. Enfin Patrick Seale estime qu'Israël a bénéficié de la campagne d'assassinats menée par Abou Nidal contre les « modérés » de l'OLP, à la fin des années 70 et dans les années 80 (1). Il indique que les Israéliens, grâce à une infiltration à haut niveau du Fatah-CR, ont influencé le choix des cibles. Il souligne toutefois que le Fatah-CR a été lié à des attentats sanglants contre des Juifs et des Israéliens, notamment à Rome, Vienne et Istanbul. Mais il s'étonne qu'Abou Nidal *« ait été très largement ignoré »* par les Israéliens et pose cette question : *« Pourquoi Israël ne l'a-t-il jamais attaqué comme il a attaqué d'autres factions palestiniennes ? »* – *(AFP.)*

(1) Lors de la vague d'attentats en France, en 1986, des contacts ont été établis à Paris par des émissaires d'Abou Nidal cherchant à obtenir la libération de deux membres de son groupe qui avaient assassiné, en 1978, Ezzedine Kalak, représentant de l'OLP dans la capitale française. Peu après, ces deux hommes, qui avaient accompli la moitié de leur peine, ont été libérés (*le Monde* du 17 septembre 1986).

Le procès des fausses factures de la région parisienne

La parole est à la Cogedim

Me Jean-Marie Burguburu, l'un des trois avocats de M. Michel Mauer, PDG de la Cogedim, a plaidé mercredi 5 février devant la 31e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Ses confrères lui succéderont jusqu'au 11 février.

On ne fait pas plus dépouillé. Me Jean-Marie Burguburu appartient incontestablement à l'Ecole de la sobriété. Debout, il ne bouge pas. Durant près de trois heures, il suit son plan. Sans émotion, sans effet de manches, le voilà cependant appliqué à « tirer » successivement sur le substitut du procureur de la République, sur le juge qui eut la charge d'instruire le dossier de la Cogedim et, accessoirement, sur le tribunal.

Etranges moments : nul n'ignore dans le prétoire que l'épouse de Me Burguburu assure le secrétariat général du Conseil supérieur de la magistrature. Il n'empêche : sa plaidoirie sonne comme un réquisitoire contre une « justice malade ». Le tout tient du brûlot ébarbé par le savoir-faire du juriste. Car le propos n'est en rien agressif, les arguments nullement *ad hominem*. Foi d'avocat !

Etonnement et reproches

Bien évidemment, il est abondamment question du réquisitoire introductif daté du 16 octobre 1989 et dont la défense assure depuis l'ouverture du procès qu'il a en réalité été rédigé et signé le 6 octobre, tout en s'appuyant sur un procès-verbal du 10. *« Il ne s'agit pas là d'une querelle byzantine »*, insiste Me Burguburu pour qui l'instruction de cet énorme dossier repose sur une nullité de procédure.

En se référant aux registres du ministère public, l'avocat s'étonne de ce que M. Alain Blanchot, substitut, n'ait pas pris *« lui-même les mesures pour lancer une inscription de faux »*. Evoquant *« l'importance de la loyauté, l'importance de ne pas s'y dérober »*, il fait part de sa certitude : *« Il faut à l'accusation un réquisitoire. Je crains qu'elle ne l'ait plus... Je suis sûr qu'elle ne l'a plus »*. Vint alors le tour du juge d'instruction, M. David Peyron. Vinrent d'innombrables reproches, notamment sur sa *« technique d'interrogatoire »* ainsi que sur l'emprisonnement de M. Mauer durant deux semaines. *« L'aveu, pense le juge, peut être obtenu par la détention préventive... La torture n'existe plus en France, mais la pression morale existe toujours et elle est souvent pratiquée ! »*, avance Me Burguburu.

« Un mélange des genres »

Et l'avocat s'interroge sur le curieux climat qui entoura l'instruction, rapproche les dates d'une confrontation dans le cabinet du juge, un 3 avril, et l'intervention de M. Georges Kiejman, alors ministre délégué à la justice, à l'Assemblée nationale, un 9 avril. Le ministre laissait alors prévoir que le dossier de la Cogedim finirait par mettre en cause des élus de l'opposition.

« C'est un mélange des genres et l'on se demande si le juge a influencé le ministre ou le ministre le juge », lance Me Burguburu. La présidente du tribunal manifeste alors son émotion. L'avocat s'étonne : *« Je vois la surprise se peindre sur votre visage... »*. Mme Claude Nocquet, d'une voix sèche : *« Quand j'entends parler d'un ministre qui pourrait influencer un juge, la stupéfaction se peint en effet sur mon visage »*.

Ce fut tout et ce fut beaucoup. L'avocat de M. Mauer donna alors son sentiment sur ce procès au long cours : *« Madame la présidente, vous nous avez dit au début, « Nous allons chausser nos bottes et aller sur les chantiers ». Vous avez essayé et vous n'avez pas toujours réussi »*. Après cette appréciation médiocre du travail accompli, Me Burguburu devait cependant s'incliner devant le tribunal : *« L'indépendance de la magistrature et l'indépendance de la justice résident dans la teneur des jugements que vous rendez au nom du peuple français. Et c'est pour cela que j'ai confiance. »*

LAURENT GREILSAMER

Des traces suspectes sur les habits d'Omar Raddad

Expertises défavorables pour le jardinier accusé de l'assassinat de Ghislaine Marchal

Sept mois après l'assassinat de Ghislaine Marchal, la riche veuve de l'un des créateurs de la marque d'accessoires automobiles, à Mougins (Alpes-Maritimes), de nouvelles expertises, encore officieuses, viennent d'apporter des informations défavorables pour Omar Raddad, le jardinier de la victime, inculpé et écroué depuis le début de cette affaire.

NICE

de notre correspondant régional

Le jardinier avait prétendu qu'il ne s'était pas rendu, au cours des heures ayant précédé le crime, dans la cave de la villa où Ghislaine Marchal a été découverte, tuée à coups de couteau. Or, de la poussière, semblable à celle de la cave, a été retrouvée sur les semelles de ses chaussures. Les experts ont également mis en évidence, sur les pantalons du jardinier marocain, la présence de fibres de laine de verre pouvant provenir de rouleaux de ce matériau entreposés dans la cave. En revanche, aucune trace de sang n'a été décelée sur les vêtements d'Omar Raddad, sinon une tache brune sur son blouson, dont la nature n'a pas encore été déterminée.

Alors que les résultats de ces expertises ne leur avaient pas été communiqués, les avocats d'Omar Raddad, Me Gérard Baudoux (Nice) et Me Georges Girard (Grasse), ont publiquement posé, mercredi 5 février, une série de questions au juge d'instruction, M. Jean-Paul Renard. Ils réclament davantage de détails de la part des experts légistes sur la date de la mort de Ghislaine Marchal et veulent connaître la chronologie exacte des coups de couteau. Un seul coup mortel a été porté au foie. Selon Me Baudoux, la victime se serait immédiatement écroulée et n'aurait pas eu le temps d'écrire, de son sang, la mention accusatrice *« Omar m'a tuer »*, retrouvée sur un mur de la cave et authentifiée par une double expertise. Ce qui tendrait à prouver qu'elle a laissé cette trace avant d'être tuée, sous la menace de son agresseur. Elle aurait, alors, commis volontairement une faute d'orthographe pour faire comprendre qu'elle avait agi sous la contrainte (1).

Besoins d'argent

Par ailleurs, le magistrat instructeur a délivré une commission rogatoire aux gendarmes de la brigade de recherches de Cannes pour procéder à des vérifications sur les avoirs dont Omar Raddad prétend disposer dans une banque au Maroc. L'argent pourrait être, en effet, le mobile du crime puisque une somme de l'ordre, pense-t-on, de 2 000 francs, en numéraires, a disparu du sac de la victime. Or, Omar Raddad, dont les revenus étaient inférieurs au SMIC, semble avoir eu des besoins d'argent puisqu'il avait demandé, à plusieurs reprises, des avances à ses deux employeurs intermittents.

GUY PORTE

(1) Selon les experts, Mme Marchal a survécu de un quart d'heure à une demi-heure à ses blessures.

□ **Précision.** – Après notre compte-rendu du renvoi du procès de Foued Ali Salah (*le Monde* du 5 février), Mme Françoise Rudetzki, présidente de SOS-Attentats, nous fait remarquer que ce n'est pas seulement son association, mais les cent-dix victimes constituées à titre personnel et représentées par le même avocat, Me Jacques Chanson, qui se sont élevées contre ce renvoi.

DÉFENSE

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Pierre Joxe, le conseil des ministres du mercredi 5 février a approuvé les promotions et les nominations suivantes :

● Marine. – Sont nommés commissaires généraux de 2e classe les commissaires en chef de 1re classe Yvon Brisbout, Alain Roques, chargé des fonctions de directeur-adjoint à la direction centrale du commissariat de la marine, et Jean-Claude Boulet, chargé des fonctions de directeur du service central d'approvisionnement des ordinaires et des marins.

● Air. – Est promu général de division aérienne le général de brigade aérienne Bernard Cyssau, nommé directeur de l'infrastructure de l'air.

Sont nommés contrôleur général des armées en mission extraordinaire le général de corps aérien Pierre Richalet ; commandant de la région aérienne Atlantique, le général de division aérienne Jean-Pierre Duvivier.

● Santé. – Est nommé médecin chef adjoint de l'Hôpital d'instruction des armées « Sainte-Anne », le médecin général, médecin chef des services de classe normale René Hyacinthe.

Mme Dufoix obtient le départ de M. Henri Maurel de la Croix-Rouge

Mme Georgina Dufoix, présidente de la Croix-Rouge française, a obtenu, lundi 3 février, de M. Henri Maurel qu'il quitte son poste de délégué à la communication. La raison invoquée est la *« perte de confiance »*. Chargé en particulier de la collecte de fonds à la Croix-Rouge, M. Maurel ne cachait pas ses désaccords avec Mme Dufoix.

Ancien directeur adjoint du cabinet de Mme Yvette Roudy, à l'époque ministre délégué aux droits de la femme, M. Maurel avait été président de l'association Les Gais pour les libertés et chargé de mission auprès de M. Laurent Fabius à la présidence de l'Assemblée Nationale. M. Maurel a également créé la radio Fréquence Gaie et l'association Aparts d'aide aux malades atteints du sida. La Cour des comptes enquête actuellement sur les associations qui se consacrent à la prévention du sida.

D'autre part, dans un communiqué rendu public mercredi 5 février, la Croix-Rouge française indique que Mme Dufoix a *« pris acte du communiqué publié par les membres élus du comité d'entreprise »*, lui demandant de revenir sur sa décision de démissionner. Cependant Mme Dufoix *« confirme qu'elle ne modifie pas ses déclarations du lundi 3 février »*, indiquant qu'elle quittera son poste de présidente vendredi 7 février.

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

A la suite d'une contamination

Dix enfants traités par une hormone de croissance non synthétique sont atteints d'une maladie mortelle

Une série d'observations médicales, jusqu'ici demeurées confidentielles, permettent aujourd'hui d'affirmer que dix cas d'une affection très rare et toujours mortelle – la maladie de Creutzfeldt-Jakob – ont, en France, été diagnostiqués chez des enfants traités avant 1988 par une hormone de croissance extraite de glandes hypophyses prélevées sur des cadavres. Près de deux mille enfants ont, au total, été traités avec cette forme d'hormone de croissance, dont 1 500 avant 1985, période supposée la plus à risque. Rien ne permet de savoir si de nouveaux cas sont à craindre dans les prochains mois ou les prochaines années. Selon l'ensemble des spécialistes, les enfants traités par l'hormone de croissance biosynthétique (obtenue par manipulations génétiques), utilisée en France depuis 1988, ne sont en aucune façon concernés par ce drame.

C'est aux Etats-Unis que l'on a commencé à traiter les enfants atteints de certaines formes de nanisme par des injections d'hormones de croissance humaines. Celles-ci étaient obtenues par extraction à partir d'hypophyse, glande située à la base du cerveau et siège anatomique de la production naturelle d'hormones de croissance. Cette méthode d'extraction fut, par la suite, mise en œuvre dans de nombreux pays et bénéficia, avec le temps, de plusieurs améliorations techniques concernant l'extraction et la purification de l'hormone.

On eut recours à cette méthode jusqu'à la mise au point et la commercialisation, par plusieurs grandes firmes pharmaceutiques, entre 1986 et 1988, des premières hormones obtenues par manipulations génétiques. Ce nouveau type de production permit d'en finir avec la situation antérieure de pénurie, due notamment aux multiples difficultés rencontrées dans la collecte des hypophyses de cadavres et du faible rendement de la méthode. Il fallait ainsi 500 hypophyses pour obtenir environ trois grammes d'hormones, soit l'équivalent de 1 500 doses individuelles, les precriptions pour chaque malade étant d'environ 120 doses par an.

« Dans ce contexte, les indications se limitaient alors aux cas les plus graves et les doses que nous prescrivions étaient sans doute insuffisantes », explique le professeur Jean-Claude Job (Hôpital Saint-Vincent-de-Paul-Paris), président de France-Hypophyse. Cette association, créée au début des années 70, visait notamment – en liaison étroite avec les autorités sanitaires – à organiser la collecte des hypophyses à l'échelon national, comme d'autres pays l'avaient déjà fait. On estime aujourd'hui à près de 2 000 le nombre des enfants qui ont été traités de la sorte jusqu'en 1988 (année de la mise sur le marché de la première hormone biosynthétique), dont 1 500 avant 1985.

En dépit de l'énergie déployée par les responsables de l'association France-Hypophyse et de leurs collaborateurs, l'autosuffisance nationale en matière d'hormones ne fut jamais atteinte, les collectes françaises assurant au mieux 60 % à 65 % des besoins. La pharmacie centrale des hôpitaux qui distribuait ce produit (pour lequel curieusement aucune autorisation de mise sur le marché n'avait été requise) se fournissait, pour le complément, auprès de firmes étrangères : Kabi Vitrum AB (Suède), Nordisk (Danemark) et Serono (société italo-américano-suisse).

Entre deux et quarante ans d'incubation

C'est en avril de l'année 1985 que fut lancée, aux Etats-Unis, la première alerte quant aux risques potentiels de contamination de l'hormone de croissance extractive par un agent infectieux responsable de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ), du nom des deux neurologues qui l'avaient, pour la première fois, identifiée et décrite, de manière indépendante, en 1920 et 1921. Il s'agit, schématiquement, d'une encéphalopathie dégénérative rarissime, caractérisée par l'installation d'une démence rapidement progressive, accompagnée de différents signes neurologiques et d'évolution toujours mortelle. On sait, depuis une vingtaine d'années déjà, que cette affection peut être tranmise par des agents infectieux atypiques dénommés « virus lents » ou « prions » : des cas de contamination à partir d'interventions neurochirurgicales ou ophtalmologiques ont été décrits. Entre autres interrogations, la MCJ pose celle de sa durée d'incubation, généralement estimée entre deux et quarante ans.

Les premiers cas de MCJ chez des enfants traités par des hormones de croissance extractives ont été rendus publics en 1985 (*le Monde* du 8 juin 1985). On recensait alors quatre cas (trois aux Etats-Unis et un en Grande-Bretagne) survenus en 1984 et 1985, l'information suscitant d'emblée une très vive émotion dans les milieux médicaux spécialisés. On vit alors certains pays (ceux de langue anglaise notamment) interrompre toute distribution contaminée ou décider d'attendre la commercialisation – imminente, annonçait la firme suédoise Kabi Vitrum AB, associée en l'espèce à la société américaine Genentech – de l'hormone de croissance biosynthétique.

D'autres pays décidèrent, au contraire, tout en ayant connaissance du risque, de poursuivre la distribution. Ce fut notamment le cas de la Suisse, de l'Allemagne fédérale, du Danemark, de la Norvège et d'Israël. Ce fut également le cas de la France où les responsables sanitaires décidèrent de faire détruire les produits déjà conditionnés et, parallèlement, de mettre en œuvre une nouvelle procédure de purification (inactivation à l'urée) afin de se donner toutes les chances de réduire les risques potentiels d'infectiosité.

« On peut dire avec certitude que la réaction des autorités françaises a été très rapide et qu'il n'y a eu ici aucun retard entre les premières descriptions des cas de MCJ et la mise en œuvre des mesures nécessaires », affirme M. Dormont (Commissariat à l'énergie atomique, Service de santé des armées), l'un des meilleurs spécialistes de cette affection, et qui a directement participé à la mise au point de la procédure d'inactivation.

Dans les années qui suivirent la publication des cas américains et anglais, on put croire que la France demeurerait épargnée par ce drame. Or, on sait aujourd'hui qu'il n'en est rien. Jusqu'à présent tenue confidentielle, l'information nous a été confirmée par plusieurs spécialistes : on compte, en France, dix cas (trois confirmés et sept *« hautement probables »* au vu des symptômes neurologiques) de MCJ chez des enfants ayant été traités par l'hormone de croissance extractive. Les premiers diagnostics ont été portés en 1988 mais, pour diverses raisons, aucune publication reprenant l'ensemble des cas n'a encore été faite. *« Au vu des chiffres actuels, il est incontestable qu'il y a là un risque très élevé puisque qu'on ne recense en France que trente à cinquante cas de MCJ par an*, explique Mme Annick Alperovitch (unité 169 de l'INSERM). *Nous voyons apparaître les cas de MCJ chez les enfants traités par hormones de croissance extractives depuis deux à trois ans, et l'on sait par ailleurs que la période de latence de cette affection peut au maximum atteindre quarante ans. En tant qu'épidémiologiste, ce qui me pose problème c'est qu'une telle incidence laisse penser que l'agent infectant n'est pas aussi rare qu'on le pense habituellement dans la population générale. »*

Pour M. Serge Kerrand, président de l'association Grandir (1) qui groupe plus de mille familles dont un enfant est sous hormones de croissance, il s'agit là *« d'un sujet très brûlant »*. *« Nous réfléchissons actuellement à la position que nous devons prendre face à ce drame*, nous a-t-il déclaré. *Pour l'heure, nous n'avons pas abordé cette question dans notre bulletin d'information afin d'éviter de créer un phénomène de panique, mais il est clair aujourd'hui que je ne resterai pas muet sur ce sujet. Je n'en ai pas le droit. »*

Prévisions impossibles

Dès la publication des premiers cas américains, une information sur les risques potentiels avait été donnée à l'association des parents d'enfants atteints d'insuffisance en hormones de croissance comme en témoigne le compte-rendu de l'assemblée générale de cette association en date du 8 juin 1985. Sans citer nommément la MCJ, ce compte-rendu fait le point sur les raisons des retards d'approvisionnement auxquels étaient confrontés à cette époque médecins et parents concernés.

On y explique en particulier qu'à la suite de diverses réunions, le ministère de la santé avait convoqué de nombreux experts pour une étude approfondie du problème. Une autorisation provisoire avait, dans un premier temps, permis la poursuite des traitements, et après la mise au point du nouveau système de purification, on avait jugé le risque *« excessivement faible »*. Parallèlement, une information avait été donnée à deux reprises par écrit à l'ensemble des prescripteurs français d'hormones de croissance par l'intermédiaire de la pharmacie centrale des hôpitaux et de France-Hypophyse.

L'analyse des dix dossiers des enfants atteints de MCJ ne permet pas de conclure de manière définitive sur le risque encouru par les 1 500 enfants qui ont été traités avant 1985. Pour le professeur Job, certains éléments permettent de penser qu'un seul lot (1 500 doses individuelles) aurait été contaminé. Alors que les spécialistes américains annonçaient, ces dernières années, que de très nombreux cas de MCJ étaient à attendre, les derniers recensements ne permettent pas de confirmer ces prévisions alarmistes.

Pour autant la longue période d'incubation de cette maladie interdit toute forme de prévision. Sans doute faudrait-il aujourd'hui en France mener une série d'investigations spécialisées afin de déterminer la proportion et l'origine des produits contaminés. Sans préjuger des suites qui seront données à cette affaire, il est clair que les pouvoirs publics devraient décider d'ouvrir une enquête officielle pour faire toute la lumière sur l'origine de ce drame qui, après celui vécu par les personnes contaminées par le virus du sida à partir de transfusion sanguine, imposerait, lui aussi, une action de solidarité.

JEAN-YVES NAU

(1) *Le défaut de production d'hormones de croissance par l'hypophyse provoque chez l'enfant un retard de croissance sévère et différents troubles métaboliques (accidents hypoglycémiques). En l'absence de tout traitement, la taille à l'âge adulte se situe généralement autour de 140 à 150 centimètres.*

(2) Association Grandir : 2, sente du Belvédère, 95130 Franconville

Une terrible complication

par le professeur Raphaël Rappaport

LA préparation de l'hormone de croissance a suivi les progrès de la chimie des protéines. Les médecins avaient à faire face à une double contrainte. D'une part, la demande légitime et permanente des parents d'enfants atteints devait être satisfaite, le retard de croissance pouvant être très important et associé à divers troubles métaboliques, en particulier des accidents hypoglycémiques. Nous devions avoir l'assurance d'un produit de qualité biologique constante et d'une fourniture permanente et prolongée car la modification de croissance ne peut être appréciée avant une ou même plusieurs années. D'autre part, nous savions qu'il existait une limite à nos connaissances devant l'utilisation d'un produit d'origine humaine. Certes, la qualité de l'hormone ainsi produite et les modifications susceptibles de survenir au cours de la préparation du produit ont été soigneusement étudiées. Des précautions ont été prises pour éviter la contamination par des agents bactériens et surtout des virus conventionnels. Dès que cela a été possible, les modifications techniques nécessaires ont été apportées afin d'exclure des risques connus tels ceux de la transmission du virus de l'hépatite, de la rage, puis du sida.

Mais le problème posé par le risque de transmission de l'agent pathogène de la maladie de Creutzfeld-Jacob était beaucoup plus complexe. Cette maladie est heureusement exceptionnelle et la possibilité d'une contamination par une hypophyse de sujet infecté est donc extrêmement faible. Le maximum de précautions avait déjà été pris afin d'exclure lors de la collecte d'hypophyses celles provenant de sujets à risque. Malheureusement, les particules infectantes à l'origine de cette maladie, qui n'ont pas les propriétés des virus conventionnels, ne pouvaient être éliminées avec certitude des préparations d'hormone de croissance. De plus, il n'existait aucun test permettant de dépister un porteur de ce virus. D'ailleurs, aujourd'hui encore, la nature exacte de l'agent pathogène et son mécanisme d'action sont très mal définis.

Jusqu'en 1985, cela n'avait constitué pour aucune équipe française ou étrangère un obstacle absolu au développement de ce traitement dont la nécessité et l'efficacité étaient tout à fait établies. Dans ce contexte, les trois premiers cas d'encéphalite observés aux Etats-Unis chez des enfants traités par une *préparation ancienne* d'hormone de *croissance incomplètement purifiée* ont été portés à notre connaissance. L'extrême gravité de ces faits a provoqué une remise en cause immédiate du traitement.

Facteurs humains et données techniques

Dans ce débat difficile, où chaque médecin, pharmacien et biologiste avait conscience des enjeux, nous avons dû prendre en compte à la fois les facteurs humains les plus complexes, comme à l'habitude dans le métier de médecin, et les données techniques. Nous avions la possibilité de lancer d'urgence une étude de nouveaux procédés de purification de l'hormone extractive, compte tenu de travaux biologiques récents. Cela a été fait sans délai, en interrompant, comme il se devait, l'utilisation de l'hormone préparée selon les techniques antérieures. Par ailleurs, nous étions à l'écoute des parents et des enfants et leur demande était souvent pressante de ne pas interrompre des traitements déjà efficaces. Enfin, importante donnée du moment, l'hormone préparée par recombinaison génétique, dite de synthèse, était à l'essai. Mais nous n'en connaissions pas encore toutes les caractéristiques biologiques. le risque d'impuretés d'origine bactérienne associées n'était pas écarté et, comme pour tout nouveau médicament, des procédures réglementaires de mise sur le marché étaient nécessaires. Cette hormone ne devait être disponible que dix-huit mois plus tard.

Dans ces conditions, France Hypophyse a décidé de mettre en œuvre une politique de soins reconnue par les autorités sanitaires et par l'ensemble des partenaires sociaux siégeant à son conseil d'administration. Il fut convenu que l'interruption totale et durable du traitement constituait un risque pour de nombreux enfants. Après le délai nécessaire à la validation des nouvelles procédures de purification, comportant une étape supplémentaire de dénaturation qui écartait pratiquement le risque viral, les traitements ont pu être repris. En 1988, l'ensemble des enfants étaient traités par les hormones synthétiques recombinantes disponibles sur le marché français.

La survenue d'une encéphalopathie à virus lent chez des enfants dont le traitement avait été commencé avant 1985 est pour tous, parents d'abord, médecins aussi, une terrible complication d'un *traitement qui n'a jamais pu être conduit selon les schémas classiques de* l'usage du médicament. Ce traitement a été possible car la communauté médicale a su innover, concilier le nécessaire souci de traiter la *maladie et le devoir de prudence en utilisant toutes les ressources du* progrès biologique avec discernement, compte tenu des connaissances scientifiques du moment. Toute nouvelle thérapeutique comporte ses espoirs et ses incertitudes. Il en est ainsi des *préparations successives d'hormone de croissance* extractive, puis de synthèse. Aujourd'hui, cette dernière met heureusement nos patients à l'abri d'une encéphalopathie transmise. L'hormone de croissance, dans ses *diverses formes, a fait la preuve de son puissant effet sur la croissance* de l'enfant atteint d'une insuffisance hypophysaire. Elle reste le seul agent thérapeutique de cette affection.

► ***Le professeur Raphaël Rappaport est chef du service d'endocrinologie pédiatrique à l'hôpital des Enfants-Malades (Paris).***

Transfusion sanguine et sida

Le gouvernement va faire appel d'un jugement condamnant l'Etat à indemniser un hémophile

Le gouvernement a décidé de faire appel du jugement du tribunal administratif de Paris, en date du 20 décembre, qui condamnait l'Etat à verser deux millions de francs à un hémophile contaminé en 1985 par le virus du sida après usage de produits thérapeutiques dérivés du sang (*le Monde* du 21 décembre 1991).

Aucune précision n'a été donnée, du côté du gouvernement, sur les raisons de cette décision inattendue qui pourrait relancer la controverse dans l'affaire complexe dite du « sang contaminé ». Dans son jugement, le tribunal administratif avait fixé entre le 12 mars et le 1er octobre 1985 la période durant laquelle la responsabilité de l'Etat pouvait être invoquée.

La première de ces deux dates est celle à laquelle le docteur Jean-Baptiste Brunet avait indiqué par écrit à la Direction générale de la santé la très forte probabilité selon laquelle, dans la région parisienne, *« tous les produits sanguins préparés à partir des pools de donneurs parisiens (étaient) actuellement contaminés »*.

Le tribunal administratif estimait *« que l'autorité ministérielle a été informée au plus tard et de manière certaine le 12 mars 1985 »*. Il soulignait aussi que le docteur Brunet *« relevait pertinemment que l'importance de ce message ne semblait pas avoir été perçue »* et *« qu'en n'édictant pas immédiatement une mesure d'interdiction de distribution desdits produits, en droit ou en fait, l'autorité chargée de la police sanitaire a commis une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat »*. Aux termes de son analyse, le tribunal condamnait l'Etat à verser deux millions de francs à M. D., un hémophile dont la séropositivité avait été mise en évidence le 14 juin 1985. *« Je suis profondément navré d'une telle décision*, nous a déclaré M. Jean-Alain Blanc, avocat au conseil d'Etat, défenseur de M. D. et de l'Association française des hémophiles qui a déposé quatre cents plaintes devant le tribunal administratif de Paris. *La responsabilité de l'Etat est engagée, non pas à compter du 12 mars 1985, mais dès l'année 1983. »*

J.-Y. NAU

En remplacement de Jean Hamburger

M. Jacques Friedel devient président de l'Académie des sciences

M. Jacques Friedel, qui occupait les fonctions de vice-président de l'Académie des sciences, vient de succéder à Jean Hamburger, décédé le 1er février (*le Monde* du 5 février), au poste de président de cette institution. Il occupera ce poste jusqu'à la fin de l'année, date à laquelle Jean Hamburger devait quitter la présidence de l'Académie des sciences.

[Né le 11 février 1921 à Paris, M. Jacques Friedel est un spécialiste de la physique du solide. Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1944-1946) et de l'Ecole des mines (1946-1948), puis ingénieur en chef des Mines (1948-1956), M. Friedel devient docteur ès sciences (1954). Maître de conférences, puis professeur à l'université de Paris, M. Friedel devient bientôt directeur du laboratoire de physique des solides d'Orsay (1969). Ses travaux remarquables dans le domaine de « l'étude des défauts et de la structure des solides métalliques ou covalents » lui valent la reconnaissance de ses pairs et certains s'étonnent, comme le professeur Pierre-Gilles de Gennes (Prix Nobel de Physique 1991), qu'il n'ait pas, lui aussi, été honoré par le Nobel. Reconnu par l'Académie des sciences en 1977 (section physique), M. Friedel se penche sur l'avenir de la recherche française en devenant, de 1979 à 1982, le président du comité des « sages », le CCRST, qu'il quittera en 1983 pour devenir membre du Conseil scientifique du CNRS.]

CULTURE

CINÉMA

Stratégie amoureuse

LA VOIX
de Pierre Granier-Deferre

Lorraine et Gille dînent en amoureux sur la terrasse d'un palace romain. Gille entend, derrière lui, une voix de femme qu'il croit reconnaître. Il ne se retourne pas, mais se met à raconter à Lorraine sa liaison tumultueuse avec celle qui est, peut-être, Laura, une Italienne rencontrée par hasard – un jour qu'il achetait *le Monde* dont il ne restait plus qu'un exemplaire dans un kiosque. Ce détail ne figure évidemment pas dans la nouvelle de Drieu La Rochelle, dont ce film est l'adaptation. Pierre Granier-Deferre avait, déjà, rencontré Drieu La Rochelle pour *Une femme à sa fenêtre*. C'était une histoire politique. Il ne s'agit cette fois que de sentiments, de stratégie amoureuse, et le cinéaste a brodé, sur la trame littéraire, le thème qui lui est cher de l'ambiguïté des comportements. La terrasse de restaurant avec son panorama sur Rome est un décor de rêve, un décor de studio, où officie le maître d'hôtel Jean-Claude Dreyfus, comme un maître de ballet. De ce lieu, le récit s'envole en une suite de retours en arrière. Vrais ou faux? Il est possible que Gille ait tout inventé pour mettre Lorraine à l'épreuve. La mise en scène crée le personnage de l'autre femme, incarnée par Laura Morante, pour fasciner le spectateur, tandis que le jeu du tête-à-tête révèle peu à peu le caractère énergique de Lorraine, la petite-bourgeoise, rôle qui va comme un gant à Nathalie Baye face à un Sami Frey troublant, inquiétant.

Pierre Granier-Deferre a retrouvé la force du réalisme psychologique qui avait fait son succès dans des adaptations de Simenon et de Jean-Marc Roberts. On ne s'en plaindra pas.

JACQUES SICLIER



Nathalie Baye et Sami Frey : ambiguïté des comportements

De la sueur et des larmes

FOR THE BOYS
de Mark Rydell

Au début du film de Mark Rydell, Bette Midler est très vieille, très grimée, très ronchon et refuse de se rendre à la soirée d'hommage qui lui est consacrée. Bien sûr, elle finira par s'y rendre, non sans avoir déclenché un monumental flash-back de trois heures où va défiler toute sa vie martialement musicale. Bette Midler, accorte Madelon yankee, le giron généreux et la voix incassable, a voué son existence au repos mélodieux du guerrier. En compagnie de son partenaire, l'animateur, d'abord jaloux et puis conquis, irascible mais bon bougre, et resté malgré tout son meilleur ami, joué par James Caan, elle va faire la seconde guerre mondiale, enchaîner sans respirer sur la Corée et rempiler au Vietnam... On tremble soudain, et si le personnage qu'incarne héroïquement la Midler avait vécu assez longtemps pour tenir, *for the boys*, jusqu'à la guerre du Golfe?

Mark Rydell avait mis en scène, avec l'efficacité que l'on sait, *The Rose*, pour «la divine Miss M». Il rempile ici à la hache d'abordage. Les effets ne sont pas téléphonés, ils sont bombarbés, forcément. De la sueur et des larmes sont au programme, et des grimaces et des dialogues de corps de garde. A la guerre comme à la guerre... Heureusement, elle chante. Et quand elle chante, on oublie tout, même le film... Elle chante du bon vieux Hoagy Carmichael, du bon vieux Beatles, elle chante *I remember you*, et on fond. La bande originale – c'est formidable, il n'y a pas les images – est gravée sur disque Atlantic 7567-82329-2.

D. H.

Péché de jeunesse

ESQUIZO
de Ricardo Bofill

Réalisé en 1970, cet unique film de l'architecte catalan ne fut projeté qu'une fois, à Barcelone, en se cachant de la Guardia civil franquiste.

Exhumé vingt et un ans après, cet «essai» est un instrument diabolique de mesure du temps. A la fois celui qui s'est écoulé depuis la sortie du film et celui qui passe, minute par minute, pendant la projection.

Ce qu'*Esquizo* dit et montre devait être dit et montré à ce moment-là, sans doute. Mais la charge subversive s'est éventée pour ne laisser que la préfiguration des clichés d'aujourd'hui. Ces comédiens en pull-over sur un fond blanc qui se touchent et se battent (souvenir des cours de sexologie à Vincennes), on croirait le premier brouillon d'une pub Benetton. Ce discours souvent abscons, à deux voix simultanées (et la rareté des sous-titres n'arrange rien) sur la folie, on croirait l'avoir entendu des dizaines de fois après manger ou après boire. On attend maintenant l'exposition des maisons en Lego que Pedro Almodovar a réalisées avant de se lancer dans le cinéma.

T. S.

L'empereur et le geôlier

L'OTAGE DE L'EUROPE
de Jerzy Kawalerowicz

Les cinq dernières années de la vie de Napoléon Ier à Sainte-Hélène : sa lutte contre Hudson Lowe, gouverneur chargé de sa surveillance, qui ne veut plus voir en lui que le général Bonaparte, cherche à briser son orgueil et tout ce qu'il a représenté. Ou le retour d'un important cinéaste polonais de la génération d'après-guerre, disparu depuis plus de vingt ans dans l'ombre de son contemporain Wajda (1).

Cette coproduction franco-polonaise date de 1989. Kawalerowicz y poursuit sa réflexion sur le pouvoir absolu, thème qui l'a hanté particulièrement dans *Pharaon* (1965). Une mise en scène austère – reconstitution historique pointilleuse mais dénuée de tout pittoresque, utilisation fréquente du gros plan, sensation d'enfermement dont le geôlier souffre autant que le prisonnier dans l'île au climat malsain – concentre le conflit sur le comportement de l'autocrate accroché à sa puissance. En manipulant l'entourage dérisoire qui lui reste et en humiliant Hudson Lowe, Napoléon organise sa mort même, et sa légende devant la postérité. Loin des imageries habituelles, l'extraordinaire composition de Roland Blanche en personnage vieilli, malade, gonflé de paroles historiques soigneusement préparées – l'adaptation française est de Jean-Claude Carrière, – et qui se fait martyr pour vaincre, est passionnante.

J. S.

(1) Il y a quatre ans, une rétrospective avait permis de faire le point sur les films inédits de Kawalerowicz (*le Monde* du 12 février 1988).

Ballade sentimentale

Une comédie plus proche de la chronique que du conte de fées, par le réalisateur de « Pretty Woman »

FRANKIE ET JOHNNY
de Garry Marshall

Frankie et Johnny étaient amants, et leur histoire s'est achevée tragiquement. Tous les Américains le savent, qui connaissent la rengaine *Frankie and Johnny* – on entend la chanson au début du film, mais les distributeurs n'ont pas cru bon de la sous-titrer. Dans le film, Frankie et Johnny ne sont pas amants, et leur histoire se terminera bien. Tout l'objet du travail de Garry Marshall (inspiré d'une pièce de Terrence McNally) consiste dans ce parcours, effectué avec une habileté de bon aloi.

Frankie est serveuse dans un bistrot new-yorkais, elle est un peu moins jeune qu'elle ne veut le faire croire, célibataire, et malheureuse. Johnny est divorcé, il sort de prison, où il fut apprécié pour des qualités de cuistot qu'il va utiliser à des fins professionnelles. Evidemment, il est embauché dans le restaurant où officie Frankie. De cette rencontre initiale à l'idylle finale gravée dans la pellicule comme dans le marbre des romances éternelles, il s'agira de semer d'embûches et de surprises le prévisible trajet.

Surprises pour les personnages, qui se découvrent peu, et toujours à contre-temps, chacun enfermé dans ses angoisses et ses pulsions. Surprises pour les spectateurs, que le scénario sait prendre à contrepied des conventions, comique lorsque pointent les sentiments, tendre lorsque le gag paraît en place, cruel (un peu), sensuel (un soupçon), quand cela semblait exclu par le label «distraction tout public» auquel prétend le film. Garry Marshall a le sens de la notation. Il a le chic pour croquer l'ambiance cosmopolite du bistrot, dessiner en deux plans un personnage secondaire, entrebâiller les portes du monde extérieur, glisser un clin d'œil vers la sociologie (solitude, peur de l'amour et du couple, au temps du mariage kleenex, de la galipette sans lendemain ni affect, et du sida). Surtout, et en cela le film se distingue de la quasi-totalité des productions commerciales hollywoodiennes, *Frankie et Johnny* respecte ses personnages, ne joue jamais contre eux même lorsqu'il leur arrive des ennuis, laisse à chacun une part d'humanité sous le stéréoptype, donne à chaque figure sa chance d'exister à l'écran sans être seulement l'esclave du fil scénaristique.

En première ligne, Al Pacino s'en tire honorablement dans le registre brave type assoiffé d'amour durable, même s'il ne trouve pas toujours le tempo de la comédie. Mais Michelle Pfeiffer est impeccable en fille blessée par de précédentes aventures. Jouant, en mineur, de son charme plutôt que de ses charmes (intacts), elle passe avec brio de la désinvolture à la mélancolie, du sourire à la rogne. Après avoir rempli des fonctions décoratives, celle dont on avait déjà entrevu la vaste palette, de *Veuve mais pas trop* en *Susie et les Baker Boys*, rejoint sans effort apparent la cohorte des véritables comédiennes.

Tout cela fait un vrai bon film de divertissement. Il n'est pas nécessaire d'attendre 2002 pour aller voir dans une petite salle du Quartier latin comment, aux début des années 90, Hollywood savait encore, parfois, trousser une comédie sentimentale.

JEAN-MICHEL FRODON

La voix du Sud

Le Festival indien du film a mis en valeur les productions des régions méridionales du subcontinent

BANGALORE
correspondance

Bangalore, capitale de l'Etat du Karnataka, au sud de l'Inde, accueillait en janvier le 23e Festival international indien du film. Continent d'images à eux seuls, les cinémas telugu (Andra-Pradesh), tamoul (Tamil-Nadu), malayalam (Kerala) et kannada (Karnataka) ont fourni en 1991 six cents des quelque neuf cent cinquante films produits dans toute l'Union, soit plus de 60 %. Depuis vingt ans, les studios bien équipés de Madras concurrencent sérieusement ceux, légendaires, de Bombay (« Bollywood » pour les intimes) et ceux, fertiles en talents, de Calcutta.

Mythologies et religiosité

Ils constituent donc un apport considérable à une cinématographie, la première du monde en quantité, dont les salles et les festivals occidentaux rendent bien mal compte : malgré la vidéo pirate, la télévision et l'importation, peu importante encore, de films hollywoodiens, le cinéma indien, exemple peut-être unique au monde, a encore de beaux jours devant lui (plus de deux milliards de tickets vendus annuellement). La majorité du peuple indien y retrouve les valeurs culturelles, religieuses et sociales auxquelles il demeure très attaché.

Au sein de cette production nationale d'une extrême diversité, les «films d'art», c'est-à-dire non « commerciaux », des régions du Sud affirment leurs spécificités culturelles face aux films hindis, dont le poids domine toujours les écrans du pays. Si les productions *made in Bombay* ont tendance à privilégier le héros solitaire et une certaine violence, les films du Sud sont souvent axés sur les valeurs spirituelles de la communauté familiale rurale, les mythologies toujours vivantes, la religiosité, la musique et les chants.

A Bangalore, on remarqua d'abord l'hommage au Kéralais G. Aravindan, géant et espoir du cinéma indien prématurément disparu l'an dernier. Après *Kanchana Sita (la Sita d'or, 1977)*, illustration puissante du Ramayana et, l'année suivante, *Thampu (la Tente du cirque)*, superbe chronique en noir et blanc d'un pauvre cirque ambulant, son dernier film, *Vastuhara (les Dépossédés)*, est une bouleversante évocation d'une purification intérieure par la recherche de ses racines, malgré le chaos et l'injustice du monde.

Autres points forts du festival parmi les quelque cinquante titres présentés, les deux films très différents réalisés par le même auteur, Vasudevan Nair. *Kadavu (le Bac)* s'écoule au rythme lent de la vie rurale indienne, pour évoquer en images poétiques les déboires d'un adolescent. Alors que *Perumthachan (le Maître-charpentier*, 1990) constitue une véritable anthologie des coutumes, de la religion, et des rites hindouistes à travers les exploits professionnels d'un charpentier et façonneur de statues divines, personnage légendaire considéré comme la réincarnation d'un dieu, encore vivant dans la mémoire malayalam, sur un fond critique contre la rigidité de la caste brahmane.

YVES THORAVAL

MUSIQUES

Idir, l'enfant-roi

Le chanteur kabyle revient sur le devant de la scène

IDIR
au New Morning

Le hasard est-il maître de nos destins? Peut-être. Mais, pour lui permettre d'exercer efficacement ses effets jusqu'à infléchir le cours d'une vie, encore faut-il l'aimer et s'y abandonner avec une secrète volupté. Vivre en toute complicité avec ses ressorts inconnus. Lui parler. Comme ces mères kabyles qui prénomment les nouveau-nés fragiles Idir (« Il vivra ») pour se faire du hasard un allié. Ainsi la carrière de Hamid Cheriet, jeune étudiant en géologie et futur prospecteur de pétrole et d'eau dans les régions désertiques du Sud, commence-t-elle soudainement par une berceuse.

Le scénario a un air de déjà vu : ce jour-là (en 1973), la vedette (Nouara) ne vient pas (à Radio-Alger). Le producteur, affolé, tombe dans les couloirs sur deux jeunes gens qui bricolent de jolies mélodies à leurs heures perdues. Ils en ont offert une, justement, à Nouara. Prié de la chanter sur le champ, Hamid commence par s'inventer un nom, tant la musique, les musiciens et les chanteurs sont considérés comme des foyers de débauche dans son village de Kabylie. L'aveu sera long et difficile. Comment dire à cette mère qui ne parle pas l'arabe que le chanteur entendu si souvent à la radio – car le succès est immédiat – n'est autre que le fils dont elle voulait faire un ingénieur?

« *Le destin* – traduire : le succès – *s'est acharné sur moi* » : fin 1973, à la veille de deux ans de service militaire, Idir enregistre un 45-tours avec d'un côté la fameuse berceuse, de l'autre une nouveauté, *A Vava Inouva*, hymne aux neiges des montagnes kabyles : « *Dehors, la neige habite la nuit.. . Dedans une voix cassée, la même depuis des siècles, des millénaires, celle des mères de nos mères...* » Etrange objet, répandu sur les ondes comme une traînée de poudre, devenu au fil des ans un succès planétaire, et que même le FLN au pouvoir, pour qui parler kabyle était alors « *un affront national* », saluera. « *Moi, j'étais dans ma caserne à Blida et j'entendais ma chanson sur Radio-France. C'était bizarre.* »

Et Idir vint à Paris. « *Je m'étais senti une première fois déraciné, lorsque j'étais allé à l'école des missionnaires jésuites à Alger à l'âge de neuf ans. En France, je faisais l'expérience de la démocratie. En Algérie, j'étais un étudiant « systématisé », comme tout le monde.* » Prisonnier d'un engrenage qui va de la signature de contrats léonins à l'emprise de la vie de tous les jours, c'est résigné qu'Idir poursuit ici une carrière en demi-teinte, sans que son relatif effacement entame en rien l'aura qui l'entoure depuis *A Vava Inouva*.

Enfin libéré de ses prisons contractuelles après un long procès avec son ancien producteur, Idir vient de réenregistrer son air fétiche, plus quelques titres du seul véritable album qu'il ait réalisé en 1976, et trois nouvelles chansons où règnent la poésie fragile et discrète qui marque son style. « *J'ai été*, dit-il, *l'homme qu'il fallait au moment qu'il fallait, en affirmant une identité, celle de l'Algérie et de ses racines multiples, et en bouleversant le paysage musical, où régnaient des orchestres de cinq à soixante personnes, pour les remplacer par deux guitares et deux voix.* »

Son retour sur la scène parisienne, Idir l'effectue pacifié. Docile devant une légende, la sienne, qu'il n'a jamais vraiment cherchée, curieux des chaos « *des premiers pas de la démocratisation en Algérie. Mais ce qui mobilise les Algériens, c'est la foi, pas la perspective de la démocratie. La foi totalitaire, comme celle du FIS, ou encore la foi dans son identité, dans ses racines, celles qui cassent les tentations de l'uniformité et pour qui de nombreux électeurs du FFS ont voté* ».

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Les 7 et 8 février à 21 h 30, le 9 à 15 h 30. Tél. : 45-23-51-41.

URBANISME

Aubervilliers : la nostalgie de Montparnasse

L'ancien fort d'Aubervilliers va-t-il réussir sa conversion? Il a manqué devenir un hôpital. Aujourd'hui, M. Jack Ralite, le maire (PC) de la commune, le verrait bien au centre d'une nouvelle Cité des arts. Ce terrain de 26 hectares, coincé entre l'avenue Jean-Jaurès, le cimetière parisien de Pantin-Bobigny et une gendarmerie particulièrement disgracieuse, avait été acheté 20 millions de francs (en 1969) par l'Agence foncière technique de la Région parisienne. Il appartient aujourd'hui au ministère de l'éducation nationale, à celui de l'équipement et à l'Assistance publique de Paris. Sa surface est occcupée par des jardins ouvriers, un «espace vert» plus ou moins en friche – les glacis de l'ancien ouvrage militaire – et un vaste dépôt de ferrailles automobiles. Le cirque Zingaro a monté son chapiteau dans un angle du terrain vacant.

Cette vaste jachère, au carrefour de plusieurs villes, est reliée à Paris par une ligne de métro qui la met à deux stations de la Cité des sciences de La Villette, à la même distance du nouveau Conservatoire national de musique et à proximité de la future Cité de la mode. M. Ralite voudrait profiter de cette occasion pour implanter ici un ambitieux carrefour artistique dont le rôle serait d'irriguer toute la banlieue nord-est.

La vocation de la Cité des arts serait *« d'accueillir de jeunes artistes français ou étrangers pour des séjours de un à trois ans dans un esprit comparable à celui de la villa Méicis ; de développer un lien entre la création artistique et les nouvelles technologies en rendant accessibles à des artistes les matériels appropriés ; d'établir des collaborations étroites avec les institutions implantées à La Villette mais aussi avec les habitants des communes avoisinantes »*, indique Pascal Santoni, chargé de présenter le projet.

La Cité proprement dite comporterait des logements pour les jeunes artistes, des ateliers de recherche et de création, des studios et une régie image et son, un hall et des espaces d'exposition, un amphithéâtre-salle de projection, une bibliothèque-médiathèque. Tout autour un *« véritable quartier »* serait bâti avec des logements sociaux (500 HLM), une centaine d'ateliers *« loués très bon marché »*, des studios pour étudiants, des locaux professionnels pour PME, un hôtel, mais aussi *« des salles de cinéma, une ou plusieurs boîtes de jazz, des cafés-théâtres, des salles de bal, des jeux vidéo artistiques »*, énumère Jack Ralite, qui s'envole sur les ailes de cette cité radieuse.

Grâce à elle, rêve-t-il, Aubervilliers sera peut-être *« le Montmartre ou le Montparnasse de demain »*. Mais comme il sait que de tels quartiers ne sont jamais nés d'une volonté administrative, il se contentera, dit-il, *« d'un espace où l'inattendu pourra se gérer »*. Et le maire, qui prend comme modèles *« le Media Park de Cologne, le centre ZKM de Karlsruhe ou le Cultural industries quarter de Sheffield »*, veut *« innover en montant une coopération financière publique et privée »*. Côté privé, des *« contacts positifs »* auraient eu lieu avec Kodak. Côté public, une réunion interministérielle doit avoir lieu à l'Elysée le 17 février. Il s'agira d'abord de savoir comment l'Etat peut rétrocéder ce terrain à Aubervilliers ou au conseil général (au prix coûtant, demande la municipalité) et quelle est l'ampleur du coup de pouce financier à donner pour que le rêve de Jack Ralite ait un début de réalité.

E. de R.

CULTURE

THÉATRE

Il était sur son char

Pour Bernard Sobel, qui met en scène une pièce peu jouée de Shakespeare, Aliénor d'Aquitaine et Boris Eltsine, même énigme...

VIE ET MORT DU ROI JEAN
à Gennevilliers

« Jean sans Terre aura vécu de 1167 à 1216. Shakespeare écrira sa pièce, d'après les recoupements des érudits, en 1595. En août 1991, Mikhaïl Gorbatchev est retenu prisonnier dans sa villa de Crimée. » Ainsi Bernard Sobel rapproche-t-il les choses dans le petit mode d'emploi qui accompagne sa mise en scène du *Roi Jean*, et s'emploie-t-il à faire de nous *« les contemporains de Shakespeare »*, comme il dit. (C'est en août 1991 que Bernard Sobel a entrepris sa réalisation du *Roi Jean*.)

Il est de fait que les années du pouvoir du roi d'Angleterre Jean-*sans Terre sont celles d'une* déconstruction brusque d'un ensemble politique et géographique – et que l'été 1991 aura vu la déconstruction de l'Union des républiques socialistes soviétiques. Et, aux yeux des témoins – témoins d'une pièce de théâtre comme témoins de l'Histoire, – ces deux événements ont un caractère essentiel en commun : l'enchaînement réel et entier des faits historiques n'est pas pénétrable.

Reprenons ce que conte Shakespeare. En 1152, la reine de France, Aliénor, âgée de trente ans, divorce. Le roi Louis VII laisse ainsi échapper plus de la moitié de son territoire, dont Aliénor se trouve être, par héritage, propriétaire. *La même année, elle épouse* un homme de dix-neuf ans, Henri *Plantagenet, qui est, lui,* héritier de la Normandie et de l'Anjou. Si *bien que ce jeune ménage détient* une « surface corrigée » qui va de la Manche aux Pyrénées. La surprise est que, deux ans plus tard, Aliénor et Henri deviennent reine et roi d'Angleterre, et intègrent, sous le sceptre anglais, toutes ces terres du continent.

L'action même de la pièce de Shakespeare se situe plus tard : *Aliénor a soixante-dix-sept ans*, en 1199, et c'est alors son cinquième fils, Jean, qui devient roi. La mère ne va pas pouvoir empêcher le fils de perdre, une par une, toutes ses possessions « françaises ». Or les démêlés du roi Jean avec le roi de France, avec les ducs et comtes *français, avec les barons* d'Angleterre, et aussi avec le légat du pape, sont d'un enchevêtrement et d'un ténébreux tels que seuls des historiens spécialement branchés sur cette époque peuvent se faire une vue des choses ; et par là même ils sont les seuls à mesurer les limites de l'historien, réduits qu'ils en sont aux *« recoupements des érudits »*, comme dit, du bout des doigts, Bernard Sobel.

Notons que Shakespeare obscurcit encore la saisie de l'Histoire en « tamponnant » des faits qui étaient éloignés, en en défigurant d'autres afin de ne pas froisser certaines personnes (la pièce a un climat assez « pré-protestant » mais l'ami et soutien de Shakespeare, Southampton, était catholique), si bien que le spectateur du *tout-venant* qui n'a pas passé des mois ou *des années à bûcher l'histoire* d'Angleterre pendant la seconde *moitié du douzième siècle ne comprend rien*, mais vraiment rien, à *la ligne générale de cette pièce, le Roi Jean.*

Absence de gravitation

Bernard Sobel « joue » résolument cette donnée de l'Histoire et du théâtre historique : *l'insaisissable*. Il contrarie la perception optique du propos. Il brouille les pistes. Le décor n'est ni un non-*lieu laissant l'imaginaire libre, à la* Vilar, à la Copeau, ni une image *plus ou moins définie du lieu et du* temps racontés. N'ayant plus de repère *pour comprendre si nous* sommes à Londres ou à Angers, *dans un camp militaire* ou dans le salon d'un château, nous ne voyons plus qui est là, qui parle, chez qui, ni ce qu'il dit. D'autant plus que les mêmes protagonistes se présentent d'abord recouverts de tapisseries d'ameublement, nuance imagerie distanciée, puis vêtus comme des officiers de police en civil des années 50, impers gris et solides chaussures (aujourd'hui la tenue est plus jeune, survêtements et tennis).

L'incompatibilité des composantes du spectacle, par l'anachronisme supposé des objets de la vue, de l'écoute, est souvent la liberté d'action, l'intervention même, du chef d'entreprise : le metteur en scène. Cette pratique consiste à substituer à la perception primaire de la pièce, du texte, les *idées* de cette perception. Et Bernard Sobel est logique, dans la mesure où les témoins de l'Histoire ne participent, eux aussi, qu'à une *idée* du réel : les témoins ont droit au « spectaculaire » de Boris Eltsine sur son char, et c'est tout ; ils ignorent les séries de causes qui viennent s'entrecroiser à cette minute-là sur ce char.

L'exercice physique et mental auquel s'astreint alors le spectateur du *Roi Jean* est comparable à d'autres exercices, estimables, profitables, que procurent des disciplines philosophiques, religieuses... Le spectacle est l'accomplissement rigoureux d'un enchaînement d'opérations réflexives auxquelles s'est adonné le metteur en scène sans parfois savoir à quel point il quitte la terre ferme pour l'azur du cérébral pur. Absence de gravitation qui n'est, redisons-le, que celle de notre monde réel : *« Ce fut comme si la poussière du passé était d'un seul coup balayée par le vent de l'histoire »*, écrit Bernard Sobel à propos des *« journées d'août à Moscou »*. Quelle poussière de quel passé ? Shakespeare à Stratford ? Oulianov à Petrograd ?

MICHEL COURNOT

► Centre dramatique national, 41, av. des Grésillons ; du mardi au samedi à 20 h 30, dimanche à 17 heures. Jusqu'au 1er mars. Tél. : 47-93-26-30.

DANSE

Déflagrations d'énergie

Héla Fattoumi et Eric Lamoureux présentent à l'hippodrome de Douai le quintette « Si loin que l'on aille »

DOUAI

de notre envoyée spéciale

Hèlas la brune, au profil de déesse primitive méditerranéenne, et Eric le blond, plutôt descendant de Vikings, n'ont pas la grosse tête. *Un exploit* lorsque le petit monde de la danse *contemporaine s'est enflammé* comme un morceau d'étoupe devant vos premiers pas, et garde braqués sur vous, depuis, ses indiscrets projecteurs. On ne pourra pas davantage les accuser de brûler les étapes.

Husaïs, qu'ils considèrent comme leur *Opus I* (en réalité, ils s'étaient déjà fait les griffes, de manière confi*dentielle, dans leur premier « Collectif de recherche chorégraphique »*, baptisé Urvan Letroiga) était un duo. Pour le présenter aux Rencontres internationales de Bagnolet dont le règlement exclut les duos, ils le remanièrent légèrement en y introduisant un complice, le ténébreux Eric Affergan. Le Prix SACD de la première œuvre les couronna (c'était en 1990).

Sagement, ils en restèrent à la for*mule trio pour Après-midi*. Puis, selon le fameux principe de « Alouette, gentille alouette », ils passèrent au quatuor pour *Rencontres parallèles*, une commande de l'inévitable bicentenaire Mozart. Au terme d'un séjour à l'hippodrome de Douai – qui propose, soit dit en passant, des programmations parmi les plus *consistantes de l'Hexagone – ils viennent de créer Si loin que l'on aille* : quintette. Chiara Bortoli, une vierge préraphaélite, et Giuseppe Molino, un loubard sicilien, s'amalgament au noyau Fattoumi-Lamoureux-Affergan.

Rages suicidaires

Le propos de *Si loin que l'on aille* n'est pas des plus originaux ces temps-ci : *« Cinq personnes vont vivre durant un temps des rencontres, des rapprochements, des éloignements, perdues qu'elles sont dans leur solitude et dans leur état d'étrangères les unes envers les autres... »*. On rétorquera justement que tout réside dans la façon de dire ces choses banales. Ruptures et contrastes entre immobilités et déflagrations d'énergie, entre calme et frénésie, entre indifférence et furieuses étreintes – merci Bouvier et Obadia ! – *forment la base de cette* pièce comme des précédentes.

On retrouve les *sidérantes* chutes sur le plat du dos, et quelques jours après avoir vu, au Théâtre de la Ville, Wim Vandekeybus et ses danseurs se jeter par terre avec une violence à crever le plateau, on se demande ce que signifient ces rages suicidaires dans la nouvelle génération de chorégraphes. Fattoumi et *Lamoureux offrent aussi de nouvelles* prouesses spectaculaires, des corps qui tournent au ras du sol en prenant appui sur une main.

Les éclairages d'Yves Godin sont beaux, qui pleuvent sur l'avant-scène en laissant derrière un gouffre sans fond, ou meurent doucement sur le beau visage de Chiara Bortoli. Et la bande-son de Christophe Séchet, le complice que s'arrachent tant de créateurs d'aujourd'hui, force encore une fois à dresser l'oreille, dès cette première plainte d'harmonique ténue, tenue, têtue.

Il restera de belles images du spectacle, comme cet homme *horizontal* qui se balance sur une longue chaîne tombant des cintres, *pliée en deux*, ou ce couple qui ne peut se rejoindre parce *que cette chaîne*, tournant lentement, enferme l'homme dans un cône *invisible*, infranchissable. Mais trop de silences gestuels vides, de regards vagues, d'errances sans nécessité – les « tartes à la crème » du thème de l'incommunicabilité – affaiblissent la construction. Qu'ils passent ou non, maintenant, au sextuor, Fattoumi et Lamoureux doivent dompter ces deux divinités ennemies auxquelles sont confrontés les chorégraphes, l'espace et le temps.

SYLVIE DE NUSSAC

► *Si loin que l'on aille* sera repris à Dieppe, au Centre Jean-Renoir, *le 7 février, puis à Paris*, au Théâtre de la Bastille, du 18 au 23 février.

ARCHITECTURE

Briques et pierres

Une savante étude incite à rechercher les traces du Paris de Henri IV et de Louis XIII

La place des Vosges, le palais du Luxembourg, l'hôtel de Sully, mais aussi des immeubles rue du Temple, rue Charlot, rue Galande, rue Coquillière, rue François-Miron ou rue de la Grande-Truanderie : autant de constructions encore visibles à Paris et qui *toutes* datent des règnes des premiers Bourbons. D'autres ont *disparu au fil des siècles (l'hôtel de* Rambouillet), certaines ont été défigurées (le Louvre du Bord de l'Eau, la place Dauphine), quelques-unes ont, plus ou moins, retrouvé leur physionomie d'antan (le palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés). Les plus « typés » sont reconnaissables aux jeux contrastés de la pierre et de la brique, aux grands combles qui coiffent les logis ou à l'abondance de *leurs décors sculptés. Décors qui se* dépouilleront au fur et à mesure de l'avance du siècle.

L'ouvrage de Jean-Pierre Babelon *nous permet aussi de repérer* des bâtiments plus modestes mais tout aussi significatifs. L'auteur, aujourd'hui responsable du musée et du domaine de Versailles, insiste enfin sur la qualité de l'urbanisme qui se met en place à cette époque : quartiers neufs, rues droites, perspectives inédites. Il faut préciser que, après la *guerre civile qui* culmina à la fin du XVIe siècle, Paris est en triste état. Surtout après les années de siège, entre 1590 et 1594. Les maisons des faubourgs sont presque toutes ruinées. La ville, qui comptait plus de 200 000 âmes, a perdu un quart de ses habitants. Quelques années plus tard, à la stupéfaction de l'ambassadeur d'Espagne, la capitale est *méconnaissable.*

Spéculation effrénée

Le Pont-Neuf, premier ouvrage d'art à être dépourvu de maisons, a été achevé, la rue Dauphine percée (c'est alors l'une des voies les plus larges de Paris), la place des Vosges est *implantée au cœur d'un quartier* qui devient vite à la mode. La place Dauphine, dans l'île de la Cité, est le rendez-vous des financiers. Le dernier « grand projet » de Henri IV, la création d'une place de France semi-circulaire au nord du Marais, vers l'actuelle rue de Bretagne, n'a pas le temps de se concrétiser. Si les formes géométriques simples s'imposent, la symétrie qui depuis la Renaissance est à *l'honneur* est loin d'être respectée. Les architectes en prennent à leur aise avec la logique et la régularité. Ils en tirent d'ailleurs des effets qui nous surprennent encore.

Sous le règne de Louis XIII la promotion privée prend la relève de l'Etat. Elle récupère dans la ville les zones encore libres : enceintes désaffectées, égouts à ciel ouvert, domaines abandonnés. Les murailles de la cité sont repoussées plus à l'ouest : sur un tel espace devenu vacant, Richelieu installera son Palais-Cardinal qui deviendra le Palais-Royal. L'île Saint-Louis, terrain bourbeux, est assaini pour être loti selon un plan régulier. La spéculation est effrénée : l'hôtel que se fait construire Marguerite de Valois (sur la rive gauche, du côté de notre Ecole des beaux-arts), inachevé à la mort de la princesse, sera immédiate*ment détruit pour faire place à un* lotissement. Les architectes de l'époque, Jacques Androuet du Cerceau, Salomon de Brosse ou Clément Métezeau, sont aussi des entrepreneurs avisés.

Mais si l'aspect de la ville change, la décoration intérieure des maisons se modifie également. Le mobilier se diversifie et se sophistique au moment où l'architecture extérieure s'assagit, s'orientant vers le classicisme qui triomphera sous Louis XIV. *« L'esprit baroque, exilé des façades, s'est réfugié dans les maisons*, nous dit Jean-Pierre Babelon. *Il anime les escaliers et leurs effets de perspectives et de lumières, les lambris colorés, les plafonds polychromes et les trompe-l'œil (...). C'est une étape nouvelle dans l'histoire des demeures. »* Histoire que l'érudition de l'auteur – cet ouvrage a commencé par être une thèse – nous fait parfaitement mesurer. La ville est le cadre d'une société qui supporte encore mal le joug de l'absolutisme naissant. Scarron, Saint-Amant, Tallemant des Réaux, Bussy-Rabutin et le jeune Corneille – celui du *Cid* et du *Menteur* – foulent le pavé de la place Royale et se retrouvent, avec les Précieuses, à l'hôtel de Rambouillet.

Un index des architectes et un inventaire de tous les bâtiments parisiens rescapés de cette époque, rue par rue, numéro par numéro, rend cet ouvrage (en dépit de son format) indispensable au piéton de Paris.

EMMANUEL DE ROUX

► *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, par Jean-Pierre Babelon, Hazan éd., 336 p., 450 F.

EXPOSITIONS

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (42-77-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

L'ART VIF. Murs peints et pochoirs. Grand foyer. Jusqu'au 24 février.

FRANÇOIS-MARIE BANNIER. Photographies. Galerie du forum, rez-de-chaussée. Jusqu'au 2 mars.

PIERRE-JEAN JOUVE. Galerie de la BPI. Jusqu'au 18 mai.

FRANÇOIS MORELLET. Dessins 1947-1961. Cabinet d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 24 mars.

REGARD MULTIPLE. Acquisitions de la Société des amis du Musée national d'art moderne. Galeries contemporaines. Jusqu'au 12 avril.

CLAUDE RUTAULT. Galeries contemporaines. Entrée : 16 F. Jusqu'au 12 avril.

Palais du Louvre

Porte Jaujard - côté jardin des Tuileries (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 10 h à 21 h 45.

ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES PEINTURES (1987-1990). Pavillon de Flore. Entrée : 35 F. Jusqu'au 17 février.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.

ATELIERS 92. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 mars.

ALBERTO GIACOMETTI. Entrée : 40 F. Jusqu'au 15 mars.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

JACQUES-HENRI LARTIGUE A L'ÉCOLE DU JEU, 1902-1913. Rivages. (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 14 septembre.

Cité des sciences et de l'industrie

30, av. Corentin-Cariou (40-05-80-00). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h.

LES MÉTIERS DU SON. Entrée : 45 F (Cité pass), billet couplé Cité-Géode : 85 F. Jusqu'au 10 mai.

Galerie nationale du Jeu de Paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30. Films de Jef Cornelis, Broodthaers et Lawrence Weiner.

MARCEL BROODTHAERS. Galeries nationales du Jeu de Paume. Entrée : 30 F. Jusqu'au 1 mars.

MUSÉES

L'ART DE L'AFFICHE. Musée Carnavalet, 2e étage, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F (couplé avec Mozart à Paris). Jusqu'au 15 mars.

BRONZES BOUDDHIQUES ET HINDOUS DE L'ANTIQUE CEYLAN, chefs-d'œuvre des musées du Sri Lanka. Musée national des Arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 23 F. Jusqu'au 24 février.

LES DUBUFFET DE DUBUFFET. Donation de l'artiste au musée, œuvres de 1942 à 1967. Musée des arts décoratifs - Palais du Louvre, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 29 mars.

GIVENCHY, 40 ANS DE CRÉATION. Musée de la mode et du costume, Palais Galliera, 10, av. Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 mars.

PAUL GRIMAULT. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Projection de films à partir du 18 de chaque mois. Entrée : 35 F. Jusqu'au 16 mars.

HARCOURT OBLIGE. Mission du patrimoine photographique, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 1 mars.

ANDRÉ JUILLARD, UNE BD, DES MONUMENTS. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine (44-61-20-00). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 24 F. Jusqu'au 8 mars.

PASCAL KERN. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 6 avril.

RENÉ LALIQUE. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 5 avril.

MOZART A PARIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40, mer. et ven. jusqu'à 19 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 16 février.

PAQUEBOTS DE LÉGENDE. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 40 F. Jusqu'au 29 mars.

PHOTOGRAPHIE ET SCULPTURE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 6 avril.

LA RATP. L'ARCHITECTURE ET LE LOGEMENT SOCIAL ; LE 141, AV. DE CLICHY. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 8 mars.

MARTIN SCHONGAUER. Maître de la gravure rhénane vers 1450-1491. Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40, mer. jusqu'à 20 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 16 février.

LES SEUILS DE LA VILLE, PARIS DES FORTIFS AU PÉRIF. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 26 avril.

LE SPORT ET LES LOISIRS ILLUSTRÉS PAR LES JOUETS. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 4 octobre.

CENTRES CULTURELS

33 SCULPTEURS LATINO-AMÉRICAINS A PARIS. Centre culturel du Mexique, 28, bd Raspail (45-49-16-26). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h, sam. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 14 février.

ARTISTES DE LA GALERIE ANTON MEIER, GENÈVE. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 22 mars.

AUTRES FRONTIÈRES. Service culturel de l'Ambassade du Canada, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 4 avril.

CHEFS-D'ŒUVRE DE GOODWOOD : COLLECTIONS DU DUC DE RICHMOND, DUC D'AUBIGNY. Fondation Mona Bismarck, 34, av. de New-York (47-23-38-88). T.l.j. sf dim. de 10 h 30 à 18 h 30. Du 7 février au 21 mars.

LARRY CLARK. Espace photographique de Paris, nouveau Forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, Grande Galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 mars.

JÉSUS DE ARMAS. Carbonadas neotainas. Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain (42-22-97-60). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 22 h. Jusqu'au 25 mars.

DIABLES D'HLM - LA RÉHABILITATION DU LOGEMENT SOCIAL EN FRANCE. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (40-70-01-65). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 28 février.

HUBERT DUPRAT, ALAIN SÉCHAS. Fondation nationale des arts, Hôtel des arts, 11, rue Berryer (42-56-71-71). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 10 mars.

LES EXTRÊMES SE TOUCHENT, SCULPTURES CONTEMPORAINES ET TABLEAUX DU XIXe siècle du musée Boymans Van Beuningen de Rotterdam. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Du 7 février au 29 mars.

GS ART, PRIX DE LA JEUNE CRÉATION. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 16 février.

HAUTE TENSION, MASSIMILIANO FUKSAS. Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). T.l.j. sf lun., mar. de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 26 avril.

OLLE OHLSSON, GöSTA EHRENBERG. Centre culturel suédois, hôtel de Marle - 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 1er mars.

JERZY PANEK. Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon (42-25-10-57). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 18 h, mer. de 12 h à 20 h. Du 6 février au 28 février.

ORLANDO PELAYO. Couvent des cordeliers, 15, rue de l'École-de-Médecine (43-29-45-73). T.l.j. de 10 h à 18 h. Du 6 février au 15 mars.

PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES - MAX ERNST. Gœthe Institut, annexe Condé, 31, rue de Condé (43-26-09-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 20 h. Jusqu'au 26 février.

BERNARD QUESNIAUX, ANTOINE REVAY, GUY LE MEAUX. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, rue Lobau, porche côté Seine. T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars.

ROPS ET LA MODERNITÉ. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, Beaunord, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 1er mars.

ROBERT RYMAN. Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille (42-60-22-99). T.l.j. sf dim., lun., mar. de 12 h à 17 h, sam. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 juin.

L'ULTIMA THULÉ DE L'ARCHITECTURE MODERNE OU RAILI ET REIMA PIETILA. Institut finlandais, 60, rue des Écoles (40-51-89-09). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, mar., jeu. jusqu'à 20 h. Jusqu'au 15 février.

ARTHUR UNGER. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 28 mars.

GABRIELLE VEYRIN-FORRER. Espace Pierre Cardin, 3, av. Gabriel (42-66-17-30). T.l.j. sf dim. de 11 h à 19 h. Du 6 février au 27 février.

ZEIT WORTE. Goethe Institut de Paris, 17, av. d'Iéna (47-23-61-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 6 mars.

GALERIES

MANUEL AMORIN. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 12 février.

ANKAOUA. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 22 février.

JOHN ARMLEDER, SYLVIE FLEURY, OLIVIER MOSSET. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9 et 15, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 15 mars.

L'ARRIÈRE-PAYS. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Du 7 février au 28 mars.

MARTIN BARRÉ, FERNAND LEDUC, MONVERT. Galerie Barbier-Beltz, 7 et 8, rue Pecquay (40-27-84-14). Jusqu'au 22 février.

JEAN BILQUIN. Galerie Bellint, 28 bis, bd Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 7 mars.

BIRTH OR DEATH. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 février.

MARK BRUSSE. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Du 6 février au 30 mars.

C'EST DE TABLEAUX QU'IL VA ÊTRE QUESTION. Galerie Gilles-Peyroulet, 18, rue Keller (48-07-04-41). Jusqu'au 22 février.

LARRY CLARK. Galerie Urbi et Orbi, 48, rue de Turenne, 2e étage, escalier B (42-74-56-36). Jusqu'au 7 mars.

CORPS FLOTTANTS. Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 15 février.

HENRI CUECO. Galerie Louis Carré, 10, av. de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 29 février.

CYCLE - PAPIER ET LA RETOUCHE DE PHOTO DE PRESSE 1920-1940. Comme un art, fonds d'un journal parisien. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Jusqu'au 22 février.

DELFINO. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 27 février.

NICOLA DE MARIA. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 14 mars.

OLIVIER DE MAZIÈRES. Galerie Eonnet-Dupuy - hôtel de la Tour du Pin, 75, rue Vieille-du-Temple (42-78-77-16). Jusqu'au 22 février.

JEAN DEMÉLIER. Galerie Diane Manière, 11, rue Pastourelle (42-77-04-26). Jusqu'au 18 mars.

ROGER DÉRIEUX. Galerie Darial, 22, rue de Beaune (42-61-20-63). Jusqu'au 29 février.

HELMUT DORNER. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 7 mars.

PETER DOWNSBROUGH. Galerie Anne de Villepoix, 11, rue des Tournelles (42-78-32-24). Jusqu'au 14 mars.

JADIR FREIRE. Gaymu Inter Art Galerie, 8, passage Thiéré (48-07-20-17). Jusqu'au 28 mars.

PAMELA GOLDEN. Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 15 février.

J GOODE. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 30 mars.

SERGE HANIN. Galerie Alain Letailleur, 50, rue de Seine (46-33-25-17). Jusqu'au 7 mars.

JOL HUBAUT. A. B. Galeries, 24, rue Keller (48-06-90-90). Jusqu'au 22 février.

BORO IVANDIC. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Du 6 février au 28 mars.

IDA KARSKAYA. La Petite galerie, 35-37, rue de Seine (43-26-37-51). Jusqu'au 31 mars.

KNIG. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 15 février.

RENÉ LALIQUE. Galerie Florence Doria, 4, rue Bourbon-le-Château (40-46-00-00). Jusqu'au 8 mars.

LUCIE LAPORTE. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 15 février.

RICCARDO LICATA. Galerie Lina Davidov, 210, boulevard Saint-Germain (45-48-99-87). Jusqu'au 14 mars.

MORICE LIPSI. Sculptures et dessins. Galerie Michèle Heyraud, 79, rue Quincampoix (48-87-02-06). Jusqu'au 22 mars.

MAYO. Galerie Alain Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (42-78-66-67). Jusqu'au 29 février.

LAILA MURAYWID, SUJATA BAJAJ, L. OROZCO. Galerie Christine Marquet de Vasselot, 18, rue Charlot (42-76-00-31). Jusqu'au 18 mars.

JOHN MURPHY. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 25 février.

LE MUSÉE MINIATURE. Par Olivier des Clercs et Marc Beri. Galerie Pixi et Cie, 95, rue de Seine (43-25-10-12). Jusqu'au 29 février.

JOHAN MUYLE. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 15 février.

NUNZIO, PIZZI CANNELLA, TIRELLI. Galerie Di Meo, 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 14 mars.

OBJETS DU DESIGN, OBJETS DU DÉSIR. Galerie Clara Scremini, 39, rue de Charonne (43-55-65-56). Jusqu'au 29 février.

MICHEL PAYSANT. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Du 6 février au 29 février.

GILLES PENNANEAC'H. Galerie Isabelle Bongard, 4, rue de Rivoli (42-78-13-44). Du 6 février au 28 mars.

FRANCESC POL, CARME SERRA-VIAPLANA. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-79). Jusqu'au 15 février.

MICHEL POTAGE. Henry Bussière, 15, rue des Tournelles (42-72-50-37). Jusqu'au 22 février.

HERVÉ RABOT. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 22 février.

MARIO REIS. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 29 février.

LES RICHESSES DE LA LIBERTÉ. Galerie d'art de la place Beauveau, 94, Faubourg Saint-Honoré (42-65-66-98). Jusqu'au 14 mars.

DENIS RIVIÈRE. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (42-77-37-92). Jusqu'au 15 février.

OSVALDO ROMBERG. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 14 mars.

ULRICH RUCKRIEM. Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe (48-06-92-23). Jusqu'au 22 février.

JAN SAUDEK. Galerie Thierry Salvador, 6, avenue Delcassé (45-62-36-59). Du 6 février au 27 mars.

SEMPÉ. Galerie Rohwedder, 6, rue du Roi-Doré (40-27-82-63). Jusqu'au 29 février.

SEUPHOR. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 28 février.

TOMASZ STRUK. Galerie Philippe Gand, 8, rue Saint-Merri (48-04-90-71). Jusqu'au 14 mars.

WALTER SWENNEN. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 18 février.

MICHEL TYSZBLAT. Galerie Nicole Ferry, 57, quai des Grands-Augustins (46-33-52-45). Du 6 février au 6 mars.

UNE RENCONTRE HANS HARTUNG ET JULIO GONZALEZ, 1935-1952. Galerie de France, 50-52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 14 mars.

MEYER VAISMAN. Galerie Daniel Templon, 4, avenue Marceau (47-20-15-02). Jusqu'au 8 février.

JEAN-LOUIS VILA. Galerie Vidal - Saint Phalle, 10, rue du Trésor (42-76-06-05). Jusqu'au 22 février.

ANTOINE VINCENT. Galerie Philippe Frégnac, 50, rue Jacob (42-60-86-31). Du 11 février au 28 février.

JAN VOSS. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 14 mars.

DANIEL WALRAVENS. Galerie Claire Burrus, 16, rue de Lappe (43-55-36-90). Du 8 février au 14 mars.

ZAO WOU-KI. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Du 6 février au 28 mars.

PÉRIPHÉRIE

BIÈVRES. Voyage en Orient au XIXe siècle. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-10-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 mars.

LE BLANC-MESNIL. Hervé Bourdin. Château d'eau, 2, avenue de la Division-Leclerc (45-91-70-82). T.l.j. sf dim., lun. de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 4 mars.

BOULOGNE-BILLANCOURT. La Croisière jaune. Centre culturel de Boulogne-Billancourt, 22, rue de la Belle-Feuille (47-12-77-95). T.l.j. de 9 h à 21 h, dim. de 10 h à 12 h. Jusqu'au 17 avril.

BRY-SUR-MARNE. Aujame. Maison des expositions, hôtel de Malestroit, 2, Grande-Rue (48-81-34-14). T.l.j. sf mar. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 1 mars.

CLAMART. Hernandez & Fernandez. Centre culturel Jean-Arp, 22, av. Paul-Vaillant-Couturier (46-45-11-87). Ven., sam., dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 mar.

CORBEIL-ESSONNES. Arthur Aeschbacher. Centre d'art contemporain Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). T.l.j. sf lun. de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h. Jusqu'au 17 février.

CRÉTEIL. Jean Revol. Maison des arts de Créteil, place Salvador-Allende (49-80-90-50). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 14 h à 18 h, les jours de représentation. Jusqu'au 31 mars.

LA DÉFENSE. La Lumière et la Ville. Nuits de ville, lumière d'un temps. Espace art Défense - Art 4, 15, place de La Défense (49-00-15-96). Jusqu'au 11 mars.

ETAMPES. Marina Rodna. Hôtel Anne de Pisseleu, place de l'Hôtel-de-Ville (64-94-32-11). Mer. et sam. de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, dim. de 15 h à 18 h, lun., mar., jeu., ven. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 1er mars.

IVRY-SUR-SEINE. Robert Groborne. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (49-60-25-06). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 13 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 8 mars.

JOUY-EN-JOSAS. Mémoire florale de Jouy. Musée de la toile de Jouy, château de l'Eglantine - 54, rue Charles-de-Gaulle (39-56-48-64). T.l.j. sf lun. de 14 h à 17 h, mar. de 10 h à 12 h, jeu. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 10 mars.

PONTOISE. Camille Pissarro (1830-1903). Musée Pissarro de Pontoise, 17, rue du Château (30-38-02-40). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 29 mars.

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 7 FÉVRIER

« L'histoire des Halles de Paris, de son quartier et la halle au blé », 10 h 30, 8, rue de la Ferronnerie (Paris autrefois).

« Le Palais de justice en activité. Histoire et fonctionnement », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le quartier chinois de Paris et ses lieux de culte », 14 heures, métro Porte-de-Choisy (M.-C. Lasnier).

« Martin Schongauer, maître de la gravure », 14 h 30, hall du Petit Palais (Le Cavalier bleu).

« La marqueterie de paille », 14 heures, bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (l'Art et la manière).

« De l'Arsenal au quartier de la Bastille », 14 h 30, métro Sully-Morland (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Du tribunal révolutionnaire au tribunal des flagrants délits : le Palais de justice, histoire et procès », 14 h 30, métro Cité (Europ explo).

« L'hôtel de Massa, le château d'eau de Marie de Médicis et l'infirmerie Marie-Thérèse », 15 heures, 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques (D. Bouchard).

« Cryptes et souterrain de l'église Saint-Sulpice », 15 heures, parvis de Saint-Sulpice (P.-Y. Jaslet).

« Hôtels célèbres et salons littéraires au Marais », 15 heures, métro Saint-Paul/le Marais (Lutèce visites).

« La collection Cognac-Jay en l'hôtel Donon », 15 heures, 8, rue Elzévir (Arts et caetera).

« Visite du laboratoire de Lavoisier. Le musée des inventions », 15 heures, 292, rue Saint-Martin (I. Hauller).

« Le Théâtre des Champs-Elysées et la Comédie des Champs-Elysées », 15 heures, 15, avenue Montaigne (Paris et son histoire).

« Dessins, portraits, manuscrits à la maison de Victor Hugo », 15 heures, 6, place des Vosges (Approche de l'art).

« Natacha Kozine », 19 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

CONFÉRENCES

31, rue de Condé, 14 h 30 : « Max Ernst », par G. Marbeau-Caneri (Goethe Institut).

Foyer U.C.J.F., 22, rue de Naples, 15 heures : « Les trois capitales de l'Egypte » (Approche de l'art).

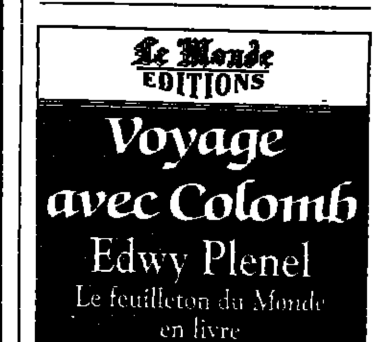
146, rue Raymond Losserand, 19 h 30 : « Activer sa mémoire », avec B. Maillard et C. Gaytte. Entrée libre (Soleil d'or).

17, avenue d'Iéna, 19 heures : « Danse. Rencontre avec Marcya Haydée », débat animé par A. Livio (Goethe Institut).

108, rue Saint-Maur, 20 heures : « L'Etat culturel : pour quoi faire ? ». Débat animé par J.-F. Chosson, avec P. Gaudibert et P. Moulinier (Peuple et culture).

Salle Laënnec, 60, boulevard Latour-Maubourg, 20 h 15 : « L'ère du Verseau, trente ans déjà ». Renseignements au 43-57-29-81 (Institut gnostique d'anthropologie).

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « Cycles et rythmes dans la vie de l'homme ». Entrée libre (Loge unie des théosophes).



ÉCONOMIE

BILLET

Les Allemands et leurs salaires

L'accord salarial conclu in extremis, lundi 3 février, dans la sidérurgie allemande entre les syndicats et le patronat a évité une grève. Beaucoup, outre-Rhin, considèrent qu'il s'agit d'un résultat très important.

Tout le monde avait présent à l'esprit la grande grève de mai-juin 1984, qui paralysa la sidérurgie durant six semaines. Si la base, très décidée à en découdre, avait cessé le travail, c'est une grande partie de l'industrie automobile allemande qui aurait manqué d'approvisionnements. Le patronat a montré qu'il voulait éviter un affrontement coûteux pour le pays. Certains estiment même que des avantages ont sans doute été consentis secrètement aux salariés pour emporter rapidement la décision. La hausse de 6,3 % des salaires pour la période de novembre 1991 à novembre 1992 est un peu trop forte mais n'apparaît pas en elle-même insupportable pour l'économie allemande, les prix industriels augmentant de 3 % et la productivité de 2 % à 2,5 %. Les marges de la sidérurgie seront un peu laminées mais cette hausse n'est qu'un alignement sur l'augmentation de 7 % qu'avaient obtenue les travailleurs de la métallurgie pour la période allant du 1er mars 1991 au 1er mars 1992.

Il y a pourtant deux risques. Le premier est celui des négociations qui vont reprendre dans la métallurgie puisque l'accord conclu l'année dernière prend fin dans un mois. Cet accord est très important car il concerne, lui, quatre millions de salariés alors que l'accord sidérurgie ne touche que cent trente mille personnes. Les syndicats de la métallurgie vont-ils modérer leurs revendications pour tenir compte des difficultés soulevées par la réunification ? Vont-ils écouter les appels de M. Kohl mais aussi ceux de M. Helmut Schmidt qui demandent trois années de rigueur, au cours desquelles les salaires n'augmenteraient pas plus vite que les prix ?

L'autre risque est l'attitude des secteurs non industriels, où les progrès de la productivité sont bien plus faibles : les banques, la fonction publique demandent des hausses voisines de 10 %.

Le danger existe de voir la Bundesbank s'inquiéter de l'évolution salariale et continuer d'augmenter ses taux d'intérêt. De son côté, le patronat a prévenu que tout excès devrait être compensé par des suppressions d'emplois. Avertissement qui devrait faire réfléchir, à un moment où le chômage vient d'augmenter massivement dans l'ex-RDA (+ 305 000 demandeurs d'emploi en janvier) mais également à l'Ouest (+ 140 000).

ALAIN VERNHOLES

□ **Les chemins de fer allemands transformés en société anonyme.** – M. Guenther Krause, ministre allemand des transports, a annoncé, mercredi 5 février, qu'une loi créerait d'ici à 1993 une société anonyme, la Deutsche Eisenbahn, pour coiffer les deux sociétés exploitant les chemins de fer des Laender de l'Ouest (Bundesbahn) et de l'Est (Deutsche Reichsbahn). Cette holding pourrait ultérieurement permettre une privatisation, après réforme de la Constitution qui classe la Bundesbahn parmi les « *objets de l'administration propre* » de l'État fédéral. Le ministre s'est dit prêt à ouvrir le réseau allemand à d'autres exploitants européens de chemins de fer, sous réserve de réciprocité. – *(AFP.)*

Après l'affaire De Havilland

La Commission européenne limite les pouvoirs de Sir Leon Brittan

L'affaire De Havilland a laissé des traces. Le refus de la Commission européenne d'autoriser, en octobre dernier, le rachat du constructeur canadien d'avions par l'Aérospatiale et la société italienne Alenia regroupés au sein du consortium ATR, avait suscité de vives polémiques.

Décidé sous la pression de Sir Leon Brittan, commissaire européen à la concurrence, ce refus – le premier sur soixante et onze cas de fusion d'entreprises, – avait non seulement soulevé un tollé en France et en Italie, mais avait suscité des critiques au sein même de la Commission. Les commissaires chargés des transports et des affaires industrielles, MM. Karel van Miert et Martin Bangemann, avaient publiquement regretté de ne pas avoir été suffisamment associés à l'enquête.

La Commission européenne a décidé, mercredi 5 février, d'associer désormais étroitement à l'instruction des dossiers tous les commissaires concernés par les projets de fusion ou de concentration d'entreprises susceptibles de restreindre la concurrence dans la CEE. Cette décision limite de fait les pouvoirs de Sir Leon Brittan. Jusqu'à présent, en effet, ce dernier et le président de la Commission, M. Jacques Delors, étaient habilités à mener la procédure, seule la décision finale étant prise par le collège des dix-sept commissaires. M. Brittan était même supposé, depuis le 31 décembre dernier, pouvoir conduire seul cette procédure.

Le collège des commissaires a finalement décidé, en accord avec M. Delors, de maintenir jusqu'au 31 décembre 1992 le système de la double commande. Les différents commissaires qui estimeront, en outre, qu'un dossier à l'étude relève aussi de leurs compétences devront être systématiquement associés à son instruction. Sir Brittan devra notamment informer ses collègues des raisons ayant justifié l'engagement de la procédure et de sa suite probable.

Parmi les premiers dossiers que le bouillant commissaire à la concurrence devrait étudier dans le cadre de la nouvelle procédure, figure celui du rachat du constructeur automobile Rover par British Aerospace. Sir Brittan a en effet annoncé, mercredi à Bruxelles vouloir proposer à ses collègues de rouvrir ce dossier. La Cour de justice européenne a en effet annulé, pour des raisons de procédure, une décision de la Commission prévoyant le remboursement par les deux entreprises concernées d'une aide de 44,4 millions de livres qui leur avait été accordée par l'Etat britannique.

En condamnant un cartel néerlandais

Bruxelles donne un avertissement aux entrepreneurs du BTP

AMSTERDAM

de notre correspondant

« *Dogmatique, inacceptable et ridicule* » : un porte-parole des entrepreneurs néerlandais du bâtiment et des travaux publics (BTP) a vivement réagi à la sanction prise à leur encontre par la commission européenne, qui leur a infligé, mercredi 5 février, une amende de 22,5 millions d'écus (157,5 millions de francs) pour constitution de cartel.

Contrairement aux apparences, l'exécutif européen a fait preuve de clémence. Il aurait pu imposer aux constructeurs néerlandais une amende allant jusqu'à 520 millions d'écus, somme représentant 10 % du montant annuel d'activité contrôlé par le cartel incriminé. Baptisé SPO et organisé en vingt-huit associations coordonnées par une fédération, celui-ci réunit plusieurs milliers d'entrepreneurs dont tous les grands noms du BTP aux Pays-Bas qui se répartissent les chantiers à l'amiable et à l'insu des commanditaires.

Quelle que soit la difficulté de son enquête, qui a duré quatre ans et exigé le dépouillement de quatre-vingt mille dossiers, la commission a choisi la voie de la facilité en prenant dans son collimateur un cartel néerlandais. Ce type d'entente est en effet licite aux Pays-Bas où le ministère des affaires économiques tient un registre officiel des accords déclarés par les entreprises. A la fin de l'an dernier, 455 cartels étaient ainsi enregistrés dans tous les secteurs d'une économie qui prend ainsi le visage de Janus, avec le credo libre échangiste sur une face et la limitation organisée de la concurrence sur l'autre.

C'est d'ailleurs pourquoi le commissaire à la concurrence, Sir Leon Brittan, a simultanément engagé une procédure contre le gouvernement de La Haye qui avait approuvé la constitution du cartel SPO et contre lequel les entreprises condamnées n'excluent pas de se retourner au cas où elles n'obtiendraient pas une suspension de la sanction jusqu'à l'examen de l'affaire par la Cour européenne de justice qu'elles vont saisir. Mais au-delà du cas des Pays-Bas, qui est bien connu à Bruxelles où tout cartel un tant soit peu sophistiqué est dit « *de type néerlandais* », la commission a sans doute voulu donner un coup de semonce aux entreprises de bâtiment des autres pays de la CEE où des cartels existent aussi mais de façon clandestine. « *C'est la première fois que nous intervenons dans ce secteur mais sans doute pas la dernière* », prévient-on à Bruxelles.

CHRISTIAN CHARTIER

Après British Airways

Lauda Air choisit le réacteur franco-américain GE 90

Le plus puissant réacteur civil, le GE 90, développé par l'américain General Electric en association avec le français SNECMA (pour 25 % du programme), a été retenu par la compagnie autrichienne Lauda Air pour équiper les 4 Boeing 777 que celle-ci a achetés. Cette commande de 162 millions de dollars (880 millions de francs) vient après celle d'un montant de 3 milliards de francs passée au mois d'août 1991 par British Airways pour 30 Boeing 777.

Bien qu'elle ne porte pas sur une quantité spectaculaire, la décision de Lauda Air sera remarquée. Elle intervient dans la bataille que se livrent, dans le secteur des réacteurs géants (plus de 80 000 livres de poussée), les grands motoristes mondiaux. A ce jour, Pratt a reçu des ordres d'achat pour équiper 93 avions (United Airlines et All Nippon Airways) avec son PW 4000. General Electric annonce avoir été retenu pour 34 avions (British Airways et Lauda Air). Rolls Royce a placé son Trent sur 26 appareils (Emirates et Thaï Airways). Les experts doutent que le marché soit suffisant pour 3 réacteurs concurrents.

Sans attendre la fin de la décennie

Les Britanniques souhaitent ouvrir totalement leur marché automobile

Les Anglais vont-ils, comme M. Jacques Calvet, président de PSA, qualifier l'accord d'ouverture progressive du marché européen aux constructeurs automobiles japonais de « *pseudo-accord* » ? Ils paraissent disposés à le faire mais pour des motifs radicalement opposés à ceux qu'avance le patron de Peugeot. Ce dernier estime que l'accord, durement négocié en juillet, fait la part trop belle aux Japonais en n'incluant pas formellement dans les quotas les transplants, c'est-à-dire les véhicules fabriqués sur le sol européen.

Bien au contraire, rétorquent aujourd'hui les Britanniques. Selon un rapport de la Commission des monopoles et fusions (MMC), ces pratiques restrictives rendent les voitures neuves « *trop chères* » sur le marché britannique. En conséquence, le gouvernement va « *étudier* » une éventuelle levée des restrictions sur les ventes de voitures japonaises en Grande-Bretagne. Le rapport de la MMC, publié après deux ans d'enquête environ et alors que les ventes de voitures neuves ont chuté de 21 % en 1991 en Grande-Bretagne, recommande aussi de revoir le principe de la conduite à gauche, mais le gouvernement a immédiatement exclu cette éventualité. La MCC suggère aussi de lever l'interdiction pour un concessionnaire de posséder plusieurs enseignes avec des marques différentes dans la même zone géographique.

Autant de suggestions dont on voit mal comment elles pourraient être appliquées. Soit – en ce qui concerne l'abolition des quotas – parce que la Grande-Bretagne, signataire de l'accord européano-nippon ne peut le dénoncer unilatéralement, soit – en ce qui concerne la distribution des véhicules – parce qu'on voit mal comment un gouvernement libéral à tout crin pourrait imposer aux constructeurs leurs pratiques commerciales.

A. K.

A la suite de plaintes d'épargnants

La COB transmet au parquet de Paris les dossiers de deux sociétés opérant sur les marchés à terme étrangers

La Commission des opérations de Bourse (COB) a annoncé, lundi 3 février, la transmission au parquet de Paris de deux dossiers concernant deux sociétés – Analyses et Méthodes et GCA (Goldschmidt Conseil et Associés) – opérant sur les marchés à terme étrangers et de marchandises. Cette décision a été prise le 21 janvier.

Selon la commission, la société Analyses et Méthodes, qui proposait un logiciel d'aide à la décision, sollicitait le public en vue d'intervenir sur des marchés. Elle incitait en outre les personnes intéressées à transmettre leurs ordres à la société Terminvestment. Or cette dernière, qui possède les mêmes dirigeants qu'Analyses et Méthodes, transmettait des ordres sur des marchés à terme principalement étrangers et faisait de la gestion de portefeuilles sans y être habilitée. De plus, Analyses et Méthodes annonçait des performances qu'elle ne pouvait justifier et que contredisaient les résultats observés puisque les clients enregistraient dans l'ensemble des pertes importantes.

Lors de la même séance, la COB a examiné les conclusions de l'enquête menée sur les activités de la société GCA en sa qualité de commissaire agréé. Cette enquête avait été motivée par le dépôt à la COB de nombreuses plaintes d'épargnants sur des opérations effectuées sur des marchés à terme étrangers de marchandises. La COB a constaté que la société GCA faisait état de moyens et de compétences dont elle ne disposait pas. Elle a relevé qu'elle amenait des clients à signer des conventions de simple transmission d'ordres alors qu'elle conduisait une gestion de fait de leurs comptes.

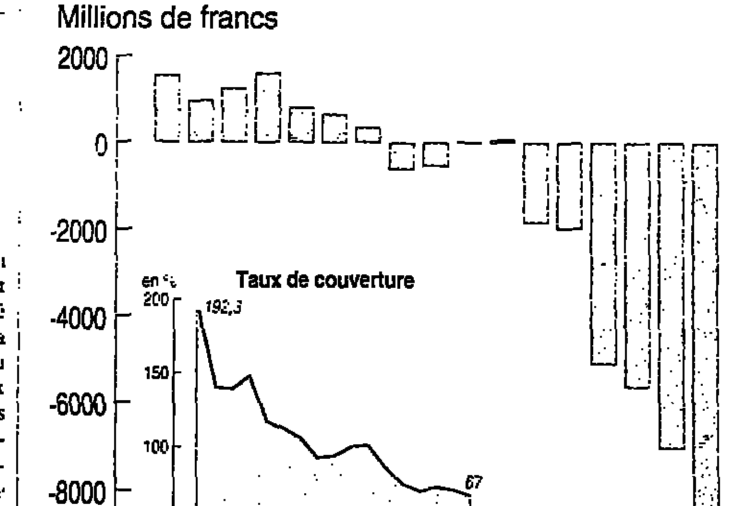
Avec un déficit de 8,5 milliards de francs

Dégradation de la balance commerciale du secteur de l'habillement en 1991

La balance commerciale du secteur de l'habillement s'est détériorée en 1991 pour la sixième année consécutive. Le déficit a atteint 8,5 milliards de francs contre 7,1 l'année précédente selon les statistiques publiées, mardi 4 février, par l'Union des industries de l'habillement (UIH). Malgré la morosité du marché (« le Monde l'économie » du 21 janvier), les importations se sont élevées à 25,8 milliards de francs, progressant de 8 %, un rythme beaucoup plus rapide que les exportations (17,3 milliards de francs, + 2 %).

Les pays européens (Italie, Allemagne, Belgique et Royaume-Uni) restent les principaux pays fournisseurs de la France (30,5 % du total des importations), suivis par les pays du Maghreb, Maroc et Tunisie (23,2 % du total). Mais l'an dernier, les livraisons des pays asiatiques ont littéralement explosé. La Chine, cinquième fournisseur, affiche une progression de 84 %, le Sri-Lanka de 93 %, l'Indonésie de 92 % et Singapour de 54 %... Seul signe d'espoir : l'excédent traditionnel de la France avec les autres pays industriels s'est encore accru et a dépassé les 6,4 milliards de francs, contre 5,1 l'année précédente.

La publication de ces statistiques devrait encore renforcer la détermination des industriels français. Ceux-ci demandent que de nouvelles règles soient imposées aux pays à bas coût de main-d'œuvre à l'occasion des négociations du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce). Ils sont aussi décidés à obtenir en France, un assouplissement du code du travail (modulation des horaires hebdomadaires de travail, heures supplémentaires, etc.). Assouplissement qui serait, selon eux, le meilleur moyen de protéger l'emploi en leur permettant de « coller » au marché et de lutter contre le travail au noir.



Les initiatives des assurances et du ministère de l'économie

Mobilisation en faveur de l'immobilier

« *Le marché immobilier doit savoir qu'à partir du 4 février, l'UAP est acheteur* ». L'annonce de l'achat par l'UAP du siège de la Barclay's, rue du 4 septembre à Paris, représente déjà un événement en soi, compte tenu du gel persistant des transactions dans l'immobilier de bureaux parisien. Voir une compagnie d'assurances se porter acquéreur d'un immeuble à 55 000 francs le mètre carré qu'elle espère revendre en 1995 75 000 francs après rénovation est un signe encourageant, compte tenu du poids des investisseurs institutionnels sur le marché...

M. Jean Peyrelevade, président de l'Union des assurances à Paris, le sait. Il n'a pourtant pas hésité à enfoncer le clou en proclamant haut et fort ses intentions : démarche commercialement singulière puisque c'est la meilleure manière de faire monter les prix mais psychologiquement capitale pour redonner le moral à un marché déprimé.

Coïncidence ? Quelques heures plus tôt, M. Pierre Bérégovoy avait, lui aussi, fait un petit signe encourageant en direction du secteur en annonçant un renforcement du « *rôle et des avantages de l'épargne-logement dans les prochaines semaines de façon à stimuler l'accession à la propriété* ». Déclaration à double détente : d'une part, le système est pris dans un « effet de ciseaux » entre un ralentissement de la progression de ses ressources et une accélération de ses dépenses (*le Monde* du 13 décembre) ; d'autre part, les professionnels ont mal vécu l'annonce récente d'un nouveau produit d'épargne à long terme alors qu'ils s'inquiètent déjà des détournements des placements vers d'autres formules que l'immobilier.

De même, le ministre des finances a relancé l'idée – en jachère – de la création d'un « *fonds de garantie de l'accession sociale* » (financé par les établissements financiers et les banques) pour les prêts conventionnés. Il s'inquiète en effet de la « *frilosité* » des banques dans la distribution de ces prêts aux catégories sociales défavorisées, attitude qui contrarie son désir de les voir – à terme – remplacer les Prêts accession à la propriété (PAP), onéreux pour le Budget. Ce mécanisme va être étudié avec les ministres concernés, MM. Paul Quilès et Marcel Debarge, qui réfléchissent d'ailleurs activement à des mesures de relance dans le BTP considéré comme non inflationniste et créateur d'emplois. Mesures également réclamées il y a quelques jours par M. Laurent Fabius, conscient de l'effet électoral désastreux de l'arrivée d'une crise du logement de plus en plus perceptible en France.

F. V.

INDICATEURS

FRANCE

● **MATIF : 4 342 931 contrats traités au mois de janvier.** – Le marché à terme international de France (MATIF) avec 4 342 931 contrats pour le seul mois de janvier vient d'enregistrer un nouveau record d'activité depuis sa création en 1986. Le contrat vedette du MATIF, le notionnel, affiche lui aussi un nouveau record pour la même période avec 2 645 165 lots, soit une moyenne quotidienne de 120 235 lots, en progression de 24 % par rapport à décembre 1991 et 67,9 % par rapport à janvier 1991. Le précédent record datait d'octobre 1987, avec 2 242 882 lots.

● **MONEP : + 14 % en janvier.** – Avec 596 807 contrats d'options échangés pour le premier mois de l'année, le marché des options négociables de Paris (MONEP) affiche une progression de 14 % par rapport au mois de janvier 1991. Ce volume, toutefois, est en léger recul par rapport au mois de décembre dernier qui avait enregistré une activité record avec 643 915 contrats.

ÉCONOMIE

EMPLOI

Publié au « Journal officiel »

Un décret clarifie le « statut » du chômeur

Par un décret, publié le 6 février au *Journal officiel*, sont précisés les principes définis dans la loi du 31 décembre 1991, relatifs au statut du chômeur et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi. Il s'agit d'une clarification qui, à terme, changera les comportements des personnes inscrites à l'ANPE. Jusqu'à présent, l'ensemble des règles et devoirs d'un chômeur étaient consignés dans divers documents internes à l'ANPE, qui n'avaient aucune valeur juridique. Ils sont désormais incrits dans la loi, et détaillés par le décret. Au passage, quelques modifications sont intervenues.

On saura donc désormais quelles sont les conditions d'inscription – se présenter personnellement, décliner son identité, notamment – et ce que signifient des termes tels que *« être immédiatement disponible »* pour un emploi, par exemple.

Mais le texte renforce aussi la durée de radiation qui peut être prononcée par l'ANPE, si le chômeur n'accomplit pas *« des actes positifs de recherche d'emploi »*. De un à trois mois, jusqu'à présent, la période est portée de deux à six mois, pour être mieux appliquée. Appelée à plus de sévérité, l'agence devra cependant argumenter et notifier sa décision en indiquant les motifs pour lesquels les refus d'un emploi ou d'une formation ne lui paraissent pas légitimes. A l'inverse, le chômeur pourra adresser des observations écrites.

Le chômeur bénéficera de droits, comme celui d'être informé par un document, dès son inscription, et, plutôt que de demander une autorisation pour partir en vacances, en avertira simplement son agence. En revanche, il devra indiquer tout changement de statut dans un délai de trois jours, particulièrement quand il retrouve un emploi. Et l'entreprise ou l'organisme de formation pourront indiquer son embauche ou son entrée en stage.

Sur la possibilité d'exercer des *« activités réduites »*, le décret apporte des éclaircissements qui ne sont pour l'heure que théoriques. Au delà de soixante-dix-huit heures par mois, le chômeur dit de catégorie 1 (à la recherche d'un emploi à temps plein à durée indéterminée) devra être classé en catégorie 4 ou 5, comme le chômeur qui, dès son inscription, travaille déjà un peu. Mais l'informatique commune à l'ANPE et à l'UNEDIC ne serait pas techniquement capable d'accomplir cette directive avant dix-huit mois et le comptage restera manuel, hors statistiques pour l'instant.

A. Le.

Un bilan de Mme Aubry au conseil des ministres

L'aide au chômage partiel a permis d'éviter 35 000 licenciements en 1991

En conseil des ministres, mercredi 5 février, Mme Martine Aubry a présenté une communication faisant le bilan des mesures d'aide à l'amélioration des plans sociaux. Soucieuse de l'accompagnement social des réductions d'effectifs, Mme Aubry était d'autant plus fondée à mesurer l'impact des dispositions prises que, en 1991, 132 000 licenciements collectifs sont intervenus. Ce rythme ne s'est pas ralenti puisque, au quatrième trimestre, 35 000 ont été annoncés pour les prochains mois.

Le principal résultat obtenu l'a été avec le chômage à temps partiel, dont la prise en charge par l'État est passée de 10,32 francs de l'heure à 18 francs au 1er juillet. On estime que, pour un coût budgétaire de *près de 500 millions de francs*, 35 000 licenciements ont été ainsi évités. Le nombre de journées indemnisées est passé de 1,8 million en 1989 à 2,5 millions en 1990 et à 7,7 millions en 1991. Pendant ces périodes de baisse d'activité, des entreprises ont engagé des opérations de formation pour 3 000 salariés, elles aussi aidées (10 millions de francs) à 50 % ou 100 % selon les cas.

Les conventions de conversion ont aussi connu une forte progression de 68 %. Le nombre de bénéficiaires, qui était de 40 600 en 1990, est passé à 68 400 en 1991. Cette mesure, améliorée, a été davantage utilisée par les petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, un effort a été engagé pour développer les aides au reclassement du Fonds national de l'emploi (FNE), qui ont profité à 20 000 bénéficiaires. Les entreprises sont en outre incitées à créer des cellules de reclassement qui, en 1992, seront aidées à hauteur de 75 %, et non plus 50 %, du coût de fonctionnement.

SOCIAL

L'usine Alcatel de Laval bloquée par un piquet de grève

Des salariés de l'usine Alcatel Radiotéléphone (ART) de Laval (Mayenne) bloquaient toujours, jeudi matin 6 février, la porte principale de l'établissement, à la suite de l'échec, mardi, des négociations entamées entre la direction et l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT. Installé le 28 janvier pour protester contre le *plan de suppression de 246 des* 862 emplois, le piquet de grève avait été temporairement levé le mardi 4 février au matin.

Le plan social intervient à la veille de l'installation des nouvelles lignes robotisées de fabrication du futur radiotéléphone européen (GSM). Pour rentabiliser ces équipements, la direction a aussi proposé un aménagement du temps de travail des salariés de la production sur la base de trente-quatre heures hebdomadaires. Les délégués syndicaux devaient être reçus le 7 février au ministère de l'industrie à Paris.

INDUSTRIE

Mettant en avant leurs bons résultats

Les dirigeants d'Oris veulent rester dans CEA-Industrie

Oris, filiale de CEA-Industrie spécialisée dans les techniques de diagnostic, va-t-elle se rapprocher de la Cogema, autre fleuron du holding industriel du Commissariat à l'énergie atomique? A l'intérieur de la société, l'idée fait son chemin. Elle pourrait même, aux yeux de certains de ses responsables, constituer une contre-proposition suffisamment solide pour garantir le maintien au sein du nouveau pôle Thomson-CEA-Industrie.

Le sort d'Oris, le pôle biomédical de CEA-Industrie sera connu dans une semaine. Les dirigeants de la société ont décidé de mettre à profit ce court délai pour défendre coûte que coûte le maintien de la société dans le giron de CEA-Industries.

A la recherche de financement pour boucler le rachat par CEA-Industrie des activités électroniques civiles de Thomson, M. Jean Syrota, chargé par les pouvoirs publics d'une mission de réflexion, n'a pas exclu de vendre certaines filiales. En dépit des assurances données par le premier ministre, Mme Edith Cresson, lors de son déplacement à Saclay, Oris se sent particulièrement vulnérable.

Cet ancien département de recherche du CEA est devenu une affaire profitable. En 1991, Oris a dégagé un bénéfice net de 30 millions de francs (soit une progression de 200 %) pour un chiffre d'affaires en hausse de 19 % à 1,1 milliard.

La participation de 100 % détenue par CEA-Industrie pourrait donc être négociée au prix fort. L'opération a d'ailleurs un précédent. En 1987, le groupe Thomson cédait la CGR, son pôle biomédical, pour reprendre à l'américain General Electric son électronique grand public regroupée dans RCA.

Une simple ouverture du capital serait envisageable, a affirmé mercredi 5 février le président d'Oris, M. Yves Le Gallic, devant la presse. Une autre solution a toutefois les faveurs de la société. Liée à la COGEMA pour son approvisionnement en matières nucléaires, Oris pourrait être rachetée par cette filiale à CEA-Industrie. Ce schéma permettrait de faire remonter directement de l'argent au niveau du holding, lui donnant des moyens supplémentaires pour financer l'acquisition de Thomson SA.

Reste à savoir si M. Syrota juge cette opération pertinente. L'actuel président de la COGEMA devrait être nommé dans les jours à venir président de CEA-Industrie, un décret adopté mercredi 5 février en conseil des ministres ayant dissocié cette fonction de celle d'administrateur général du CEA. Selon certaines sources, Matignon, irrité par le peu de souplesse de ce grand commis de l'Etat, aurait toutefois décidé de faire un peu traîner les choses. Sa nomination prévue pour le 12 février pourrait intervenir après le 15 février, date de remise de son rapport.

CAROLINE MONNOT

Quinze propositions pour rendre les entreprises françaises plus européennes

Mis en place en juillet par Mme Edith Cresson, le Groupe d'études et de mobilisation (GEM) « Identité de l'Europe industrielle », présidé par M. Didier Pineau-Valencienne, PDG du groupe Schneider, vient de terminer ses travaux. Il propose quinze mesures pour que les entreprises françaises affrontent dans les meilleures conditions le marché unique européen.

Un grand effort national doit être déployé dans les technologies diffusantes (électronique, biotechnologies, matériaux...). Au niveau fiscal, le groupe propose de rendre fiscalement déductibles en France les pertes des établissements et succursales d'entreprises implantées à l'étranger. Afin de renforcer les fonds propres des entreprises, le GEM suggère la création d'un *« fonds d'épargne pour le développement des entreprises »* drainant l'épargne des salariés. D'ici à 1995, le groupe estime qu'il pourrait être collecté ainsi 200 milliards de francs.

Le groupe propose de rendre obligatoire la maîtrise d'une langue étrangère pour tout diplôme bac + 4 et d'inciter les étudiants à passer un an à l'étranger. Il souhaite la création d'un *« institut des hautes études économiques européennes »*.

FINANCES

Le Conseil des Bourses de valeurs oblige Exor à lancer une OPA sur Perrier

Le Conseil des Bourses de valeurs (CBV), réuni mercredi 5 février dans la soirée, a confirmé sa décision du 15 janvier de ne pas accorder de dérogation d'offre publique d'achat (OPA) sur Perrier déposée par Exor, la Société générale et Saint Louis qui détiennent 49,3 % du capital de la firme de Vergèze. L'organisme chargé de la réglementation boursière, confirme donc qu'Exor, Saint Louis et la Société générale sont *« tenus de déposer »* un projet d'OPA sur Perrier.

Ne voulant pas que divers recours devant les tribunaux bloquent *« le fonctionnement normal du marché »*, le CBV a décidé de reprendre la cotation des actions Perrier et Exor dès le 10 février. Toutefois, le Conseil *« a mandaté son président pour demander à la COB et à la Société des Bourses françaises (SBF) de bien vouloir faire exercer par leurs services une surveillance particulièrement attentive du marché des actions Exor et Perrier »*.

COMMUNICATION

La plainte de M. Jean-Christophe Mitterrand contre « L'Evénement du jeudi »

La Cour de cassation réglemente les référés en matière de presse

La Cour de cassation a annulé, mercredi 5 février, l'arrêt de la cour d'appel de Paris qui avait avalisé la procédure de référé engagée au printemps 1990 par M. Jean-Christophe Mitterrand, conseiller à l'Elysée, contre *l'Evénement du jeudi*. La deuxième chambre civile, présidée par M. Bernard Dutheillet-Lamonthezie, a estimé que l'hebdomadaire aurait dû disposer d'un délai de dix jours pour préparer sa défense. Prévu par la loi de 1881 sur la presse, ce délai, que la Cour de cassation estime désormais *« d'ordre public »*, était jusqu'à présent refusé aux journalistes cités en référé devant un tribunal civil. L'affaire a été renvoyée devant la cour de Versailles.

La décision de la Cour de cassation ne satisfera qu'à-demi ceux qui auraient souhaité que la procédure de référé fût définitivement bannie en matière de presse. De *plus en plus fréquemment utilisée*, à Paris au moins, cette procédure donne à un magistrat, statuant souvent seul, la *faculté de condamner* sur le champ les journalistes à de fortes sanctions pécuniaires et même *d'ordonner la saisie* d'un organe de presse, cela sur la base d'un simple décret, l'article 809 du *nouveau code de procédure civile*.

Une procédure couperet

L'affaire qui opposait le fils du président de la République à *l'Evénement du jeudi* avait justifié dans leurs appréhensions ceux qui dénonçent depuis longtemps un *« détournement »* de la loi de 1881, censée garantir la liberté de la presse. Le 7 juin 1990, un article *signé Pascal Krop avait accusé de* corruption – en termes à peine voilés – M. Jean-Christophe Mitterrand, *chargé à l'Elysée des affaires* africaines. S'estimant diffamé, l'intéressé avait obtenu sans délai 80 000 F de réparation, à titre de provision, du tribunal civil de Paris (*le Monde* du 13 juin 1990), une ordonnance immédiatement confirmée par la cour d'appel, *laquelle vient d'être désavouée par* la Cour de cassation. Plus que l'accusation de corruption, qui reste à démontrer, *ce sont les conditions* dans lesquelles cette condamnation a été prononcée qui ont envenimé l'affaire. *L'Evénement du jeudi* n'avait eu que trois jours pour préparer sa défense, dont un week-end. Cela alors que l'auteur de l'article était en vacances, en croisière sur le Nil, injoignable.

La Cour de cassation ne met pas un holà définitif à cette procédure-couperet. Elle affirme simplement que les journalistes doivent disposer d'un délai suffisant pour produire la preuve de ce qu'ils avancent. La deuxième chambre civile ne tranche pas non plus l'une des autres questions qui lui étaient soumises par Me Claire Waquet, l'avocate, devant elle, de *l'Evénement du jeudi*.

Depuis le début de cette affaire, l'hebdomadaire affirme qu'en raison de ses responsabiliés à l'Elysée, M. Jean-Christophe Mitterrand aurait dû saisir le tribunal correctionnel et non le juge des référés, cela en application d'une disposition de la loi de 1881 qui interdit *aux détenteurs d'une part de l'autorité de l'Etat* de citer un organe de presse devant un tribunal civil.

Lors de l'audience de la Cour de *cassation, le 8 janvier*, l'avocat général, M. Pierre Dubois de Prisque, avait estimé que l'arrêt de la *cour d'appel de Paris donnant* satisfaction à M. Jean-Christophe Mitterrand et à son avocat d'alors, Me *Georges Kiejman*, devait aussi être annulé sur ce point. Ses collègues ne l'ont pas suivi, mais ils *auront bientôt à s'interroger* de nouveau sur cette question, une autre procédure relative à cette *affaire restant à trancher*.

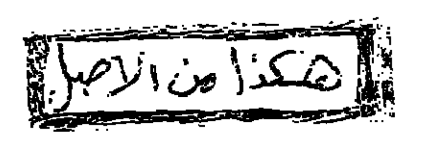
B.L.G.

L'avenir de La Cinq

Le projet Berlusconi se précise sauf sur le futur actionnariat

Le comité d'entreprise et le conseil d'administration de La Cinq, réunis mercredi 5 février, ont éclairé un peu mieux le projet de M. Silvio Berlusconi, sans apporter de révélations sur la recomposition du tour de table. Sur les 910 salariés (pigistes et intermittents compris) que comptait la chaîne avant le dépot de bilan, 613 conserveraient leur emploi. Le passif, estimé à 4 milliards de francs, serait repris par le nouvel opérateur mais au quart de sa valeur. Quant aux quotas et autres obligations, M. Berlusconi respectera les règles fixées par la loi de 1986 sur la communication, mais n'entend pas reprendre les engagements contractés par Hachette devant le CSA fin 1990.

Une assemblée générale des actionnaires aura lieu le 25 février. C'est elle qui votera l'augmentation de capital de 700 millions de francs (suivie, deux mois plus tard, d'une autre de 800 millions). Le conseil *d'administration s'est engagé à l'unanimité* à subvenir aux besoins courants de la chaîne. Les salaires de février et mars devraient être payés.



ÉCONOMIE

Pologne An III

Suite de la première page

Premier constat : la disparition des pénuries et la libération du marché de la consommation ont été presque instantanées. Un conseiller du gouvernement polonais de l'époque se souvient : *« Tous les matins, en me rendant au bureau, je guettais les changements. Enfin, au bout de quelques jours, un camion s'est garé devant le ministère et ses occupants ont commencé à vendre du beurre. J'ai compris que l'offre était enfin débloquée. »* Dans l'ancienne Union soviétique, les prix ont été libérés au 1er janvier, mais la réponse des producteurs se fait toujours attendre... Les Polonais, du moins les habitants de Varsovie, ont souvent l'impression de remonter très loin dans le passé lorsqu'ils se souviennent des queues et des pénuries. A tel point que la Pologne est devenue exportatrice de produits agricoles, ce qui, entre parenthèses, promet, en dépit de la signature de l'accord d'association signé à la fin de 1991 avec la CEE, des conflits avec les Douze.

Développement du secteur privé

Côté consommation, donc, le succès a été franc, même si la forte chute du niveau de vie et les prix très élevés pratiqués par les commerces découragent les achats et désespèrent la population. Des magasins fournis ne signifient pas que l'on vit mieux, loin de là. Surtout quand l'inflation progresse de 70 % chaque année... M. Jerzy Eysymontt, ministre de la planification, qui devrait prochainement prendre en main un grand ministère de l'économie, est ferme : *« Nous ne sommes pas en mesure d'augmenter la consommation réelle. On veut le dire de manière claire à la société, aux syndicats »*, déclare-t-il.

Côté taux de change, aussi, M. Balcerowicz a gagné son pari. Aujourd'hui, une dévaluation progressive du zloty face aux monnaies occidentales est autorisée, mais le principe de la convertibilité n'a pas été remis en cause, même si un taux de change moins contraignant est envisagé (*le Monde* du 17 janvier).

Autre réussite : le développement du secteur privé a été spectaculaire. Celui-ci représenterait au moins 20 % et jusqu'à 40 % du produit national brut. Au cours de la seule année 1991, un million et demi d'entreprises sont nées, principalement dans le secteur du commerce et de la distribution.

Mais ces succès sont encore fragiles et, pour les « transformer », les responsables cherchent à donner un second souffle à l'économie du pays. *Comment, tout d'abord, instaurer* définitivement les lois du marché et comment le faire, s'interroge le gouvernement de M. Jan Olszewski (formé en décembre, autour d'une coalition de centre-droit), tout en protégeant l'Etat, qui reste malgré *tout le moteur de l'économie du* pays ?

Le marché est très apparent en Pologne, mais il n'est pas pour autant profondément enraciné. Ainsi, la structure des prix est encore loin de refléter l'état de l'offre et de la demande, notamment dans le secteur de l'énergie. L'augmentation du prix du gaz et de l'électricité, au début de l'année, a été très mal acceptée par la population, et le gouvernement de M. Olszewski en a rejeté la responsabilité sur l'équipe précédente, celle de M. Bielecki. De l'avis d'un observateur, *« les autorités ont cru que l'industrie d'Etat s'adapterait aux règles du marché assez rapidement. Mais la résistance au changement a été plus grande. La Pologne dispose-t-elle des ressources humaines nécessaires à la transition ? »*

D'autre part, le secteur privé semble se greffer sur l'ancienne économie d'Etat sans aucune synergie. Ainsi, M. Marek Mikuskiewicz, directeur général de la société de commerce Marcpol, dont les magasins prospèrent à Varsovie, explique qu'il préfère monter une usine de toutes pièces plutôt que de redresser un établissement existant.

Les privatisations conçues par les libéraux comme l'axe fondamental de la restructuration, génératrices de recettes budgétaires, sont menées à *un rythme* très lent, dans un climat houleux. A peine une firme est-elle vendue à l'étranger que la presse dénonce la braderie du patrimoine national. A peine une entreprise est-elle cédée à un responsable polonais que l'on s'inquiète d'un retour de la nomenklatura. A peine une société d'Etat menace-t-elle de faire faillite, comme le constructeur de tracteurs Ursus, que l'Etat intervient pour la *renflouer, allant jusqu'à verser* les salaires des employés. Le ministère des privatisations, que l'on disait géré par les conseillers financiers, est en passe de disparaître, ou du moins d'être intégré au grand ministère de l'économie.

Marathon administratif

Le secteur privé se développe donc en dehors du secteur d'Etat, au lieu de se porter à son secours et d'aider à le transformer. La législation présente toutes les lacunes utiles à un entrepreneur ingénieux, pressé de *« faire » de l'argent. Les impôts ?* Rares sont ceux qui les payent. Au ministère de l'agriculture, M. Piotr Dobrowski confirme qu'un camion entrant en Pologne avec ses papiers en règle et en ayant acquitté les droits de douane relève de l'exception... Quant à l'impôt sur le revenu, il a officiellement été introduit, mais pour parvenir à le payer il faut souvent se soumettre à un véritable marathon administratif... Tous les spécialistes s'accordent à penser que la fiscalité indirecte est le seul *remède, mais la TVA, promise* depuis longtemps, n'a toujours pas été introduite. Alors que tous les conseillers étrangers recommandent au gouvernement, en manque de recettes budgétaires, le relèvement des taxes sur l'essence (un litre d'essence coûte actuellement 2,50 francs environ), la mesure est constamment ajournée.

Un secteur privé qui fonctionne en circuit fermé. Un secteur d'Etat qui n'a pas pu réagir à la stimulation du marché et n'en finit pas de s'enfoncer dans la crise... Résultat : les écarts de revenus s'accroissent et les tensions entre les diverses catégories de la population s'aggravent. L'utilisation des divers « scandales » (abus de confiance, fraude fiscale organisée...) dans les gros titres de la presse et les conversations quotidiennes est à cet égard symptomatique. *« Cela donne une mauvaise image de la Pologne et de ses businessmen. Cela effraie les étrangers »*, s'inquiète M. Mikuskiewicz. Et, surtout, l'Etat n'a plus les moyens de mettre en œuvre une politique sociale suivie, alors que le chômage continue de monter (il atteignait déjà 11 % de la population active à la fin de 1991).

Après plusieurs semaines de discussions, le Parlement a fini par voter samedi 25 janvier un projet de budget pour le premier trimestre, dont l'analyse est inquiétante. Les revenus du secteur public sont en chute libre. Rien d'étonnant à cela, compte tenu de l'ampleur de la baisse de la production industrielle (–14 %, et –20 % et plus dans certains secteurs). Les patrons des sociétés d'Etat, comme M. Wlodzimierz Kesicki, *administrateur d'Ursus*, considèrent désormais qu'il n'y a plus de raison de payer des impôts, puisque la conjoncture est mauvaise et que le privé ne s'acquitte pas de ses charges. Côté dépenses, tous les secteurs ont subi des coupes claires, à *l'exception de ceux des retraites*, des logements, et du service de la dette (1). Toutes les dépenses ont dû être compressées ; celles de l'éducation et de la santé, en particulier.

« Le climat n'est pas bon. » La phrase revient comme un leitmotiv au cours des conversations à Varsovie. Le gouvernement tente de lancer de nouvelles pistes, en particulier en matière de politique industrielle, de corriger les excès des deux dernières années, de mener une politique industrielle plus volontariste. Mais, avec peu de soutien politique (l'actuelle coalition apparaît fragile, les libéraux de l'équipe précédente sont *en opposition ouverte*), un grand découragement de la population et des moyens financiers très limités, il est difficile d'aller au-delà des déclarations d'intention. Le ministère des finances est apparemment déchiré, les proches de M. Balcerowicz encore en place seraient sur le point de démissionner.

La Pologne est souvent citée en exemple pour les réformes qu'elle a entreprises depuis deux ans, mais il lui faut aujourd'hui, de toute urgence, inventer et formuler la deuxième phase de la « thérapie de choc » qu'elle a inaugurée.

FRANÇOISE LAZARE

(1) L'accord de réduction de la dette extérieure passé avec les pays créanciers du Club de Paris stipulait que les remboursements – pratiquement suspendus depuis quelques années – devraient être repris sur la fraction de la dette n'ayant pas fait l'objet d'un allègement.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur 49-60-30-10

VIE DES ENTREPRISES

Provoquant de vives réactions à Toulouse

Air France confirme avoir commandé trois Boeing-767-300

La transformation par Air France d'une commande de deux Boeing-747-400 contre trois Boeing-767-300, concurrents de l'Airbus A-310, provoque des réactions de mécontentement. M. Dominique Baudis, député et maire de Toulouse, président exécutif du CDS, a le 4 février adressé au premier ministre une lettre pour protester contre cette décision. « *Il est bien évident*, écrit-il, *que si cette commande devait se concrétiser, elle porterait un préjudice considérable à l'ensemble de l'industrie aéronautique au niveau européen* », estime-t-il. Le secrétaire général du comité central d'entreprise du groupe Aérospatiale, qui procède à l'assemblage des A-310 à Toulouse, M. André Villebrun, a écrit dans le même sens au ministre des transports, M. Paul Quilès.

Face au tassement de la demande dans le transport aérien, Air France a préféré commander des avions long-courriers de capacité moyenne plutôt que des avions gros porteurs. Le Boeing-747 peut accueillir quatre cents passagers et le 767 deux fois moins. Cette opération, précise la compagnie, se fera à enveloppe budgétaire constante.

Deux appareils seront livrés en 1993 et le troisième en 1994. Ils desserviront en priorité l'Amérique du Nord et devraient permettre d'accélérer les dessertes sur l'Amérique latine. Compte tenu de son rayon d'action, nettement inférieur à celui du B-767-300, l'A-310-300 n'est pas adapté à la desserte sans escale d'aéroports comme San-Francisco, Houston, Caracas, Recife, et ne peut desservir un aéroport comme Miami qu'avec une limitation de charge, explique Air France.

Enfin, cette modification de commandes permettra à la compagnie nationale d'« *homogénéiser* » sa flotte de 767, qui se compose déjà, en comptant les avions d'UTA, de trois B-767-300 ainsi que de deux B-767-200 en location qui seront échangés pour des 767-300. Au début de 1994, Air France devrait donc disposer d'une flotte de huit 767-300, « *viable au plan économique et commercial* ». Cette opération lui permettra d'annuler trois options sur des 767 prises par Aéromaritime et ne modifie en rien les plans de commandes auprès du consortium européen Airbus, affirme le groupe.

M. La.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

□ **La direction d'Air France propose 2,4 % d'augmentations salariales.** – Après avoir conclu, en 1991, un accord relevant les salaires de 2,5 %, la direction d'Air France a proposé aux syndicats une augmentation de 2,4 % pour l'année en cours, soit 0,5 % le 1er août, 1,5 % le 1er décembre et 0,4 % le 1er janvier 1993. En outre, la prime uniforme annuelle versée à chaque membre du personnel serait portée de 6 700 F à 7 500 F. Le premier ministre avait recommandé aux entreprises publiques de ne pas dépasser, en 1992, des augmentations salariales de 2,6 % pour une inflation prévue de 2,8 %. La CFDT d'Air France a jugé les propositions de la direction « *inacceptables* » et « *pas motivantes* ».

RÉSULTATS

□ **Kodak : bénéfice réduit à la portion congrue.** – Le géant mondial de la photo, le groupe américain Eastman Kodak, a enregistré pour 1991 le bénéfice net le plus faible de toute son histoire, soit 17 millions de dollars seulement, au lieu de 1,27 milliard de dollars l'année précédente. Il s'agit là d'une portion congrue en comparaison à un chiffre d'affaires accru de 3 %, à 19,4 milliards de dollars. Commentant les résultats de l'entreprise, le président, M. Kay Whitmore, a souligné que l'année passée avait été pour le groupe une période pleine de défis en raison de la récession et de la faiblesse de l'activité en Europe. Le quatrième trimestre a été particulièrement difficile puisqu'il a été marqué par le troisième déficit (400 millions de dollars) de l'histoire du groupe dû à une provision exceptionnelle de 597 millions de dollars pour couvrir les coûts de la restructuration.

□ **Casino : bénéfice en hausse de 35,5 %.** – Le groupe de distribution stéphanois Casino a dégagé en 1991 un bénéfice net part du groupe de 530 millions de francs, en progression de 35,5 % sur celui de l'exercice précédent (391 millions). Le résultat d'exploitation progresse de 42,9 % (à 910 millions). Casino a cédé beaucoup d'activités (55 petits supermarchés, ses stations-service, deux hypermarchés), a fermé 110 supérettes, mis en location-gérance 90 supermarchés et s'est désengagé de son agroalimentaire. Ces mesures ont fait fléchir de 5,5 % le chiffre d'affaires consolidé, qui revient à 42,4 milliards en 1991. La dette nette consolidée a été ramenée de 4,1 milliards de francs à 3,1 milliards.

INVESTISSEMENTS

□ **R. J. Reynolds Tobacco va construire une usine de cigarettes en Pologne.** – R. J. Reynolds Tobacco International Inc. va investir 33 millions de dollars (181,5 millions de francs) pour construire une usine de cigarettes en Pologne, a annoncé mercredi 5 février le groupe américain de tabac. Cette unité, dont la capacité optimale atteindra 8 milliards de cigarettes par an, ne produira initialement que la marque Camel. D'une superficie de 11 880 mètres carrés, elle sera construite dans les environs de Varsovie et devrait être opérationnelle au début de 1993.

RECENTRAGE

□ **ICI vend son sel aux Américains.** – Dans le cadre de son plan de restructuration visant à recentrer ses activités sur des axes dits stratégiques, le groupe ICI, première entreprise industrielle de Grande-Bretagne et quatrième chimiste mondial, va se séparer de tous ses intérêts dans l'industrie du sel. Les actifs concernés seront revendus à un groupe d'investisseurs américains conduit par George Harris & Associates Inc., pour environ 40 millions de livres (400 millions de francs). Ces actifs et les affaires détenues dans cette industrie dans le Cheshire seront regroupés au sein d'une nouvelle société appelée Salt Union Ltd, une raison sociale employée en 1988. ICI tourne en quelque sorte une page de son histoire, dans la mesure où le sel fut autrefois la mère de toutes les chimies de base.

PATRIMOINE

□ **L'UAP et la Banque Worms créent Vendôme Patrimoine.** – « *Nous cherchons toujours les occasions de travailler en commun* », convenait, mercredi 5 février, M. Jean Peyrelevade, président de l'Union des assurances de Paris (UAP) en présentant « Vendôme Patrimoine », nouvelle structure de gestion de patrimoine, dotée d'un capital de 1 million de francs détenu à parts égales par l'UAP et sa filiale à 100 %, la Banque Worms. Spécialisée dans la gestion patrimoniale haut de gamme, « sur mesure », cette entité s'adresse à une clientèle dont les avoirs nécessitent un traitement et une ingénierie particuliers en matière de fiscalité, d'assurance, de prévoyance et de transmission. L'objectif premier est de réunir une centaine de clients disposant d'un patrimoine de quelques dizaines de millions de francs. Selon M. Régis de Laroullière, son président, le seuil de rentabilité devrait être atteint dans deux, voire trois ans.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 5 février ↑

Reprise

Après cinq séances de baisse ou de hausse très marginale, la Bourse de Paris s'est ressaisie mercredi 5 février. En hausse de 0,36 % au début des échanges, les valeurs françaises affichaient aux alentours de 14 heures des gains avoisinant 0,8 %. En clôture, l'indice des quarante principales valeurs réduisait quelque peu ses gains et ramenait sa progression à 0,5 %.

Apparemment, les opérateurs sont dans de meilleures dispositions. La stabilité des taux d'intérêt en Allemagne lors d'une prise en pension, plus tôt dans la matinée, a différé les craintes d'un durcissement immédiat de la politique monétaire de la Bundesbank. De plus, le nouveau record affiché la veille en clôture par Wall Street, en réaction aux propos de M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, selon lesquels une nouvelle baisse du loyer de l'argent était toujours envisageable aux Etats-Unis, ne pouvait que conforter leur sentiment optimiste.

Aux valeurs, on relevait parmi les plus fortes hausses de la séance Casino, dont la vive progression de son bénéfice net (+ 35,5 %) annoncée la veille après la clôture du marché a nettement profité au titre. Au terme des échanges, l'action a gagné 4,6 % pour 215 000 titres et l'action à dividende prioritaire 4,7 % pour 71 000 unités. Michelin était aussi au nombre des plus fortes hausses, avec un gain de 3,2 % pour 309 000 titres.

NEW-YORK, 5 février ↓

Retrait

Après deux jours de hausse et un nouveau record battu, Wall Street a replongé mercredi 5 février. Pas immédiatement. Durant la majeure partie de la séance, malgré une tendance assez irrégulière, le marché avait tenté de poursuivre son avance. Il n'y parvenait pas et, à la clôture, l'indice Dow Jones des industrielles s'inscrivait à la cote 3 257,60, soit à 15,21 points (– 0,46 %) au-dessous de son niveau précédent.

Selon les professionnels, les investisseurs sont assez indécis sur l'attitude à prendre. Mais le marché a surtout pâti de la baisse de 10 % de l'action Kodak après l'annonce d'un déficit de 400 millions de dollars pour le quatrième trimestre 1991, et surtout d'un bénéfice microscopique pour l'exercice écoulé en entier. Et Kodak pèse lourd dans le Dow Jones. Beaucoup, en outre, attendaient de connaître les détails de l'opération de refinancement du Trésor avant de définir une stratégie. Finalement on apprenait que cette opération serait moins importante que prévu. La reprise, qui s'ensuivit fut toutefois insuffisante pour ramener les indices au seul point d'équilibre.

VALEURS	Cours du 4 fév	Cours du 5 fév
Alcoa	64 3/4	64
ATT	37 5/8	37 3/4
Boeing	50 5/8	50 1/8
Chase Manhattan Bank	21 5/8	21 1/4
Du Pont de Nemours	48	47 1/8
Eastman Kodak	50 3/4	46 1/2
Exxon	59 1/2	58
Ford	33 3/8	33 1/2
General Electric	77	77 1/2
General Motors	35	34 7/8
Goodyear	64 3/4	63 3/8
IBM	92 1/4	91 1/4
ITT	58 1/8	58 1/8
Mobil Oil	63 1/2	62 3/8
Pfizer	74 1/8	73 5/8
Schlumberger	60 1/4	58
Texaco	59 3/4	58 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	148 1/8	149 7/8
Union Carbide	23 1/8	23 1/8
United Tech.	50 1/2	49 1/2
Westinghouse	19 3/8	18 7/8
Xerox Corp.	80 1/4	81 1/4

LONDRES, 6 février ↓

Nouveau repli

Pour la troisième séance consécutive, les valeurs ont terminé sur une note négative, mercredi 5 février, au Stock Exchange. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 9,7 points soit 0,4 % à 2 547,1. Il avait ouvert sur une note optimiste dans le sillage de Wall Street avec une hausse de plus de 12 points.

La tendance a été particulièrement déprimée par le climat économique actuel. Selon les opérateurs, le marché manque de soutien après les récentes hausses et en l'absence d'indicateurs et de nouveaux sondages.

TOKYO, 6 février ↑

Raffermissement

Pour la première fois de la semaine, la tendance s'est raffermie jeudi 6 février au Kabuto-cho. Le marché n'a toutefois pas réussi à maintenir toute son avance initiale, et l'indice Nikkei, un instant en progrès de 1,13 %, s'établissait en clôture à la cote 22 104,92, soit à 168,55 points (+ 0,77 %) au-dessus de son niveau de la veille.

Une nouvelle réglementation, destinée à relancer la Bourse, a été mise en place concernant le marché à terme et celui des options. Elle a, dans une large mesure, favorisé la remontée des cours. Mais, selon les professionnels, « *le volume n'a pas suivi* ».

VALEURS	Cours du 5 fév	Cours du 6 fév
Akai	714	740
Bridgestone	1 120	1 130
Canon	1 470	1 460
Fuji Bank	2 280	2 290
Honda Motors	1 490	1 510
Matsushita Electric	1 470	1 460
Mitsubishi Heavy	655	660
Sony Corp	4 360	4 310
Toyota Motors	1 480	1 490

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	3835	3812
Arnault Associés	280	.
B.A.C.	69	.
Bque Vernes	800	..
Boiron (Ly)	369	369
Boisset (Lyon)	270	...
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	748	725
Calberson	390	..
Cardif	770	785
C.E.G.E.P.	193	...
C.F.P.I.	260	.
C.N.I.M.	965	964
Conforama	1205	1088
Creeks	176	..
Dauphin	370	..
Delmas	1152	..
Demachy Worms Cie	340	..
Devanlay	850	850
Deville	209	..
Dolisos	140	.
Editions Belfond	200	..
Europ. Propulsion	264	261
Finacor	120	..
GFF (group.fon.f.)	113 50	117
Grand Livre	350	.
Gravograph	200	...
Guimoli	770	
Idianova	87	..
Immob. Hôtelière	880	876
Internt Computer	157	..
I.P.B.M.	68	...

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Loca investis.	200	..
Locamic	80 10	..
Marie Comm.	102 90	102
Molex	183	.
Publ.Filipacchi	374	...
Razel	399 90	
Rhone-Alp Ecu (Ly)	295	..
S.H.M.	150 10	144
Select Invest (Ly)	90 25	...
Serbo	317	
S.M.T. Goupil	130	...
Sopra	270	..
TF1	350	340
Thermador H. (Ly)	310	..
Unilog	213 50	.
Viel et Cie	96	...
Y. St-Laurent Groupe	809	810

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 5 février 1992

Nombre de contrats estimés : 92 417

COURS	ÉCHÉANCES Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Dernier	108,10	109,44	109,66
Précédent	108,32	109,58	109,70

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Mars 92	Juin 92	Mars 92	Juin 92
109	0,14	–	0,01	–

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 6 943

COURS	Février	Mars	Avril
Dernier	1 879	1 892	1 908
Précédent	1 871	1 885,50	1 891

CHANGES

Dollar : 5,36 F ↓

Jeudi 6 février, le dollar confirmait sa baisse sans toutefois franchir les seuils de résistance, les opérateurs restant prudents à la veille de la publication des chiffres du chômage américain. A Paris, le billet vert a ouvert à 5,36 F contre 5,4075 F à la cotation officielle de mercredi 5 février.

FRANCFORT	5 fév.	6 fév.
Dollar (en DM)	1,5815	1,5735

TOKYO	5 fév.	6 fév.
Dollar (en yens)	126,11	125,40

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (6 février) .... 9 7/8 - 10 %

New-York (5 février) .... 4 1/8 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-91*)

	4 fév.	5 fév.
Valeurs françaises	106,30	107
Valeurs étrangères	105,80	105,90
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	499,20	501,50
(SBF, *base 1 000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 856,40	1 865,70

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	4 fév.	5 fév.
Industrielles	3 272,80	3 257,60

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	4 fév.	5 fév.
100 valeurs	2 556,80	2 547,10
30 valeurs	1 978,70	1 970,90
Mines d'or	145,10	146,10
Fonds d'Etat	88,06	88,23

FRANCFORT

	4 fév.	5 fév.
Dax	1 676,40	1 686,62

TOKYO

	5 fév.	6 fév.
Nikkei Dow Jones	21 936	22 105
Indice général	1 626	1 631

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,3690	5,3710	5,4490	5,4540
Yen (100)	4,2818	4,2852	4,3324	4,3390
Ecu	6,9500	6,9555	6,9430	6,9535
Deutschemark	3,4055	3,4090	3,4084	3,4143
Franc suisse	3,8129	3,8157	3,8367	3,8428
Lire italienne (1000)	4,5252	4,5289	4,5025	4,5098
Livre sterling	9,7769	9,7860	9,7660	9,7824
Peseta (100)	5,4080	5,4128	5,3717	5,3815

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3 15/16	4 1/16	3 15/16	4 1/16	4	4 1/8
Yen (100)	5 3/8	5 1/2	5 1/8	5 1/4	4 15/16	5 1/16
Ecu	10 3/8	10 1/2	10 3/8	10 1/2	10 5/16	10 7/16
Deutschemark	9 1/2	9 5/8	9 1/2	9 5/8	9 7/16	9 9/16
Franc suisse	7 3/8	7 1/2	7 3/8	7 1/2	7 5/16	7 7/16
Lire italienne (1000)	11 15/16	12 3/16	11 3/4	12	11 3/4	12
Livre sterling	10 9/16	10 11/16	10 1/2	10 5/8	10 5/16	10 7/16
Peseta (100)	12 1/2	12 3/4	12 1/2	12 3/4	12 7/16	12 11/16
Franc français	9 15/16	10 1/16	10	10 1/8	9 7/8	10

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 6 FÉVRIER

Cours relevés à 10 h 12

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4260	C.N.E 3%	4300	4300	4300	....
876	B.N.P. T.P.	885	885	885	....
830	Cr.Lyon. T.P.	831	831	831	....
1220	Renault T.P.	1250	1278	1278	+ 2 24
1470	Rhone Poul. T.P.	1480	1490	1490	+ 0 68
1075	Saint Gobain T.P.	1080	1066	1066	- 1 30
895	Thomson T.P.	928	930	930	+ 0 22
720	ACCOR	726	727	724	- 0 28
685	Air Liquide	693	692	695	+ 0 29
580	Alcatel-Alsthom	570	571	573	+ 0 53
1520	Als.Superm.	1531	1530	1530	- 0 07
325	A.L.S.P.I.	329	321	321	- 2 43
1890	Arjom. Prioux	1680	1701	1701	+ 0 65
485	AGF Sté Centrale	496	496	495	- 0 20
910	Aux. Entrepr.	920	....	....	
160	Avenir H. Média	152	148	148	- 2 63
870	Axa (ex Cie Midi)	912	910	905	- 0 77
116	Bafip	166 10	174	174	+ 4 76
97	Bail-Equipem.	111	....	....	
755	Bail Investiss.	760	....	....	..
510	Bancaire	505	500	500	- 0 99
700	Bazar H.-V.	670	....	....	
615	Beghin-Say	594	594	594	....
1060	Berger (M)	1068	1068	1068	....
335	Bertrand Faure	332	....	....	....
630	Bic	668	684	675	+ 1 05
995	B.I.P.	1025	1025	1025	....
320	BIS	328	329	329	+ 0 30
330	B N P (CI)	354 90	355	355	+ 0 03
785	Bollore Tech.	799	791	791	- 1 00
2830	Bongrain	2800	2800	2800	....
775	Bon-Marché	805	802	805	....
550	Bouygues	575	571	572	- 0 52
121	BP France	123 90	123 50	123 50	- 0 32
1050	B S N	1068	1071	1071	+ 0 28
1030	Canal Plus	1049	1046	1047	- 0 19
280	Cap Gem.S	292 70	292	290 20	- 0 85
2320	Carrefour	2354	2350	2355	+ 0 04
143	Casino	148 50	147 80	147 80	- 0 47
85	Casino ADP	94	94 10	94 10	+ 0 11
1890	Castorama D.L.	1925	1905	1905	- 1 04
170	C.C.F.	187	187	186	- 0 53
51	CCMC Ly	58 05	59	59	+ 1 84
365	C.D.M.E.	365	363 10	363 10	- 0 52
194	C.E.G.I.D.	198	198	198	....
175	Centrest (Ny)	165	....	....	....
370	C.E.P. Comm.	383	382 50	382 50	- 0 13
102	Cerus	105	105	105	....
720	Cetelem	735	735	735	....
300	CF Int.	314 90	311 50	311 50	- 1 08
305	CGI Info.	319 90	320	320	+ 0 03
1080	C G I P.	1109	1109	1101	- 0 72
590	CGP	599	576	576	- 3 84
965	Chargeurs S A	1090	1078	1078	- 1 10
....	Christian Dior	383	381	381	- 0 52
570	C I C A (M)	600	611	611	+ 1 83
260	Ciments franc.	277	277 10	277 10	+ 0 04
670	Clarins	691	684	684	- 1 01
465	Club Mediter.	475	472	472	- 0 63
180	CMB Packa.	186 50	183 50	183 50	- 1 61
730	Colas	755	752	752	- 0 40
270	Cpt. Entrep.	266	....	....	....
1130	Compt Mod.	1225	1228	1228	+ 0 24

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
97	Concept S.A.	102 90	...	.	..
260	CPR (Paris Rée)	261	260	260	- 0 38
955	Créd. Foncier	924	921	921	- 0 32
220	Crédit Loc France	223	222 50	222 50	- 0 22
500	Cr Lyon (CI)	565	560	560	- 0 88
1040	Credit Nat.	1069	1045	1045	- 2 25
215	CSEE	249	246	246	- 1 20
2590	Damart	2650	2600	2600	- 1 89
380	Dassault Aviation	370	365	365	- 1 35
193	Dassault Electr.	200	....		
1380	De Dietrich	1399	1399	1399	.
89	Dév P.d.C.(Lil)	93	.		
178	Dév.R.Sud-Est	175		...	
285	D M C	277 30	280 10	280 10	+ 1 01
395	Docks France	416 50	417 90	417 90	+ 0 34
340	Dynaction	346	340	340	- 1 73
2040	Eaux (Gle)	2112	2102	2102	- 0 47
740	E.B.F.	735	735	735	.
375	Ecco	380	380	380	
360	Elf Aquitaine	365 20	366	366	+ 0 22
245	Eraμ-Elf (Certif)	243 50	244	244	+ 0 21
340	Essilor	327 60	327	327	- 0 15
160	Essil.Int. (DP)	163	166	166	+ 1 84
655	Esso	668	665	665	- 0 45
1460	Eurafrance	1490	1490	1490	
600	Eurocom	616	611	611	- 0 81
143	Eurodisneyland	149 40	149 50	150	+ 0 40
870	Europe 1	920	..	....	
42	Eurotunnel	45 10	45 50	46	+ 2 00
1320	Exor	1320		...	
117	Finextel	119	118 70	118 70	- 0 25
355	Fives Lille	325	334	334	+ 2 77
2590	Fromager Bel	2700	2700	2700	.
1420	Gal.Lafayette	1516	....	....	
1830	G.A.N.	1840	1860	1870	+ 1 63
480	Gascogne (B)	491 20	490	490	- 0 24
1380	Gaz et Eaux	1272	1270	1270	- 0 16
530	Geophysique	566	565	565	- 0 18
655	Gerland Ly	660	663	663	+ 0 45
480	Groupe Cité	488	488	488	.
340	GTM-Entrep.	379	371 50	371 50	- 1 98
1390	Guyenne-Gas.	1430	....	.	..
152	Hachette	161	161	161	
450	Havas	452 40	449	449	- 0 75
345	Idia	360	..	..	
290	Imétal	302	299	299	- 0 99
147	Immob. Phénix	150	152	152	+ 1 33
77	Ingénico	73 50	73 60	73 60	+ 0 14
4630	Inst. Mérieux	5000	5060	5060	+ 1 30
445	Interbail	446	443	443	- 0 67
720	Intertechnique	700	702	702	+ 0 29
880	J. Lefebvre	863	850	850	- 1 51
600	Klepierre	588	580	580	- 1 36
740	Labinal	690	680	680	- 1 45
335	Lafarge	319 80	318	319	- 0 25
335	Labon	321 50	321 50	321 50	.
3920	Legrand	4095	4099	4099	+ 0 10
2260	Legrand (DP)	2300	2300	2300	...
420	Legris Industries	420	...	....	.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
700	Locindus	701	701	701	
4280	L.V.M.H.	4420	4400	4410	- 0 23
470	Lyon Eaux/Dumez	478 70	479	479	+ 0 15
113	Majorette Ly	117	119	119	+ 1 71
305	Mar. Wendel	317	315	315	- 0 63
187	Matra	178	172 20	172 20	- 3 26
530	Merlin-Gerin	513	515	512	- 0 19
79	Metaleurop	75 90	77	77	+ 0 12
54 45	Métrologie In.	54 45			
143	Michelin	157	157	157	
156	Mn. Saleg (Ny)	156 10			
73	MMB	78 50	77 50	77 50	- 1 27
165	Moulinex	166 50	163 50	163 50	- 1 80
1220	Navig. Mixte	1200	1189	1189	- 0 92
99	Nord-Est	95 10	95	95	- 0 11
235	Nordon (Ny)	251 60			
460	Nouv. Galeries	455			
180	Olipar	162	165	165	+ 1 85
730	Oréal	745	745	744	- 0 13
335	Paribas	360 20	362 50	371	+ 3 00
180	Pechiney Int.	174	174 30	178	+ 2 30
320	Pechiney (CIP)	300	300	300	
470	Penhoët	501			
1410	Pernod Ricard	1472	1464	1465	- 0 48
680	Peugeot	684	694	695	+ 0 15
290	Pinault	282	275	273	- 3 19
550	Plastic-Omn.	594	595	595	+ 0 17
445	Poliet	445	454	454	+ 2 02
640	Primagaz	648	651	651	+ 0 45
850	Printemps	878	890	890	+ 1 37
2970	Promodès	3005	3015	3015	+ 0 33
490	Radiotechn.	512	520	520	+ 1 56
5050	Redoute (La)	5090	5030	5050	- 0 98
210	Remy Cointreau	210 10	210 80	210 80	+ 0 33
545	R. Poulenc CIP	546	543	543	- 0 55
325	Robur Financ.	319 50			
80	Rochette (La)	58 35	58 70	58 70	+ 0 60
1800	Roussel Uclaf	1939	1930	1930	- 0 46
3020	R. Impé.Ly *	3005			
178	Sade (Ny)	180 50	183	183	+ 1 39
1650	Sagem	1670	1670	1670	
485	Saint Gobain	489 90	489 10	492	+ 0 43
1300	Saint Louis	1330	1340	1338	+ 0 60
1720	Salomon Ly	1770	1770	1770	
300	Salvepar (Ny)	345	342 50	342 50	- 0 72
1090	Sanofi	1135	1135	1135	
1360	S A T	1430			
225	Saul. Chât.	230	230	230	
1130	Saupiquet (Ns)	1145			
655	Schneider	624	624	624	
20	SCOA	20 70	21 20	21 20	+ 2 42
505	Scor s.a.	499	499	499	
1870	S.E.B.	1900	1920	1920	+ 1 05
470	Sefimeg	491 90	489 90	485	- 1 40
112	Selectibanque	112 40	113 80	113 80	+ 1 25
220	Sextant A.	239	239 50	239 50	+ 0 21
785	S.F.I.M.	831	837	837	+ 0 72
220	S.G.E.	218	212	212	- 2 75
500	Simco	482 50	468	468	+ 1 19

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
[illegible]	Sk. Rossignol	[illegible]	[illegible]	850	- 0 22
490	Sligos	[illegible]	470	470	- 0 42
495	Société Géné.	527	527	530	+ 0 57
[illegible]	[illegible]	71 90	71	71	- 1 25
145	[illegible]	147 80	147	147	- 0 21
675	[illegible]	[illegible]	[illegible]	592	- 0 11
[illegible]	Sogenal (Ny)	72 10	72 50	72 50	+ 0 55
345	Sogerap	[illegible]	[illegible]	370	+ 1 37
1250	Sommer-Allib.	1297	1290	1290	- 0 54
395	Sophia	400			
1400	Source Perrier	1396			
770	Sovac	810	806	806	- 0 52
335	SPEP	327 50			
330	Spie-Batignol.	331	332	332	+ 0 30
730	Strafor Facom	745			
315	Suez	315 50	316	316	- 0 13
1060	Synthélabo	1024	1038	1038	+ 1 38
147	Thomson CSF	155 50	155 90	155 90	+ 0 29
1050	Total	[illegible]	1229	1229	- 0 39
165	[illegible]	155 50	155	155	- 0 30
225	Tréfilunion	221 20	220	220	- 0 54
510	U.A.P.	542	541	544	- 0 74
230	U.F.B. Locab.	[illegible]	285 10	285 10	- 2 99
745	U.I.C.	725	728	728	+ 0 41
490	U.I.F.	[illegible]	482	488	- 0 97
775	U.I.S.	[illegible]	720	720	- 0 55
560	Unibail	524	520	520	- 0 76
595	Valeo	555	557	557	- 0 15
255	Vallourec	252 10			
320	Via Banque	320	320	320	
255	Worms et Cie	354	350 10	350 10	- 1 10
1120	Zodiac	1225	1225	1225	
1100	Elf Gabon	1100	1092	1093	- 0 64
109	Amax	[illegible]	102 50	103 60	- 2 54
154	Amer. Barrick	[illegible]	152 30	152 30	+ 2 44
122	Amer. Express	[illegible]	118 20	118 30	- 2 07
215	A.T.T.	204 10	202 70	202 70	- 0 69
220	Anglo Amer. C	[illegible]			
400	Amgold	389 50			
240	Banco Santander	[illegible]	249 50	246 60	- 4 79
820	B.A.S.F.	835	840	840	+ 0 60
1000	Bayer	1025	1025	1025	+ 0 10
42	Blyvoor Fl	40 50			
52	Buffelsfont.	49	49	49	
118	Chase Manh.	113 20	114 80	114 60	+ 1 41
2530	Daimler Benz	[illegible]	2595	2595	+ 0 47
155	De Beers	150 80	150 10	150 10	- 0 46
2250	Deutsche Bank	[illegible]	2420	2420	- 0 21
1180	Dresdner Bank	[illegible]	1250	1250	+ 1 05
71	Driefontein	67	67	67	
265	Du Pont-Nem.	262 30			
270	Eastman Kodak	264 50	250	250	- 5 48
16 50	East Rand	16			
42	Echo Bay	43 20	43 10	43 10	- 0 23
235	Electrolux	242	240 50	240 50	- 0 62
111	Ericsson	115	116	116	+ 0 87
325	Exxon Corp	318	314 50	314 50	- 1 10
175	Ford Motor	182 50	183 50	183 50	+ 0 55
50	Freegold	49 50	49 05	49 05	- 0 91

Compensation	VALEURS	Cours préced.	Premier cours	Dernier cours	% +-
20	Gencor	19		.	
435	Gén. Elect.	421 90	418 80	418 20	- 0 73
181	Gen. Motors	192	189 20	189 20	- 1 46
350	Gén. Belgique	345			
92	Gd. Métropol.	92 55	90	90	- 2 76
52	Guinness	55 30	55 70	55 70	+ 0 72
22	Hanson PLC	21 05	21 10	21 10	+ 0 24
32	Harmony Gold	33	32 60	32 60	- 1 21
330	Hewlett Packard	336			
41	Hitachi	40 20	39 15	39 15	- 2 61
850	Hoechst	851	854	854	+ 0 35
54	Homestake	87 70	86 40	86 40	- 1 49
120	I.C.I.	125			
515	I.B.M.	499 50	492 80	492 80	- 1 34
320	I.T.T.	315	314	314	- 0 32
190	Ito Yokado	189 70	184 30	184 30	- 2 85
63	Matsushita	63 50	63 45	63 45	- 0 08
3 55	Maxwell	3 55			
230	Mc Donald's	238	234	234	- 1 68
645	Merck	655	653	652	- 0 70
515	Minnesota M.	501			
53	Mitsubishi	51 25	50 75	50 75	- 0 98
365	Mobil corp	350			
345	Morgan J.P.	329 30		.	
34700	Nestlé	35100	35150	35150	+ 0 14
129	Norsk Hydro	127			
114	OFSIL	110 40	108 60	108 60	- 1 63
1730	Pétrofina	1797	1805	1805	+ 0 45
420	Philip Morris	420 80	415	416	- 1 14
56	Philips	92 05	92 30	92 30	+ 0 27
56	Placer Dome	54 50	54 40	54 40	- 0 18
540	Procter Gamble	559			
164	Quilmes	214	210	210	- 1 87
32	Randfontein	30	29 50	29 50	- 1 67
345	Rhône Poul. Rorer	355	350 80	350 80	- 1 18
450	Royal Dutch	438 40	437 50	437 50	- 0 21
50	R.T.Z.	50 50	50 10	50 10	- 0 79
1 33	Saat. & Saatchi	1 36	1 33	1 33	- 2 21
39	St Helena	37	37	37	
345	Schlumberger	322	313 50	313 50	- 2 54
47	Shell transp.	46			
2210	Siemens	2240	2265	2265	+ 1 12
465	Siemens Nixdorf	420	432	432	+ 2 86
165	Sony	190	187	187	- 1 58
92	Sumitomo Bank	81 75			
205	T.D.K.	203 70	198 80	198 80	- 2 41
64	Telefonica	63 15	63 95	63 95	+ 1 27
25	Toshiba	27 50	27 50	27 50	
550	Unilever	561	564	564	- 0 53
280	Unit Techn.	268	268	268	
380	Vaal Reefs	362 40			
1110	Volkswagen	1179	1181	1181	+ 0 17
365	Volvo	351 10			
1290	Wagons lits	1299			
220	West. Deep	206 10			
385	Xerox Corp	433 50	435	435	+ 0 35
124	Yamanouchi	123	123 50	123 50	+ 0 41
1 65	Zambia Cop	1 67	1 67	1 67	

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	125 50	6 22
Emp.Etat 9,8%78	99 90	5 59
10,80% 79/94	101 50	4 57
Emp.Etat 13,4%83	....	1 72
Emp.Etat 12,2% 84	101 31	4 03
Emp.Etat 11% 85	....	10 54
10,26% mars 86	....	9 27
OAT 10% 5/2000	....	6 96
OAT 9,9% 12/1997	....	1 48
OAT 9,8% 1/1996	....	0 18
PTT 11,2% 85	....	2 01
CFF 10,30% 88	....	0 43
CFF 10,25% nov 90	107 80	9 18
CNA 10 % 1979	101 80	8 67
CNB Bques 5000F	....	0 88
CNB Paribas 5000F	....	0 88
CNB Suez 5000F	....	0 88
CNE 11,5% 85	100 90	7 01
CNI 1/82 5000F	....	0 88
CNT 9 % 86	....	6 75
CRH 10,90% déc.85	107 80	1 01
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	965	....
Carus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	...	....
Ly. Eaux cv 6,5%	....	....
Thoms. cv 9,2% 86	851	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	935	940
Applications Hydr.	1530	....
Arbel	370 10	372
Bains C.Monaco	1140	1139
B.Hypoth.Europ.	380	....
B.N.P. Intercom.	339	338 90
Beghin-Say (C I)	485	485
Bénédictine	3020	....
Bidermann Internat.	469	..
Blanzy Ouest	2300	....
B T P	65 10	65
Cambodge	910	....
Carbone Lorraine	490	490
Case Poclain	9 40	9 05
C.E.G.F (Frigor.)	504	....
Centenaire Blanzy	400	...
Caraben	77	....
Champex Ny	102	....
CIC (CIP)	209 50	209 90

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1266	1290
C.I.T.R.A.M. (B)	1910	....
Cogifi	361	363
Comiphos	700	632 o
Cie Industrielle	6580	....
Cpt Lyon Alemand	384	388
Concorde	690	682
Constr.Mét.Prov.	31 10	...
Crédit Gén.Ind.	147	....
Cr Universel (Cie)	401	....
Darblay	655	....
Degremont	1719	..
Delmas Vieljeux	3500	....
Didot Bottin	1239	....
Docks Fr. R. Picarde	1171	....
Eaux Bassin Vichy	2499	....
Eaux Vittel	953	....
Ecia	245	245 50
Electro-Banque	380	....
Ent.Mag. Paris	4250	....
Etex (ex Eternit)	1680	1684
Finalens	250	....
F.I.P.P.	86	...
F.N.A.C.	1705	....
Foncière (Cie)	509	....
Foncières Euns	359	....
Fonc.Lyonnaise	586	....
Foncina	490	442 30o
Fougerolle	761	760
France I.A.R.D.	700	....
France SA (La)	1919	1919
From. Paul-Renard	2500	....
Gaumont	710	....
Genefim	316 10	319
Gévelot	498	...
G.F.C.	340	340
Groupe Victoire	1402	..
G.T.I (Transport)	258	...
Immobail	325	325
Immobanque	680	...
Im.Marseillaise	5280	...
Immofice	420	415
Invest.(Ste Cle.)	3300	3210
Lambert Frères	287 50	....
Lille Bonnières	1251	...
Locafinanciere	460	...
Louis Vuitton	714	....
Louvre	2750	2745
Lucia	1120	....
Machines Bull	44	...
Mag.Uniprix	170	..
Magnant	750	....
Métal Déployé	425	..
Mors	73 40	...
Navigation (Nle)	209	....
Optorg	230	
Oréal (CI)	371 50	.
Origny-Desvroise	674	...

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Palais Nouveauté	1070	...
Paluel Marmont	650	...
Parfinance	160	....
Paris France	235	...
Paris Orléans	210	..
Parthena Invest.	285 20	..
Pathé Cinéma	634	...
Piper Heidsieck	1579	...
Porcher	425	..
Promodès (CI)	1400	...
Publicis	695	695
Rochefortaise	110	.
Rosario	188	187 50
Rougier	240	.
S.A.C.E.R.	395	.
S.A.F.A.A.	246	..
S.A.F.I.C Alcan	245	...
Saga	355	....
Saint Dominique (F.)	114 80	112
Salins du Midi	601	607
Savoisienne M.	160	
S.C.A.C.	745	.
Senelle	395	..
S.Eud.Part. (M)	139	..
Silic	555	556
Simnor	143	145
S.I.P.H.	179	.
S.M.C.I.	81	88 85d
Sofal	570	.
Soffo	275	.
Sofical	1224	.
Softars (ex Satam)	70	.
Sofragi	2335	2348
Soudure Autogène	865	.
Sovabaï	370	.
Stemi	602	...
Taittinger	3020	
Testut-Aequitas	303	.
Tour Eiffel	244	
Ufiner	1110	....
Vicat	410	
Vinipnix	1550	...
Virax	98	..
Maroc Sté Brasserie	250	..

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	725	
Akzo Nv Sico	410	
Alcan Aluminium	106	.
American Brands	248	
Arbed	590	
Asturienne Mines	129	
Banco Popular Espa	610	...
B.Reglements Int.	19500	.
Can.Pacifique	82 60	.
Chrysler Corp.	77 20	
C.I.R.	8 40	
Commerzbank	860	
Dow Chemical	297	.
Fiat	22 30	
GBL (Brux Lamb.)	530	
Gevaert	986	.
Glaxo Holdings Ltd.	83	
Goodyear Tire	320	
Grace and Co (WR)	224	.
Honeywell Inc.	327	360 d
Johannesburg	85 60	.
Koninklijke Pakhoed.	136	
Kubota	25 50	
Midland Bank	19	
Noranda Mines	85	
Olivetti priv	8 90	
Pfizer Inc	398	
Ricoh	23 80	
Robeco	295	.
Rodamco NV	161	
Rolinco	298	
Saipem	5 90	.
Sema Group	18 10	.
SKF Aktiebolaget	94	
Tenneco Inc	188 50	
Thorn Electrical	79	
Toray Ind	26	
West Rand Cons	8 80	

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Eque Hydro Energie	315	
Calciphos	90 30	
C G H Cogenhor	10 45	
Coparex	650	
Drouot Assurances	385	
Europ Accum	101	82 30o
Europ Soutres Ind.	20	
Gachot S A.	69	
Guy Degrenne	470	
Lecteurs du Monde	176	
Nicolas	1250	
Paternelle RD	1410	
Parocp Percier	350	
Quadrant	22	
Rorento N V	216	
St-Gobain-Emballage	2000	1605 o
S.E.P.R.	906	
S.P.R. act. B	294 50	
Waterman	900	992 d

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6/2	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 407	....	5 150	5 650
Ecu	6 958	....	....	....
Allemagne (100 dm)	340 860	....	330	350
Belgique (100 F)	16 550	....	16 050	17 050
Pays-Bas (100 fl)	302 800	....	291	311
Italie (1000 lires)	4 530	....	4 250	4 750
Danemark (100 krd)	87 910	....	83	91
Gde.Bretagne (1 L)	9 775	....	9 400	10 200
Grèce (100 drachmes)	2 945	....	2 600	3 300
Suisse (100 f)	382 210	....	371	391
Suède (100 krs)	93 760	....	89	97
Norvège (100 k)	86 880	....	82	90
Autriche (100 sch)	48 450	....	46 900	49 900
Espagne (100 pes)	5 405	....	5 100	5 650
Portugal (100 esc)	3 956	....	3 500	4 300
Canada (1 $ can)	4 585	....	4 400	4 800
Japon (100 yens)	4 295	....	4 180	4 380

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6/2
Or fin (kilo en barre)	62150	.....
Or fin (en lingot)	62800	.
Napoléon (20f)	360	....
Pièce Fr (10 f)	415	.....
Pièce Suisse (20 f)	356	.
Pièce Latine (20 f)	351	.....
Souverain	453	.....
Pièce 20 dollars	2070	.....
Pièce 10 dollars	1100	....
Pièce 5 dollars	611 25	...
Pièce 50 pesos	2310	....
Pièce 10 florins	361	.....

SICAV (sélection) 5/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	214	208 27
Agepargne	785 81	751 97
Amén-gan	8113 67	7801 61
Amplia	258323 13	258323 13
Amplitude	641 11	622 44
Arbitrages Court T	6989 50	6989 50
Assocac	1066 31	1066 31
Atout Futur	395 67	385 92
Aurecic	1236 79	1200 77
Avenir Alizes	1755 29	1720 87 •
Axa Capital	167 38	160 08
Axa Court Terme	7683 79	7683 79
Axa Europe	131 01	125 37
Axa Investments	118 04	112 96
Axa NPI	124 40	119 04
Axa Premiere	116 38	116 03
Axa Sélection	148 40	142 01
Axa Valeurs PER	124 80	119 43
Cadence 1	1027 18	1027 18
Cadence 2	1028 07	1028 07
Cadence 3	1027 43	1027 43
Capimonetaire	6116 27	6110 16
Capeoblig	6301 97	6178 40
Capitacic	1281 92	1262 98
Coexis	1291 01	1255 52
Comptavalor	3404 77	3399 67
Converimmo	352 90	345 98
Credimer	478 11	464 18
Credit Mutuel Capital	1255 47	1230 85 •
Cred Mut Ep.Cour T	651 76	651 75
Cred.Mut Ep.long T	200 24	194 88
Diese	1289 12	1257 68
Drouot France	842 93	806 63
Drouot Investiss	977 79	935 69
Drouot Sécurité	250 51	239 72
Ecocic	1058 64	1027 81
Ecupar	135 28	129 45
Ecureuil Capitalisation	2517 81	2492 88
Ecureuil Géovaleurs	2286 87	2220 26
Ecureuil Invest.	429 73	417 21
Ecureuil Monepremiere	64954 19	64954 19
Ecureuil Monétaire	38250 96	38250 96
Ecureuil Trésorerie	2361 32	2361 32
Ecureuil Trimestr.	2047 03	2026 76
Elicash	2 706945	2 706945
Energia	268 04	258 99
Eparcic	3488 23	3488 23
Eparcourt-Sicav	4523 07	4511 79
Epargne Associat	25397 46	26174 97
Epargne Capital	10515 27	10411 16
Epargne Croissance	1753 96	1707 02
Epargne Industrie	95 23	92 68
Epargne J	67521 93	67521 93
Epargne Monde	1262 64	1229 04
Epargne Obligat	205 37	199 67
Epargne Premiere	14133 31	14029 10 •
Epargne Quatre	1100 57	1071 11 •
Epargne-Unie	1331 45	1296 98
Epargne Valeurs	455 17	442 99
Euri Cash cap	8101 51	8101 51 •
Eufinvest cap	648 86	629 96 •
Eurocic Leaders	1091 47	1059 68
Eurodyn	1197 73	1168 52
Euro Gan	6200 57	5962 09
Europe Nouvelle	552 78	527 71
Fonsicav	13954 67	13954 67
France-gan	9818 19	9440 57
France Garantie	276 23	275 68
France Index Sicav	109 24	106 04
France Obligations	488 58	483 74
Francic	455 90	442 52

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	106 79	103 68
Francic-Regions	1229 27	1193 47
Fructi-Associations	34 30	34 30
Fructi-Capi.	40 89	40 29
Fructidor	241 09	237 53
Fructifrance	885 22	863 63
Gestilion	14426 80	14355 02
Gest Associations	171 83	168 05
Horizon	1221 82	1186 23
HLM Monétaire	13495 91	13495 91
Interepar	110636 31	107413 89
Interoblig	13733 25	13463 97
Intersélection Fce	517 40	507 25
Japacic	161 23	156 53
Jeunepargne	279 60	275 47
Latitude	2188 62	2185 34
Leumi C.T.	12195 51	12195 51
Leumi L.T.	6825 73	6626 92
Lion Association	11037 52	11037 52
Lion Institution	28914 32	28842 21
Lionplus	956 08	937 33
Lion Trésor	2245 41	2223 19
Lion 20 000	25510 97	25510 97
Livret Bourse Inv	560 40	544 08
Livret Portefeuil.	727 60	706 41
Méditerranée	184 98	177 01
Mensuel CIC	10059 56	9958 95
Monecic	5413 69	5413 69
Moneden	65864 49	65864 49
Mone.J	70542 95	70542 95
Monévalor	79518 71	79518 71
Mutualité dépôts	13117 60	13091 42
Mutuelle Unie Sel	142 83	136 68
Natio Court Terme	275377 00	275377
Natio-Epargne	17269 70	17098 71
Natio-Ep. Ret	125 06	121 71
Natio Eparg Trésor	7625 34	7610 12
Natio-Inter	1124 01	1093 93
Natio-Inter	1392 12	1354 86
Natio-Monétaire	24607 69	24607 69
Natio-Patrimoine	1353 94	1317 70
Natio-Placements	62593 98	62593 98
Natio-Revenu	1048 37	1037 99
Natio Sécurité	11729 12	11729 12
Natio-Valeurs	871 81	848 48
Nippon-Gan	5539 44	5326 38
Nord Sud Dévelop.	1544 93	1541 85
Obli-Associations	150 38	148 89
Oblicic-Mondial	2595 60	2557 24
Oblicic-Régions	1066 87	1051 10
Oblifutur	2793 14	2725 01
Oblig. tres caté	173 76	171 19
Oblilion	1346 05	1332 72
Oblisécurité Sicav	12502 15	12502 15
Oraction	1028 86	1003 77
Orvalor	6948 13	6811 89
Paribas Capitalisation	1475 94	1454 13
Paribas Opportunités	131 37	126 01
Paribas Patrimoine	587 68	563 72
Patrimoine Retraite	217 68	213 41
Pervalor	603 37	591 54
Placement A	1398 65	1369 26 •
Placement J	7017 78	7003 77 •
Placement M	54869 12	54739 64 •
Placement Nord	987	967 65 •
Plénitude	131 12	127 61
Poste Croissance	21151 53	21130 40
Poste Gestion	63727 69	63727 69
Premiere Oblig.	11162 07	11150 92
Prévoy. Ecureuil	117 23	116 07
Priv'Associations	28589 07	28589 07

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Proficus	991 82	967 63
Quartz	133 62	130 36
Réalvalor	828 37	812 13
Rentacic	159 87	157 51
Revenus Trimestr.	5399 88	5346 40
Revenu-Vert	1136 53	1119 73
St Honoré Bio-Alim.	983 42	938 83
St Honoré Bons du Tr.	10901 33	10847 09
St Honoré Global	235 84	225 15
St Honoré Invest.	769 48	734 59
St Honoré Mar Plac.	198 06	189 08
St Honoré Pacifique	585 80	559 24
St Honoré PME	518 83	495 30
St Honoré Real	14521 18	14463 33
St Honoré Services	452 37	434 97
Sécuricic	1693 91	1693 91
Sécuri-Gan	12433 33	12189 54
Sécuritaux	1351 32	1351 32
Sicasden	721 48	710 82
Sicav Associations	1792 50	1792 50
SFI-CNP Assur.	676 52	656 82
S G Fr opportunités	1138 09	1115 77
Sicav 5 000	435 84	424 18
S.I Est.	1422 55	1381 29
Silvafrance	675 05	656 98
Slivam	416 29	405 15
Slivarente	220 09	215 77
Slivinter	445 88	433 95
S.N.I.	1209 04	1173 83
Sogenfrance	1069 68	1048 71
Sogépargne	310 55	304 46
Sogevar	1069 19	1048 23
Soginter	1309 61	1283 93
Soleil Investissements	615 37	591 70
Solstice	2150 59	2145 23 •
State Street Act Eur	10405 46	10053 58 •
State Street Act. Frce	10353 65	10052 09 •
State Street Emer Mkt	12288 51	11697 72 •
Stratégie Actions	809 67	778 53 •
Stratégie Rendement	1373 96	1330 71
Technocic	1077 24	1045 86
Techno-Gan	5975 66	5745 83
Thesora	647 16	640 75
Transplus	149 66	143 22
Trésor Plus	1258 16	1245 70
Trésor Real	13907 24	13907 24 •
Trésoricic	125669 75	125669 75
Trilion	5202 55	5135 78 •
UAP Investissement	449 85	433 59
UAP Actions France	602 33	580 56
UAP Act. Select.	643 61	620 35
UAP Aedificandi	581 22	560 21
UAP Altefi	213 10	205 40
UAP Alto Sicav	168 39	162 30
UAP Moyen Terme	136 19	131 27
UAP Premiere Cat	11354 06	10943 67
Uni-Associations	119 89	119 89
Uni-Foncier	1263 81	1232 99
Unifrance	586 82	572 51
Uni-Garantie	1259 14	1236 88
Uni Régions	1345 45	1312 63
Univar	230 26	230 26
Univers Actions	1258 89	1228 19
Univers-Obligation	1847 12	1802 07
Valorg	1998 39	1996 39
Valreal	51699 25	51673 41

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

RELIGIONS

La tension augmente entre le Vatican et l'Eglise grecque orthodoxe

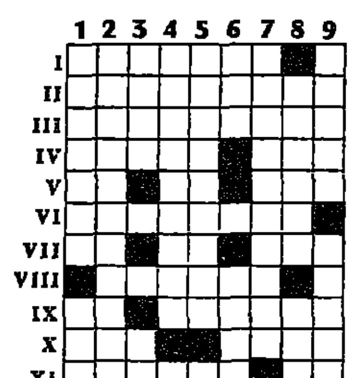
Mgr Seraphim, archevêque d'Athènes, et le saint-synode de l'Eglise orthodoxe de Grèce ont réclamé la rupture des relations diplomatiques de leur pays avec le Saint-Siège, accusé de mener une politique *«contraire aux normes de fraternité entre chrétiens»*. *«Le temps est venu*, disent-ils, *de condamner la tactique malhonnête de Rome, qui veut renforcer le rôle du pape dans les affaires mondiales.»* Le pape n'est *«ni sincère, ni fraternel»*, disent les autorités de l'Eglise orthodoxe grecque, qui lui reprochent d'*«utiliser les uniates, catholiques de rite oriental, pour augmenter son autorité dans des pays comme la Yougoslavie, la Roumanie, l'Ukraine»*.

«Il s'agit d'affirmations sans fondement, a répliqué le porte-parole du Vatican, M. Joaquim Navarro-Valls, *qui ne tiennent compte ni des faits, ni des documents du Saint-Siège, ni de l'engagement du pape.»* De son côté, le gouvernement grec, selon son porte-parole, M. Byron Polydoras, n'a pas du tout l'intention de rompre avec le Saint-Siège.

MOTS CROISÉS



PROBLÈME N° 5711



HORIZONTALEMENT

I. On peut se reposer sur lui les yeux fermés. – II. «Nichent» dans des endroits humides. – III. Agents mobiliers. – IV. Abri d'un orchestre. Titre étranger. – V. Symbole chimique. En entier. Partie du Chili. – VI. Retour sur soi-même. – VII. Conjonction. Vieux plis. Sigle hallucinogène. – VIII. A l'étranger. – IX. Précède un total. Houleuse lorsqu'il y a de l'orage dans l'air. – X. Unité d'économie rurale. Adverbe. – XI. Chose indigeste. Après un Charles.

VERTICALEMENT

1. «Entrée» de service. Transport dans un sens comme dans l'autre. – 2. Domaine de la réaction. – 3. Il leur arrivait de sortir de leur réserve. Quartier d'Étampes. – 4. Fonction qui s'exerçait suivant les règles. – 5. Réparateur de boussoles. – 6. Conseil de détente. N'occasionne aucun bénéfice quand on l'a à l'œil. – 7. Un manque de liquide lui pose des problèmes d'écoulement. – 8. Directrices rigides. Sans voix. – 9. Timide, il ne peut donner que de pâles résultats. Hautes et antiques autorités.

Solution du problème n° 5710

Horizontalement

I. Incurie. – II. Naïve. Car. – III. Fureteuse. – IV. Isaïe. Sic. – V. Ré. TNT. Lu. – VI. Ménétrier. – VII. Ion. – VIII. Ecolos. Le. – IX. Renan. Peu. – X. En. Four. – XI. Sécateurs.

Verticalement

1. Infirmières. – 2. Nausée. Cène. – 3. Cira. Néon. – 4. Uvéite. Lama. – 5. Rétention. – 6. Tros. Fe. – 7. Ecus. In. Pou. – 8. Asile. Leur. – 9. Précurseurs.

GUY BROUTY

JOURNAL OFFICIEL



Est publié au *Journal officiel* du jeudi 6 février 1992 :

UN DÉCRET

– N° 92-117 du 5 février 1992 relatif aux demandeurs d'emploi et au revenu de remplacement, et modifiant le code du travail (2e partie : «Décrets en Conseil d'Etat»).

CARNET DU Monde

Naissances

– M. Fabrice ROGER-LACAN
et Mme née Anne GUTZWILLER

ont la joie d'annoncer la naissance de

Baptiste,

à New-York, le 21 janvier 1992.

Décès

– Pierre Allouard,
son époux,
Les descendants de ses frères et sœurs, enfants de Maurice Bernard et de Marie Krafft,
Jean Bernard,
Amy de Lacoste,
Danielle Burnier,
Marily Engelbach,
toutes trois nées Bernard,
Ainsi que les familles alliées à ces descendants,
Pierre Gschwind,
son beau-frère,
Et sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 4 février 1992, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, de

Madeleine ALLOUARD,
née Bernard.

Les obsèques seront célébrées le lundi 10 février, à 8 h 30, en l'église réformée des Batignolles, 44, boulevard des Batignolles, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu au cimetière sud de Saint-Mandé, dans le caveau de famille.

– Mme Jeannette Avram,
Me Gérard Chouraqui et Mme,
M. Laurent Chouraqui,
M. Jérôme Chouraqui,
M. et Mme Henri Avram,
M. et Mme Baruch Gabovitch
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Michel AVRAM,

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère et oncle,
survenu le 3 février 1992, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 7 février.

Réunion à 10 h 30 à la porte principale du cimetière parisien de Pantin.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

33, boulevard de Courcelles,
75008 Paris.

– Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Dominique DALLAYRAC,
écrivain, journaliste,

survenu le 26 janvier 1992, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nicole Bouthrin-Dallayrac,
114 *bis*, avenue de Versailles,
75016 Paris.

– Suzanne et Robert Parizot,
Thérèse et Dan Bret,
Emmanuelle et Jacky Rocher,
Pierre et Colette Guillaumin,
Paul et Françoise Guillaumin,
Jean-B. Guillaumin,
Et Ghislaine,
Jean Guillaumin,
son frère,
font part du décès brutal de

Raymond GUILLAUMIN,

à l'âge de soixante-neuf ans.

39, rue Jean-Baptiste-David,
42100 Saint-Etienne.

– Charles-Henri Flammarion,
président des éditions Flammarion,
Le docteur Andrée Piekarski,
directrice de Flammarion Médecine Sciences,
Les professeurs Jean-François Bach, Jean-Pierre Grünfeld et Pierre Kamoun,
conseillers scientifiques de Flammarion Médecine Sciences,
ont la tristesse de faire part de la disparition du

professeur Jean HAMBURGER,
fondateur et directeur scientifique de Flammarion Médecine Sciences.

– Le président du conseil d'administration,
Le directeur général,
Et le président de la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique, Hôpitaux de Paris,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 1er février 1992, du

professeur Jean HAMBURGER,
grand officier de la Légion d'honneur,
grand-croix
de l'ordre national du Mérite,
médecin honoraire des hôpitaux,
ancien chef de service
à l'hôpital Necker.

– Le conseil d'administration,
La direction,
Et le personnel du Palais de la découverte,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Jean HAMBURGER.

Ils tiennent à rendre hommage au soutien constant qu'il a apporté au Palais de la découverte. Il a été successivement membre puis président du comité de médecine de 1975 à 1978, président du comité de biologie-médecine de 1979 à 1984, membre, vice-président puis président du conseil de direction scientifique de 1976 à 1984, et président du conseil d'administration de 1985 à 1990.

(*Le Monde du mercredi 5 février.*)

– M. Jean Jaegy,
son époux,
M. et Mme Michel Jaegy,
ses enfants,
Isabelle Jaegy, Pierre Thore
et leur fille Anna,
Philippe Jaegy,
ses petits-enfants et arrière-petite-fille,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean JAEGY,
née Yvonne Rousseau,

survenu des suites de la maladie d'Alzheimer dans sa quatre-vingt-quatrième année, le 31 janvier 1992, à l'hôpital Broca.

L'inhumation a eu lieu le mercredi 5 février, au cimetière parisien de Montmartre, dans l'intimité familiale.

Des dons pourront être effectués à l'ordre de l'association Broca familles, 54-56, rue Pascal, Paris-13e.

«Tout au bout de la nuit, on retrouve une autre aurore.»
Georges Bernanos

59, rue Caulaincourt,
75018 Paris.

– Nancy.

Mme Georges Prager,
née Lutz,
son épouse,
Isabelle et Jean-Luc Morant,
ses enfants,
Virginie, Nicolas, Stéphanie,
ses petits-enfants,
M. et Mme Henri Prager,
ses enfants,
M. et Mme Rudi Prager
et leurs enfants,
Mme veuve Eva Grivelle
et ses enfants,
M. Manfred Leyser
et ses enfants,
M. et Mme André Coffion
et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Berche,
Les familles Fajerwerg, Politzer, Bonnet, Wettstein, Morant, Weitmann,
Et tous leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès, des suites d'une courte et cruelle maladie, de

M. Georges PRAGER,
dit «Jean Perrin» dans la Résistance,

survenu le 1er février 1992 dans sa soixante-dix-neuvième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Mme G. Prager,
résidence Kennedy,
15, avenue Foch,
Nancy.

– Mme Lucien Tallard,
Le docteur et Mme Daniel Tallard
et leurs enfants,
Michèle Tallard
et Bernard Zarca,
M. et Mme W. Maurer
et leurs enfants,
Mme André Mamou
et ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Lucien TALLARD,
ancien chef de service
de l'hôpital Charles-Nicolle de Tunis,
ancien secrétaire général
de l'OSE Tunisie,

survenu le 4 février 1992.

Les obsèques auront lieu le vendredi 7 février au cimetière du Montparnasse, à 15 h 15, où l'on se réunira porte principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue Victor-Massé,
75009 Paris.

Anniversaires

– Il y a un an, le 7 février 1991,

Pierre-Yves BOHY,

nous quittait.

Il reste vivant à travers sa famille, ses amis, tous ceux qui l'ont aimé, et qu'il aimait.

Gardons son souvenir, et celui de son père,

François BOHY,

décédé le 7 juillet 1987.

«Que ma joie demeure.»

– Il y a deux ans,

Joseph Abdallah DAHER,
lieutenant-colonel en chef
du bureau d'Interpol (Liban),

quittait les siens au champ d'honneur, à Beyrouth.

Une messe a été célébrée dans l'intimité, le mercredi 5 février 1992, en la cathédrale Notre-Dame-du-Liban.

Ceux qui l'ont connu et aimé auront une pensée pour lui.

Que son souvenir ne s'efface jamais.

15, avenue de la Bourdonnais,
75007 Paris.

– Il y a dix ans, le 6 février 1982,

Maurice DYMENSZTEIN-DARTBOIS,

nous quittait.

Il demeure à tout jamais dans nos cœurs.

Ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé se souviendront.

– Le 6 février 1989 s'est éteint

Sam HOFFENBERG.

Ceux qui l'ont connu et aimé pensent à lui.

– Le 7 février 1987,

Suzon PERKOWSKY

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue, estimée et aimée.

Son époux,
16, avenue Emile-Zola,
75015 Paris.

– Le 7 février 1990,

Georges Henri SCHMIDT

nous a quittés.

Il reste vivant en nous par le souvenir.

MÉTÉOROLOGIE

Dans toute l'Europe occidentale

La sécheresse continue

Le mois de janvier a été particulièrement sec. Les relevés de Météo-France en font foi : la région Ouest a reçu 15 mm d'eau (pour une «normale» de 79 mm) ; le Nord 10 mm (51 mm) ; le Nord-Est 25 mm (60 mm) ; le Centre-Est 18 mm (53 mm) ; le Sud-Ouest 27 mm (82 mm) ; le Sud-Est 50 mm (58 mm) ; la Corse 28 mm (60 mm). Certes, aucune des sept régions météorologiques n'a battu les records mensuels qui «tiennent», pour la plupart, depuis mars 1961 : pendant ce mois, il n'était tombé que 8 mm dans le Centre-Est, 7 mm dans le Sud-Ouest, 6 mm dans l'Ouest et dans le Nord-Est, 0 mm dans le Nord et dans le Sud-Est.

En Grande-Bretagne, le *Times* du 1er février a relaté l'inquiétude des autorités devant la rareté des pluies qui sont tombées sur le centre, le sud-ouest et le sud de l'Angleterre de novembre 1991 à janvier 1992 : sur les régions riveraines de la Manche, la quantité des précipitations n'a même pas atteint la moitié des valeurs «normales». La situation actuelle est donc préoccupante dans toute l'Europe occidentale, où la sécheresse persiste depuis le mois de novembre 1988.

L'année 1988 avait pourtant commencé en France par des pluies suffisamment abondantes pour, au début du mois de février, faire monter l'eau jusqu'aux genoux du zouave du pont de l'Alma. Actuellement, les pieds du célèbre militaire sont à 1,50 mètre au-dessus du cours de la Seine. Rappelons qu'en 1910, la barbe du zouave trempait dans l'eau...

Au cours de l'année 1988, la sécheresse s'est progressivement installée sur la France et elle persiste depuis lors, même pendant les mois d'hiver dont les pluies sont les seules à contribuer à recharger les nappes aquifères, contrairement aux pluies d'été dont l'essentiel, évaporé et transpiré, repart dans l'atmosphère avant d'avoir pu être absorbé par le sol. Pour les sept régions météorologiques dans lesquelles se répartit le territoire métropolitain, les moyennes annuelles des précipitations sont toutes inférieures aux «normales» depuis 1989 (sauf pour la Corse en 1990).

Si inquiétante soit-elle pour l'alimentation des foyers domestiques, des industries et de l'agriculture qui exigent de plus en plus d'eau, la sécheresse persistante actuelle ne doit pas faire crier au changement de climat. Dans son *Mémorial de la Météorologie nationale, Climatologie de la France, sélection de données statistiques*, publié en 1967, Marcel Garnier cite comme années vraiment très sèches 1921 (*«année de sécheresse sans précédent»*), 1945 (*«dans l'Ouest de la France, où le déficit pluviométrique se fait sentir depuis cinq années»*), 1947, 1949 (*«déficit pluviométrique exceptionnel enregistré en France»*), entre autres... Il ne faut pas oublier, en effet, que la variabilité annuelle des conditions météorologiques est grande – et imprévisible – et qu'elle ne cesse de favoriser ou de gêner la vie de tous les jours en faisant fluctuer les précipitations et les températures autour de moyennes qui, elles, sont à peu près constantes pendant de longues périodes de temps.

YVONNE REBEYROL

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au 04-02-92. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 47-42-23-32 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 50-150. ; Les Carroz-d'Araches : n.c. ; Chamonix : 75-180 ; La Chapelle-d'Abondance : 25-60 ; Châtel : n.c. ; La Clusaz : 25-180 ; Combloux : 35-100 ; Les Contamines-Montjoie : 40-140 ; Flaine : 87-190 ; Les Gets : 30-120 ; Le Grand-Bornand : 25-105 ; Les Houches : 20-105 ; Megève : 40-130 ; Morillon : 10-150 ; Morzine : 25-130 ; Praz-de-Lys-Sommand : 40-90 ; Praz-sur-Arly : 40-125 ; Saint-Gervais : 70-120 ; Samoëns : n.c. ; Thollon-Les Mémises : 10-30.

SAVOIE

Les Aillons : 30-85 ; Arcs : 30-180 ; Arêches-Beaufort : 30-175 ; Aussois : 30-70 ; Bonneval-sur-Arc : 52-145 ; Bessans : n.c. ; Le Corbier : n.c. ; Courchevel : 45-147 ; Crest-Voland-Cohennoz : 45-85 ; Flumet : 45-100 ; Les Ménuires : 58-125 ; Méribel : n.c. ; La Norma : n.c. ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 40-100 ; Peisey-Nancroix-Vallandry : 75-145 ; La Plagne (altitude) : 40-110 ; La Plagne (villages) : n.c. ; Pralognan-la-Vanoise : n.c. ; La Rosière 1850 : 100-185 ; Saint-François-Longchamp : 40-130 ; Les Saisies : n.c. ; Tignes : 91-145 ; La Toussuire : 60-80 ; Val-Cenis : 25-85 ; Valfréjus : 20-90 ; Val-d'Isère : 80-165 ; Valloire : 45-100 ; Valmeinier : n.c. ; Valmorel : 65-135 ; Val-Thorens : 70-170.

ISÈRE

Alpe d'Huez : 85-120 ; Alpe-du-Grand-Serre : 20-80 ; Auris-en-Oisans : 40-65 ; Autrans : 25-50 ; Chamrousse : 30-70 ; Le Collet-d'Allevard : 30-100 ; Les Deux-Alpes : 50-200 ; Gresse-en-Vercors : 30-70 ; Lans-en-Vercors : 35-50 ; Méaudre : 15-50 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 0-45 ; Les Sept-Laux : 10-80 ; Villard-de-Lans : 40-80.

ALPES DU SUD

Auron : 40-60 ; Beuil-les-Launes : 20-20 ; Briançon : 30-75 ; Isola 2000 : 50-80 ; Montgenèvre : 60-100 ; Orcières-Merlette : 10-80 ; Les Orres : 65-185 ; Pra-Loup : 30-100 ; Puy-Saint-Vincent : 20-120 ; Risoul 1850 : 60-110 ; Le Sauze-Super-Sauze : 20-80 ; Serre-Chevalier : 70-120 ; Superdévoluy : 25-80 ; Valberg : 25-25 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 40-80 ; Val-d'Allos-La Foux : 40-80 ; Vars : 60-110.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 10-100 ; Barèges : 15-50 ; Cauterets-Lys : 50-120 ; Font-Romeu : 30-120 ; Gourette : n.c. ; Luz-Ardiden : 20-70 ; La Mongie : 30-50 ; Peyragudes : n.c. ; Piau-Engaly : n.c. -100 ; Saint-Lary-Soulan : 25-50 ; Superbagnères : 10-20.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 5-65 ; Besse-Super-Besse : 10-30 ; Super-Lioran : 25-25.

JURA

Métabief : 15-35 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 15-40 ; Les Rousses : 20-60.

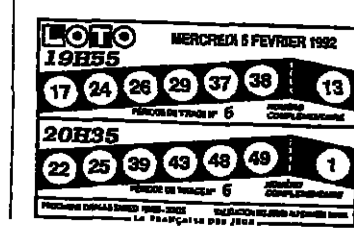
VOSGES

Le Bonhomme : 20-20 ; La Bresse-Hohneck : 40-50 ; Gérardmer : 40-60 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c. ; Ventron : 0-15.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

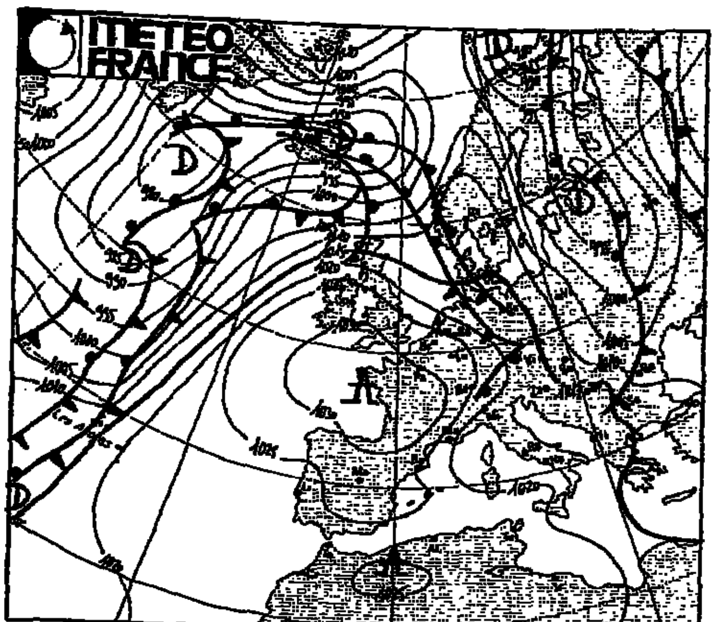
Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'office national de tourisme de chaque pays : Allemagne : 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-04-38 ; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

□ **Allocations familiales.** – La Caisse d'allocations familiales de Paris signale que ses trois centres de gestion seront exceptionnellement fermés au public le samedi 8 février.

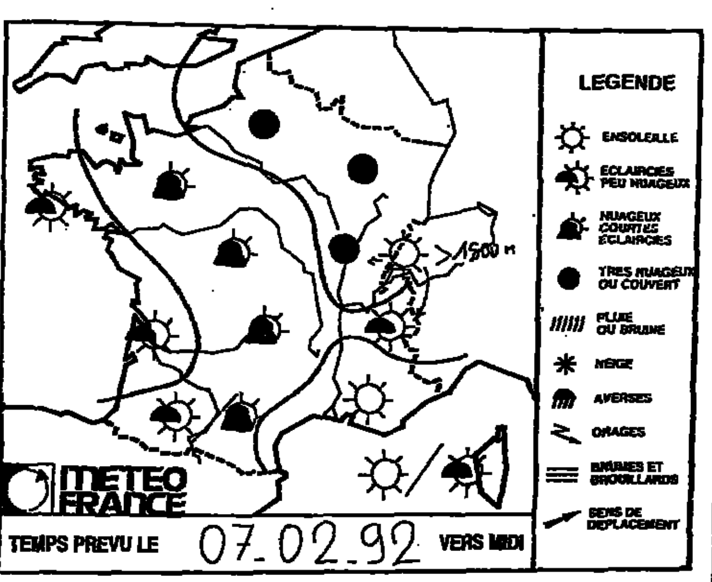


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 6 FÉVRIER A 0 HEURE TU

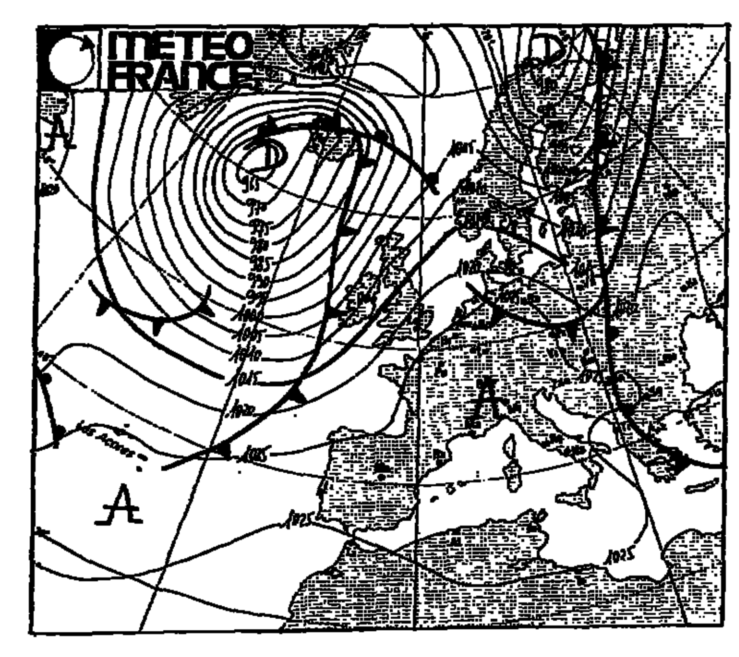


PRÉVISIONS POUR LE 7 FÉVRIER 1992



Vendredi 7 février : temps doux le matin. – les brumes ou brouillards seront assez nombreux. L'après-midi, le pourtour méditerranéen et les côtes atlantiques seront privilégiées avec du soleil. Des Pyrénées au Massif Central et à la Basse-Normandie le ciel sera partagé entre les nuages et les éclaircies. Sur le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Haute-Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne-Ardenne, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté, le ciel restera très nuageux. Les massifs montagneux seront dégagés au dessus de 1 500 mètres. Les températures matinales seront souvent voisines de 0 degrés. Elles seront de l'ordre de 0 à 4 degrés du Nord à l'Alsace, de 0 à – 4 degrés sur le Massif Central et le Centre-Est. Près des côtes elles seront plus douces : de 2 à 6 degrés près des côtes de la Manche et de l'Atlantique et de 4 à 8 degrés sur le pourtour méditerranéen. L'après-midi, la douceur dominera en toutes régions : de 8 à 13 degrés sur la moitié nord, de 12 à 15 degrés sur la moitié sud et de 15 à 18 degrés près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 8 FÉVRIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 6-2-92
Valeurs extrêmes relevées entre le 5-2-1992 à 18 heures TU et le 6-2-1992 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	16	3	D
BIARRITZ	12	7	C
BORDEAUX	11	7	C
BOURGES	9	5	C
BREST	9	7	C
CAEN	9	6	C
CHERBOURG	9	6	C
CLERMONT-FER.	10	4	P
DIJON	9	5	C
GRENOBLE	9	4	C
LILLE	9	6	C
LIMOGES	6	4	P
LYON, BRON	7	5	C
MARSEILLE	14	3	D
NANCY	8	5	C
NANTES	10	6	C
NICE	16	6	N
PARIS-MONTS.	10	7	C
PAU	11	6	C
PERPIGNAN	13	9	D
RENNES	10	6	C
ST-ETIENNE	8	5	P
STRASBOURG	9	5	C
TOULOUSE	10	6	C
TOURS	10	5	C
POINTE-A-PITRE	–	–	–

ÉTRANGER

ALGER	17	3	D
AMSTERDAM	9	6	C
ATHÈNES	11	4	C
BANGKOK	34	24	N
BARCELONE	14	5	D
BELGRADE	6	1	C
BERLIN	4	3	P
BRUXELLES	7	6	C
COPENHAGUE	5	– 6	D
DAKAR	35	20	D
DJERBA	16	10	C
GENEVE	8	4	C
HONGKONG	17	15	C
ISTANBUL	6	2	N
JÉRUSALEM	8	4	D
LE CAIRE	–	–	–
LISBONNE	20	5	D
LONDRES	11	8	C
LOS ANGELES	21	12	P
LUXEMBOURG	8	4	C
MADRID	21	– 4	D
MARRAKECH	18	11	N
MEXICO	22	7	D
MILAN	13	– 5	B
MONTRÉAL	– 8	– 20	
MOSCOU	– 0	– 2	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	22	12	P
NEW-YORK	2	– 1	D
OSLO	– 1	– 12	D
PALMA-DE-MAJ.	17	0	D
PÉKIN	6	– 5	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	15	4	D
SINGAPOUR	30	24	T
STOCKHOLM	– 2	– 8	D
SYDNEY	24	20	A
TOKYO	10	3	C
TUNIS	16	8	N
VARSOVIE	1	– 4	N
VENISE	8	1	D
VIENNE	4	2	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

PIERRE GEORGES

Autoportrait

LE protocole fait l'homme. Boris Eltsine, accueilli en fanfare, tapis rouge et chef d'Etat, aura, à cette aune de l'accueil réservé, mesuré tout le chemin parcouru depuis dix mois. En avril dernier, Paris le recevait, sinon comme un fâcheux, du moins comme un encombrant personnage. Et au Parlement européen, Jean-Pierre Cot, président du groupe socialiste, lui faisait une conduite de Strasbourg.

La diplomatie, qui n'a pas d'autre mémoire que le nécessaire cynisme de la page tournée, s'est donc efforcée de rattraper le coup. Boris Eltsine existe désormais. A tel point d'ailleurs que, dans un rapprochement audacieux, un commentateur faisait remarquer que cette visite d'un chef d'Etat russe à Paris était la première depuis celle du tsar Nicolas II au début du siècle. On peut en effet voir les choses comme cela, au prix d'un sérieux coup de gomme sur la longue parenthèse.

Cela valait bien une interview, exclusive, que Patrick Poivre d'Arvor, décidément à l'Elysée et au Kremlin, se fit un plaisir d'aller recueillir à Moscou, entre deux journaux. L'entreprise ne fut pas vaine, qui déboucha sur une friandise : l'autoportrait de Boris par Eltsine.

Le président russe, incontestablement russe, comme physiquement cela n'est pas permis, sembla se demander un instant s'il était bien nécessaire que la télévision française lui envoie trois journalistes, PPDA, Dominique Bromberger et Ulysse Gosset, pour s'enquérir de son portrait. Puis il finit par y consentir. *« Bon,* dit-il, *vous me demandez mes caractéristiques humaines. Alors côté positif... »*

Côté positif, il l'admettra, Boris Eltsine est un homme concret. Avec un caractère assez fort. Mais néanmoins démocratique dans les relations humaines. Il est très travailleur, très précis. Il aime, le contraire eût surpris, la politique honnête et sa famille, ses deux filles, ses deux petites-filles et son petit-fils Boris le bien prénommé.

Côté négatif, solde plus rapide, il avouera une certaine tendance à se laisser aller un peu à la dépression, surtout quand la vie est difficile. Et une fâcheuse habitude à ne dormir que le minimum. Cet édifiant autoportrait aurait été incomplet sans les précisions qu'il apporta sur sa condition de communiste défroqué et d'orthodoxe intermittent. D'homme non rancunier. De pacifiste maître du feu nucléaire. De réformiste menacé par la réaction conservatrice. Et d'apôtre de l'éternelle amitié franco-russe.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 6 février

TF 1

20.50 Documentaire : Sa Majesté, la reine Elisabeth II.
22.30 Magazine : Le Droit de savoir.
23.35 Le Débat.
0.05 Journal, Météo et Bourse.

A 2

20.50 Magazine : Envoyé spécial.
Les Coulisses d'Albertville ; Les Enfants de Ceausescu ; La Voiture de l'an 2000.
22.10 Cinéma : L'Etau. ■
Film américain d'Alfred Hitchcock (1969).
0.30 Magazine : Merci et encore Bravo.
1.30 1. 2. 3. Théâtre.
1.35 Journal et Météo.

FR 3

20.45 La Dernière Séance.
20.50 ▶ 1er film : Prince Vaillant. ■■
Film américain de Henry Hathaway (1954).
22.35 Dessins animés : Tex Avery.
23.00 Journal et Météo.
23.20 2e film : Le Mystère de la plage perdue. ■■
Film américain de John Sturges (1950).
0.55 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Un compagnon de longue date. ■
Film américain de Norman Rene (1989).
22.10 Flash d'informations.
22.15 Court métrage : Chasse gardée.
22.40 Cinéma : Tango et Cash. ■
Film américain d'Andreï Konchalovski (1989). Avec Sylvester Stallone.
0.20 Cinéma : Fascination australienne.
Film américain classé X, de Jim Travis (1990)

LA 5

20.45 Téléfilm : SOS Top Model.
Deux détectives mènent l'enquête. Un seul indice : une jambe tatouée...
22.30 Cinéma : Tendres cousines. □
Film français de David Hamilton (1980).
0.00 Journal de la nuit.

M 6

20.40 Téléfilm : Les Cravates léopard.
Des cadres peu dynamiques en stage de survie.
22.25 Météo des neiges.
22.30 Cinéma : Un drôle de paroissien. ■
Film français de Jean-Pierre Mocky (1963).
23.55 Météo des neiges.
0.00 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.00 Magazine : Mégamix.
21.55 Magazine : Avis de tempête.
22.55 Concert : Alpha Blondy.
23.20 Concert : Les Voix du succès.

FRANCE-CULTURE

20.30 Ghelderode fantastique. 4. L'aube sinistre d'après la fête.
21.30 Profils perdus. Ilya Ehrenbourg.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 25 juin 1991 lors du Festival de Charonne) : London Trio n° 3, de Haydn ; Kho Lo pour flûte et clarinette, de Scelsi ; Les Contes de fées pour clarinette, alto et piano, de Schumann ; Quatorze façons de décrire la pluie, de Eisler ; Episode Second Ohne Worte, de Jolas ; Le Pierrot lunaire Op.21, de Schoenberg, par Dominique Feret, Philippe Pouvereau, violons, Jean-Baptiste Brunier, Benoît Marin, altos, David Simpson, violoncelle, Annick Minck, piano, Laurence Cabel, harpe, Xavier Aragau, flûte, Stéphane Part, hautbois, Jean-Max Dussert, clarinette, Magali Cazal, basson, Paul Minck, cor.
23.10 Ainsi la nuit... Par Roubina Saidkhanian. Ariettes oubliées, de Debussy ; Pièces pour luth, de Mouton ; Les Amours de Ronsard, de Bertrand ; Ronsard à son âme, Miroirs, de Ravel.
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue.

Vendredi 7 février

TF 1

13.35 Série : Les Feux de l'amour.
14.30 Feuilleton : Côte Ouest.
15.30 Série : Les Enquêtes de Remington Steele.
16.20 Série : Tribunal.
16.40 Club Dorothée.
17.35 Série : 21 Jump Street.
18.25 Jeu : Une famille en or.
18.55 Feuilleton : Santa Barbara.
19.25 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos et Tapis vert.
20.45 Variétés : Tous à la Une.
22.40 Magazine : Grands reportages.
Une vie de crack.
23.35 Magazine : Club Jeux olympiques.
Les chances des Français ; Présentation des sites olympiques ; Entraînement sur la descente de Val-d'Isère ; Patinage artistique.
0.40 Journal, Météo et Bourse.

A 2

13.45 Les Enquêtes du commissaire Maigret.
15.15 Variétés : La Chance aux chansons.
16.10 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.35 Magazine : Défendez-vous.
16.45 Magazine : Giga.
18.05 Série : Mac Gyver.
18.55 Le Journal olympique.
19.00 Jeu : Question de charme.
19.35 Divertissement : La Caméra indiscrète.
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.50 Jeux sans frontières d'hiver.
22.05 Téléfilm : L'Argent (1re partie).
D'après l'œuvre d'Emile Zola.
23.30 1. 2. 3. Théâtre.
23.40 Cinéma : L'As de pique. ■■
Film tchèque de Milos Forman (1964). Avec Ladislas Jakim, Jan Vostrcil, Borena Matuskova (v.o.).
1.05 Journal et Météo.

FR 3

13.40 Feuilleton : Viva Mexico.
14.30 Magazine : Le Choix. Espaces.
15.30 Série : La Grande Vallée.
16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 Un livre, un jour. *Poupée blonde,* de Patrick Modiano et Pierre Le Tan.
20.10 Divertissement : La Classe.
21.00 ▶ Magazine : Thalassa.
Des femmes sous la mer.
21.55 Magazine : Caractères.
Les caractères du mois. André Balland *(l'Amateur)* ; Hector Bianciotti *(Ce que la nuit raconte au jour)* ; Claude Olievenstein *(l'Homme parano)* ; Daniel Pennac *(Comme un roman)*.
23.00 Journal et Météo.
23.20 Magazine : Musicales.
Grands Prix : Frank Braley, piano ; Antje Weithaas, violon ; Victoria Loukjanetz, soprano ; Pavel Nersessian, piano ; Steven Osborne, piano ; Gustav Rivinius, violoncelle ; Ilya Itin, piano ; Massimo Quarta, violon.
0.20 Les Entretiens d'Océaniques.
Edouard Pignon, le combat singulier.

CANAL PLUS

13.36 Cinéma : Mélodie pour un meurtre. □
Film américain de Harold Becker (1989). Avec Al Pacino, Ellen Barkin, John Goodman.
15.55 Cinéma : Les Banlieusards. ■■
Film américain de Joe Dante (1988). Avec Tom Hanks, Bruce Dern, Carrie Fisher.
17.35 Magazine : Rapido.
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.30

18.30 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.05 Sport : Football.
Auxerre-Metz, 28e journée du Championnat de France en direct.
22.30 Sport : Boxe.
Les KO de Canal +.
22.50 Flash d'informations.
22.56 Le Journal du cinéma.
23.00 Cinéma : Indiana Jones et la dernière croisade. ■■■
Film américain de Steven Spielberg (1989). Avec Harrison Ford, Sean Connery, Denholm Elliott.

LA 5

13.20 Série : L'Inspecteur Derrick.
14.25 Série : Bergerac.
15.25 Série : Simon et Simon.
16.15 Série : Shérif, fais-moi peur.
17.05 Youpi ! L'école est finie.
18.15 Série : Star Trek.
19.05 Série : La loi est la loi.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Téléfilm : Poulets à l'amende.
Deux flics de choc.
22.15 Magazine : Urgences.
23.10 Série : Lou Grant.
0.00 Journal de la nuit.

M 6

13.30 Série : L'Ami des bêtes.
14.15 Téléfilm : Maï, la petite fille de la guerre.
15.00 Magazine : 6e Avenue.
16.45 Jeu : Zygomusic.
17.15 Musique : Zygomachine.
17.35 Série : Vic Daniels, flic à Los Angeles.
18.05 Série : Drôles de dames.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Capital.
Présentation du sommaire.
20.40 Téléfilm : Méthode antigang.
Quatre flics branchés s'attaquent à des trafiquants de drogue.
22.25 Série : Equalizer.
23.20 Magazine : Emotions, charme et érotisme.
23.50 Capital.
0.10 Six minutes d'informations.

LA SEPT

16.30 Danse : L'Ange bleu.
17.50 Concerto pour orchestre de Bartok.
18.30 Danse : Saint-Georges.
19.00 Documentaire : Henri Lefebvre.
20.00 Documentaire : Lignes de vie.
21.00 Téléfilm : Shalom General.
22.45 Cinéma d'animation : La Différence entre l'amour.
23.10 Téléfilm : Alcyon.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives.
Jules Romain par lui-même.
21.30 Musique : Black and Blue.
Le Club du jazz : en concert et en studio.
22.40 Les Nuits magnétiques.
Les petites ondes.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda. Bonsoir, bonne nuit ! 5. Schubert, Ravel, Bach.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct de Sarrebruck) : Easter Orizons, de Harvey ; Nocturne pour ténor et orchestre Op. 60, de Britten ; Enigma variations Op. 36 pour orchestre, d'Elgar, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, dir. John Carewe ; Neil Mackie, ténor.
23.10 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct des Alligators à Paris : le pianiste Tete Montoliu.
1.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraïeb. Hamlet, extraits, de Thomas.

Le Monde

L'enquête sur l'attentat contre le DC-10 d'UTA

Mystérieuse évasion à Brazzaville du principal témoin contre la Libye

Un Congolais, M. Bernard Yanga, principal témoin à charge contre un diplomate libyen dans l'attentat contre le DC-10 d'UTA (170 morts le 19 septembre 1989), s'est évadé du poste de police de Brazzaville où il était détenu, a-t-on appris mercredi 5 février, de source proche de la police judiciaire congolaise.

Cette évasion a été qualifiée de « mystérieuse » de source autorisée à Paris. Le juge d'instruction français chargé du dossier, M. Jean-Louis Bruguière, est attendu à Brazzaville, accompagné de policiers français, le 10 février prochain.

Arrêté depuis 1989, M. Yanga s'est évadé le 26 janvier indique-t-on à Brazzaville, mais aucune précision n'a été fournie sur les circonstances de cette fuite. La police congolaise a ouvert une enquête. Un policier du poste où était détenu M. Yanga a dit à l'AFP que ce dernier lui avait dit, quelques jours avant son évasion, qu'il voulait « *se rendre à l'ambassade de France, où il attendrait d'être évacué en France, dans le cadre de l'enquête ouverte par la justice française sur cette catastrophe* ».

Mais, de source diplomatique française à Brazzaville, on indique que M. Yanga n'avait « *pas de contact avec l'ambassade de France* ».

M. Yanga avait été arrêté par la police congolaise peu après l'attentat. Le DC-10 d'UTA, parti de Brazzaville, avait explosé une trentaine de minutes après l'escale de N'Djamena, au-dessus du desert du Ténéré, au Niger. M. Yanga avait d'abord avoué, avant de se retracter, que le chargé d'affaires libyen à Brazzaville, M. Abdallah Elazragh, lui avait remis l'explosif qu'il avait ensuite transmis sous forme de colis à un passager.

Sur la base de l'enquête judiciaire et policière et notamment des déclarations de M. Yanga, le juge Bruguière avait lancé, fin octobre 1991, quatre mandats d'arrêt internationaux à l'encontre de personnalités libyennes, dont le beau-frère du colonel Mouamar Kadhafi. Peu après, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne avaient à leur tour mis en cause Tripoli pour l'attentat contre un Boeing de la PanAm à Lockerbie, en Ecosse (270 morts le 21 décembre 1988). Washington et Londres avaient exigé de la Libye l'extradition de deux fonctionnaires des services secrets libyens. – *(AFP.)*

En Argentine

Le président Menem ordonne l'ouverture des archives secrètes sur les anciens nazis réfugiés dans le pays

Le président Carlos Menem a estimé que l'Argentine payait *« une dette qu'elle avait envers l'humanité »* en signant, récemment, un décret ordonnant l'ouverture, dans un délai de trente jours, des archives secrètes de la police et des services de renseignement sur le séjour en Argentine de criminels de guerre nazis. Des centaines de chercheurs sont attendus à Buenos-Aires, où ils espèrent pouvoir lever le voile sur quantité de mystères, dont celui entourant l'éventuelle présence de Martin Bormann, le dauphin d'Hitler.

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

Au cours d'une cérémonie officielle à la Casa Rosada, le chef de l'Etat a montré, devant les caméras de télévision, huit dossiers qui pourront bientôt être consultés librement, après un demi-siècle de mystère absolu. Le ministre de l'intérieur, M. José-Luis Manzano, a précisé que la décision d'ouvrir ces archives avait été prise à la demande de la communauté juive internationale, lors du voyage officiel de M. Menem aux Etats-Unis en novembre dernier. Depuis plusieurs décennies, l'un des grands « chasseurs de nazis », M. Simon Wiesenthal, accusait les gouvernements du général Peron d'avoir facilité, entre 1945 et le debut des années 50 notamment, l'entrée en Argentine de milliers de nazis et de criminels de guerre fuyant des poursuites en Europe.

L'Argentine fut un des seuls pays d'Amérique latine à rester neutre pendant pratiquement toute la durée de la guerre, et le général Péron n'a jamais caché ses sympathies pour Hitler et Mussolini. Le ministre de l'intérieur s'est empressé d'affirmer, dans une interview à la télévision, qu'il s'agissait d'une « *responsabilité collective* », puisque les criminels nazis – en possession, pour la plupart, de passeports délivrés par la Croix-Rouge – ont trouvé refuge en Argentine sous différents gouvernements.

Le magazine *Somos* a publié en exclusivité des extraits de documents concernant deux grands chefs nazis ayant vécu plusieurs années en Argentine. L'un est Josef Mengele, « l'Ange de la mort » responsable d'expérimentations sur des êtres humains à Auschwitz. Le dossier montre que le criminel de guerre est arrivé en 1949 à Buenos-Aires en provenance d'Italie, sous une fausse identité et muni d'un passeport délivré par la Croix-Rouge.

Quelques années plus tard, Mengele a réussi à obtenir des documents officiels argentins sous son vrai nom et à vivre normalement dans le pays, où il exerça sa profession de médecin, se maria et eut un fils. Après qu'un mandat d'arrêt fut lancé contre lui en 1960, Mengele parvint mystérieusement à échapper à toutes les recherches et à se réfugier au Paraguay. Il serait mort au Brésil en 1979, à l'âge de soixante-huit ans; mais plusieurs organisations juives ont exprimé des doutes sur la véritable identité du cadavre découvert dans un cimetière brésilien.

Les mystères du « trésor nazi »

Le second est Josef-Franz Schwammberger, officier SS accusé d'avoir assassiné cinq mille juifs polonais. Il vécut pendant vingt et un ans en Argentine, avant d'être arrêté en 1987 et extradé vers l'Allemagne en 1990. Dans les deux cas, les documents publiés montrent le peu d'empressement et d'intérêt de la police argentine pour aider à retrouver les deux criminels et laissent supposer que ceux-ci bénéficiaient de protections politiques.

De son côté, le quotidien à grand tirage *Clarin* a publié à la « une », une photo datant de 1950 et montrant Adolf Eichmann vêtu d'un poncho, alors qu'il se trouvait à Tucuman, dans le nord du pays. En mai 1960, celui qui fut chargé d'appliquer « la solution finale au problème juif », c'est-à-dire l'assassinat de plusieurs millions de personnes, fut enlevé dans la banlieue de Buenos-Aires par un commando israélien qui le conduisit à Jerusalem, où il fut jugé, puis exécuté.

Au total, une quinzaine de hauts responsables nazis auraient trouvé refuge en Argentine. Un des plus recherchés, mais sans succès, fut Martin Bormann. Selon certaines affirmations, Bormann serait venu en Argentine avec le fameux « trésor nazi » à bord d'un sous-marin. En 1960, un Allemand soupçonné d'être le dauphin de Hitler fut arrêté mais finalement relâché huit jours plus tard. Cette fausse piste aurait permis, selon certaines versions, au véritable Bormann de prendre la fuite.

Selon le journaliste américain Gerald Posner, le « trésor nazi » se composait de plusieurs kilos d'or, de platine, de diamants et d'argent mais aussi de centaines d'œuvres d'art retirées du bunker où se suicidèrent Adolf Hitler et sa compagne Eva Braun. En Argentine, de nombreuses légendes circulent sur ce butin, dont une partie, dit-on, aurait abouti dans les caisses de l'Etat sous le premier gouvernement Peron. On ignore si ces archives contiennent vraiment de grandes révélations sur la présence, actuelle ou passée, de criminels nazis. Elles permettront certainement d'approfondir les recherches historiques, comme l'a souligné le président Menem, qui estime que l'Argentine démontre ainsi une volonté de « *transparence* ».

CHRISTINE LEGRAND

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Comme on les traite !

CE matin, je me plante devant le journal de TF1 : Alors, quoi de neuf ? Et Viviane Blassel, avec son joli sourire en coin : Ben, aujourd'hui, dans la presse, il n'y en a que pour Boris et Elizabeth... Je regarde. Exact. Parti de rien, du petit bureau de Bianco à l'Elysée, après avoir été pratiquement foutu à la porte du Parlement européen, lui, il célébrait, à Versailles, en pompeuse pompe, son accession, son élection pardon, au trône de toutes les Russies. Sauf qu'il ne lui en reste plus qu'une. Et qu'elle rouscaille sec : Il se goberge à l'étranger pendant qu'elle claque du bec at home.

Et c'est at home, en famille, que la pauvre queen, elle, en est réduite à fêter ses quarante ans de règne. A quoi ils pensent, les British ? Ils sont nuls. Mon Mimi, pareil. Tant qu'à jouer les Louis XV recevant Pierre le Grand à Trianon, il aurait quand même pu ajouter un couvert pour la reine. Je suis sûre qu'elle aurait beaucoup apprécié.

Vous me direz : c'est pas Eltsine, elle court pas après l'argent. Ni Mitterrand, son bon peuple lui est entièrement acquis. Oui, mais elle a des ennuis avec sa presse, elle aussi. Elle paye pas ses impôts, et ses gosses font les quatre cent coups.

Voyez un peu son discours, devant les caméras de la BBC à son retour. Quelle algarade ! Ils en auraient pris pour leur grade, les journalistes : Vous n'arrêtez pas de me chercher des poux, bande de minables ! Pendant ce temps-là, il se passe pas mal de choses importantes pour notre pays. Je suis allée à Paris, invitée par le roi de France à dîner avec le tsar. Ce n'est pas négligeable, ça. C'est important, ce qui arrive à Moscou en ce moment. Mais ça passe à la trappe. Vous ne vous intéressez qu'aux frasques de la « duchess of Porc ». Et aux états d'âme du prince héritier. Vous faites une affaire de chacune de ses affaires. C'est un impatient. Et vous, vous êtes criards, menaçants. Allez vous faire voir. Je ne céderai rien !

Ils en seraient restés bouche bée, les confrères ! Normal, eux, ils se croient tous les droits. Y compris celui de commettre un crime. De lèse-majesté.

EN BREF

□ **Des vins italiens et espagnols étaient transformés en « vins français ».** – Les services des fraudes ont annoncé, mercredi 5 février, qu'ils venaient de mettre fin, dans le sud de la France, à un trafic portant sur 130 000 hectolitres de vins blancs italiens et espagnols transformés en « vins français », et qu'ils avaient procédé à trois arrestations. Le bénéfice de ces opérations frauduleuses, portant sur sept mois, peut être estimé à 7 millions de francs, précise le ministère de l'artisanat, du commerce et de la consommation. Les personnes écrouées sont le gérant d'une société d'Arles qui a procédé à ces « francisations » de vins importés, et deux gérants de sociétés « *qui ont organisé le trafic pour en tirer profit* ».

□ **HAITI : les Etats-Unis suspendent le rapatriement des réfugiés.** – Le rapatriement des milliers de réfugiés haïtiens hébergés sur la base navale américaine de Guantanamo (Cuba), commencé à la fin de la semaine dernière après une décision de la Cour suprême, a été suspendu, mercredi 5 février, a-t-on appris auprès des gardes-côtes américains. Cette décision a été prise à la demande des autorités haïtiennes, qui estiment ne pouvoir accueillir aussi vite tous les réfugiés. Deux bâtiments des gardes-côtes, transportant 508 Haïtiens, ont dû rester dans les eaux internationales, au large de Port-au-Prince. – *(AFP.)*

□ **MAROC : visite du chef d'état-major des armées françaises.** – Hassan II a reçu, mercredi 5 février, au palais royal de Marrakech, le chef d'état-major des armées françaises, l'amiral Jacques Lanxade, afin, selon ce dernier, « *de renforcer la coopération militaire entre les deux pays* ». Au cours de cette entrevue, le souverain chérifien a décoré son visiteur du grand cordon du Ouïssam alaouite, l'une des plus hautes distinctions marocaines. – *(AFP.)*

En plein centre de Madrid

L'explosion d'une fourgonnette militaire a fait au moins cinq morts

MADRID

de notre correspondant

Une fourgonnette de l'armée a explosé, jeudi matin 6 février, vers 8 h 45, au centre de la capitale, à une centaine de mètres de la capitainerie générale, causant la mort d'au moins cinq personnes, quatre militaires et un civil, et faisant sept blessés, tous civils, dont certains sont dans un état grave. On ignorait en fin de matinée si le véhicule était piégé ou s'il avait explosé à proximité d'une charge télécommandée. La bombe était de très forte puissance, et la déflagration a déchiré les conduites de gaz, rendant de ce fait les secours difficiles dans ce quartier situé à deux pas du palais royal.

Cet attentat est le cinquième de l'année et le premier commis à Madrid. Il survient après la série d'assassinats perpétrés au debut du mois de janvier dans plusieurs villes espagnoles (cinq personnes ont été tuées par un commando itinérant de l'ETA). Le mouvement nationaliste basque avait alors changé sa stratégie terroriste, « exécutant » des « cibles » précises plutôt que de commettre des attentats aveugles au moyen de voitures piégées, comme l'automne dernier, faisant des victimes civiles et notamment des enfants. La mort d'un petit garçon de deux ans et la mutilation d'une fillette qui avait perdu les deux pieds avaient provoqué des remous au sein même de l'ETA. Des membres emprisonnés de cette organisation avaient alors demandé la cessation de la lutte armée.

Après un mois de trêve non déclarée, l'ETA militaire renoue donc avec ses méthodes d'antan. L'attentat de Madrid survient après la vague d'arrestations opérées la semaine dernière au Pays basque espagnol au cours de laquelle vingt-neuf personnes soupçonnées d'être liées au « commando Biscaye » ont été appréhendées ainsi que quatre autres à la suite de la découverte d'un réseau chargé de faire payer à des chefs d'entreprise l'« impôt révolutionnaire ».

Ces interpellations opérées par la police autonome basque avaient suscité des réactions de colère dans les milieux autonomistes et au sein de la coalition Herri Batasuna, dont les liens avec l'ETA sont apparus assez nettement à cette occasion, à tel point que des voix se sont élevées pour demander l'interdiction de cette formation politique.

MICHEL BOLE-RICHARD

BOURSE DE PARIS

Matinée du 6 février

Encore bien orientée

Pour la deuxième journée consécutive, la tendance a été bien orientée jeudi matin 6 février à la Bourse de Paris. Mais le marché a été résistant. Le démarrage fut même pénible (- 0,05 %) avant que l'indice CAC 40 ne se décide à relever un peu la tête (+ 0,38 %). Aux alentours de 11 heures, son avance se limitait à 0,29 %.

En l'absence d'informations majeures, les investisseurs attendent la publication en début d'après-midi des dernières statistiques sur le chômage aux Etats-Unis.

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 6 février 1992 a été tiré à 520 293 exemplaires.

Le Monde

LIVRES • IDEES

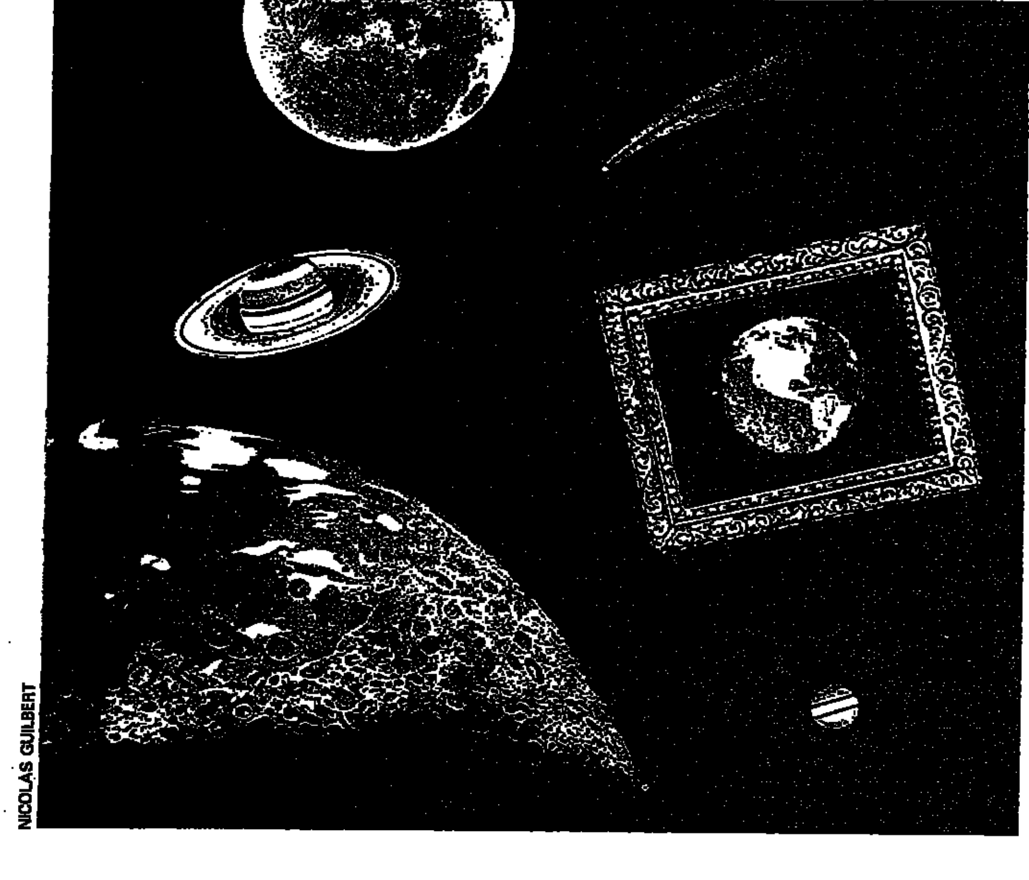
Généalogie de l'Absolu

Où il est démontré que, depuis deux siècles, la philosophie de l'Art méconnaît les arts

L'ART DE L'AGE MODERNE
L'esthétique et la philosophie de l'art du XVIIIe siècle à nos jours
de Jean-Marie Schaeffer.
Gallimard, coll. «NRF Essais», 448 p., 150 F.

On dirait, à son titre et à son sous-titre, un traité d'histoire des idées comme il s'en écrivait jadis, visite guidée des dédales les plus célèbres de la philosophie allemande. On s'attend à une collection d'analyses et de résumés des doctrines esthétiques disposés dans l'ordre chronologique, de Kant à Heidegger. Or ce serait peu de dire que *l'Art de l'âge moderne* excède un tel projet. Si histoire il y a dans cet ouvrage, si elle procède en effet par analyses successives, elle s'ordonne en forme de démonstration, de démonstration guerrière.

Ce que veut Schaeffer? Prouver comment, par quelles étapes et gauchissements, s'est constituée ce qu'il dénomme *«théorie spéculative de l'Art»*. Tout importe dans la formule : *«théorie»*, qui suggère une réflexion indifférente aux pratiques artistiques, *«spéculative»*, puisqu'il s'agit d'un projet philosophique qui affirme la capacité de l'artiste à accéder à une vérité ontologique que la philosophie elle-même serait incapable de pénétrer, *«Art»* enfin, avec majuscule et singulier, concept unificateur et simplificateur à la fois qui méconnaît les spécificités et singularités des arts. L' «Art», sacralisé, deviendrait alors accès à l'Etre, retour à une Unité perdue, intelligence d'un au-delà des apparences qui ne pourrait être entrevu par les moyens de la connaissance logique et scientifique. Autrement dit : cette pensée philosophique de l'art en fait le couronnement de la philosophie elle-même, qui culminerait dans l'illumination, la participation, le poème, le divin.


NICOLAS GUILBERT

Les premiers signes de cette doctrine apparaissent quand Novalis et les frères Schlegel rompent avec la réflexion kantienne sur le goût et le jugement esthétique – sa formation, ses fondements, sa variabilité. Kant pose pour principe la vanité de toute élaboration doctrinale. *«Chercher un principe du goût*, écrit-il, *qui indiquerait par des concepts déterminés le critérium universel du beau, est une entreprise stérile, car ce que l'on recherche est impossible et en lui-même contradictoire.»* A l'opposé de ce scepticisme, le romantisme d'Iéna postule la nécessité d'un idéal – ce qui donne chez Novalis : *«C'est vers l'intérieur que se dirige le chemin mystérieux.*

L'éternité avec ses mondes – le passé et le futur – est en nous et nulle part. Le monde extérieur est le monde des ombres. Il jette son ombre dans le règne de la lumière.»

Ces certitudes posées, le système s'ensuit tout aisément. Le chemin mystérieux, le poète seul le parcourt jusqu'à son terme, la porte du royaume de l'Etre, contre laquelle savants et logiciens tambourinent en pure perte. De Novalis, cette poétique sacrée? Elle pourrait être d'Hölderlin aussi bien, qu'Heidegger a commenté avec ferveur – ou de quelque poète contemporain d'obédience heideggérienne, tel René Char. De citation en exemple, Schaeffer compose une généalogie intellectuelle, descendance du romantisme allemand, avatars de l'ontologie de l'Etre dissimulé. De l'école d'Iéna à Hegel – en dépit de la furieuse opposition du second aux premiers, – à Schopenhauer, sacralisateur de l'art, à Nietzsche, au Nietzsche du dionysiaque, la quête des filiations et héritages finit avec Heidegger, comme il se doit. *«Le Dasein historique des peuples, leur ascension, leur apogée et leur déclin jaillissent de la poésie, et (...) en jaillit aussi le savoir authentique au sens de la philosophie; et des deux à la fois jaillit l'actualisation par l'Etat du Dasein d'un peuple en tant que peuple – la politique. Ce temps originel, historique des peuples est par conséquent le temps des poètes, des penseurs et des fondateurs d'Etat (...)»* Ces lignes datent de l'hiver 1934-1935.

L'exemple de la musique

Chaque fois, Schaeffer excelle à débusquer les sous-entendus des systèmes et leurs équivoques. Il prend plaisir à rendre manifestes les contradictions et l'inanité de certaines catégories. L'exemple de la musique lui est d'un grand usage, car la musique est malaisée à classer. Art de l'Idée? Art de la matière? Représentation de la volonté? Rythme originel? Fantaisie mathématique? Les hypothèses s'enchaînent et s'emmêlent. Schopenhauer finit par affirmer de façon péremptoire que la hiérarchie des tons imite la structure de l'univers – la basse «est» le règne minéral, le ténor le règne végétal, l'alto l'animal. Sur le même sujet, les oscillations de Nietzsche, pris entre son culte de Wagner et son criticisme, ne sont pas moins révélatrices. Schaeffer applique un traitement aussi net au commentaire des *Souliers* de Van Gogh composé par Heidegger, lequel voulait à toute force que le peintre ait figuré des souliers de paysanne fatigués par la marche dans les sillons – rhétorique du rural authentique de tonalité parfaitement *Blut und Boden*.

Philippe Dagen

Lire la suite page 30

Hector Bianciotti, la liberté et la forme

par Octavio Paz

CE QUE LA NUIT RACONTE AU JOUR
de Hector Bianciotti.
Grasset, 332 p., 115 F.

Jadis on écrivait seulement dans la langue d'un empire ou d'une religion universelle : le latin, le sanskrit, l'arabe. Aujourd'hui, toutes les langues, ou presque, se doublent d'une littérature écrite. La pluralité des littératures entraîne la multiplication des traductions, et ces deux faits accentuent le caractère international de la tradition moderne : nos classiques sont écrits en italien et en français, en russe et en anglais, en allemand et en espagnol, bref, en diverses langues européennes et dans quelques langues asiatiques. Un phénomène moins fréquent, mais tout aussi caractéristique, est l'apparition d'auteurs qui n'écrivent pas dans leur langue maternelle.

Deux grandes littératures, l'anglaise et la française, comptent plusieurs écrivains d'origine étrangère dont l'apport est particulièrement riche : Conrad, Santayana, Nabokov, Ionesco, Cioran, Beckett... C'est à ce groupe qu'appartient l'Argentin Hector Bianciotti : bien que la littérature latino-américaine lui doive des œuvres très appréciées, aujourd'hui il écrit exclusivement en français. J'ajoute que son français est naturel, élégant, sans archaïsmes ni familiarités, à égale distance de l'expressionnisme et de la préciosité, un français qui n'est pas celui de telle ou telle région, mais celui de la tradition littéraire. Sa prose est régie par le sentiment de la mesure, elle est claire sans succomber aux évidences, alerte, mais sans précipitation. Elle sait nous surprendre par un tour inattendu, une vision grotesque, un bond, une rupture : autant d'intrusions, non pas de la langue espagnole, mais de son génie. Bianciotti pourrait dire de sa prose française ce que Santayana disait de la sienne : *«J'écris les choses les moins anglaises dans le plus anglais des anglais.»*

Sous un titre évocateur, *Ce que la nuit raconte au jour*, Bianciotti vient de publier des Mémoires de jeunesse qui nous transportent dans la province argentine et à Buenos-Aires. Notre passé est si profondément lié à notre langue que sa résurrection dans un idiome différent est à la fois une découverte et un adieu : la rencontre avec celui que nous étions se transforme en séparation définitive. Le ressuscité se voit dans le miroir d'une autre langue; en se voyant, il s'identifie, mais en s'écoutant, il ne se reconnaît pas. Le livre de Bianciotti est le récit du lent éloignement de sa terre natale et de celui qu'il fut; parallèlement, c'est l'annonce d'une lointaine rencontre : en abandonnant le lieu de sa naissance, l'auteur savait obscurément qu'il allait à la rencontre de soi-même.

En effet, le changement de lieu et de langue s'est progressivement transformé en naissance, non d'une autre personne, mais d'un autre écrivain. Ainsi, la résurrection du passé implique sa distanciation : celui que j'étais ne comprend pas mes mots, mais je comprends les siens. La distance n'abolit pas la communication; au contraire, c'est cela même qui la rend possible : qui je fus parle en moi et je le traduis dans une autre langue. Le pont de l'écriture me permet de communiquer avec mon passé – et de l'exorciser.

Les ressources de l'ambiguïté

Comme son titre l'indique, le livre de Bianciotti est une histoire que l'auteur se raconte à lui-même. La narration n'est pas linéaire; tout comme dans les romans, elle avance, recule, recommence, dévie, fait un saut dans l'espace ou dans le temps, poursuit imperturbablement sa marche sinueuse. Bianciotti procède par touches et esquisses, il préfère la suggestion à l'explication, il insinue au lieu de raconter, réduisant chaque situation à quelques éléments essentiels. Il ne décrit pas : il évoque, convoque. Un art plus proche de la musique que de la peinture.

L'auteur utilise toutes les ressources du roman, à commencer par l'ambiguïté. Plus qu'un recours, c'est là un attribut que le roman partage avec la poésie. C'est le trait constitutif de l'imagination littéraire : l'ambiguïté nous laisse percevoir la nature double ou triple de tout ce qui est humain. C'est un procédé littéraire qui présente aussi une valeur morale car il nous enseigne que rien, du sexe à la raison, n'est simple chez l'homme.

L'ambiguïté élude les explications : le dessein de Bianciotti n'est pas d'expliquer, sauf de manière indirecte; il montre plutôt, il révèle. Pour lui, comprendre le monde, ce n'est pas le déchiffrer mais l'accepter. Et il l'accepte non par le truchement de la raison, mais avec les sens ou, plus exactement, avec cet étrange composé d'intelligence et d'instinct qui définit la sensibilité poétique. Il ne lui a pas été facile d'accepter la réalité; chaque acceptation a commencé par une négation et chaque rupture a entraîné, à son tour, une réconciliation suivie d'une autre négation encore plus radicale.

Lire la suite page 25

LE FEUILLETON

de Michel Braudeau

Au grand air

«Derrière le défi insolent, à demi fou, qu'on lisait dans son regard alourdi et rougi comme par les fumées du vin, il avait l'air de cuver encore sa dernière page.» C'est Montherlant vu par Julien Gracq dans le nouveau livre de mélanges qu'il offre au public à la veille de ses quatre-vingt-deux ans. Un recueil où se mêlent, avec une feinte désinvolture, notes de voyages, de lectures, rêves, souvenirs. Des fragments qui poursuivent un «grand chemin», passage obligé, depuis la parution du *Château d'Argol* en 1938, de tous les amateurs de haute littérature.

Page 24

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Ce n'est qu'en 1959, trois siècles après la naissance de leur auteur, Robert Challe, qu'on a redécouvert *les Illustres Françaises*. Aujourd'hui voici une nouvelle édition – très soignée – de cette œuvre, dont on a dit qu'elle était *«le premier grand roman de la vie privée»*. Mme du Deffand, bien que séduite, jugeait le livre *«mal écrit»*. Pourtant, quel génie du français, quel charme et quelle musique !

Page 24

ENQUÊTE

Le printemps des écrivains-voyageurs

Outre-Manche et outre-Atlantique, on apprécie, de longue date, le *travel writing*. Voici que cette littérature du partir et des grands espaces conquiert, en France, ses lettres de noblesse. Les collections se multiplient. Inventaire par Bertrand Le Gendre.

Page 26

LE FEUILLETON
de Michel Braudeau

CARNETS DU GRAND CHEMIN
de Julien Gracq.
José Corti, 308 p., 100 F.

Au grand air



Gracq, l'« Enchanteur réticent ».

A la veille de ses quatre-vingt-deux ans, c'est un nouveau livre de mélanges, de *miscellanées*, que nous offre Julien Gracq, dans le droit-fil de ses fameux recueils d'essais, *Préférences, En lisant en écrivant, Lettrines I et II*. Avec la liberté que confèrent le grand âge et le sentiment d'une œuvre accomplie, Gracq nous ouvre un tiroir de ses pensées et recueille avec une feinte désinvolture ses notes de voyage, de lecture, de rêve, de souvenir, les mêle dans un désordre organisé avec art, en suivant son «grand chemin» qui, depuis la parution du *Château d'Argol* en 1938, est le passage obligé de tous les amateurs de haute littérature.

Sous sa couverture saumon, avec ses pages non massicotées, une tradition de son fidèle éditeur et ami José Corti, ce petit livre d'apparence discrète, sinon modeste, est un cadeau somptueux que nous fait Gracq. Certains de ces fragments ont déjà paru dans diverses revues. Pour les fervents qui souhaitent tous les détails bibliographiques, et pour ceux qui veulent une approche claire, compétente, agréable de l'œuvre du dernier grand écrivain français vivant, on consultera avec plaisir et profit le *Julien Gracq* de Michel Murat (1). Ce spécialiste du surréalisme et de Gracq, excellent pédagogue, nomme son auteur favori l'«*Enchanteur réticent*», belle formule où l'on retrouve l'amour de Chateaubriand et le goût du refus qui caractérisent le tempérament de Gracq.

COMME souvent dans ses romans et dans beaucoup des essais de Gracq, on commence par un paysage, une promenade au grand air (combien d'auteurs de nos jours donnent autant d'oxygène, la même impression d'air cristallin et frais ?), en compagnie d'un magicien qui n'oublie pas que, dans le civil, il se nomme Louis Poirier et qu'il a exercé, jusqu'à sa retraite, le métier de professeur d'histoire-géographie au lycée Claude-Bernard, à Paris. On commence en France (*«Les villages de la Sologne semblent souvent les communs, soignés et bien tenus, d'un château disparu dont se serait perdu jusqu'au souvenir»*), dans le Morvan et la Touraine, à Richelieu, en Corse, on passe par Lucerne avec une vision nocturne éblouissante : *«Les hautes baies en plein cintre, illuminées, du casino et de la haie des grands hôtels battus par les feuillages – plus béantes que les arcades suspendues de Saint-Sulpice qui servent de porche à l'air bleu – donnent sur des escaliers de marbre, des torchères de bronze, des lustres de Venise, des tentures de velours rouge drapées comme des rideaux de scène.»*

Gracq nous intéresse aussi bien à l'architecture de la Salpêtrière qu'aux grands séquoias qui règnent, depuis quatre mille ans, sur la Californie ; à la Suisse, ce petit Eden propre pour lequel le mot anglais *cosy* semble avoir été inventé ; à la neige en Allemagne ; à la majesté du Palais de justice de Bruxelles ; au ciel couvert de mai en Normandie ; au parc de Saint-Cloud qu'il tient en une seule phrase merveilleuse, comme prisonnier d'un sulfure poétique ; au Cachemire... On ne peut pas tout citer. On retiendra néanmoins un développement sur l'identité du Gers réinventée par *les Trois Mousquetaires*, et une évocation de l'« innocence » de Londres en 1929, qui témoignent pleinement de cette qualité de sensibilité que relève Gracq chez Jules Verne : le tact culturel.

LA silhouette minérale du cyprès, la forme du pin, la fuite des écureuils ne sont pas des sujets si éloignés de l'homme et de l'Histoire qu'il pourrait le paraître, et c'est l'art de Gracq de nous embarquer au détour d'une phrase dans d'émouvantes considérations sur le communisme sud-finistérien (Gracq fut membre du PCF de la fin 1936 jusqu'à l'annonce du pacte germano-soviétique en 1939, alors qu'il était en poste à Quimper). Les bateaux de pêche d'alors se nommaient aussi bien le *Joseph-Staline* que le *Stella-Maris*, la *Grâce-de-Dieu* que la *Lumière-d'Octobre*. *« Le communisme des hommes était un doublet du catholicisme des femmes : fétichisme sentimental violent, gris-gris, sautes de vent de la Providence, dévotions brutales et capricieuses du* péril de mer. »

Ce sentiment géographique de l'existence le renvoie toujours à l'Histoire, celle de ce siècle finissant et de la guerre à laquelle il a participé, celle d'autres époques auxquelles il se réfère volontiers, la révolte vendéenne, l'épopée napoléonienne. Dans ses origines familiales toutes contenues depuis des siècles dans un étroit périmètre autour de Saint-Florent-le-Vieil, dans le Val de Loire, il voit l'explication de son caractère casanier, de son conservatisme, de son goût de dire non, *« bref ce «laissez-moi tranquille dans mon coin et passez au large» qui a été – toutes motivations sociales et religieuses mises à part – le vrai ressort caractériel du soulèvement de 1793»*. Napoléon le séduit pour son génie des batailles, mais non l'Empereur qui ne peut, comme tous les grands chefs, que perdre avec la durée du pouvoir, puisque toute durée est déviation.

Gracq a souvent parlé de ses rapports avec le surréalisme. Il y revient et précise que, s'il reconnaît à son égard une immense dette de reconnaissance, parce que deux livres, *Nadja* de Breton et *la Femme 100 têtes* de Max Ernst, lui ont ouvert tout un royaume imaginaire, il n'a jamais été question pour lui d'entrer dans le groupe ni d'obéir aux consignes. Toujours ce caractère vendéen qui lui fera, en 1951, refuser le prix Goncourt pour *le Rivage des Syrtes*. Il semble du reste qu'André Breton, dont Gracq ne parle qu'avec amitié, n'ait pas beaucoup insisté et ait préféré traiter ce jeune sympathisant du mouvement avec une aménité qu'il n'eut pas pour d'autres. Cet André Breton dont la mort laisse Gracq comme veuf d'un ami, d'un témoin, d'un lecteur surtout. Qui peut lui dire aujourd'hui ce que vaut ce qu'il écrit ? Il aurait même accepté le jugement d'un plus jeune comme Camus, mais le sort en a décidé autrement. Un écrivain n'est bien jugé que par ses pairs, or *«il n'y a presque personne en 1986 parmi mes confrères [...] dont je convoiterais de connaître le jugement : constat ingrat pour moi, un peu désolant pour l'époque»*. Un peu ingrat pour l'époque, aussi.

IL faut lire les belles pages que Gracq consacre à son ami André Pieyre de Mandiargues, à son cher Chateaubriand et à son non moins cher adversaire Stendhal ; au Siècle des Lumières qu'il n'aime pas, époque de fausse poésie, de fausse monnaie, *«qui commence avec la rue Quincampoix»* ; à la poésie virtuose et vide, inutile, de Voltaire. La liberté d'un tel ouvrage est de pouvoir tirer des fusées dans tous les sens. Des jugements abrupts : après 1789, il n'y a plus un penseur digne de ce nom en France. On a envie de discuter, c'est un peu raide, il y a bien Untel (et puis, non, finalement, il n'y a pas grand monde...). Des portraits-éclairs saisissants, tel celui de Montherlant à la fin de sa vie, croisé au Restaurant du Quai Voltaire : *«Derrière le défi insolent, à demi fou, qu'on lisait dans son regard alourdi et rougi comme par les fumées du vin, il avait l'air de cuver encore sa dernière page.»* Des impertinences savoureuses sur le pantouflage des écrivains (dans la critique, notamment, cette hyène), sur le droit d'ennuyer, sur la tirade qui commence avec Musset, passe par Hugo, explose chez Rostand. Et une définition irréfutable : *«La seule littérature nécessaire est toujours réponse à ce qui n'a pas encore été demandé.»*

(1) Les Dossiers Belfond, 283 p., 129 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES
par François Bott

LES ILLUSTRES FRANÇAISES
de Robert Challe.
Nouvelle édition
par Frédéric Deloffre
et Jacques Cormier.
Droz (11, rue Massot, Genève), 710 p., 576 F.

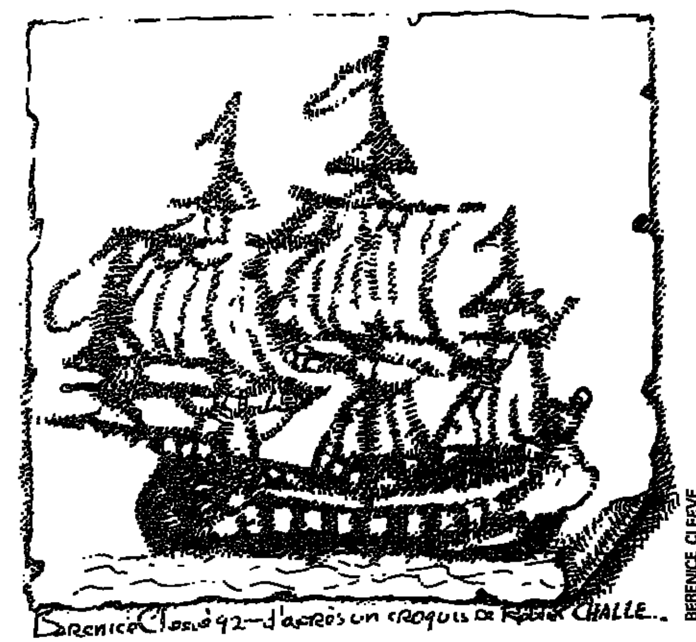
L'étranger du XVIIIe

Mme DU DEFFAND n'aimait pas la société. Aussi écrivait-elle à Voltaire, le 21 mars 1769 : *« Mon Dieu que vous êtes heureux et que vous êtes en bonne compagnie, étant seul avec vous-même. »* Toutefois, l'impossible marquise n'aimait pas davantage la solitude. Et lorsque les autres l'avaient quittée, elle demandait qu'on lui fît la lecture afin de tromper l'ennui que lui inspirait l'existence. Elle jugeait presque tout médiocre, sauf son ami Voltaire, Mme de Sévigné, La Bruyère, La Rochefoucauld, les *Mémoires* de la duchesse de Montpensier et *les Illustres Françaises*. Ce n'était pas rien de figurer parmi les ouvrages qui réussissaient à distraire la vieille dame. Cela valait mieux que n'importe quel compliment.

Les Illustres Françaises avait paru, pour la première fois, en 1713, à La Haye. L'auteur de ce roman ne s'était pas «fait connaître», et Mme du Deffand ignorait probablement qui l'avait écrit. De son côté, le marquis d'Argenson avait attribué la paternité de ce livre à *« un jeune homme »* qui avait eu de mauvaises fréquentations, mais aussi *« des passions vives et le cœur très sensible »*. Le mystérieux auteur des *Illustres Françaises* s'appelait Robert Challe. Même si elle l'avait connu, ce patronyme n'aurait rien évoqué pour Mme du Deffand, car Robert Challe n'avait jamais été aperçu dans les salons.

IL était né en 1659, dans une famille bourgeoise. Et, bien qu'il eût presque le même âge que Fontenelle, ils n'eurent pas l'occasion de se croiser. L'Histoire n'organise pas nécessairement les rencontres qu'il faudrait. Elle est remplie de rendez-vous manqués... Robert Challe avait songé d'abord à la carrière religieuse, mais il préféra celle des armes. Le rouge lui allait mieux que le noir, sans doute. Il avait étudié la philosophie, la physique, l'escrime et *«la science des fortifications»*. Tout cela se complétait assez bien. Et le jeune homme fit tout de suite la guerre. En 1677, il participa à *«la campagne des Flandres»*, sans deviner que ses rêves de gloire militaire seraient vite démodés. L'année d'après, les traités de Nimègue le privèrent, en effet, de son emploi. *«La paix même qui se fit, me laissa dans toute l'inutilité de ma jeunesse»*, écrirait-il. Lorsqu'on est désœuvré après avoir beaucoup espéré, on attrape une maladie qui s'appelle le romantisme. Mais il était trop tôt, et Robert Challe étudia le droit, au lieu d'être un précurseur de Stendhal.

Ensuite, il fut entraîné dans *«une mauvaise affaire»*, peut-être *«un duel avec son frère»*, à propos de *«l'héritage paternel»*, comme le suggèrent les éditeurs. Il était préférable de s'éloigner. Attiré par le Nouveau Monde, Robert Challe s'embarqua, en 1682, pour le Canada – qui était encore la Nouvelle-France. Il prit des parts dans une société de pêche acadienne. L'Acadie, c'était un nom plein de promesses quand on avait l'ambition de faire fortune. Aussi, pendant quelques années, le jeune homme ne cessa d'aller et venir entre l'Amérique et l'Europe. Hélas ! les Anglais lui volèrent les peaux de castor qui représentaient l'essentiel de ses économies. Robert Challe perdit à la fois son argent et ses rêves. Quand il rentra, il avait sûrement la mauvaise mine des aventuriers qui reviennent de leur dernière chimère.



Il se trouva un nouvel emploi : *« officier de plume »* dans la marine. Comme cela, il continua de voyager. En 1690 et 1691, il découvrit les Indes et consigna ses impressions. Il fit alors ses débuts dans la littérature. C'est le rôle des voyages : ils encouragent l'envie d'écrire. L'espèce humaine prend des notes quand elle se dépayse... Naturellement, Robert Challe ne resta pas longtemps *« officier de plume »*. Il fut exclu de la marine pour une affaire de *« détournement »* à laquelle il avait été mêlé.

APRÈS cela, sa carrière devint très obscure. Il fut une de ces silhouettes anonymes qui traversent les époques. S'il écrivit à ses *« heures perdues »*, c'était peut-être pour se consoler de ses revers et se dédommager de sa malchance. La littérature comme réparation. Pourquoi pas ? De 1700 à 1720, Robert Challe eut sans doute quelques loisirs, puisque, s'exerçant à tous les genres (la théologie comme le libertinage), il allait écrire une suite de *Don Quichotte*, une très longue lettre à Malebranche sur la religion, *les Illustres Françaises*, des *Mémoires* et la dernière version du *Journal de voyage aux Indes orientales*.

En 1717, l'irrespect de Robert Challe envers la religion lui valut de passer une partie de l'été à la prison du Châtelet. Puis il fut obligé de *« s'exiler »* à Chartres. Il termina son existence dans la *« nécessité »*, sinon dans la misère. Il mourut en janvier 1721, d'une manière clandestine, tandis que se poursuivaient les frivolités de la Régence et que l'on faisait la fête chez la duchesse du Maine, à la cour de Sceaux. Fontenelle et Mme du Deffand s'y trouvaient peut-être. Ils n'appartenaient sans doute pas à la même planète que Robert Challe. C'était une sorte d'étranger dans le monde littéraire. Chartres n'était pas très loin de Sceaux, mais des années-lumière séparaient les deux villes.

Grâce à Frédéric Deloffre, on a redécouvert *les Illustres Françaises* en 1959, trois siècles après la naissance de leur auteur. Aujourd'hui, le même Deloffre et Jacques Cormier présentent une nouvelle édition du roman. Ils nous livrent les résultats de la véritable enquête policière qu'ils ont menée sur l'énigmatique Robert Challe. Très soignée, cette édition comporte une étude de la grammaire et du style des *Illustres Françaises*. Bien que séduite par l'ouvrage, Mme du Deffand le jugeait *«mal écrit»*.

Certes, on y décèle des relâchements ou des inadvertances, mais quel génie du français, quel charme et quelle musique ! Voici, par exemple, la correspondance amoureuse d'une jeune femme : *« Le moyen cependant de ne pas regarder votre indolence, votre sang-froid dans vos lettres, la longueur de votre absence et votre parfaite santé ; et le moyen sur tant de présomptions contre vous, que je puisse m'aveugler moi-même jusqu'au point de me croire toujours aimée ? »* Cela rappelle le ton de *la Religieuse portugaise* et cela prépare *les Liaisons dangereuses*.

LE roman de Robert Challe met en scène des gens qui se racontent leurs amours à la faveur de divers repas. Le vin délie les propos et facilite les aveux. Tout y passe : le libertinage, la passion, le mariage, l'adultère, les émois, les ravissements, les déconvenues et les cruautés, sans oublier les questions d'intérêt. Les Français adorent cela : philosopher à table, sur leurs aventures de boudoir, en y mêlant quelques digressions sur l'argent. On a dit que *les Illustres Françaises* était *« le premier grand roman de la vie privée »*. Parfois, c'est déjà du Balzac. L'un des personnages, *« le vieux Dupuis »*, pourrait très bien figurer dans *la Comédie humaine*, lorsqu'il explique pourquoi il refuse de marier sa fille et pourquoi la mort de son épouse l'a arrangé : *« Elle s'est enfin laissée mourir, et franchement elle m'a fait plaisir. »*

Autre nouveauté : l'auteur se préoccupe de la météorologie. Il évoque la pluie, le vent ou le silence des nuits froides. Chez Robert Challe, malgré les tracas et les tourments de l'amour, on pressent que le beau temps l'emportera. Je m'intéresse à la course cycliste Paris-Nice pour les mêmes raisons. Il y a, par bonheur, des livres ou des événements qui annoncent la fin de l'hiver. On finissait par croire qu'il ne se terminerait jamais...

★ Rappelons que le *Journal d'un voyage fait aux Indes orientales* a été réédité au Mercure de France, par les soins de Frédéric Deloffre et de Melahat Menemencioglu (1979 et 1983).

Pourrat des montagnes

Pendant plus de quarante ans, le romancier arpenta l'Auvergne à la recherche du « Trésor des contes »

LE SAVOIR ET LA SAVEUR
Henri Pourrat et le trésor des contes
de Bernadette Bricout. Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 444 p., 250 F.

Henri Pourrat, né en 1887, fils d'un commerçant d'Ambert, passa quarante-huit ans d'une vie fragilisée par la tuberculose à *« chasser le folklore »* dans les fermes, les écoles, les lavoirs, les champs et les presbytères de son Auvergne natale. Avec ses éternelles leggings, sa canne, son chapeau de feutre et sa musette, il arpentait la campagne à la recherche de conteurs, qu'il amenait patiemment à parler : cent vingt-six contes, cent trois légendes, cent vingt-quatre *« récits de peur »*, soixante-dix *« formulettes de volubilité »*, quatre cent quarante chansons, trois cent soixante-quinze compositions françaises, composèrent un imposant corpus dont il tira les neuf cent quarante-quatre récits (sans compter les variantes) des treize tomes du *Trésor des contes* (1), dont les trois derniers volumes furent achevés une semaine avant sa mort, en 1959.

Au tout début de cette vaste entreprise, en 1911, il voulut prendre conseil d'Arnold Van Gennep, alors maître de l'ethnographie française ; mais comme ce dernier était partisan d'une transcription strictement littérale de la matière populaire, et que Pourrat savait déjà qu'il donnerait à lire aux jeunes générations les récits que les anciens lui confiaient, leur dialogue tourna rapidement court. Quand il commença à publier le florilège de ses travaux après quarante ans d'« herborisation » indépendante, les folkloristes l'accusèrent de légèreté méthodologique : ce romancier, prix Goncourt 1941, pilleur de la mémoire rurale, leur semblait dénué de toute responsabilité scientifique et refusait d'ailleurs hautainement de livrer ses sources.

Bernadette Bricout (2), ancienne élève de Marc Soriano et enseignante à Paris-VII, a voulu vider cette ancienne querelle : pour cela, elle a dépouillé les neuf mille feuillets méthodiquement classés en cinquante-trois dossiers que recèlent les archives d'Henri Pourrat à Clermont-Ferrand.

Mettant à nu l'architecture du *Trésor des contes*, l'auteur recense les fameuses « sources », qui sont bien identifiées et en majorité féminines – comme Marie Visseyrias (domestique), Alphonsine Dapzol (couturière), Toinon Chanteleauze ou Nanette Chapat (dentellières) ; elle définit la cohérence d'une méthode éprouvée ; elle se livre à une étude ethno-littéraire du travail d'adaptation fait par l'écrivain, en analysant trois « contes-types » (*Cendrillon, la Fille du roi et le Charbonnier* et *le Petit Chaperon rouge*).


ALBERT MONIER
Avec ses leggings, sa canne et sa musette...

La précision et la clarté de sa thèse confirment enfin l'habile défense de Pourrat, qui renvoyait ses détracteurs à une langue et à une culture dont il connaissait toutes les ressources : *« Dans le Forez*, expliquait l'auteur de *Gaspard des Montagnes*, *le* pourra, *c'est le pauvre : un homme qui va dans les campagnes colportant les nouvelles, contant les contes, chantant les chansons, une sorte de trouvère à l'usage des fermes et non des châteaux. »* Mais on peut se demander pourquoi Henri Pourrat, qui écrivit aussi romans et essais, a choisi de consacrer son existence à pareille œuvre de trouvère, si monumentale et modeste à la fois... Bernadette Bricout avance que cet homme, cerné par le deuil, n'a cessé de lutter contre l'oubli, la perte, la disparition dans les limbes : la mort prématurée de trois de ses frères, de son meilleur ami à la guerre de 14-18, puis de sa fille aînée, sa propre vie longtemps suspendue au souffle de ses poumons malades, sa nostalgie de l'enfance et du temps d'avant l'expérience du malheur, l'auraient voué à recueillir les ultimes paroles des derniers conteurs de la campagne française.

Ni compilateur orthodoxe ni lettré désinvolte, Henri Pourrat se voulait, avant tout, un *« artiste populaire »*, qui s'efforce de ranimer et de transmettre, par tous les moyens, y compris ceux d'une littérature de bon aloi, une tradition orale moribonde, mais encore pleine d'images fantastiques et de vocables savoureux.

Claire Paulhan

(1) Publiés chez Gallimard de 1948 à 1962. Une nouvelle édition en sept volumes thématiques a été publiée sous la direction de Claire Pourrat, chez Gallimard, entre 1977 et 1986.

(2) Bernadette Bricout a déjà publié une édition critique consacrée aux textes les plus importants de la collecte de Pourrat, *Contes et récits du Livradois*, Ed. Maisonneuve et Larose, 1989.

★ **Signalons que les éditions Dominique Martin Morin (53290 Bouère, tél. : (16) 43-70-61-78) réimpriment *la Bienheureuse Passion*, « *livre de piété* » publié en 1946, dans lequel Henri Pourrat réécrit, depuis la comparution de Jésus devant Pilate jusqu'à l'Ascension du Christ à Béthanie, les quatorze stations de la Passion (264 p., 130 F).**

Brasillach révisé

Sous le masque du roman, une discrète réhabilitation d'une figure honteuse de la Collaboration

ACTUALITÉS FRANÇAISES
d'Eric Neuhoff. Albin Michel, 188 p., 89F.

Eric Neuhoff fait précéder son dernier roman de la mise au point suivante : « Actualités françaises *est un roman, mais les passages politiques, racistes ou antisémites sont tirés de textes d'époque. Ils ne reflètent en rien la pensée de l'auteur.* » Précision utile et rassurante ; sincère assurément. Eric Neuhoff n'entretient donc, c'est juré, qu'un très lointain rapport, un rapport purement esthétique et littéraire, avec son personnage, Frédéric Valentré, double romanesque de Robert Brasillach. Il ne veut ni ne peut en aucun cas être confondu avec lui ; il ne partage nullement ses idées. Malhonnête, idéologue ou rabat-joie, qui le contesterait sur ce point. Si Eric Neuhoff met en scène l'écrivain dans sa cellule, quelques heures avant son exécution, le 6 février 1945, s'il choisit pour héros de son histoire cette figure notoirement ignoble du fascisme français, de la Collaboration et de l'antisémitisme, qui trempa sa plume de journaliste dans l'encre de la haine la plus noire (1), c'est probablement, et précisément, pour manifester cette saine, cette artistique distance.

Pas d'équivoque, donc ?...

Des questions viennent cependant à l'esprit, lorsqu'à la suite de la déclaration d'intention citée, on lit le roman lui-même, qui suit le cours supposé des dernières pensées, réminiscences, souvenirs de la camaraderie avec Rebatet – rêveries, nostalgies – les remords, eux, n'ont pas leur place dans le tableau, – du narrateur : quelle est la *« pensée »* de l'auteur, pensée dont *Actualités françaises* serait le *« reflet »* ? Quels sont le sentiment, l'opinion, pourquoi pas le jugement, d'Eric Neuhoff sur Valentré-Brasillach ? Enfin, pourquoi Brasillach, et pas, par exemple, Max Jacob, mort à Drancy en mars 1944, ou Robert Desnos, mort d'épuisement au camp de Terezin en 1945 ?

Pour trouver la réponse à ces questions, il faut creuser un peu l'insignifiance du roman. On verra se profiler alors une pensée diffuse, courte mais insistante – pensée qui se dissimule sous le déguisement commode des ambivalences et complexités humaines ; on entendra la rengaine à laquelle on voudrait nous habituer... Il est temps de sortir du placard les protagonistes honteux de l'histoire, de remettre en scène ces collaborateurs zélés, ces écrivains qui préféraient les effets et les excès de plume à la plus élémentaire morale humaine (p. 180 : *« Déconner, pour un écrivain, c'est la règle »*). Il est temps de faire passer la pièce du registre du drame à celui de la comédie de mœurs. L'époque était insouciante. Il y faisait, aussi, bon vivre. Tout cela n'était pas si grave après tout. Et puis, on peut écrire, appeler au meurtre, et garder pourtant les mains propres... *« La jeunesse n'est pas un parti »* ; *« Il ne faudrait pas grandir »* ; *« Le fascisme – oui – était une belle idée »*...

Neuhoff n'a évidemment pas cherché à faire de Brasillach un « héros positif » ou sympathique. La méthode eût été grossière, eût porté sa propre condamnation. Non, il a tenté de comprendre Brasillach de l'intérieur, d'imaginer la psychologie d'un homme que sa qualité de vaincu et sa mort auraient lavé de l'infamie. A côté des réhabilitations politiques et morales, il en est de plus insidieuses, qui prennent le masque de l'art et de la vie, qui entretiennent le mythe de la génération fourvoyée. *Actualités françaises* est l'exacte illustration de cette littérature.

Patrick Kéchichian

(1) Eric Neuhoff rappelle lui-même (p. 179) que Brasillach estimait qu'il fallait *« se séparer des juifs en bloc et ne pas garder les petits »*. Dénonçant *« la conjuration antifasciste au service du juif »*, le rédacteur en chef de *Je suis partout* écrivait encore : *« En finira-t-on avec les relents de pourriture parfumée qu'exhale encore la vieille putain agonisante, la garce vérolée fleurant le patchouli et la perte blanche, la République toujours debout sur son trottoir ! »* C'est encore Brasillach qui « inventa » dans un article intitulé « La question singe », la notion d'« antisimiétisme »...

Hector Bianciotti, la liberté et la forme

Suite de la page 23

La première négation fut celle de l'espace physique : fils d'immigrants italiens voués aux travaux des champs, le protagoniste oppose à l'immense plaine argentine la maison familiale et son jardin sauvage ; plus tard, il quitte la maison pour la ville, puis pour la capitale où, dernière négation, il s'embarque pour l'Europe dans un voyage sans retour. Il fuit l'asphyxiante réalité latino-américaine, sordide mélange d'oppression politique, d'injustice et d'intolérance morale. Les changements de lieux obéissent à des changements psychiques : rigueur et exploration intime, quête de soi-même.

La sexualité s'affirme suivant la même loi de ruptures et d'acceptations : les plaisirs solitaires, où l'adolescent tente une réunion éphémère avec la nature primitive à laquelle il fut arraché en naissant ; la découverte progressive de l'amour en la personne d'un compagnon de séminaire, suivie d'une rupture si profonde que Bianciotti en oublie jusqu'à son nom ; puis l'amour hétérosexuel, sous la forme d'une passion violente avec une jeune comédienne et qui culmine dans une autre rupture.

La négation de la pampa

Le même procédé se répète dans le domaine des idées et des croyances. La famille professe un catholicisme fervent, mais le père est athée, de sorte que la religiosité infantile du protagoniste est aussi une négation du père. Adolescent, Bianciotti renie la religion ritualiste de sa famille, et cette négation se convertit aussitôt en nouvelle affirmation : la décision d'embrasser la vie religieuse. Mais la religion le déçoit : le jeune homme abandonne sa foi pour en découvrir une autre : la littérature. Le grand prêtre du nouveau culte s'appelait Paul Valéry. La foi littéraire est un mélange de doute et de zèle, de peine et de joie quotidiennes, de longs travaux et de brèves illuminations : Bianciotti lui est toujours resté fidèle.

Toutes ces négations et ruptures sont contenues dans la première : la négation de la pampa. Mais comment définir la pampa ? Ce n'est pas la campagne, cultivée et transformée par l'agriculteur sédentaire ; ce n'est pas davantage le cadre de l'Histoire, comme la plaine de l'Asie centrale, sillonnée par des peuples nomades, par des caravanes et des pèlerins bouddhistes. La pampa concentre l'indéfini et l'indéfinissable ; en elle, l'origine et la fin, le proche et le lointain, le centre et la périphérie, la culture et la nature, s'annulent et se dissolvent. L'illimité joint à l'indéterminé : voilà un des pôles des Mémoires romanesques de Bianciotti.

A double tranchant

L'autre pôle est l'excès de forme : le pittoresque, le grotesque, l'extravagance. Hypertrophie de la volonté formelle : la Pinotta, la tante visionnaire et vagabonde, avatar féminin de Don Quichotte qui parcourt en haillons les chemins poudreux de la plaine ; Florencio, le suicidaire saltimbanque ; le curé amoureux des Lolita du village ; la bossue lubrique ; la voyante qui bat les cartes lustrées et biseautées pour dire la bonne aventure à ceux qui n'en ont guère... Et les figures à double tranchant, les âmes viles mais soudain illuminées par un éclair de générosité : le couple de policiers, Castor et Pollux au service du génie retors de la délation politique et sexuelle ; l'ami qui trahit et qui, finalement, de façon tout à fait inattendue, offre au narrateur la clé du destin : un aller simple sur un bateau qui cingle vers l'Europe.

Peu à peu, on voit se dessiner le sens de toutes ces ruptures douloureuses, de ces réconciliations et de ces nouvelles fractures : Bianciotti revient sur le Vieux Continent, à la recherche de ses origines, certes, mais aussi d'un autre bien, non moins précieux. Entre le sans-limites et le grotesque, entre l'informe et le difforme, il cherche non pas une norme mais une forme. La liberté est soif d'incarnation, quête de la forme. Voilà ce que la nuit raconte au jour.

Octavio Paz
(Traduit de l'espagnol par Jean-Claude Masson.)

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Paris sourire

HAUSMANN M'EMPÊCHE DE DORMIR
de Gilles Carpentier.
Seuil, 204 p., 85 F

Se donner un autre soi porteur de sympathie et de contradictions, c'est un jeu où l'ivresse peut conduire. Monologues ou questions et réponses. Ainsi du roman de Gilles Carpentier qui s'ouvre sur un salut aux *« catins »* de Diderot. Ces catins-là, rebelles à l'ordre, se bousculent, se chevauchent. Il n'est pas aisé de les aligner en phrases pour qu'elles paraissent avec cohérence. C'est pourtant ce que réussit l'auteur dans la double promenade où il nous invite, pour notre plaisir, à suivre le cheminement de sa pensée et un itinéraire à travers la capitale voulue par le préfet de la Seine du Second Empire et désormais *« promise à tous les avatars, refontes, démembrements administratifs, démolitions reconstructions, réhabilitations »*.

De boulevard en impasse, le narrateur et son double avancent dans un *« Paris, nécropole du vingt et unième siècle »* qui ne sort pas grandi du voyage. Les Parisiens apprécieront, les autres auront quelques révélations. Et ce serait bien attristant si la balade n'était jalonnée de néologismes joyeux et éloquents, de sarcasmes justement dosés qui font de la déambulation une fête permanente. Fête où prend place une Catherine pour un trio qui est sans doute un quatuor.

Mais on n'aurait rien dit de cette sotie si on n'en soulignait le style et le rythme. Ils sont d'une virtuosité constante, tourbillon bien maîtrisé qui enivre le lecteur sans lui faire perdre le fil d'une route sur laquelle il avance comme on valse sur une piste de danse. Il faut, en effet, une belle virtuosité pour, dans la même phrase, évoquer le recyclage professionnel et décrire une scène d'amour entre un Marcus et une Catherine à quatre pattes, ayant sur le dos *la République* de Platon, cependant qu'une « autre » Catherine, que la première caresse, lit les élucubrations d'un technocrate de ministère.

Quant à des descriptions comme celles d'une pharmacie, elles réconcilient le sourire et la littérature. Littérature. C'est d'abord de cela qu'il est question avec Gilles Carpentier.

Pierre-Robert Leclercq

Paris noir

LA FONTAINE DES INNOCENTS
de Max Gallo.
Fayard, 515 p., 140 F.

Le fait divers qui ouvre le nouveau roman de Max Gallo et le crime qui le ferme ne sont pas, pour ce qui est du support romanesque, négligeables. Mais ils sont surtout deux tremplins pour bondir et rebondir dans le vrai sujet : Paris du 17 décembre 1989 au 17 janvier 1991, un *« Paris qui a la gangrène »*. Cette chronique met en scène des personnages qui se croisent, s'épient, s'aiment, se haïssent et se juxtaposent ainsi que diverses pièces d'un puzzle dont l'image fait du titre une antinomie pour une vaste fable. Si fontaine il y a, – l'imagination d'un auteur qui sait observer et connaît bien des choses, – les eaux saumâtres qui en coulent n'évoquent guère l'innocence.

Rollin, ancien haut fonctionnaire de Vichy, responsable du camp de Drancy ; Dimet, écrivain familier des allées du Luxembourg ; Rimberg, avocat dont les clients attendent les *« moyens de tourner la loi »* ; Brigitte George, grande dame de la télé, avec qui il est indispensable de paraître sur l'écran ; Tango, employé de voirie qui, de façon rocambolesque, passe au service de Berthier, directeur d'un mensuel craint des politiques ; Hederfish, universitaire révisionniste ; l'éditeur Eisen, le journaliste Limel, le commissaire Diebolt, le député Rivière... Autant de personnages parmi une quarantaine qui sont à la fois les matériaux que l'auteur travaille pour ses études de caractère et les cibles sur lesquelles il tire avec une jubilation qui passe dans l'écriture.

Ces acteurs d'une triste comédie sont-ils imaginaires ? Prévenant la question, Max Gallo prend le soin de préciser qu'aucune confusion n'est possible entre eux et la réalité. Mais il n'est pas interdit, à la lecture de cet avertissement, d'apercevoir un clin d'œil malicieux. Comment le lecteur ne chercherait-il pas les clés quand on lui dit qu'il n'y a pas de serrure ?

Toutefois, ce n'est pas à ce jeu que se limite le roman. Certes, le fameux microcosme des affairistes y tient bonne place, les proches du pouvoir y jouent la partition des hypocrisies et des ambitions, mais le romancier est sans œillères. Autour de ce Paris où *« on étouffe tout »*, où règne *« une solidarité sans faille entre les élites, à quelque camp qu'elles appartiennent »*, il en est d'autres qu'il n'ignore pas : d'un beau quartier à une ruelle sordide, voici aussi bien le Paris des adolescents sans enthousiasme que celui des immigrés, leur malheur et leurs petits trafics. Tableau avec pastels, au milieu de portraits au couteau, *la Fontaine des innocents* est aussi une photographie de la vie de tous les jours – celle qui se voit comme celle que cachent les palais, – un instantané du « Paris d'aujourd'hui ».

P.-R. L.

Schuster le désinvolte

Ce surréaliste proche de Breton reste un prince du sarcasme

LE RAMASSE-MIETTES suivi de Lettre différée à Philippe Soupault
de Jean Schuster.
Pleine Page-Opales
(12, rue Jacques-Cartier, 33000 Bordeaux).
158 p., 89 F.

Jean Schuster est en passe de devenir le Docteur Jekyll et le Mister Hyde du surréalisme. Proche compagnon, à partir de 1949, d'André Breton et de Benjamin Péret, corédacteur du *Manifeste des 121* avec Blanchot et Mascolo, auteur du *Quatrième Chant*, texte publié en 1969 dans *le Monde*, par lequel il proclamait la dissolution du groupe surréaliste, on était en droit d'attendre de lui des ouvrages sérieux, pour ne pas dire de référence. Que nenni ! Ce contradicteur-né se contente de vider régulièrement ses tiroirs et de constituer ainsi des livres sans queue ni tête mais pétris de talent, d'humour et d'humeurs.

Hors l'amitié, l'amour et quelques autres sentiments aujourd'hui passés de mode, Jean Schuster ne prend rien au sérieux. S'il n'aimait pas tant Paris, il se serait peut-être déjà retiré au sommet d'une montagne avec les œuvres complètes de son cher Benjamin Constant. A défaut, il monte la garde devant son poste de télévision afin d'alimenter sa réserve en sarcasmes, et distribue, au passage, des bons et des mauvais points, tout en multipliant les à-peu-près historiques et politiques. Parfois, une phrase ciselée comme un poème nous rappelle que, s'il le voulait, Jean Schuster pourrait poser au grand écrivain.

« Les intellectuels français sont d'une exemplaire sagesse et taillés dans un bois dont on fait les chaises longues. » Cette phrase, cruellement d'actualité, Jean Schuster l'a écrite il y a plus de trente ans. Elle est sans doute la clé de sa démarche. Sous son apparente et réjouissante désinvolture, l'auteur du *Ramasse-miettes* n'en finit pas de traquer la veulerie, cette philosophie de l'époque.

Pierre Drachline

ENQUÊTE

Le printemps des écrivains voyageurs

Les Français succombent à leur tour aux séductions du « travel writing » cette littérature du partir et des grands espaces

Le récit de leurs errances vaut bien des romans. Ecrivains voyageurs, d'hier et d'aujourd'hui, ils séduisent un public qui va en se multipliant. Des collections se créent ou s'épanouissent, davantage qu'il n'en meurt, preuve que les éditeurs français croient à ce filon qui a acquis ses lettres de noblesse outre-Atlantique et outre-Manche sous le nom de *travel writing*. Des librairies leur ont emboîté le pas comme la FNAC de la rue de Rennes à Paris (6e), dont le rayon « Ecrivains voyageurs » occupe désormais une place de choix.

Infatigable propagandiste de ce mouvement, éphémère directeur de *la Cause du peuple* (maoïste), converti à la philosophie du partir, Michel Le Bris y voit une revanche de la Littérature, avec un « l » majuscule, sur une production romanesque en panne de matière première. Tournant le dos aux œuvres à « message » façon Sartre et à la déconstruction du récit *« au nom du Signe-Roi »*, la littérature, qui est d'abord liberté, renouerait, par la grâce des écrivains voyageurs, avec sa vraie vocation.

Toujours est-il que le public, sensible aux charmes d'une littérature goûteuse, « marche ». Ce qui lui vaut désormais, le succès aidant, l'embarras du choix : aventures de corsaires et de découvreurs, récits de ruptures avec l'Occident (1) et narrations diverses de globe-trotters, écrivains dans l'âme, sinon toujours déclarés, qui, tous, ont fait leur la métaphysique shakespearienne : *« I shall be gone and live or stay and die. »* Autrement dit : partir, c'est exister.

La fiction n'est pas le registre de ces auteurs-là, même si le cousinage avec les poètes et romanciers de la partance, d'Homère à Conrad, est évident. Aux confins du journalisme (Albert Londres, Kessel...), de l'ethnologie et même de la science politique (Tocqueville, Custine...), la littérature voyageuse puise à des sources multiples, avec comme seul souci l'écriture.

Le tour du monde

Patron des éditions Phébus et expert ès *travel writing*, Jean-Pierre Sicre insiste, jusqu'au paradoxe, sur le fait qu'il s'agit avant tout de littérature : *« Je me fiche des voyages. Ce que je cherche, c'est un ton. »* La collection « D'ailleurs » de Phébus compte une quarantaine de titres dont *la Mémoire du fleuve*, de Christian Dedet. 260 000 exemplaires ont trouvé preneurs de ce livre qui retrace les aventures haletantes de Jean Michonet, l'un des derniers coureurs de brousse du continent africain. Plus confidentielle, mais à découvrir en priorité sous le même label, la très envoûtante chronique de Paul del Perugia sur les Tutsi du Rwanda, *les Derniers Rois mages*. Ou comment les civilisations – celle-là remonte à la plus haute Antiquité – agonisent.

« D'ailleurs » abrite une sous-collection, la série « Le tour du monde », reprise des récits d'exploration publiés par Hachette dans la revue homonyme entre 1860 et 1914. Financée par les ministères de l'instruction publique et de la marine, cette revue savait choisir ses « pigistes » : Darwin, Livingstone, Stanley, Burton, Brazza, Amundsen and Co. Jules Verne lui doit énormément. A ne pas manquer : *Aux sources du Nil*, de Richard Burton et John Speke, une pérégrination dans la région des Grands Lacs à l'époque où ils semblaient aussi inaccessibles que la Lune.

L'omniprésent Michel Le Bris alimente « D'ailleurs » de ses découvertes et coups de cœur, tel *la Route de Silverado*, sous-titré *En Californie au temps des chercheurs d'or*, de Robert Louis Stevenson, dont il est un connaisseur passionné. Il dirige surtout chez Payot la collection « Voyageurs », quelque vingt-cinq titres et beaucoup de projets. C'est sous cette étiquette qu'ont paru plusieurs grands classiques de la littérature de voyage, trois livres de Nicolas Bouvier (*Chroniques japonaises, le Poisson-scorpion, Journal d'Aran et d'autres lieux*), ceux d'Ella Maillart (*la Vagabonde des mers, la Voie cruelle*...) et de Redmon O'Hanlon (*Au cœur de Bornéo, Help!*).

La Petite Bibliothèque Payot accueille dans un format « demi-poche », et sous le même label (« Voyageurs »), les meilleurs titres de cette collection et ceux d'autres auteurs, publiés ailleurs mais, eux aussi, écrivains vagabonds. Est paru récemment, entre autres, *Courrier de Tartarie*, de Peter Fleming, qui forma avec Ella Maillart, de la Mandchourie à Karachi, le duo de voyageurs le plus fêté de l'avant-guerre. Son livre à elle, *Oasis interdites*, qui raconte le même périple, est d'une veine très différente, preuve que le *travel writing* se nourrit d'abord d'un regard.

Le grand dehors

Un jugement que fait volontiers sien Marc de Gouvenain, bourlingueur patenté lui-même, traducteur, auteur d'un *Retour en Ethiopie* et d'*Un printemps en Sibérie* publiés dans la collection « Terres d'aventure » qu'il dirige chez Actes Sud. Sept à huit titres par an. Vingt-cinq au catalogue dont *Méharées*, de Théodore Monod, et *la Mort en Arabie*, de Thorkild Hansen, récit palpitant et tragique de la première expédition scientifique au Yémen en 1760.

D'autres collections existent ailleurs, qui bénéficient de ce regain d'intérêt pour la littérature voyageuse : « Les grandes aventures de l'exploration », chez Pygmalion, dirigée par Gérard Watelet ; « Etonnants voyageurs », chez Seghers, que dirige Florence Trystram, auteur à succès du *Procès des étoiles (1735-1771). Récit de la prestigieuse expédition des trois savants français en Amérique du Sud et des mésaventures qui s'en suivirent.*

En raison des difficultés financières de Seghers, cette collection marque le pas. D'autres éditeurs, malgré tout, se lancent dans l'aventure, comme Hoëbeke qui a confié à l'« incontournable » Michel Le Bris la mise à flot d'une nouvelle collection, « Le grand dehors ». Trois titres à paraître à la mi-mars dont *la Forêt ivre*, de Gerald Durrell, le frère de Lawrence, sur un séjour plein d'émerveillements dans le Chaco, au cœur du Paraguay.

Enfin, il y a les éditeurs qui publient des écrivains voyageurs sans toujours les estampiller comme tels : Grasset, par exemple, chez qui l'on trouve les Henri de Monfreid, les Isabelle Eberhardt, *En Patagonie*, de Bruce Chatwin, ou *la Chine à petite vapeur*, de Paul Theroux, des indispensables ; Plon, dont la collection « Terre humaine » recèle quelques chefs-d'œuvre de la même eau ; Arléa, avec « Lieux dits » ; Zulma dont la collection « Hors barrière » est tout un programme. On en passe.

Le mouvement prend. Le festival « Etonnants voyageurs », créé en 1990 par Michel Le Bris, a accueilli 240 000 visiteurs l'année dernière à Saint-Malo. Pour sa troisième édition, ce festival international du livre d'aventures et de voyage a invité, du 8 au 10 mai, cent cinquante auteurs. Mille mètres carrés de stands attendent les éditeurs. Une revue, *Gulliver*, bientôt huit numéros, fondée par Michel Le Bris et financée, successivement, par la FNAC et Payot, se veut le reflet de cette effervescence littéraire. Elle se donnerait volontiers des allures de *Granta*, la revue londonienne du Californien Bill Budford qui n'a pas peu contribué, ces dernières années, au renouveau du *travel writing*, un genre que les Français semble (re) découvrir avec délice.

Bertrand Le Gendre

(1) *La vraie vie est ailleurs. Histoires de ruptures avec l'Occident*, de Jean-Michel Belorgey, J-C Lattès, 1989.

« Affaire Barthes », suites

Deux revues reviennent longuement sur les aléas de l'« existence posthume » des auteurs

L'affaire Barthes n'est pas finie. La revue *la Règle du jeu* et son directeur Bernard-Henri Lévy ont interjeté appel du jugement de la première chambre du tribunal de grande instance de Paris qui les a condamnés, le 20 novembre 1991, à payer cinquante mille francs de dommages et intérêts à Michel Salzedo, héritier de Roland Barthes, pour *« avoir porté atteinte au droit de divulgation qu'il possède sur l'œuvre »* de ce dernier (mort en mars 1980). Rappelons qu'« affaire Barthes » il y a depuis la publication, dans le nº 5 de *la Règle du jeu*, sans l'accord de Michel Salzedo, d'un extrait d'un cours (« Le Neutre ») prononcé en 1977-1978 au Collège de France (1).

Deux revues reviennent longuement dans leur dernière livraison sur différents aspects de ce contentieux et sur les problèmes plus généraux dont il est une illustration : difficultés de la gestion posthume de tout ou partie de certaines œuvres littéraires ou intellectuelles ; rôle complexe – et souvent controversé – des héritiers des penseurs ou écrivains disparus.

L'objet, le support en tout cas, du délit, *la Règle du jeu*, fait plus que persister et signer, dans son nº 6 (janvier 1992) (2). La revue de Bernard-Henri Lévy a constitué un véritable dossier consacré aux *« héritiers infidèles »* – avec un point d'interrogation, il est vrai – et aux aléas de l'*« existence posthume »* des auteurs. *« N'y a-t-il décidément pas d'autre actualité possible que les procès pour les penseurs qui ont agité, ébranlé les fondements du savoir et du discours jusqu'à l'aube des années 80 ? »*, se demande Bernard Comment, romancier et auteur d'un essai consacré à *Roland Barthes, vers le Neutre* : *« Comment accepter,* demande-t-il encore, *qu'à ce jour aucun dépôt n'ait été effectué des documents sonores relatifs à cet enseignement du Collège de France ? Dix ans, et rien, simplement des rumeurs, des rancunes.* Volens nolens, *effet de confiscation il y a, que seul peut-être un coup de force était à même de désigner et d'ébranler. »*

Au nombre des multiples avis et témoignages collectés d'autre part par la revue, on retiendra le projet de Pierre Bergé, qui s'exprime en tant que président de l'association Les amis de Cocteau : *« Pour protéger (...) cette œuvre, nous sommes en train de mettre au point les statuts d'une fondation. La plus grande partie des droits d'auteur ira aux enfants* (NDLR : des ayants droit), *ce qui les mettra à l'abri du besoin. Une très petite partie ira à la fondation. Pour financer les frais de fontionnement, les achats éventuels de manuscrits, etc. Mais le « droit moral », de l'œuvre restera à la fondation qui gérera ainsi tous les problèmes inhérents au destin posthume d'un écrivain. Vous voyez : il s'agit dans notre esprit d'empêcher que des gens, même de bonne foi ou de bonne volonté, mais n'ayant pas la connaissance nécessaire d'une œuvre et de son auteur, puissent légalement avoir le droit de refuser, d'accorder, d'interdire, bref de gérer la circulation des textes, leur inscription dans le corpus. »*



CAGNAT

Le cas d'école Brod-Kafka (Max Brod, ami de Kafka, rendit possible après la mort de ce dernier, et en dépit de son ordre de détruire ses manuscrits inédits, la publication de la plupart des œuvres de l'auteur du *Château*) fournit matière à de nombreuses considérations pour et contre. L'écrivain-peintre Pierre Klossowski rapporte que Gide, à qui il avait jadis demandé son avis, *« avait alors répondu : tout doit être publié, absolument tout ! »* Il ajoute avec humour : *« Et je me range finalement à cet avis que, comme le dit saint Paul, c'est la volonté de Dieu que tout paraisse à la lumière. »*

« Quant au Collège de France, écrit à propos de Barthes Bernard Comment, *le destin de cet enseignement repose en partie sur la bonne volonté ou non de ces personnes qui, sous le simple prétexte d'avoir été là et que leurs enregistrements furent alors gentiment tolérés, confisquent aujourd'hui ces documents et s'arrogent de fait un pouvoir sur des cours qui ne leur appartiennent pas en propre. »* Une pierre dans le jardin de Thierry Leguay, qui est l'une de ces « personnes » ? Après avoir défendu son point de vue dans nos colonnes, ce fidèle, détenteur d'enregistrements de tous les cours de Roland Barthes au Collège de France, revient longuement, dans la prochaine livraison de *l'Infini* (3), sur l'impasse où le conduirait l'attitude de François Wahl (4). Petite mais troublante curiosité rapportée par *l'Infini* : Roland Barthes lui-même avait publié, dans son livre *Sollers écrivain* (1979), un passage du cours sur « Le Neutre ».

Dans l'article-manifeste qu'il cosigne dans *l'Infini* avec Alain Duchesne – « Roland Barthes et le capitaine Nemo ». – Thierry Leguay revient avec force sur l'idée d'une *« confiscation »* et d'une *« censure »* de fait de la dernière partie de l'œuvre de Barthes, risquant pour finir cette hypothèse : *« En fait, le désaccord se situe du côté de l'imaginaire. François Wahl veut imposer son image de Barthes : celle d'un théoricien rigoureux, producteur rigide de concepts. Ce qui cadre mal avec de nombreux textes de Roland Barthes et surtout avec ses derniers travaux. »*

Bonne ou mauvaise, cette clef interprétative n'ouvre en tout cas... rien du tout : les cours de Barthes au Collège de France doivent jusqu'à nouvel ordre demeurer sous le boisseau ou circuler sous le manteau.

Michel Kajman

(1) Bertrand Poirot-Delpech a évoqué le contenu de ce texte dans sa chronique du 11 septembre 1991. Les différents aspects de l'« affaire » ont été traités dans *le Monde* daté 22-23 septembre, puis les 18 octobre, 22 novembre et 13 décembre 1991. Contrairement à ce que nous avons indiqué à plusieurs reprises, Grasset n'est pas, à strictement parler, la société éditrice de la revue, mais détient 25 % du capital de la SARL qui édite *la Règle du jeu*.

(2) Au sommaire de ce numéro de *la Règle du jeu* (98 F), on trouvera notamment des textes de Mario Vargas Llosa (qui va publier son dernier livre, *le Poisson hors de l'eau*, en feuilleton dans cette revue), de Jean-Toussaint Desanti (« Réflexions sur le temps »), de Jean-Paul Enthoven (« l'Ame de Benjamin Constant »), ainsi qu'un ensemble « Actualité du XVIIIe siècle ».

(3) Numéro 37, qui sera mis en vente le 13 février (Gallimard, 80 F). Au sommaire de cette livraison figurent notamment des textes de Philippe Sollers (dont celui du film sur la *Porte de l'Enfer* de Rodin, diffusé à « Océaniques » le 27 janvier – voir « le Monde Radio-Télévision » daté 26-27 janvier –), de Milan Kundera (dont une analyse d'une nouvelle d'Hemingway), de Dominique Rolin (« Train de rêves »), de David di Nota (« Une allégresse irréversible »), ainsi qu'une interview de Julia Kristeva par Bernard Sichère (« Roman noir et temps présent »).

(4) Un proche de Roland Barthes, auquel *le Monde* a aussi donné la parole le 13 décembre 1991.

DERNIÈRES LIVRAISONS

HISTOIRE

MARIE-PIERRE REY : *la Tentation du rapprochement, France et URSS à l'heure de la détente (1964-1974)*. – Un historique détaillé de la politique de « rapprochement » avec l'URSS entamée par le général de Gaulle et poursuivie par Georges Pompidou. Un constat aussi sur la manière dont cette entreprise fut rapidement dépassée par l'entente americano-soviétique et le rapprochement entre l'URSS et ce qui était alors l'Allemagne de l'Ouest (Publications de la Sorbonne, 355 p., 150 F).

PHOTOGRAPHIE

PATRICK ROEGIERS : *l'Œil multiple, 170 entretiens, portraits et critiques photographiques parus dans* le Monde. – Un choix de chroniques publiées par *le Monde* depuis 1985, accompagné d'une abondante iconographie. En avant-propos, l'auteur explique comment il conçoit son ouvrage, qui ne se veut ni une anthologie ni un panégyrique, mais plutôt un catalogue des diverses façons de voir (Ed. La Manufacture, 541 p., 195 F).

RÉÉDITIONS

FRANÇOIS MAURIAC : *la Pierre d'achoppement*. – Un court essai, publié pour la première fois en 1951, dans lequel François Mauriac détermine sa position devant le problème religieux, le témoignage sans complaisance d'un homme qui juge sa foi et surmonte les fourvoiements politiques ou autres de l'Eglise (Ed. du Rocher, 90 p., 68 F).

JAMES OLIVER CURWOOD : *Bêtes et gens du Grand Nord*. – Une douzaine des meilleurs textes du célèbre romancier américain du Grand Nord, de *Kazan* aux *Chasseurs de loups* en passant par *l'Honneur des grandes neiges*, *le Piège d'or*, etc. Introduction de Paul Gruyer et Louis Postif, également traducteurs de la plupart des romans, publiés pour la première fois au début du siècle (Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1 144 p., 130 F).

ANDRE CHAMSON : *Suite cévenole*. – Les trois premiers romans d'André Chamson publiés dans les années 20 – *Roux le Bandit*, *les Hommes de la route*, *le Crime des justes* – et qui racontent, dans une langue née de la terre et de la Bible, le pays des assemblées au Désert. Avant-propos original de Frédérique Hébrard, fille de l'académicien (Christian de Bartillat éd., 411 p., 150 F).

POLITIQUE

COLLECTIF : *Où va l'Etat, la souveraineté économique et politique en question*, sous la direction de René Lenoir et Jacques Lesourne, assistés de Christian Saint-Etienne et Christian Stoffaës. – Ouvrage issu du colloque organisé par *le Monde* et ENA-Recherche et dont notre journal a rendu compte dans ses éditions du 28 septembre 1991 (Le Monde-Editions, 393 p., 140 F).

Passage en revues

Histoire, idées, sociétés

● « Les débuts des sciences de l'homme », c'est ainsi que *Communications* intitule son dernier numéro. Et les questions surgissent dès l'énoncé du titre : si, en effet, il existe bien, dans notre société, un ensemble d'institutions, de cursus universitaires, d'objets de recherche travaillés par une communauté de professionnels aux compétences reconnues et légitimée qui dessine les contours d'une science, celle-ci n'en finit pas de s'interroger sur son propre statut, sur ses propres conditions d'existence. Elle ne parvient même pas à se mettre d'accord sur son propre intitulé : peut-on parler d'une seule science, ou le pluriel doit-il rendre compte d'une impossible unité ? Parlera-t-on de « sciences de l'homme », de « sciences sociales » ou encore de « sciences humaines », ces trois termes ne recouvrant jamais exactement des domaines identiques ? Il est en tout cas indispensable, si l'on veut y voir clair dans ces débats, d'interroger l'histoire comme le fait *Communications*.

Benjamin Matalon, qui a dirigé ce numéro avec Bernard-Pierre Lécuyer, explique clairement dans son introduction pourquoi il a choisi le XIXe siècle comme temps des « débuts », alors qu'il est patent que les recherches sur l'« homme social », dans toutes ses déterminations, sont souvent antérieures : c'est au XIXe qu'a lieu la grande mise en ordre des savoirs, qui cherche à faire entrer l'ensemble des connaissances dans le champ critique des « sciences ». Dès lors on comprend mieux – à la lumière, par exemple, de l'article de Lécuyer sur Le Play, ou de celui de Jean-Claude Chevalier sur les institutions de philologues et de linguistes – comment ces savoirs nouveaux échappent au processus très largement cumulatif qui dirige le développement des sciences dites « dures » pour s'éparpiller dans un bourgeonnement d'institutions spécialisées, enfermées dans leurs frontières, largement ignorantes des recherches et des méthodes voisines, cherchant à obtenir la reconnaissance sociale et institutionnelle – discipline universitaire, centre et crédits de recherche, revue de publications, légitimation académique, collections éditoriales – qui lui permettra de se poser comme une science à part entière. L'analyse des « débuts » des sciences de l'homme renseigne sur la permanence de leur crise d'identité (*Communications*, nº 54, Seuil, 318 p., 100 F).

● Le terme même de « sciences de l'homme » a le don d'irriter les féministes les plus modérées : il désigne en effet clairement les intentions d'une démarche qui ignore que la société est, avant toute autre considération, travaillée par le genre. Le numéro de *Genèses* sur le thème « Femmes, genre, histoire » essaie, à travers un certain nombre d'exemples, tirés eux aussi du XIXe siècle – la bourgeoisie allemande, l'éducation féminine en Grèce, les syndicats du tissage mécanique dans le Lancashire ou la protection maternelle et infantile –, de montrer comment l'introduction de la notion de genre dans l'analyse sociale oblige à repenser, de fond en comble, les notions de base des sciences humaines. Notamment, la notion de classe sociale, comme le montre superbement Ute Frevert dans son article consacré à la bourgeoisie allemande du XIXe siècle et qui commence par cette phrase de Katia Pringsheim, épouse de Thomas Mann : *« Mon père était professeur de mathématiques à l'université de Munich, et ma mère était une très belle femme. »* Il ne s'agit pas d'écrire une histoire féminine à côté de l'histoire masculine ou contre elle – une *her-story* opposée à l'*his(s)tory* comme le prônent certaines féministes américaines –, mais de tirer toutes les conséquences d'une évidence longtemps occultée, celle d'une société structurée par le genre, terme préférable à celui de différence sexuelle à forte connotation biologique (*Genèses*, nº 6, Calmann-Lévy, 200 p., 85 F).

● En apparence, la livraison du *Genre humain* qui paraît sous le titre « Fini & infini » obéit à des mots d'ordre de richesse et de dispersion : entre un texte de Calvino sur les métaphores des contes, une méditation de Norbert Elias sur le développement de l'humanité, un dialogue d'Yves Hersant mettant en scène Giordano Bruno, une présentation de la notion d'infini en physique par Jean-Marc Lévy Leblond, une nouvelle de Lydia Flem sur l'improbable « dernière séance » avec un psychanalyste ou un inédit d'Ernst Cassirer sur la philosophie de la religion de Hermann Cohen, quels points communs sinon ceux de l'intelligence critique et de la radicale attention au sens ? Mais un fil rouge, plus subtil, plus profond, court le long de cet ensemble : mettre en échec politique les discours exténués sur la fin de l'histoire, l'inutilité ou la nocivité des utopies, la débâcle du politique, l'universalité du marché et, à travers elle, des valeurs qui y sont attachées (*le Genre humain*, Seuil, 300 p., 120 F).

Pierre Lepape

□ **La mort de Jean-Gabriel Zufferey.** – L'écrivain et journaliste suisse de langue française Jean-Gabriel Zufferey est mort, mardi 28 janvier à Lausanne, des suites d'un cancer. Il était âgé de quarante-sept ans.

« La vie est invisible à l'œil nu », écrivait Jean-Gabriel Zufferey au début de son dernier roman, *les Corps*, publié chez Gallimard en septembre 1991. Dès son premier roman, *Julius fait le mort* (Presses de la Renaissance, 1982), il avait manifesté cette volonté de passer derrière les apparences pour y découvrir un univers grinçant et humoristique proche de celui de Boris Vian. Il avait publié ensuite *Golo Waag* (Zoé, 1983), *la Glace* (l'Age d'Homme, 1986), *le Livre de Zob* (Presses de la Renaissance, 1986), *Suzanne, quelquefois* (Actes Sud, 1987) et, en 1989, *le Syndrome du hérisson* (Zoé), essai-pamphlet contre la politique de défense suisse.

LA VIE DU LANGAGE

par Denis Slakta

Les bons conseils de M. Austin

LES conférences de John Austin, *Quand dire c'est faire* (1), sont disponibles en livre de poche. Trente ans après la première édition anglaise : vingt ans après la traduction en français. Le progrès est en marche : sans excès notable de vitesse. On s'attend que les représentants des grandes institutions – les juges par exemple – et aussi plusieurs manuels de grammaire offerts aux petits Français tirent profit de certaines audaces dans un avenir raisonnable. Puisqu'il paraît inutile pour une fois de recommander la modération, rien n'interdit de souligner la justesse, et la validité pratique, des analyses défendues par le philosophe du langage ordinaire. Même si elles malmènent quelques idées reçues.

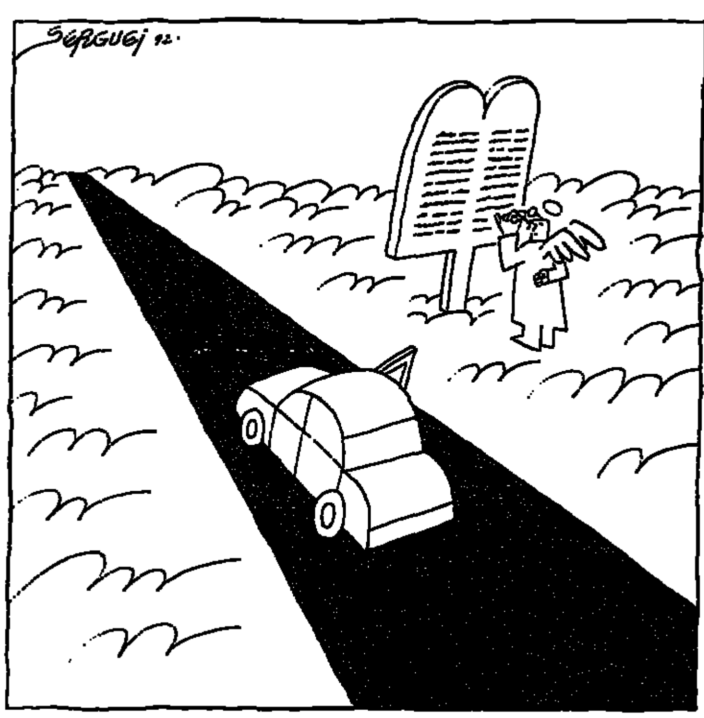
Tout le monde a rencontré lors d'un dîner cet honnête protestant que l'emploi de l'impératif dans le *Notre Père* indignait : « *Donnez-nous aujourd'hui...* » Pour la raison incontestable qu'il est indécent, ou discourtois, de prétendre donner un ordre au Père sévère. Mais hormis les grammaires scolaires et ce parpaillot, qui a jamais dit ou cru que l'impératif était réservé à l'expression de l'ordre ?

Austin énumère quelques autres comportements qui ne paraissent pas extraordinaires, ni hors de portée – comme l'invitation : *Prends un siège Cinna* ; la suggestion : *Prenez plutôt l'andouillette au chablis* ; ou l'avertissement : *N'oubliez pas de réciter deux versets ce soir à jeun.*

Le conseil aussi se plaît volontiers à l'impératif, dont Swift joue avec grâce en s'adressant à « *une très jeune dame, à l'occasion de son mariage* » (2) ; l'avertissement qui suit est alors formulé à l'aide de deux phrases déclaratives au *futur* : lesquelles sont d'une correction parfaite et manifestent une grande expérience du monde comme il allait : « Laissez *à votre mari le soin de choisir vos relations masculines, et ne tenez jamais compte des conseils de vos amies, car immanquablement elles vous colleront un freluquet ; et ce n'est pas sans patience et sans efforts que vous arriverez à distinguer un sujet de ce genre d'un homme intelligent.* »

Et, pour mieux persuader, les conseils ont tôt fait de s'exprimer au conditionnel présent. Tracassé par la mélancolie de sa fille, Sganarelle aurait besoin d'un bon conseil. M. Josse, l'ami orfèvre, avance : « *Si j'étais que de vous, je lui achèterais une belle garniture de diamants* », tandis que M. Guillaume n'hésite pas : « *Et moi, si j'étais à votre place, j'achèterais une belle tapisserie de verdure* (...) *pour lui réjouir l'esprit et la vue.* » La nièce, Lucrèce, prend alors le taureau par les cornes et utilise, un peu pompeusement, un verbe à emploi performatif (3) selon les termes d'Austin : « Je vous conseille *de la mettre dans un couvent* » (Molière, *l'Amour médecin* I,1).

Le conseil, on le voit, n'impose par l'impératif ; ni l'instruction des jeunes gens qui se destinent à certains métiers de proximité que Swift appelait encore vulgairement domestiques ou laquais. Phrases impératives et phrases déclaratives avec l'auxiliaire *Devoir* se suivent sans procurer de malaise particulier ; ni vers la fin du repas : « *Enlevez les plus grands plats, et portez-les d'une seule main, pour montrer aux dames la vigueur et la force de vos reins* » ; ni même après le repas : « *Pendant qu'on dit les grâces* (...) *vos camarades et vous* devez *retirer les chaises de derrière les convives, afin que, lorsqu'ils voudront se rasseoir, ils puissent tomber en arrière, ce qui les égaiera fort* (...). »



A la lecture d'Austin et de Swift, l'indignation de l'honnête protestant se calmera d'elle-même : une phrase impérative n'est qu'une forme linguistique qui pourra, selon les situations de discours et le rôle des participants, recevoir la force d'une prière, d'un ordre, d'une supplication, d'un conseil, d'un avertissement, etc. Seule une tradition grammaticale malfaisante pousse à confondre phrase impérative et énoncé d'un ordre ; ou plus généralement phrase et énoncé. La position de ces grammaires plus bornées que complètes est d'autant plus surprenante que « *la vie* », comme on dit, se charge de nous apprendre sur le tas les façons dont se formulent les ordres : *mange ta soupe ; rompez ; tu rentreras avant minuit ; vous devez vider les lieux* ; ou « je vous ordonne *de vider les lieux.* »

Il est rare en outre qu'une formule linguistique se limite à une seule fonction. Le bonheur des casseroles ne s'arrête pas à la queue des chiens et l'infinitif ne se borne pas aux recettes de cuisine : *ajouter un bouquet garni*. Selon les cas, il aura la force d'une demande insistante : *Ne pas toucher* ; ou celle d'une résolution mûrie. Préparant sa retraite, Swift notait entre autres, et dans l'ordre : « *Ne pas épouser une jeune femme. Ne pas parler beaucoup ni surtout de moi-même, etc.* »

Voilà qui met en évidence l'importance de la grammaire, contre certains grammairiens. La maîtrise de la langue a pour effet de multiplier les choix que la grammaire reçoit pour tâche d'énumérer, en expliquant les différences.

On savait déjà que les vocabulaires spécialisés fournissaient d'aimables métaphores, pour donner vigueur aux injures ou aux menaces par exemple. Comme un linguiste de terrain ou socio-linguiste américain, Swift recueille les cris et les menaces entendus lors de l'exécution d'un vaurien. Les exemples peuvent encore servir si vous êtes cuisinier : *je vais l'assaisonner* ; ou putain : *qu'on me laisse seule avec lui* ; ou même barbier : *je vais lui donner une peignée.* Au bout du compte, le marchand de tabac : *je vais le tabasser* est plutôt moins féroce que le banquier : *je vais le liquider.*

Les faits de syntaxe sont à peine plus complexes. Pour l'expression de l'ordre, le futur est réservé à l'autorité absolue : celle du maître d'école ou du Bon Dieu. En effet, il est exclu de commenter un ordre au futur à l'aide d'une excuse comme : *ce n'est pas moi qui vous le dis.* Il faudrait que l'Esprit délirât pour souffler : *Tu ne convoiteras pas la femme du voisin, mais ce n'est pas moi qui le dis.* Aucun hérétique n'a jamais soutenu une proposition aussi condamnable.

Au contraire, *devoir* permet de faire référence à une autorité tenue pour supérieure aux deux participants. Si bien que le locuteur peut toujours se « défiler » : *Vous* devez *payer vos impôts pour le quinze ; et ce n'est pas moi qui le dis.* En raison de ces emplois multiples (conseil, suggestion, invitation, etc.), l'impératif peut entraîner parfois de fâcheuses méprises : que le performatif explicite *je vous ordonne* interdira aussitôt, en manifestant la relation de pouvoir qui existe entre le *je* agent et le *vous* patient. Après le serment du Jeu de paume, Louis XVI n'avait pas grand-choix pour s'adresser au Tiers-Etat ; le *futur* était trop fort : *devoir* eût été trop faible. L'impératif pouvait se prendre pour une invitation, ou une suggestion. Restait le plus solennel ; et le plus dangereux : « *Je vous ordonne, messieurs, de vous séparer tout de suite...* » Pour devenir citoyen, il fallut désobéir, une fois de plus.

Il n'est pas toujours aisé enfin de rétablir le performatif explicite : *je vous menace de ; je vous avertis de ; je vous conseille de...* ; et des conflits d'interprétation sont prévisibles quand le bon sens et la bonne foi font défaut. Optimiste, Austin ajoute alors : « *Un juge devrait pouvoir décider, en entendant ce qui a été dit, quels actes ont été exécutés.* » Voici donc une histoire vraie. Un contrat mentionne, manuscrit, le groupe prépositionnel *avec un monte-charge* ajouté à l'instigation du « professionnel ». Lors du déménagement, point de monte-charge, naturellement. Les choses se passent si mal qu'un procès menace. Et l'avocat ami argumente : le juge devra interpréter la valeur (ou *la force*) de la mention manuscrite. Qui l'empêchera de comprendre *je souhaite* ou *je conseille un monte-charge ?*

Trop risqué, le procès n'eut donc pas lieu. Le quidam naïf dut payer, tandis que le savant truand court toujours. Tranquilles, les juges eux aussi devraient lire *Quand dire c'est faire.*

(1) John L. Austin, *Quand dire c'est faire*, « Points », Le Seuil, 1991.

(2) Jonathan Swift, *Œuvres*, Editions de Maurice Pons, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard.

(3) Voir *la Vie du langage* du 3 janvier 1992.

★ **Signalons la dernière édition, revue et corrigée, de *la Grammaire du français classique et moderne*, de R.L. Wagner et Jacqueline Pinchon (Hachette, 688 p.). Qui pourrait contester cette remarque de l'avant-propos : *« Il y a encore place dans l'enseignement pour des grammaires de type traditionnel »* ?**

★ **Signalons aussi une nouvelle revue de linguistique. Dirigée par Jean-Claude Coquet, *Sémiotiques* paraîtra deux fois l'an (Didier-Erudition) Le premier numéro (85 F) s'intitule : *« Représentation des connaissances et analyse lexicale »*.**

La parole au peuple

Arlette Farge a patiemment recueilli, à travers les archives, les « mauvais » discours de la rue, les dits ordinaires de ceux qui ne comptaient pas

DIRE ET MAL DIRE
L'opinion publique au XVIIIe siècle
d'Arlette Farge.
Seuil, coll. « La librairie du XXe siècle »,
314 p., 130 F.

Qui a aimé *la Vie fragile* ou *le Goût de l'archive* aimera *Dire et mal dire* (1). Dans ce livre comme dans les précédents, Arlette Farge recueille ce qui longtemps a paru sans importance : les pauvres ou terribles mots par lesquels les humbles disent leur souffrance, leur haine ou leur espérance ; les éclats épars d'une pensée « populaire » qui a sa raison propre ; les « *faits de rien, oubliés (ou méconnus) par l'historiographie et pourtant acteurs d'un réel jamais dessiné dans les livres d'histoire* ». Collecter ces dits ordinaires, sans qualités, et décider s'ils forment une « *opinion publique populaire* » au XVIIIe siècle, ce n'est pas chose facile. Il y faut non seulement le goût mais l'intelligence de l'archive. Ou plutôt des différentes archives qui consignent, à des fins très diverses, les mauvais discours de la rue.

Les gazetins de la police secrète, rédigés par les « *mouches* » du lieutenant général de police, exhibent avec obsession une parole que les autorités tiennent pour insignifiante et que, pourtant, elles ressentent comme lourde de menaces. Les nouvelles à la main, issues de la plume de dizaines de copistes rassemblés dans des *scriptoria* d'un nouveau genre et adressées à une clientèle d'abonnés aisés, sont utilisées ou manipulées par la police, qui s'en sert comme d'une source d'information et comme d'un instrument utile pour répandre de fausses nouvelles. Dans les gazetins policiers comme dans les nouvelles à la main, les propos des hommes et des femmes du commun sont rapportés par des témoins (ou prétendus tels) ; en revanche, les interrogatoires des embastillés accusés d'avoir maudit le roi ou médit du gouvernement permettent une écoute plus directe de leurs voix. Le livre d'Arlette Farge prend appui sur ces trois ensembles documentaires, complétés par la lecture des chroniqueurs (Buvat, le copiste de la bibliothèque du roi, Marais et Barbier, les avocats, Hardy, le libraire) et par l'examen des dossiers constitués par le procureur général du Parlement de Paris, Joly de Fleury, après l'attentat de Damiens en 1757.

Quand un travail patient a su retrouver ces paroles excédées, farouches, brisées, la tentation est forte de s'effacer, de laisser dire ceux qui – pour leur malheur le plus souvent – ont exprimé ce qu'ils pensaient de leur monarque, *de ses ministres et de ses* maîtresses. Pudique, respectueuse, l'écriture d'Arlette Farge sait faire entendre les peines et les révoltes de ceux qui ne comptaient pas. Mais ce faisant, elle apporte une contribution majeure et neuve à la connaissance de la culture politique du XVIIIe siècle.

Dans les jardins et les cabarets

Archives en main, elle refuse et réfute trois constats trop hâtivement dressés. Tout d'abord, concernant le « public » qui a une opinion, elle montre qu'il n'est pas seulement constitué par les lettrés qui fréquentent les sociétés de pensée, qui lisent les journaux et qui débattent de théorie politique. Dans les lieux qu'il affectionne – les jardins, les promenades, les cabarets, – en parlant haut ou en affichant des placards, le peuple parisien entre, à sa façon, en politique et prétend faire reconnaître qu'il sait s'informer et qu'il peut juger. Arlette Farge restitue les deux supports de cette revendication. D'une part, les expériences du quotidien, une sociabilité ordinaire faite de promiscuité, font que tous savent – ou croient savoir – comment percer les secrets d'autrui, comment déchiffrer les comportements. Ceux du roi n'échappent pas à cet œil scrutateur. D'autre part, la crise janséniste et la manière dont les *Nouvelles ecclésiastiques*, imprimées et distribuées clandestinement, en appellent contre le pape et le roi à l'opinion des laïcs, persuadent ceux-ci de leur droit et de leur compétence à critiquer et désobéir. Les matières d'Etat deviennent ainsi l'affaire de tous et « *l'usage public de leur raison par des personnes privées* », reconnu par Kant comme constitutif des Lumières, doit être aussi entendu comme une pratique populaire.

La seconde idée contredite par le livre est celle qui décrit les trois dernières décennies du XVIIIe siècle comme marquées par une progressive et inexorable désacralisation du monarque et de la monarchie. Certains historiens ont daté de l'attentat de Damiens le point de départ de cette montée cumulative des « *mauvais discours* », donc du détachement à l'égard de la personne du roi. Pour Arlette Farge, c'est là une erreur de perspective due à la « *feinte malicieuse de l'archive* ». L'affaire Damiens ne transforme pas la violence et la fréquence des propos régicides recueillis par les correspondants de Joly de Fleury, mais persuade les autorités que l'opinion populaire est manipulée par les partis, janséniste ou jésuite, et que réseaux et complots n'ont de cesse de mettre en danger la vie du souverain. D'où, pour la première fois, la mobilisation de tout un appareil policier et administratif qui, plusieurs années durant, interroge pour traquer les propos dangereux – et, en les traquant, contribue à les produire. La conclusion est donc ferme : « *Le meurtre manqué de Louis XV arrive dans un « déjà-là » de l'opinion publique : il révèle un dispositif monarchique plus qu'une inflexion novatrice et originale des avis populaires.* »

Hantés par l'imaginaire du meurtre du roi ou, moins radicalement, habités par le désir de savoir et de juger, ces « *avis populaires* » obéissent à une rationalité spécifique. Ils n'en sont pas moins une pensée du politique, que l'on ne peut restreindre aux seuls moments de crise – les émeutes qui jalonnent le siècle par exemple, – ni cumuler dans un processus univoque et accéléré dont 1789 serait le nécessaire aboutissement. Pour Arlette Farge – et c'est un troisième ébranlement de nos certitudes, – la multiplication des écrits séditieux dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, que ce soit les nouvelles à la main ou les « livres philosophiques » exhumés par les travaux de Robert Darnton, ne prouve ni la toute-puissance de l'écrit ni, forcément, un accroissement de la haine ou de la distance à l'égard du roi. « *L'opinion populaire ne semble pas résulter d'un processus cumulatif de lectures de pamphlets ou de placards : elle n'est point linéaire et progressive et ne tire pas ses arguments de la somme ajoutée de tout ce qui lui est donné à lire.* »

Le désenchantement de la monarchie

Ce constat donne force à l'hypothèse selon laquelle le désinvestissement symbolique de la monarchie, privée de toute transcendance et soumise à la critique commune, n'est pas le résultat mais plutôt la condition du succès de tous les textes (libelles politiques, chroniques scandaleuses, pamphlets pornographiques) qui outragent la personne du roi et profanent la symbolique monarchique. C'est donc dans des représentations et des pratiques immédiates, éloignées des discours « philosophiques » quels qu'ils soient, que se formule, dès la fin du règne de Louis XIV – et peut-être auparavant, – le désenchantement de la monarchie.

Explicitement écrit comme un dialogue critique avec le livre, devenu un classique obligé, de Jürgen Habermas, *l'Espace public* (2), l'ouvrage d'Arlette Farge me paraît entretenir une convergence plus secrète avec un autre auteur allemand, Reinhart Koselleck (3). Le mouvement qu'elle repère est, en effet, celui qu'il a mis en lumière – dans un tout autre horizon social. Comme les membres de la République des lettres ou de la franc-maçonnerie, mais avec leurs ressources propres d'émotions, de douleurs et de mots, hommes et femmes du peuple ont construit, à distance de la puissance du roi, un for intime des pensées et des sentiments que nulle intrusion ne doit violer. A vouloir soumettre par la force ce champ intérieur des consciences, le monarque s'expose à voir retourné contre lui, contre ses décrets et ses actions, le jugement moral que la raison d'Etat a fait refluer dans l'ordre du privé, du « *particulier* » comme l'on disait alors. La politique religieuse hostile aux jansénistes et, plus tôt, aux protestants, enclenche ce « *règne de la critique* » où chacun, même le plus humble, affirme son droit à dire, et mal dire, lorsque le pouvoir touche indûment à l'essentiel : la croyance, la foi, le sacré. A partir de là, l'espace est large où peuvent s'exercer la volonté de savoir et le droit de juger, associés dans les figures multiples et mobiles que déchiffre ce livre important.

Roger Chartier

(1) Arlette Farge, *la Vie fragile, violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIIIe siècle*, Hachette, 1986, rééd. Seuil, coll. « Point Histoire », 1982, et *le Goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989.

(2) Jürgen Habermas, *l'Espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1962), Payot, 1978.

(3) Reinhart Koselleck, *le Règne de la critique* (1959), les Editions de Minuit, 1979.

BIOGRAPHIE

La comète Nemirovsky

Elle fut la coqueluche littéraire de l'entre-deux-guerres avant d'être abandonnée de tous : Elisabeth Gille nous raconte sa mère en lui prêtant un livre de Mémoires

LE MIRADOR
Mémoires rêvées
d'Elisabeth Gille.
Presses de la Renaissance,
270 p., 98 F.

La fille cadette d'Irène Nemirovsky nous donne aujourd'hui un livre aussi puissant que sensible, analyse spectrale d'une comète qui a éclairé, entre les guerres, le ciel des lettres françaises, avant que sa fulgurance ne s'évanouisse, aspirée par le trou noir d'un camp d'extermination. Elisabeth Gille, qui se révèle être, à la fois, témoin lucide et écrivain remarquable, a pris un pari audacieux : rédiger les Mémoires d'une mère fabuleuse qu'elle a très peu connue. En effet, la mémorialiste d'Irène Nemirovsky n'avait que trois ans lorsque celle qui créa l'inoubliable personnage de David Golder partait pour Auschwitz, suivie très vite par Michel Epstein, son époux, le père d'Elisabeth Gille. Ces souvenirs, plus réels que rêvés malgré le titre du livre, s'appuient sur les romans et les récits d'Irène Nemirovsky, les films qu'ils ont inspirés, sa correspondance, son dossier de presse, les témoignages des éditeurs amis et ceux de sa fille aînée, la sœur de l'auteur.

Dorian Gray et l'asile des « bas-fonds »

Le regard de l'enfant, de l'adolescente et de l'adulte qu'Elisabeth Gille deviendra est cependant toujours là. A la faveur de brefs passages à l'articulation des chapitres, elle s'observe et observe pour mieux évoquer le temps des horreurs passées. Qui était donc cette dame myope, célèbre et distraite, disparue à l'âge de trente-neuf ans, qui ressuscite aujourd'hui sous la plume aussi affectueuse que peu complaisante de son dernier enfant ? Nous faut-il comprendre ses errements futurs, qui ne lui éviteront pas la déportation et la mort, par l'influence délétère de sa propre mère ? C'est, sans doute, le premier objet de la quête d'Elisabeth Gille.

Irina Nemirovsky est née en 1903 à Kiev, capitale ukrainienne héritière de Byzance, chantée par Paustovski et par Victor Nekrassov, et aussi ville de pogroms. Ses parents, juifs fortunés, n'ont rien en commun avec les « autres », vêtus de caftans, visage encadré de papillottes, qui parlent yiddish et font peur à la petite Irina. Elle part pour un court séjour, avec sa mère, en France ; ensuite, toute la famille s'installe à Saint-Petersbourg, résidence impériale d'une Russie encore patriarcale qui s'apprête à faire son entrée dans la modernité avant que la Grande Guerre ne réduise à néant toutes ses aspirations. L'univers d'Irina est peuplé d'un père banquier qui la gâte, d'une gouvernante française, d'un essaim de lycéens courtois et d'une mère odieuse, caricature judéo-slave de Mme Verdurin. Le conflit qui l'opposera toujours à sa fille, futur écrivain célèbre à Paris, dynamise et donne toute sa force au récit.

A Saint-Petersbourg, la Révolution éclate après trois ans de guerre. L'autocratie recule, mais, bientôt, le rouge de l'espoir devient celui du sang des victimes immolées par la Tcheka (1). En pleine guerre civile, partagée entre les plaisirs d'une adolescence sage et des lectures qui le sont peut-être moins, Irina a le choix entre Gorki, Maïakovski ainsi que les grands classiques russes et Oscar Wilde. Elle choisira l'hédonisme du dernier : *« Quelle tentation que de tourner le dos à Tolstoï et à ses sermons, à Dostoïevski et à ses remords, d'oublier l'asile des bas-fonds... ces clochards vêtus de guenilles puantes que la Révolution voulait sauver en me sacrifiant, moi. Quel idéal valait la peine que l'on perdît ainsi sa jeunesse et sa vie ? »* Irina ne perdit, dans un premier temps, ni sa jeunesse ni sa vie. Malgré les conseils d'une tante gauchiste qu'elle admire, l'adolescente part avec sa famille en France, par la Finlande, la Suède et l'Angleterre.



Irène Nemirovsky : « Pardonne-nous nos offenses, comme nous Te pardonnons. »

La fortune des Nemirovsky est intacte, personne ne deviendra accompagnatrice ni chauffeur de taxi. A la faveur d'un exil doré où l'argent s'éparpille et se ramasse dans l'attente d'un retour *« certain »* en Russie, Irina, devenue Irène, entreprend avec succès des études de lettres, contre la volonté d'une mère dominatrice et dévergondée. Entre le Ruhl et le Negresco à Nice en hiver, les vacances au Touquet en été et ses gigolos parisiens, cette mère est ravie de fréquenter les aristocrates ruinés qui n'auraient jamais reçu une juive dans leurs anciens palais de Moscou et de Saint-Petersbourg.

Nous voici donc entraînés dans le tourbillon des années folles, bal de la rue de Lappe, jazz nègre, cocaïne, fragiles et intenses voluptés qu'Elisabeth Gille nous restitue avec toute la maîtrise de son art. C'est aussi l'époque où une inconnue, Berberova, crève de faim à Paris, et où un certain Nabokov se prépare à émigrer aux Etats-Unis. Irène lit Victor Margueritte, plonge dans Proust, observe et se cache pour écrire. Son immense talent, le regard impitoyable qu'elle sait poser sur le milieu de ses parents, la sauvent du vertige de ces temps crépusculaires. Accueillie avec enthousiasme par Bernard Grasset et Albin Michel, encensée dans la presse, Irène Nemirovsky devient bientôt la coqueluche de tout Paris. Cocteau et Paul Morand, la princesse Bibesco et Emmanuel Berl, Harry Baur et Tristan Bernard sont ses amis, alors que *le Bal, David Golder, les Mouches d'automne* et *l'Affaire Courilof* (2), livres inspirés par le monde d'où elle vient, s'épuisent aussitôt imprimés. Qu'elle soit « israélite » et même pas naturalisée française, personne ne s'en soucie, elle encore moins.

Pourtant, l'extrême droite se déchaîne contre les étrangers, et, bientôt, les réfugiés commencent à affluer d'Allemagne où Hitler a pris le pouvoir. L'écrivain à succès détourne ses yeux de leurs visages hâves, n'écoute pas ce que racontent ces proscrits. Pour elle, l'antisémitisme demeure toujours un épouvantail frappé de caducité, et cet aveuglement, partagé avec son époux, l'empêche de plier bagages pour fuir avec ses fillettes au-delà de l'océan.

« Israélite étrangère »

Lorsque les lois raciales commencent à être appliquées dans la France de Pétain, ceux qui se disaient ses amis, de Bernard Grasset et Fayard à Morand, Brasillach et Giraudoux, parmi d'autres, abandonnent la juive russe qui les amusait tant autrefois. Bien que tout dernièrement convertie à la foi chrétienne, rien ne pourra lui épargner sa condition *d'« israélite étrangère »*, ni sa gloire littéraire, ni la lettre suppliante qu'elle écrira à Pétain, ni celle, très humble, que son époux adressera à Otto Abetz, ambassadeur allemand à Vichy. Elisabeth Gille, qui survécut cachée à la campagne avec sa sœur aînée, prête à sa mère, et non sans raisons, ce repentir tardif : *« J'ai déjà des instants de vertige où je me demande si, en fustigeant ce milieu qui était le mien et que je détestais tellement, je n'ai pas fourni des arguments aux antisémites, si je n'ai pas fait preuve d'une inconscience suicidaire. »* Elle lui prête encore la tentation de la prière blasphématoire que tout juif converti sans foi véritable adresse à Dieu : *« Pardonne-nous nos offenses comme nous Te pardonnons. »*

Au-delà de l'imprévoyance et de la légèreté certaines de cet écrivain hors pair, surprises avec une tendresse infinie, les vrais-faux souvenirs d'Irène Nemirovsky soulèvent une seconde interrogation : peut-on demeurer Français, juif, Russe ou autre à la fois ? Certainement, à condition que l'avertissement porté par le beau livre d'Elisabeth Gille soit entendu. Afin que plus jamais l'horreur suprême évoquée dans son épilogue ne se répète.

Edgar Reichmann

(1) Police politique communiste, ancêtre du KGB.

(2) Ces livres sont disponibles chez Grasset, dans la collection « Les cahiers rouges ».

LETTRES ÉTRANGÈRES

Woodstock blues

Michael Cunningham met en scène un trio candide rattrapé par la réalité

LA MAISON DU BOUT DU MONDE
de Michael Cunningham.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Anne Damour.
Presses de la Renaissance,
358 p., 140 F.

Ses héros, des provinciaux du Middle West, Michael Cunningham, écrivain new-yorkais de trente-neuf ans, réussit à nous les rendre immédiatement familiers. Non pas qu'il propose des schémas psychologiques vrais de tout temps ou en tout lieu, non pas qu'il dessine une épure dépouillée. Bien au contraire. Avec assurance, justesse, poésie, il s'insinue dans la vie naturelle et prosaïque de deux garçons du même âge, assez semblables pour s'entendre, assez dissemblables pour se séduire.

Ils s'appellent Bobby et Jonathan. Ils habitent Cleveland. On est à la fin des années 60. Bobby fait partie d'une catégorie humaine que les romanciers ont toujours aimée : celle des hommes et des femmes que le destin emporte malgré eux, en bien ou en mal, et qui, en dépit de leurs efforts, ne peuvent pas maîtriser le regard, de réprobation ou d'admiration, de dégoût ou de désir, qu'ils suscitent. Ils n'ont pas prise sur le monde, ils ne comprennent pas les drames dont, pourtant, ils sont le plus souvent les protagonistes. Ils déchaînent des passions qu'ils ne parviennent pas à réfréner ni même à éprouver à leur tour. Jonathan, lui, appartient à l'autre catégorie chère aux romanciers : leur double à peine déguisé qui n'est qu'une voix intérieure, un regard toujours tourné vers l'autre, une pensée infiniment employée à vouloir comprendre les mystères du monde.

Jonathan est transparent à lui-même, il a toujours compris ses limites, ses aspirations, ses frustrations. Il a une prescience de son avenir. Mais sa lucidité se dresse devant lui comme un mur. Elle ne lui permet pas de franchir les obstacles : elle en est un elle-même, le plus fatal, celui qui risque de l'empêcher de vivre. Bobby demeure opaque. C'est quand le drame est achevé qu'il lui apparaît. C'est quand les mots ont été prononcés que les rapports prennent tout leur sens à ses yeux.

Jonathan, fils d'un directeur de cinéma, sensible et faible, ayant préféré les rêveries miroitantes d'un écran aux évidences trop grises de sa vie, a assez de conscience pour toute sa famille. Il aime Bobby malgré les maladresses exaspérantes de son camarade. Il l'aime parce qu'il va de soi, pour lui, de transformer en amour la passion amicale, exclusive que tant d'adolescents inséparables connaissent. Bobby partage ce sentiment exclusif, en accepte même les manifestations sensuelles. Mais une sorte d'apathie le maintient inerte, tout en liant son destin à l'autre.

Jonathan quitte la province. Meilleur élève, il va poursuivre ailleurs ses études et s'installe à New-York, se donnant l'illusion de tourner la page. Bobby s'incruste à Cleveland, voit son père mourir et remplace Jonathan dans le foyer de son ami. Il y resterait volontiers sa vie entière, à la fois loin de son adolescence et l'éternisant.

Homosexuel « libéré », Jonathan partage un appartement avec sa meilleure amie, Clare, qui tente de répondre aux libertés de son compagnon par un style de vie désinvolte, artiste, fantaisiste. Jusqu'au jour où Bobby complète le trio.

Le rêve hippie

Quel est l'avenir de ce trio ? Jonathan est encore amoureux de Bobby, mais Bobby est un enfant immature qui n'attend que l'initiation d'une femme. Clare est amoureuse de Jonathan, mais c'est avec Bobby qu'elle couche. Jonathan a un amant, Erich, mais il le trouve « banal ». Jonathan et Bobby n'ont qu'un désir, qui n'est plus d'ordre sexuel : un désir plus profond, plus stable, celui de fixer à jamais leur rapport adolescent. Après des crises, des ruptures, ils forgent enfin avec Clare le rêve hippie. Vivre quelque part (pas tout à fait n'importe où, à 8 kilomètres de Woodstock...), à eux trois, formant une cellule familiale utopique, vivant d'un restaurant que fréquentent d'autres nostalgiques de ces années-là.

D'où vient le charme de ce roman ? De l'élégance de son ton, de son absence de prétention. L'auteur, amoureux de ses personnages jusque dans les piques qu'il leur lance, leur donne à chacun la parole, invitant parfois Alice, la mère constamment décalée de Jonathan. De cette succession de points de vue, il ressort une légèreté, un dynamisme, une finesse qui devraient instruire sociologues et psychologues. Une Alison Lurie aurait volontiers « mis en boîte » ces hippies retardataires, elle aurait souligné leurs ridicules, elle nous aurait fait rire de leurs clichés mais, parions-le, non sans tendresse.

Michael Cunningham n'est pas lui-même dépourvu d'humour. Son art du récit intime, soucieux, mais en même temps économe de détails réalistes et qu'il faut bien appeler, déjà, historiques, ponctué d'analyses rapides, qui font mouche, est si frappant que ces personnages deviennent nos amis, avec leurs naïvetés et leurs idéaux. Et que nous avons envie de les présenter à tous nos amis. La sympathie nous emporte dans un élan poétique jusqu'à l'apparition, hélas attendue, à travers Erich, de la maladie qui devait saper à jamais ce rêve candide.

René de Ceccatty

ANTHOLOGIE DE LA POÉSIE BENGALIE
Choix de textes présentés et traduits par Prithwindra Mukherjee. Noël Blandin, 300 p., 200 F.

LE CIEL, LA TERRE, L'ENFER
de Mani Shankar Mukherjee. Traduit du bengali par Prithwindra Mukherjee. Payot, 308 p., 130 F.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Le crépuscule des feux de Bengale

« *EST-IL un homme qui ait étudié à fond la grande puanteur de Calcutta ? Elle est unique. On dirait de l'essence de pourriture qui aurait subi une seconde pourriture (...) et nul moyen de la fuir ! Elle souffle à travers le Maidan ; elle pénètre par rafales dans les corridors du Grand Hôtel d'Orient. Ce qu'on se plait à appeler les « palais de Cowringhi » la promène. Elle tournoie autour du club du Bengale. Les ruelles la déversent avec une intensité qui vous donne la nausée et la brise matinale en est chargée. On la trouve, cette odeur, en dépit de la fumée des machines, à la gare de Howrah. Elle semble empirer dans les petites ruelles de Lal-Bazar, où se trouvent les boutiques à saôuler, mais elle est presque aussi accentuée en face du palais du gouvernement et dans les administrations publiques. (...) Quand on habite Calcutta assez longtemps, on finit par s'y habituer.* » Ainsi Rudyard Kipling décrit-il, en 1888, pour ses lecteurs du *Pioneer*, la capitale politique et économique de l'Empire des Indes dans une série de reportages réunis sous le titre *la Cité de l'épouvantable nuit* (1). Comment ne pas comprendre le sentiment d'horreur, de dégoût, d'indignation de Kipling, comme de l'Européen d'aujourd'hui, qui, lassé ou exaspéré par le pittoresque, le mystère et la misère de l'Inde, se sent anéanti devant le climat terrible, impuissant devant l'image des famines qui ravagent le pays, des épidémies qui tuent les hommes par milliers, des inondations qui engloutissent régulièrement les rues et les habitations au moment de la mousson ! Comme au temps de Kipling.

Calcutta, « *la plus belle ville à l'est de Suez* » disait-on, n'est plus, depuis 1911, que la capitale du Bengale. Un « *chancre humain* », osent proclamer les guides à l'intention des touristes ! Une surpopulation endémique dans une mégalopole qui continue de croître, en même temps que la masse des sans-travail et des sans-logis, tandis que son économie décline : 850 000 habitants en 1900, 7 millions en 1970, de 10 à 12 millions, peut-être davantage, aujourd'hui, pour cette ville à l'architecture superbe et pourrissante qui vient de célébrer son trois centième anniversaire et dont tous les clichés, tous les films (même la remarquable série de Louis Malle, interdite là-bas) ne peuvent exprimer l'absurdité d'un entassement humain sans espoir. On révère, là-bas, sœur Teresa dont le *Statesman* publie chaque jour le bulletin de santé à la une ; on s'est fait à l'idée que la Cité de la joie soit, à l'instar du temple de Kali ou du Marble Palace, un lieu pour touristes. Mais les manifestations répétées, les protestations contre l'étalage multinational de la misère ont obligé Arthur Joffé, le réalisateur du film tiré du livre de Dominique Lapierre, à recréer ailleurs le décor de la Cité de la joie. A chacun son Pont-Neuf...



Photo extraite de Dans Calcutta *de Benoit Lange (éd. Olizane, Genève)*

Feux de Bengale, tigres du Bengale, bengalis au plumage bleu... On sait que les Bengalis ont la réputation d'être un peuple d'artistes. Doués pour la poésie, la musique, le chant, les spéculations philosophiques, la littérature. Ainsi, le Prix Nobel 1913, Rabindranath Tagore, est aujourd'hui une gloire nationale dont la célébrité dépasse la lecture de l'œuvre, présente en tous lieux, dans les hôtels, les maisons d'édition, les échoppes de bouquinistes de College Street, sur les murs des rues comme dans le bureau du premier ministre : icône d'une Trinité hétéroclite, car étrangement associé, sous les faucilles et les marteaux, à Marx et à Lénine !

Finalement, le bengali est une langue littéraire rare : Lokenath Battacharya, membre de l'Académie du Bengale, est peut-être plus lu à Paris que chez lui ; Amitav Ghosh, prix Médicis étranger 1991 pour les *Feux du Bengale*, écrit en anglais n'est pas traduit dans son autre langue... A signaler cependant pour les curieux l'intérêt de se plonger, comme dans un continent inconnu, dans l'*Anthologie de la poésie bengalie*, un choix de textes depuis le dix-neuvième siècle jusqu'à aujourd'hui, dont Tagore est à la fois le cœur et l'absent (pour un refus des droits, semble-t-il). A noter que les très vivants *Souvenirs* de Rabindranath Tagore (2), écrits en 1912 et qu'on vient de rééditer en poche, ont été traduits... de l'anglais ! Calcutta, comme un lien avec l'âme de Tagore dont il fut l'élève et à qui il a consacré plusieurs films, c'est aussi Satyajit Ray, le plus grand cinéaste indien, le plus paradoxal aussi dans un pays où le cinéma est une industrie qui cultive surtout la tragédie musicale sirupeuse.

Satyajit Ray, reconnu même par Hollywood qui se prépare à lui remettre un Oscar pour l'ensemble de son œuvre. Si son cœur lui permet le voyage... Satyajit Ray, dont les remarquables recueils de nouvelles, réalistes et fantastiques à la fois, ont été aussi traduits de l'anglais (3). Issu d'une famille de grands bourgeois cultivant les arts, héritier de la renaissance bengalie du dix-neuvième siècle en même temps que très libéral dans son refus de l'orthodoxie religieuse hindoue, Satyajit Ray, admirateur de Jean Renoir, encouragé par John Huston, célèbre depuis *Pather Panchali* (Prix du « document humain » au Festival de Cannes 1956 !), est pour nous un maillon essentiel dans notre connaissance de Calcutta.

La publication de *le Ciel, la terre, l'enfer*, un roman bengali, vendu à plus de cent mille exemplaires, que Ray avait adapté dans un de ses films, *l'Intermédiaire* (1975), sera une rare occasion, pour le lecteur, d'approcher l'ex-capitale du Raj par d'autres moyens que le cinéma. L'histoire de Somanath, un jeune diplômé de l'Université (mais dans un rang médiocre) qui, avec son meilleur ami, se met à la recherche d'un emploi. Un premier emploi. Conseillé par un vieux routier du négoce, il va se lancer « dans les affaires », c'est-à-dire monter des sociétés fictives pour vendre et acheter n'importe quoi, à condition de faire des bénéfices. Pour réussir sa première affaire importante et emporter le marché de vente de produits chimiques, il devra fournir une fille consentante au responsable des achats nommé Goenka (le nom de la firme d'un des grands groupes industriels dont Shankar, l'auteur du roman, est vice-président chargé de la communication...). Le jeune homme, malgré une honnête éducation familiale, se trouve acculé à la corruption, trahissant son copain, vendant sa sœur, rompant avec la morale de sa famille. Dans la jungle de la ville, c'est la fin des illusions de la jeunesse contée simplement, comme dans un roman-photo, avec une sincérité, un souci du détail vécu dans une ville mille fois arpentée, mais où l'auteur a le souci de décrire avant tout le sens de la honte dans une description presque naturaliste du chômage endémique et de ses répercussions sur la morale d'un être simple et pur. Trop pur. Comme dans un film hindi, mais sans musique.

L'auteur de *le Ciel, la terre, l'enfer* (en bengali, *Jana Aranya*, « la Jungle humaine »), Mani Shankar Mukherjee, dit Shankar, est en effet très lu au Bengale. Auteur d'une quarantaine de romans, de récits de voyage en Amérique et en France, traduit dans les principales langues indiennes, ainsi qu'en anglais et en russe, cet autodidacte de cinquante-huit ans, extrêmement populaire, est un chroniqueur de la vie urbaine de Calcutta. Il a fallu d'ailleurs la ténacité d'un Bengali de Paris, un publicitaire de moins de quarante ans, qui s'est juré de le faire connaître et qui a, tout seul, fait traduire le livre, trouvé un éditeur, invité à ses frais (avec l'aide d'Air India et de l'Hôtel Oberoi, que recommande chaudement, par ailleurs, André Bercoff dans un ouvrage récent) (4) quelques journalistes à rencontrer Shankar sur les lieux de sa vie et de ses romans. Un livre, annoncé comme le premier volume d'une trilogie, que les Editions Payot publient, en somme, ouvertement, « clés en main », inaugurant, à l'instar des musées et des galeries d'art, le mécénat dans l'édition. Il sera intéressant de voir si ce genre d'initiative fait tache d'huile... Ou tache d'encre.

---

(1) Rudyard Kipling, reportages : *la Cité de l'épouvantable nuit* (« Bouquins », tome 2, 1988).

(2) Viennent de reparaître : *Souvenirs* (« Connaissance de l'Orient », Gallimard/UNESCO) et *la Maison et le Monde* (Payot).

(3) Voir *la Nuit de l'indigo, Autres contes du Bengale* et *les Pièces d'or de Johangir*, de Satyajit Ray (Presses de la Renaissance, puis 10/18). A noter que c'est avec un roman pour les enfants, *Fatik et le jongleur de Calcutta*, que le célèbre cinéaste a été publié pour la première fois en français, traduit du bengali par France Battacharya (Bordas, 1981. A partir de neuf ans).

Voir aussi, dans la collection « Connaissance de l'Orient » Gallimard-UNESCO : *Radha au lotus*, de Tara Shankar Banerjee (1898-1971), avec, notamment, *le Salon de musique*.

(4) *La Mémoire des palaces* : un tour du monde des hôtels mythiques (Fayard, 1991).

★ La Foire du livre de Calcutta vient de s'ouvrir à la suite du vingt-quatrième congrès de l'Union internationale des éditeurs qui s'est tenu à New-Delhi du 27 janvier au 1er février, dans un pays qui, malgré quelque 40 % d'analphabètes, figure avec plus de onze mille éditeurs parmi les douze plus grands producteurs du monde (et le plus important du tiers-monde) avec une production annuelle de plus de vingt mille titres.

ARTS

Généalogie de l'Absolu

Suite de la page 23

Schaeffer ne s'en tient pas, en effet, à l'établissement d'une généalogie : son récit est une dénonciation à peine dissimulée. Il n'a de cesse de montrer comment, en le réduisant à une vision extatique, cette pensée appauvrit l'art et le travestit à la fois. L'introduction et le dernier chapitre du livre, également remarquables, opposent à la « théorie spéculative » les ressources d'une esthétique qui refuse de se fonder sur la foi en un au-delà à révéler. Brièvement, trop brièvement, quelques pages mettent en rapport « théorie spéculative » et avant-gardisme « visionnaire » selon Mondrian et Malevitch, dont le néo-plasticisme et le suprématisme se veulent des esthétiques métaphysiques teintées de mysticisme. Il y aurait là matière à un second ouvrage, qui prendrait en compte plus attentivement théosophie, occultisme, symbolisme « fin de siècle » et autres résidus swedenborgiens qui se sont agglomérés à la doctrine post-romantique au cours du dix-neuvième siècle – le tout structuré tant bien que mal par la légende du progrès infini de l'art vers l'illumination finale.

Tel est l'enjeu énorme et inactuel de *l'Art de l'âge moderne* : jeter enfin le doute sur les fondements, jamais contestés, des esthétiques contemporaines. Sous ses dehors d'érudition, et grâce à son savoir philosophique, qui agit contre l'ignorance décérébrée d'aujourd'hui, l'ouvrage inaugure une réflexion critique. Elle est d'autant plus nécessaire que le discours esthétique officiel actuel et la pratique « artistique » qui lui tient lieu de prétexte confinent à la nullité. Qui voudra entendre ces leçons d'acuité et d'intelligence ? Qui aura le courage d'en revenir, comme Schaeffer y invite, à l'analyse kantienne et à sa *Critique de la faculté de juger* ? On aimerait que nombreux soient les lecteurs de ce traité de désobéissance intellectuelle car, avec ce livre, le conformisme esthético-mercantile a reçu un rude coup. Bonne nouvelle.

Philippe Dagen

□ **Rectificatif.** – L'avant-propos du *Traité Haguida* du *Talmud*, paru chez Verdier, n'est pas du grand rabbin René-Samuel Sirat, comme nous l'indiquions dans « le Monde des livres » du 31 janvier, mais du grand rabbin Israël Salzer, par ailleurs traducteur de l'ouvrage.

Du côté de Bloomsbury

David Garnett et Vita Sackville-West étaient des intimes de Virginia Woolf
Leurs œuvres, pourtant, se gardent de bousculer les conventions littéraires

NO LOVE
de David Garnett. Traduit de l'anglais par Anouk Neuhoff. Julliard, 204 p., 100 F.

TOUTE PASSION ABOLIE
de Vita Sackville-West. Traduit de l'anglais par Micha Venaille. Salvy, 232 p., 120 F.

Nés l'un et l'autre en 1892, David Garnett et Vita Sackville-West ont tourné autour de Bloomsbury et de ses phares. Tandis qu'elle inspirait l'*Orlando* de Virginia Woolf, il épousait la nièce de son auteur. Et, surtout, pendant que Virginia Woolf fondait une littérature intérieure novatrice et, roman après roman, construisait une œuvre qui valait peut-être que l'on en meurre, ses amis s'en tenaient à des narrations traditionnelles qui n'allaient bousculer aucune convention littéraire sinon peut-être, çà et là, frileusement, quelques idées trop réactionnaires qu'ils battaient en brèche.

On éprouve assurément un grand plaisir à lire ces romans intelligents, humoristiques, légers et nostalgiques, mais en même temps une certaine tristesse : celle que suscite toute littérature mineure, sans génie, dans laquelle, au fond, l'intelligence n'est pas un palliatif suffisant. On lit ces livres comme d'agréables documents sur un milieu qui, en dépit de ses anticonformismes affichés, se complaisait dans les privilèges de classe, c'est-à-dire, avant tout, ceux de l'argent.

Les descriptions sociales, même quand elles se veulent frondeuses, ont des références inchangées, une aune incontestée : grandes demeures, serviteurs, études à Cambridge, mariage ou bien privé d'amour ou fondé sur l'illusion de l'amour. Et les brebis rétives sont prestement ramenées au bercail. Il suffit de lire les Mémoires désabusés d'Angelica Garnett (1). Fille de Vanessa Bell et de Duncan Grant, elle raconte son enfance, les relations compliquées de sa mère – la sœur de Virginia Woolf – avec son père et l'amant de ce dernier, David Garnett, qu'Angelica épousera. Tant de bohème n'allait pas sans d'amères contreparties.

Si David Garnett a dû son éphémère gloire à des satires sociales, allégoriques et originales (2), il propose avec *No Love* (quelle idée curieuse de ne pas traduire le titre, qui est du reste la dernière phrase, elle heureusement traduite) un petit roman grave sur deux destins parallèles et ratés. Benedict est le fils cadet d'un pasteur peu ordinaire qui s'installe avec sa femme sur un îlot désert mais non stérile, au sud-est de l'Angleterre, bien décidé à se couper de l'île mère : rêve utopique, à l'image du milieu confortable dont est issu le romancier. Mais la robinsonnade est de courte durée : arrive une autre famille dont le chef est un amiral. Il plante son drapeau et installe sa tribu avec l'assentiment du pasteur.

Benedict se voit alors involontairement flanqué d'un compagnon, Simon, qui sera son témoin et son modèle, son double et son contraire. Qui vaincra l'autre, qui grugera l'autre, qui sera le perdant et qui le gagnant ? Leah, la sensuelle maîtresse de Benedict, n'était pas faite pour suivre son amant dans ses recherches médicales et solitaires. Et Cynthia, la ravissante et stupide femme de Simon, l'abandonne pour un autre. Benedict, un instant, a cru pouvoir dérober Cynthia à son ami, mais ils se retrouvent seuls l'un et l'autre et forcés, après la mort de leurs parents, de revendre l'île.

De très belles pages sur des sommeils à la belle étoile ou sur le vent qui frôle la peau nue et éveille chez les adolescents une émotion inconnue auraient pu sans doute inspirer David Lean ou James Ivory. Mais il manque à ce roman la franchise crue d'un D. H. Lawrence et la vigueur d'un E. M. Forster pour animer les personnages d'une force dévastatrice. La critique de la guerre (l'action se situe avant et pendant la première guerre mondiale) est faible, malgré le personnage ambigu de Simon. David Garnett, qui fut poursuivi, avec Duncan Grant, pour avoir été objecteur de conscience, aurait pu raffiner le personnage de l'amiral, ici trop caricatural et peu crédible.

Un amour inaccompli

Vita Sackville-West – on le découvre grâce à la fidélité de Gérard-Julien Salvy, son éditeur français – n'était pas seulement une horticultrice, mot qui ne rend peut-être pas justice à son ambition dans les jardins de Sissinghurst. C'était une romancière un peu sèche et pince-sans-rire, exaspérée par ceux qu'elle côtoyait et dont elle ne se serait éloignée pour rien au monde. L'héroïne de *Toute passion abolie* avait un demi-siècle de plus que son auteur : à quatre-vingt-huit ans, Lady Slane hérite de son mari et découvre avec horreur, mais une surprise modérée, qu'elle n'a plus rien de commun avec sa famille, et elle satisfait le souhait de ses enfants en revendant la demeure familiale. Mais plutôt que d'aller s'incruster chez l'un ou l'autre, elle s'isole dans une vieille maison repérée trente ans plus tôt dans le quartier alors peu huppé de Hampstead.

Elle sympathise avec le propriétaire qui, sans la connaître, semblait l'attendre. Elle accepte même l'amitié de l'entrepreneur. Et avec sa dame de compagnie française, Genoux, elle se souvient. Elle revoit et revit un ancien amour inaccompli. C'était aux Indes, dont son mari était le vice-roi. Il a suffi d'un geste au-dessus d'un berceau, d'une voilette soulevée par la brise. Et, comme chez James, ce geste aurait pu faire naître l'amour, a peut-être fait naître l'amour : une bête tapie dans la jungle.

Pour entrer dans l'univers de Vita Sackville-West, il faut savoir dépasser le prosaïsme pesant des détails réalistes, la psychologie un peu appuyée. Et soudain, dans ce monde dont la poésie semble depuis toujours exclue, on entend un appel au seuil de la mort : l'amour aurait pu avoir lieu. Lady Slane qui s'est laissée détruire par son mari parce que « *l'homme tue la femme, la femme aime être tuée par l'homme* », Lady Slane qui dans son adolescence avait envisagé de se travestir, ou plutôt de devenir « *une créature asexuée, pur symbole et émanation de la jeunesse, un être ayant abdiqué à jamais les délices et les droits du sexe pour servir ce qui lui semblait être un plus noble but* », apprend avant de mourir qu'il n'est pas de vie qui ne se double de son rêve épanoui.

R. de C.

---

(1) *Trompeuse Gentillesse*. Christian Bourgois.

(2) *Lady into Fox* (1922) ; *A Man in the Zoo* (1927).